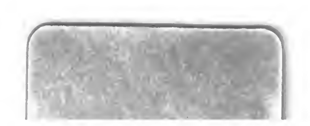
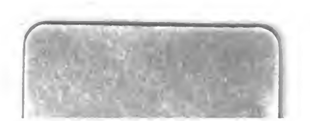


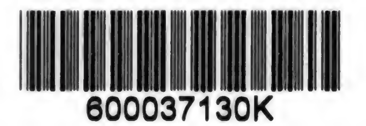

600037130K






600037130K





HISTOIRE

DE L'ANCIENNE PROVINCE

DE GASCOGNE.

PARIS, IMPRIMERIE DE D'URTUBIE ET WORMS,
rue Saint-Pierre-Montmartre, 17.

HISTOIRE

DE L'ANCIENNE PROVINCE

DE GASCOGNE,

BIGORRE ET BÉARN,

DEPUIS LA CONQUÊTE DES ROMAINS DANS LES GAULES, JUSQU'A LA FIN DU COMTÉ D'ARMAGNAC ET DES DROITS RÉGALIENS AU XV[e] SIÈCLE;

PAR M. LOUBENS.

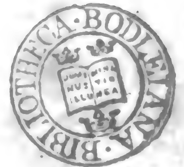
TOME PREMIER.

PARIS,

CHEZ AIMÉ ANDRÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE CHRISTINE, 1.

1839.







LIVRE PREMIER.

Aquitanie. — Origine et états des populations aquitaniques avant la domination romaine. — Expédition de Crassus.— Siége de Sos. — Bataille générale. — Soumission de l'Aquitanie. —Révoltes des Aquitaniens. — Présence de César dans l'Aquitanie. — Soumission définitive des Aquitaniens. — Gouvernement gallo-romain. — Novempopulanie. — Avènement du christianisme. — Hérésies. — Irruption des barbares. — Établissement des Visigoths. — Fin de la monarchie visigothique. — Conquêtes de Clovis. — Antiquités. — État des lettres aux quatrième et cinquième siècles.

Les Gaules, selon César, étaient divisées en trois parties : la Belgique s'étendait du Rhin à la Seine, la Celtique de la Seine à la Garonne ; l'angle formé au midi par les Pyrénées occidentales, à l'est et au nord par le cours demi-circulaire de la Ga-

ronne, et à l'ouest, par l'océan, était la troisième, appelée *Aquitania*. Cette dénomination semble être la traduction latine de l'ancien nom national qui devait distinguer cette province par l'excellence de ses eaux minérales. C'est à tort que le conquérant des Gaules a prétendu dans ses Commentaires qu'elle ne le cédait point aux deux autres en étendue de terre ni en nombre d'hommes. Les rapports qui lui furent fournis par le lieutenant Crassus manquaient d'exactitude, ou peut-être César voulait-il enfler ses victoires dans la description de ses conquêtes (1).

Plus de vingt peuples habitaient l'Aquitanie.

Ouest. *Bituriges-Vivisci,* les Bituriges-Vivisques, resserrés dans les dunes sablonneuses, entre l'embouchure de la Garonne et la mer Océanique; leur chef-lieu était *Burdigala,* Bordeaux. *Boii,* les Boïes du pays de Buch. *Belendi,* les Bélendes, chef-lieu *Cossio,* Bazas. *Bassabocates,* les Bassabocates, faisaient partie du district de Bazas. (Département de la Gironde.)

Tarbelli quatuorsignani, les Tarbelles à quatre bannières, riverains du Bas-Adour et de l'Océan, chef-lieu *Aquæ-Augustæ-Tarbellicæ,* Acqs, aujourd'hui Dax. *Tarusates,* les Tarusates, peuple de l'Adour, chef-lieu *Vicus-Juli* ou *Atures,* Aire. *Bercorcates,* les Bercorcates, chef-lieu Biscarosse. *Aquitani,*

(1) Voyez la note *a* à la fin du Livre premier.

les Aquitaniens proprement dit habitaient les Landes. (Département des Landes.)

Sud. *Osquidates-Montani*, les Osquidates-Montagnards, peuple de la vallée d'Ossau. Au nórd des Osquidates dans la vallée d'Aspe, sur la route des Gaules en Hyspanie, étaient les cités d'*Iluro*, Oléron, et *Benearnum*, à laquelle certains auteurs font succéder Orthez, et d'autres Lescar. L'établissement d'un évêché dans cette dernière lui donne plus de probabilité pour avoir été l'ancienne Benearnum, parce que les siéges épiscopaux furent institués dans les villes principales des provinces romaines. *Monæsi*, les Monèses, chef-lieu Moneins. *Sybillates*, les Sybillates, peuple de la vallée de Soule. *Sediboniates*, les Sédiboniates. *Præciani*, les Presciens, peuple du district de Lescar. (Département des Basses-Pyrénées.)

Begerri, les Bigerrions, riverains du Haut-Adour, chef-lieu *Turba*, Tarbes. *Tornates*, les Tornates, chef-lieu Tournai. *Camponi*, les Campones, peuple de la vallée de Campan. *Venani-Onobrisates*, les Onobrisates, peuple de la rive gauche de la Basse-Neste. *Cocosates sexsignani*, les Cocosates à six bannières, chef-lieu *Cocosa*, partie nord. (Département des Hautes-Pyrénées.)

Est. *Consoranni*, les Consorannes, habitaient le pied des Pyrénées et les sources de la Garonne. (Département de l'Ariège.)

Convenæ, les Convènes, chef-lieu *Lugdunum*, Saint-Bertrand. *Garumni*, les Garumnes, peuple du pays de Rivière-Verdun. (Département de la Haute-Garonne.)

Nord. *Lactorates*, les Lactorates, chef-lieu *Lactora*, Lectoure. *Garites*, les Garites, peuple du pays de Gaure, baigné par la rivière *Ægirsius*, le Gers. *Ausci* ou *Auscii*, les Auskes ou les Ausciens, chef-lieu *Clim-Berris*, Auch. *Elusates*, les Élusates, peuple d'Eauze; *Elusa-Berris*, Eauze, était par sa position centrale et son importance la métropole de l'Aquitanie. *Osquidates-Campestres*, les Osquidates de la plaine, entre les Élusates et les Sociates d'un côté, et les Tarusates et les Vasates de l'autre. (Département du Gers.)

Sotiates, les Sociates, chef-lieu *Sotiatum-Oppidum*, Sos. (Département de Lot-et-Garonne.) (1)

Les Vivisques et les Boïes n'étaient pas originaires de l'Aquitanie; ceux-ci appartenaient à la race des Kimris de la Bohême, qui firent irruption dans le sixième siècle, avant l'ère chrétienne, sur tout le littoral océanique des Gaules, refoulant devant eux les populations indigènes (2). Cette tribu

(1) Cæsar, de Bell. gall.; lib. I, cap. III. — Strab., lib. IV, cap. II. — Plin., l. IV. — Hadriani Valesii, Notitia Galliarum. — D'Anville, Notice des Gaules.

(2) M. Amédée Thierry, Histoire des Gaulois, t. II, partie II, chap. I, page 13.

vint à cette époque fonder sa colonie dans la partie des Landes que borde la mer; elle borna son industrie à la culture du millet et à extraire la résine des pins (1). Les Vivisques descendaient d'un peuple de la Gaule Celtique, repoussé par l'invasion des Kimris, et qui s'établit au nord des Boïes dans le voisinage de la mer et de l'embouchure de la Garonne, position heureusement choisie par ces hommes voués au commerce maritime. Bordeaux devint bientôt, par leur activité, l'un des premiers ports des Gaules, et l'entrepôt commercial entre la Méditéranée et l'Océan. L'établissement de ces deux peuplades à l'extrémité de la province, sur des sables arides, déserts et probablement inhabités avant eux, ne dut causer ni envie, ni crainte aux Aquitaniens. Il exista des traces long-temps ineffaçables de la différence d'origine des naturels avec les habitans des Landes.

Les Convènes, qui étaient à l'est, n'étaient pas non plus issus de l'Aquitanie; c'étaient des ultramontains des Pyrénées, que Pompée transporta, vers l'an 682 de Rome, dans une portion du territoire des Garumnes, et au milieu des Conserannes, habitans de la rive droite de la Garonne. Le fleuve ne marquait pas de ce côté la limite de la province, qui confinait par ce district à la Narbonnaise, ou ancienne province romaine.

(1) Strab., lib. IV. — Paulin., Epist. ad Ausonn., III, V.



Les habitans du versant méridional des Pyrénées hyspaniques jusqu'à l'Ebre, et ceux du nord jusqu'à la Garonne, qui formaient la nation aquitannienne, descendaient de la même race des Ibères, dont l'établissement dans la Péninsule est anté-historique. La pente de l'est à l'ouest, que les peuples primitifs semblent avoir empruntée au soleil, les poussa toujours vers l'occident, en s'éloignant de l'Asie, leur point central. C'est à une de ces grandes migrations qu'appartiennent les Ibères, que l'on croit originaires de la Géorgie, autrefois nommée Ibérie, située au pied du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Les côtes de la Méditerranée, de la Sicile à l'Espagne, où l'on retrouve partout la racine de la langue des Basques, descendans directs des Ibères, et peuplées par ces races asiatiques, indiquent assez la route suivie par les colons des Pyrénées (*b*). Ces montagnes, se dirigeant d'une mer à l'autre et que l'on a cru toujours les barrières naturelles de deux nations, furent choisies par ces hordes voyageuses pour devenir le sanctuaire inexpugnable d'une fédération, qui devait laisser à la postérité des traces impérissables de sa puissance. C'est au milieu d'inaccessibles cavernes, de défilés coupés de torrens et dans un climat souvent âpre, que les Ibères prirent position comme dans une vaste forteresse. La conformité de situation et de rapports, entre l'Ibérie du Caucase

et l'Ibérie pyrénéenne (*c*), par le voisinage de deux mers et l'abondance des métaux, dut fixer leur attention et les déterminer à s'y établir (1).

Les montagnards descendirent ensuite et s'avancèrent peu à peu dans le plat pays du sud et du nord, qu'ils vinrent peupler et cultiver. Toujours sur la défensive, se refoulant dans les montagnes au moment du danger, s'y retranchant avec avantage, ils faisaient payer cher à leurs ennemis la témérité de les y poursuivre. On verra leurs descendans se déborder dans les plaines, disputer aux conquérans de toutes les époques un terrain qu'ils possédaient à titre d'aînés de l'ancien monde. C'est ainsi qu'ils agiront contre les Romains, qui ne pourront leur imposer ni leurs lois ni leur langue; contre les Goths, contre les Sarrasins, enfin, contre les Franks dont ils seront les ennemis les plus infatigables. Comme eux ils pénétreront dans le cœur des Gaules, ils y feront leur moisson de gloire et de conquêtes, auxquelles ils attacheront leur nom. Pendant ces diverses périodes, les peuples du pied des Pyrénées subiront quelquefois le joug du vainqueur, mais au sein des montagnes se maintiendra la liberté avec l'amour patriotique, qui se retrouveront jusque dans des associations de héroïnes, dites *Républiques des filles*, dont le souve-

(1) M. Rosseeuw de Saint-Hilaire, Hist. d'Esp., t. I, ch. II, p. 33.



nir se perpétuera dans la ville de Renteira (1).

Les Ibères, premier peuple de la Péninsule, étaient antérieurs aux Celtes. Vers le quinzième siècle, avant l'ère chrétienne, des tribus celtiques traversèrent l'Aquitanie et se précipitèrent dans l'Hyspanie ibérique, dont on leur avait décrit les belles et riches vallées; ils s'avancèrent vers l'Ebre, où les attendait une longue résistance de la part des indigènes. Après de grands efforts, les deux peuples convinrent de la paix avec la condition de ne former qu'une nation, sous le nom de Celt-Ibérie (2).

Les Ibères étaient sobres, vivaient, pendant six mois de l'année, de pain de gland et usaient d'une boisson d'orge fermentée; ils portaient un vêtement court, fabriqué de grosse laine à long poil, et des bottes tissues de cheveux. Ils honoraient les vieillards et exposaient les malades aux portes des maisons, afin que les passans, instruits dans l'art de guérir, leur procurassent des secours. Pour rendre hommage à la mémoire d'un guerrier, ils déposaient sur sa tombe autant de lances qu'il avait tué d'ennemis. Ils lapidaient les homicides. Ils avaient des jeux gymniques; les Cantabres (Biscayens), descendans des Ibères, furent les maîtres des Ro-

(1) M. La Boulinière, Itinér. descriptif des Hautes-Pyrénées, t. I, ch. II, page 37.

(2) Am. Thierry, Hist. des Gaulois, t. I, ch. I, p. 6.

mains pour le jeu de paume. L'aruspicine et la flûte des Vascons, autre peuple de la famille ibérienne qui habitait les plaines de l'Ebre, étaient célèbres ainsi que les héroïdes des Cantabres. Ces derniers triomphaient de toute fatigue; le froid, les chaleurs, ni la faim ne pouvaient les vaincre. Quand la vieillesse commençait à blanchir un de ces hommes, il terminait du haut d'un rocher sa vie devenue désormais inutile : exister pour lui, c'était combattre, vivre en paix, était un opprobre (1). Le signe d'une société bien antique, était le partage annuel que les Vaccéens faisaient de leurs terres et de la commune jouissance des fruits. Cette tribu habitait la partie la plus montagneuse et la plus éloignée des communications des Gaules à l'Hyspanie, de sorte qu'elle conserva un caractère particulier de sauvagerie, et demeura long-temps inconnue. Son nom venait de *Vacca*, ville dont il ne reste pas vestige. Le blason des viçomtes de Béarn emprunta la vache à ce peuple pasteur (2). On ne trouve point de monumens qui attestent l'existence de temples, ni quels étaient les dieux des Ibères, il y a lieu de croire qu'ils professaient le Polythéisme. Ils divisaient le mois lu-

(1) Silius Italicus, lib. III.

(2) Strab., lib. III.— Oihenartus, utriusque Vasconiæ Notitia, l. I, c. X, p. 32.—Éclaircissemens du t. I de l'Histoire de France de M. Michelet, qui contiennent des extraits traduits de l'ouvrage allemand de Humbold sur les Ibères.—Marca, Hist. de Béarn, liv. I, ch. XII, p. 54.

naire en neuf périodes de trois jours chacune, qu'ils nommaient *aste*, et il semble qu'ils commençaient l'année au mois de septembre (1).

Les Basques sont les enfans des Cantabres et des Vascons de l'Ibérie hyspanique, qui s'étendaient des Asturies à l'Ebre; ils ont conservé dans leurs montagnes le type originel des Ibères, et la langue qu'ils parlent aujourd'hui est un témoignage vivant de l'illustration de ces hommes primitifs.

La fraternité de tous les peuples, situés entre la Garonne et l'Ebre, se prouve par l'unité de leur dialecte, dont le basque a conservé presque toute la pureté. Cet idiome s'identifie si étroitement avec les dénominations géographiques des divers cantons, des rivières, des montagnes et des villes, qu'on ne peut douter qu'elles ne dérivent de cette langue-mère. L'on est frappé de cette identité qui se retrouve même dans les lieux les plus éloignés des pays basques. Voici quelques-uns de ces mots génériques, dont le rapprochement avec des localités de l'ancienne Aquitanie est facile à reconnaître.

Baï, étang, marais; *Baya,* port, eau, rivière, BAÏSE. *Bas,* arbre; *Basoa,* bois, forêt, BAZAS, BASSOUES. *Ast, asta,* roc; *Astarac,* lieu pierreux, ASTARAC. *Gora,* haut, GAURE.

(1) M. Fauriel, Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérans germains, t. II, ch. XVIII, p. 35.

De la racine *eusken*, *esken* découlent les noms de *vasc*, *basc*, *gasc*, *vesci*, *vescitania*. *Clim-Berris* ou *Elim-Berris*, de *irum-berri* ou *illi-berri*, ville nouvelle des Auskes. *Elusa-Berris;* ce nom d'Elusa qui a été latinisé, et celui d'Auskes, prononcés dans le patois gascon, font bien mieux sentir qu'ils sont une forme aspirée du radical *eusken*.

Euskaldunac, basque.
Euskalerria, *Euscara*, langue basque.
Vasco, *Wasco*, homme (1).

Tout annonçait chez l'Aquitanien qu'il était de souche ibérienne; la langue, le caractère, la ressemblance physique, le vêtement étaient des indices certains de son affinité avec les Pyrénéens. L'Aquitanien était laborieux, doué de beaucoup d'agilité, de bravoure et de ruse; il saisissait avec adresse les projets de guerre de ses ennemis; il était bon mineur, ce qui le rendait très apte aux travaux souterrains des places fortifiées (2). Les mines, en état d'exploitation dans les Pyrénées, recélaient de l'or qui en était extrait en petits lingots à remplir le creux de la main. Les Phéniciens avaient trouvé tant d'or et d'argent dans les Pyrénées, avant que les indigènes connussent la valeur de ces richesses,

(1) Larremendi, Dictionnaire basque. — Humbold, loco citato. — Fauriel, Hist. de la Gaule mérid., t. II, Append., p. 307.

(2) Cæsar, Bell, gall., lib. III. — Strab., lib. IV.



qu'ils en mirent aux ancres de leurs vaisseaux; ils en tiraient en trois jours un talent eubroïque en argent. L'Adour roulait aussi des paillettes d'or qui étaient distraites de ses sables (1). La possession de ces précieux métaux mit de bonne heure les Aquitaniens en rapports de commerce et de civilisation avec les navigateurs de l'orient, qui avaient fondé, dès le treizième siècle avant l'ère vulgaire, des comptoirs sur les côtes de la Méditerranée, afin d'explorer l'intérieur des Gaules. Les habitans des districts d'Auch et des Convènes passaient pour les plus civilisés de la province, et leur sol, de qualité supérieure, était le mieux cultivé (2). L'Aquitanie produisait du blé; la vigne n'y fut connue que longtemps après l'avénement du christianisme. Cet arbuste, apporté par les Phocéens, n'avait été d'abord cultivé que vers la Méditerranée, et ne se propagea dans l'intérieur des Gaules que lorsqu'il existait déjà à l'état sauvage sur les coteaux de la Garonne et d'autres rivières (3). Les Aquitaniens faisaient grand cas de la propreté; on n'eût point trouvé chez eux, comme chez les autres Gaulois, un homme ou une femme, quelque pauvre qu'il fût, avec des vêtemens sales ou déchirés (4).

(1) Strab., l. IV, c. II. — Diod. Sicil., l. V.
(2) Strab., l. IV, c. II. — Pomponius Mela, l. III, c. II.
(3) Am. Thierry, Hist. des Gaulois, t. II, liv. III, c. II, p. 5
(4) Ammien Marcellin, l. XV, c. XII.

La Gaule aquitanique n'était séparée de la Celtique que par le fleuve *Garumna*, Garonne; néanmoins ces deux nations différaient de langage, de mœurs, d'institutions. Le voisinage de deux peuplades qui habitaient les confins de l'ouest, les Visques et les Boïes, servait à faire ressortir ce contraste (1). Les Aquitaniens étaient plus pacifiques, mais non moins valeureux que les Celtes; ils avaient le courage de la résistance, les Celtes celui de l'attaque. Ils tenaient à l'honneur et à la chasteté plus qu'à la vie; ils ne craignaient pas la mort, et ne poussaient pas le délire jusqu'à se la donner, comme les Belges et les Celtes, par forfanterie ou pour de l'argent (2).

Les cités de la province étaient indépendantes les unes des autres et divisées d'intérêts. Maîtresses d'un sol facile à défendre, elles formaient rarement des ligues entre elles, se confiant dans leurs forces. Dans les guerres dont la cause était commune, elles déféraient le commandement suprême à des généraux illustrés par une glorieuse expérience. Le *dévouement* (*d*) était une institution particulière aux Gaulois aquitaniques; des braves, appelés *saldures*, se dévouaient à la fortune d'un chef et en partageaient les conséquences heureuses ou funestes. Si celui auquel ils appartenaient pé-

(1) Cæsar, Bell. gall., lib. I. — Strab., l. II, IV.
(2) Athen., l. IV, c. XL. — Humbold, loc. cit.

rissait de mort violente, ils n'hésitaient pas à mourir auprès de lui de la même manière, ou ils s'arrachaient la vie. Il n'est pas arrivé, de mémoire d'homme, qu'un saldure ait survécu à son maître (1).

Les femmes des Aquitaniens portaient des voiles noirs; elles surpassaient les autres Gauloises en propreté et en élégance. Tous les soins domestiques leur étaient abandonnés (2). Elles étaient entourées de toute sorte d'égards. Les graves difficultés, les dissensions intestines et politiques étaient déférées à leur jugement; leurs décisions étaient accueillies et exécutées avec tout le respect dû à la chose jugée. La douceur naturelle de ce sexe, sa sympathie pour la paix et son amour de la famille ont dû bien souvent faire tomber les armes des mains, prêtes à se souiller de sang. Un contrat d'alliance, que les Aquitaniens passèrent avec Annibal, lorsqu'il traversa les Pyrénées pour se rendre en Italie, prouve la prépondérante intervention de leurs femmes dans les affaires publiques. Il fut stipulé par ce traité que si les Aquitaniens avaient à se plaindre de quelques Carthaginois, les réclamations devaient être adressées à Annibal ou à ses lieutenans dans l'Hyspanie; et que, si des plaintes s'élevaient de la part

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.

(2) Ammien Marcellin, l. XV, c. XII. — Diod. Sicil., l. V. — Humbold, loc. cit.

des Carthaginois contre les Aquitaniens, elles seraient portées à l'arbitrage des épouses de ces derniers, pour être jugées sans appel (1). L'influence que les Aquitaniennes exerçaient sur les mœurs, donnait à ce peuple une supériorité d'intelligence et de civilisation qu'on était bien loin de comprendre dans les autres parties des Gaules, où la condition des femmes était une vile servitude (2).

Dès lors, les Aquitaniens se trouvèrent de bonne heure en présence avec les Romains. Après la ruine de Sagonthe, tous les peuples de l'Hyspanie se jetèrent dans le parti des Carthaginois, ceux de l'Aquitanie suivirent l'exemple de leurs frères de la Péninsule et devinrent les auxiliaires d'Annibal; ils ne contribuèrent pas peu à la décision des fameuses journées de Trébie, de Trasimène et de Cannes. Plus tard, en l'an 675 de Rome, pendant que les factions de Marius et de Sylla déchiraient le sein de la république, Sertorius avait soulevé l'Hyspanie en faveur de Marius. Les Aquitaniens, excités par les proscrits de Sylla, firent diversion aux troupes qui combattaient dans la Péninsule, en tentant une invasion dans la Narbonnaise, province romaine, dont les états confinaient aux leurs par le Conserans. Le proconsul Lucius Manilius Nepos voulut les prévenir; il entra avec une armée dans l'Aqui-

(1) Plutarchi, de Virtutibus Mulier., p. 246.

(2) Am. Thierry, Hist des Gaulois, t. I, c. IV, p. 267.

tanie. Son avant-garde fut mise dans une déroute complète, le lieutenant Valerius Præconinus, qui la commandait, fut tué, et le proconsul lui-même, battu avec le reste de ses troupes, ne trouva son salut que dans une fuite honteuse, abandonnant tous ses bagages aux vainqueurs (1).

Sertorius étant mort assassiné, et son parti défait, ceux que la guerre avait épargnés, se réfugièrent dans les Pyrénées septentrionales de l'Hyspanie, où ils vivaient de brigandages. Leur nombre était considérable et leurs forces menaçantes. Pompée, vainqueur des armées sertoriennes, sentit combien il était dangereux de laisser cette population armée, toujours prête à reprendre les hostilités. Il résolut la soumission de ces contrées à la domination romaine; ce ne fut pas sans beaucoup de travaux et de fatigues. Cette guerre occupa toutes ses légions pendant deux ans, et les Vascons furent ceux qui opposèrent le plus de résistance. Ce peuple était demeuré fidèle à la haine qu'il avait vouée au nom romain depuis son traité d'alliance avec Annibal. Il s'était distingué, sous ses drapeaux, d'entre tous les alliés des Carthaginois, dans les campagnes d'Italie, par sa bravoure, son agilité et le mépris de porter un casque durant le combat (2). Il ne démentit point dans la suite son iné-

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III. — Oros., l. V, c. 23.

(2) Silius Italicus, l. III.

branlable courage, en s'attachant aux armes de Sertorius; le respect à la foi jurée, ne l'a pas moins rendu recommandable à la postérité, que son héroïque résolution au siége de *Calagurris*, Calahorre. Pompée et Metellus assiégèrent cette place, qui était la capitale de la Vasconie. Les Calagurritains voulurent montrer une fidélité invincible aux mânes de Sertorius; après avoir épuisé les troupeaux, les plantes végétales et tous les alimens, ils mangèrent les corps de leurs femmes et de leurs enfans morts de faim, et en salèrent les malheureux restes (1). Calagurris tomba au pouvoir des assiégeans et fut détruite. Iruna, autre cité des Vascons, fut fortifiée par les Romains et reçut le nom du vainqueur, *Pompeiopolis*, Pampelune.

Des saldures vascons faisaient partie de la garde particulière de Sertorius, et avaient fait, selon l'usage, serment de ne pas survivre à leur chef. Plusieurs inscriptions, trouvées sur le théâtre de cette guerre, attestent du sentiment religieux que ces grandes âmes attachaient au dévouement. Une, entre autres, érigée en l'honneur d'un citoyen de Calagurris, porte que : « Ce guerrier, appelé Bebricius, crut qu'il était de son devoir de conserver son âme pure après la mort de Sertorius, » qui avait tout commun avec les Dieux », et il s'ar-

(1) Juvenal, sat. xv. — Valerius Maximus, l. vii, c. 6.

rache la vie pour ne pas tomber au pouvoir des ennemis. « Vous qui lisez ceci, ajoute l'épitaphe, ap-
» prenez à être fidèles; un attachement inviolable
» plaît même aux âmes sorties de leur dépouille
» immortelle (*e*). »

Pompée termina son expédition dans l'Hyspanie par la soumission des Vettons, des Arevaces et des Celtibériens, qu'il déporta, d'après une coutume romaine, hors de leurs foyers, et les transporta à un bout de l'Aquitanie, dans une vallée située entre les sources de la Garonne et de la Neste. Ces hommes, de race ibérienne, comme les Aquitaniens, colonisèrent le pays que leur assigna le général romain. Ils prirent le nom de *Convenæ*, de *convenire*, gens rassemblés de tous lieux (1). L'établissement de ces peuples dans l'Aquitanie, fondé par la volonté de Pompée, est le premier acte d'autorité romaine exercé sur la province. Les Aquitaniens firent sans doute peu d'efforts pour s'y opposer; ils n'osèrent pas lutter contre la fortune du général romain, qui venait d'achever la conquête de l'Hyspanie; ils avaient à craindre le même sort pour eux-mêmes, et se résignèrent donc à accepter les hôtes imposés par le vainqueur. D'allieurs ces nouveaux voisins étaient d'anciens compagnons d'armes, communs d'origine et d'intérêts, et obéissant moins à un désir

(1) Hieronym., epist. 37, adv. Vigilant. — Oihenart., l. III, c. I, pag. 384.

d'envahissement qu'à la nécessité de s'assurer une retraite.

Telle était la situation de l'Aquitanie, lorsque César faisait ses conquêtes dans le nord des Gaules. Craignant que les peuples confédérés de la Celtique ne reçussent des renforts de la Gaule aquitanique, ce général ordonna à Publius Crassus, qui tenait son quartier d'hiver dans l'Anjou, d'opérer une descente dans la province. Le jeune lieutenant de César avait une connaissance traditionnelle de l'ennemi qu'il allait combattre. Il n'ignorait pas ses succès obtenus dans les champs de l'Italie, sous la conduite d'Annibal, le courage et la persévérante fidélité dont il avait fait preuve envers Sertorius, au temps des guerres hyspaniques; enfin, la défaite essuyée par la première expédition romaine en Aquitanie, où périt Præconinus et où Manilius ternit les armes de Rome en fuyant et abandonnant ses équipages. Crassus se précautionna afin de prévenir de semblables désastres; il pourvut aux vivres, se mit à la tête de douze cohortes légionnaires, qu'on peut évaluer à environ trente mille hommes, et d'une nombreuse cavalerie. Il reçut en outre des guides et des renforts considérables de Toulouse, de Carcassonne, de Narbonne, villes dépendantes de la province romaine, voisine de l'Aquitanie (1).

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.

Ce fut en l'an 598 de Rome, qu'eut lieu la seconde expédition romaine chez les Aquitaniens. Crassus passa la Garonne avec ses troupes, et s'avança sans rencontrer d'obstacles jusqu'au territoire des Sociates. A la nouvelle de l'arrivée des Romains, les Sociates rassemblèrent leurs forces, qui consistaient principalement en cavalerie, et attaquèrent l'ennemi dans sa marche; la cavalerie commença le combat et fut repoussée, les Romains rompirent leurs rangs pour la poursuivre. Alors l'infanterie des Sociates, en embuscade dans un vallon, tomba à l'improviste sur les Romains en désordre, et recommença le combat qui fut long et opiniâtre. Confians dans le souvenir de leurs anciennes victoires, les Sociates espéraient sauver l'Aquitanie par leur valeur, mais le succès ne répondit pas à leur patriotisme; ils furent défaits après avoir essuyé de grandes pertes, et l'armée romaine, sans s'arrêter, vint mettre le siège devant Sos (*f*).

L'importance de cette place, défendue par une population nombreuse et déterminée, obligea les Romains d'employer toutes leurs machines de guerre. Tandis qu'ils travaillaient à l'aide des mantelets et des tours, les assiégés pratiquaient des galeries souterraines afin de ruiner les tranchées de l'ennemi, genre d'ouvrage où ils montraient beaucoup d'habileté par l'habitude d'exploiter les mines d'airain abondantes dans le pays. Ils faisaient aussi des sor-

ties fréquentes et vives pour harceler les assaillans et les contraindre à lever le siège. Ces deux moyens de résistance et d'attaque, opérés simultanément, firent traîner le siège en longueur et épuisèrent les ressources des habitans de Sos, qui, ayant jugé leurs efforts inutiles contre la persévérance des Romains, se décidèrent à rendre la ville. Ils envoyèrent, à cet effet, une députation à Crassus qui accepta l'offre en exigeant la remise des armes (1).

Pendant qu'on réglait les articles de la capitulation, un grand tumulte s'éleva et des cris de guerre se firent entendre sur un côté des remparts. On courut aussitôt aux armes de part et d'autre. C'était le généralissime des troupes sociates, Adcantuanus, qui, indigné de la proposition de ses compatriotes, préférant périr les armes à la main que de se soumettre à un traité humiliant, était sorti de la place à la tête de six cents saldures, ou guerriers dévoués à la vie et à la mort à la personne de leur chef, et qui s'était jeté sur les avant-postes de l'ennemi. Ces braves combattirent à outrance, désirant trouver une mort glorieuse sous les murs de leur ville; mais après un choc rude et sanglant Adcantuanus fut repoussé dans Sos. Par un noble sentiment de générosité, digne d'un capitaine qui sait honorer le courage malheureux, Crassus

(1) César, Bell. gall., l. III.

admit Adcantuanus dans la capitulation générale (1).

La reddition de cette place, considérée comme l'une des plus fortes par sa position naturelle et la vaillance de ses habitans, jeta une profonde consternation dans le cœur des Aquitaniens. L'alarme ne fut pas moins grande, lorsque l'on vit déjà Crassus sur les terres des Vocates (Bazadois) et des Tarusates (Aire dans le Tursan); ce général voulait profiter de l'effroi répandu parmi les populations, et avait hâte de terminer sa campagne à cause de l'approche de l'hiver. Cependant les Vocates et les Tarusates, menacés du fléau de la guerre, firent un appel à l'énergie et au patriotisme de tous les peuples de la province; des agens furent envoyés sur les divers points, des alliances furent aussitôt formées, des ôtages donnés et reçus. Le danger de l'indépendance nationale fit mettre sur pied, en un instant, une armée imposante. Les Aquitaniens s'adressèrent encore à leurs frères transpyrénéens les Cantabres, et les Vascons renommés par le siège héroïque de Calagurris; les uns et les autres accoururent conduits par leurs chefs, vieillis sous les drapeaux de Sertorius (2).

Toutes ces forces réunies formaient une armée de cinquante mille hommes, sous les ordres des

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.
(2) *Ibid.*

généraux vascons et cantabres confirmés dans le suprême commandement. Les Aquitaniens prirent leurs positions, fortifièrent leur camp à la manière des Romains, dont leurs chefs avaient étudié la tactique dans les guerres sertoriennes. Sur ces entrefaites, ils envoyaient des corps détachés pour faire des courses et garder les passages, afin d'inquiéter l'ennemi et lui couper les vivres. Ces escarmouches duraient depuis assez de temps, pour que Crassus pût s'apercevoir que les rangs aquitaniens grossissaient de jour en jour, que ce mode de petits combats partiels qu'ils livraient sans dégarnir leur camp et interceptaient ses convois, était un plan de campagne qu'il ne pourrait soutenir, attendu l'infériorité des siens; enfin il sentit la nécessité d'une bataille. Il assembla son conseil où il fut décidé à l'unanimité qu'il fallait tenter une action décisive; les légions reçurent immédiatement l'ordre d'être prêtes pour le lendemain (1).

Au point du jour, Crassus fit sortir ses troupes, les rangea sur deux lignes, plaçant les auxiliaires au centre, et attendit les mouvemens des Aquitaniens. Ceux-ci fondaient tout espoir de salut dans leur nombre et leur ancienne gloire qu'ils se rappelaient avec fierté. Leur ardeur fut contenue par la prudence des chefs qui conseillèrent de ne pas accepter la bataille, mais de continuer à se

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.

rendre maîtres des passages, d'intercepter les convois, ce qui amènerait infailliblement la famine parmi les Romains et les forcerait à la retraite, pendant laquelle on les attaquerait au milieu des embarras du bagage et du découragement. Ce dessein fut approuvé, la victoire parut plus sûre et devoir coûter moins de sang; ils se tinrent donc dans leurs retranchemens (1).

La position de Crassus devenait de jour en jour plus difficile; pressé d'en finir, il harangua ses troupes, les dirigea sur le camp des Aquitaniens, et ordonna l'assaut.

Les Romains firent une attaque vigoureuse, les uns comblent le fossé, d'autres lancent des traits pour écarter les assiégés du parapet, tandis que les auxiliaires sur la fidélité desquels Crassus comptait peu, aident les combattans en fournissant les traits, les pierres et les fascines. Les Aquitaniens reçoivent l'attaque avec intrépidité et se défendent courageusement; ils font pleuvoir du haut des retranchemens une grêle de traits et jonchent de corps ennemis le pied des palissades. Cependant des cavaliers romains, envoyés en éclaireurs autour du camp des Aquitaniens, vinrent rapporter à leur général que le côté de la porte Décumane (*g*) était faiblement gardé et offrait des abords faciles. Sur cette indication, Crassus donne des ordres aux préfets

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.

de la cavalerie, encourage cette troupe par des récompenses et des promesses, et la renforce de quatre cohortes fraîches, restées à la garde du camp. Cette division partit en diligence. Après avoir fait un long détour pour dérober sa marche, elle arriva au lieu désigné. Aussitôt les soldats de Crassus forcent l'entrée, se précipitent dans le camp avant que les assiégés, occupés à défendre le côté opposé, aient pu les apercevoir, ni savoir ce qui se passe. Des cris partis de la porte Décumane annoncent aux Romains l'heureuse réussite de leurs compagnons; les uns et les autres redoublent d'efforts, pressent de toutes parts et enveloppent les Aquitaniens. Ceux-ci, surpris, cernés, mêlés à leurs ennemis, n'entendent plus de commandement au milieu d'un affreux désordre, ils cherchent à se dégager en se précipitant du haut des remparts. La cavalerie romaine ne leur laissa pas le temps de se rallier, elle les atteignit en rase campagne, les tailla en pièces et ne cessa de les poursuivre que bien avant dans la nuit (1).

Cette désastreuse journée décida du sort de l'Aquitanie et épuisa toutes ses ressources. De cinquante mille hommes qui avaient été levés avec une si patriotique spontanéité, trente-cinq mille périrent par le fer du vainqueur, et le reste fut dispersé par la fuite. Les généreux efforts de cette nation

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.

durent se briser contre la fortune qui se plaisait à couronner les armes romaines.

Au bruit de cette défaite, presque toutes les cités de la province envoyèrent leur soumission à Crassus. Les Tarbelles, les Bigerrions, les Presciens, les Vocates, les Tarusates, les Élusates, les Garites, les Ausciens, les Garumnes, les Sibuzates et les Cocosates donnèrent des otages. Quelques états ne voulurent pas se rendre, les uns se fiant sur la saison avancée, d'autres sur le voisinage des montagnes où ils savaient que la liberté ne leur serait pas ravie (1).

La soumission des Aquitaniens à l'autorité romaine ne put éteindre dans leurs cœurs l'amour de l'indépendance nationale. Il se réveilla avec de nouvelles espérances, lorsque le célèbre et valeureux Vercingétorix, jeune roi des Arvernes, fut proclamé généralissime de la ligue de tous les peuples des Gaules, dans le but de briser le joug imposé par César. Les Aquitaniens concoururent à cette vaste coalition par leur contingent de troupes qui consista principalement en une nombreuse cavalerie. Elle fut commandée par Teutomatus, roi des *Nitiobriges,* peuple d'Agen, et fils d'Ollovicon, dont le père avait reçu du sénat de Rome le titre d'ami (2).

(1) Cæsar, Bell. gall., l. III.
(2) *Ibid.*, l. VII.

L'issue malheureuse de cette expédition fit retomber les Gaulois sous la domination romaine, par suite de la défaite de l'armée confédérée et par la capture du brave Vercingétorix, qui fut envoyé à Rome pour être mis à mort, après avoir orné le triomphe du vainqueur. Les Aquitaniens résistèrent encore; César, disent ses Commentaires, envoya Caïus Fabius avec vingt-cinq cohortes, à l'extrémité opposée des Gaules, c'est-à-dire l'Aquitanie, où plusieurs peuples étaient en armes et que le lieutenant Caïus Caninus Rebilus ne pouvait contenir avec ses deux légions. Enfin, les Gaules étant entièrement pacifiées par le génie de son conquérant, il vint pour la première fois en personne, à la tête de deux légions, dans l'Aquitanie, cinq ans après l'expédition de Crassus, pour y passer le reste de la saison. Tous les états députèrent vers lui et donnèrent des otages, après quoi il se rendit à Narbonne, où il s'occupa de la constitution des pays conquis (1).

Plusieurs insurrections se succédèrent dans la province; elles se rattachaient à celles de la Celtique et de la Belgique, bien plus encore à celles des Vascons et des Cantabres, tous deux frères d'armes, et de sang de la famille aquitanienne. Les Romains portèrent souvent leurs armes chez ces peuples, afin d'étouffer leurs révoltes. Auguste ne jugea

(1) Cæsar, Bell. gall., l. VIII.



pas indigne de sa grandeur de combattre en personne les Cantabres, qui luttèrent contre la puissance de Rome, pendant cinq années, au milieu de toute espèce de souffrances et sans avoir jamais été asservis (1). En l'an 37 avant Jésus-Christ, le consul Agrippa entra avec ses légions dans l'Aquitanie et vint combattre les peuples rebelles. La victoire lui demeura et lui valut même les honneurs du triomphe à Rome; mais les résultats n'amenèrent point l'obtention d'une obéissance entière et durable. Cette tâche fut réservée au proconsul Corvinus Messala, qui, en l'an 17, après une guerre sanglante dans les plaines de l'Adour et au pied des Pyrénées, obligea les Aquitaniens à la reconnaissance définitive de la domination de l'empire. Depuis cette victoire qui fixa le sort de l'Aquitanie, les populations, en butte à l'avarice et aux exactions des officiers des empereurs, essayèrent parfois de briser cette oppression; mais leurs tentatives furent vaines, elles ne servirent au contraire qu'à la rendre plus dure (2).

La politique de Rome était d'imprimer aux peuples vaincus la force d'unité, afin de rompre et faire disparaître les habitudes, l'esprit et les traditions nationales. Dans la division territoriale des Gaules, faite à Narbonne par Auguste, quatorze cités furent

(1) Strab., l. XVII.

(2) Am. Thierry, Hist. des Gaulois, t. III, part. III, c. I, p. 270 et suiv.

démembrées de la Celtique qui fut appelée Lyonnaise, et furent réunies à l'Aquitanie : Bourges, Auvergne, Rhodez, Albi, Cahors, Limoges, Gévaudan, Velai, Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers et Périgueux (1). L'infériorité d'étendue de l'Aquitanie à la Belgique et à la Celtique devenue Lyonnaise, servit de prétexte à ce mélange de peuples, qui, au rapport de César, étaient distincts par les mœurs, la langue et les institutions. Le but du législateur romain était d'effacer chez les uns et les autres tous les souvenirs patriotiques, par leur confusion et par l'application d'une nouvelle forme gouvernementale, qui les attachât étroitement aux lois de l'empire. Il dépouilla aussi de leurs noms les villes qui se recommandaient le plus au respect de leurs habitans. Climberris (Auch) perdit le sien et celui d'*Augusta* lui fut imposé ; ce même nom fut ajouté à la cité des Tarbelles (Dax) (*h*); et la cité des Atures (Aire) fut appelée *Vicus Julii,* pour rappeler que la conquête de la province datait du consulat de Jules-César. Le droit latin ou la faculté de se gouverner soi-même fut accordé à quelques-unes d'entre elles ; Auch et Lugdunum des Convènes jouirent de ce privilége (2).

L'administration des provinces gallo-romaines fut organisée partout sur le même pied ; on fit le

(1) Strab., l. IV, c. II.

(2) *Ibid.*



dénombrement des biens et des personnes; l'impôt fut mensuel et fixé au cinquième du produit des arbres; la dîme des moissons fut exigible en nature. Chaque gouvernement fut confié à un président qui réunissait l'autorité militaire à l'autorité civile, sous les ordres immédiats de l'empereur. La Narbonnaise, ancienne colonie romaine, conserva le privilége de ne payer qu'un tribut réel; son gouvernement continua à relever du peuple romain. Cette distinction fut de la part des Aquitaniens un sujet de fréquentes révoltes, justifiées par le despotisme des présidens, dont la mission particulière était d'enrichir leurs maîtres aux dépens des peuples privés de la protection du sénat de Rome.

An 211 de Jésus-Christ. Cet état de choses dura jusqu'à l'édit de Caracalla, qui accorda le droit de cité à toutes les provinces de l'empire. Dès lors l'Aquitanie se romanisa entièrement; les lois, la religion, la langue, le costume, les usages des vainqueurs furent adoptés par les vaincus; de nombreuses alliances de familles vinrent encore accroître cette conversion.

Dans de nouvelles circonscriptions territoriales, les pays situés entre la Garonne et la Loire que l'empereur Auguste avait réunis à l'Aquitanie, en furent détachés et formèrent deux provinces, l'une sous le nom de première Aquitaine, Bourges métropole; l'autre deuxième Aquitaine, Bordeaux métro-

pole. L'ancienne Aquitanie de César fut réduite 211
au troisième rang des Aquitaines, bien moins connue encore sous cette dénomination que sous celle de Novempopulanie. Rome ne cessait d'enlever aux peuples ce qui rappelait leur gloire d'avant et pendant la conquête; c'est ainsi que la province perdit son nom national après que ses principales cités eurent changé le leur.

On ne peut circonstancier l'origine du nom de Novempopulanie; certains le font remonter à l'empereur Adrien, qui aurait formé ce gouvernement en faveur de Salvius Julianus, fameux jurisconsulte de la secte sabinienne; les uns à Dioclétien, d'autres enfin à Constantin Ier. Cette dernière opinion paraît la plus vraisemblable, parce que les notices (1) des anciennes provinces des Gaules ne font pas mention du nom de Novempopulanie avant Constantin. *Novem-Populania* signifie gouvernement de neuf peuples; les notices dénombrent cependant douze cités : Eauze métropole, Auch, Dax, Lectoure, Lugdunum des Convènes (Saint-Bertrand), Conserans (Saint-Lizier), qui fut séparée des Convènes pour former un district particulier; Boïes, peuple de Buch; Benearnum (Lescar), Aire, Bazas, Tarbes et Oléron. Trois de ces cités durent être jointes aux neuf premières et être élevées à la

(1) Du Chesne, Scriptores rer. franc., t. 1. — P. Sirmond. Concil., t. 1.

211 même dignité par la munificence impériale, dans une époque postérieure à la formation du gouvernement novempopulanien.

330 Sous l'empire de Constantin, il y eut une réforme dans l'administration des provinces. Le préfet du prétoire des Gaules, lieutenant immédiat de l'empereur, résidait à Trèves. La préfecture était divisée en trois vicariats, ayant chacun à leur tête un officier nommé vicaire, subordonné au préfet. Ces trois vicariats étaient : celui des Gaules dont le siège à Vienne en Dauphiné ; ceux de la Bretagne et de l'Hyspanie. Les vicariats étaient divisés en provinces, les Gaules en comprirent d'abord treize, puis dix-sept. On distinguait les provinces, par les consulaires, gouvernées par des proconsuls, et les non-consulaires, gouvernées par des présidens, des recteurs ou des juges. La Novempopulanie (*i*) était rangée parmi les non-consulaires; régie comme ses sœurs, elle avait son président chargé de la surveillance des affaires de l'état, des finances, de la justice; ce magistrat convoquait et tenait les assemblées générales dans la métropole.

La cité était une sous-division administrative, composée de plusieurs villes ou bourgades et d'un district rural. Un sénat, correspondant directement avec le chef de la province, et présidé par un officier romain ayant titre de comte, formait le gouvernement de la cité. Celle-ci se distinguait des autres

villes par quelque privilége, tel qu'un forum, un 330
gymnase, un bain public, un théâtre, et dans les derniers temps un évêché.

Le commandement des troupes était confié à un duc ou général, qui joignait à sa qualité le nom de la province où il exerçait ses fonctions. Les troupes se divisaient en milice de camp qui suivait le général dans toutes ses expéditions, et milice de garnison préposée à la garde des frontières; chaque cité avait une milice civique composée de ses citoyens. Le dépôt des forces militaires de la Novempopulanie était à la forteresse de Lapurdum (Bayonne).

L'impôt se percevait de deux façons : les terres décumanes, ou celles appartenant à l'état par droit de conquête, étaient affermées moyennant le dixième du revenu; les autres terres payaient le vingtième. La capitation était aussi une taxe répartie sur chaque citoyen (1).

Dès le milieu du troisième siècle, le christianisme avait commencé à se révéler dans la province(j). St-Saturnin, premier évêque de Toulouse, alla à Eauze fonder l'église métropolitaine, dédiée à la Vierge, et ordonner son premier évêque qui fut Saint-Paterne. Saint-Honeste, l'un des disciples de Saturnin, fut envoyé pour prêcher la foi chez les Tar-

(1) Dubos, Établissement de la monarchie dans les Gaules, t. I, l. II, ch. VII, XI.

330 belles et dans toutes les contrées des Pyrénées, tandis que Saint-Clair, premier évêque d'Albi, dans l'exercice de son apostolat à Lectoure, était victime de son zèle; ce premier martyr de la Novempopulanie, après avoir été cruellement déchiré à coups de fouet, fut conduit hors de la ville, où il eut la tête tranchée. A cette même époque, les évêques de Toulouse et d'Eauze fondèrent à Auch l'église de Saint-Pierre sur le Gers, en commémoration du martyr de l'évêque de Rome; et le temple des payens, situé dans la ville, fut converti en église catholique, sous l'invocation des deux saints, Jean-Baptiste et l'Évangéliste, et plus tard dédiée à Saint-Orent (1).

Le siége épiscopal de la ville d'Auch fut fondé dans les premières années du quatrième siècle. Citérius fut le premier prélat qui l'occupa. Bajole, auteur de l'Histoire Sacrée d'Aquitaine, et Dom de Brugèles, qui a écrit les Chroniques d'Auch, pensent qu'il le remplit après le martyr de Saint-Taurin (*k*), dont la mémoire est honorée dans le culte de l'église d'Auch. Le siége d'Eauze aurait été, d'après ces deux écrivains, transféré une première fois à Auch par Saint-Taurin, cinquième évêque métropolitain qui abandonna Eauze, emportant les reliques et les

(1) Gallia Christiana Nova, t. I, col. 967.— Bajole, Histoire Sacrée d'Aquitaine, l. II, c. II, p. 68.— Dom de Brugèles, Chroniques d'Auch, p. 330.

ornemens de l'église métropolitaine, pour se sous- 330
traire aux persécutions des officiers de l'empereur Dioclétien et aux cruautés des barbares du Nord. Oihenart, et les frères Sainte-Marthe, auteurs du Gallia Christiana, ne parlent point de cette translation, et ne font siéger Taurin à Eauze que vers l'an 337. On doit ajouter que les barbares ne commencèrent à envahir la Novempopulanie qu'au cinquième siècle, et que ce ne pouvait être une raison dans le quatrième pour changer momentanément la résidence de la métropole. Il est impossible d'ailleurs de fixer l'origine des divers évêchés de la province à cause des ténèbres qui obscurcissent l'histoire de ces temps. Les dates certaines de l'existence des autres évêchés suffragans de la métropole d'Eauze sont : l'an 400 pour celui de Benearnum (Lescar), la fin du cinquième et le commencement du sixième siècles pour Bazas, Dax, Oléron, Aire, Tarbes, Convènes, Conserans et Lectoure, dont les évêques assistèrent au concile d'Agde tenu en l'an 506; quant à celui de Labourd (Bayonne), l'on ne trouve point de prélat qui l'ait occupé avant Saint-Léon dans la première année du dixième siècle. Il y a pourtant lieu de croire que, lors de la formation de la province ecclésiastique, un douzième évêché dut être établi, parce qu'il était d'usage d'élever à cette dignité toutes les cités romaines; les Boïes, du chef-lieu desquels il n'est



330 resté nulle trace, complétaient les douze peuples de la Novempopulanie. Le pays de Buch, où est situé le bassin d'Arcachon, au sud-ouest de Bordeaux, peut, selon quelques apparences, avoir été habité par les Boïes et incorporé au diocèse de Bordeaux, après la destruction de sa capitale ruinée par les guerres des barbares ou par les inondations de la mer (1).

380 Il y avait à peine cent cinquante ans que le christianisme était établi dans la Novempopulanie, lorsque les esprits furent travaillés par les effets d'une hérésie qui infestait la Péninsule entière : c'était le priscillianisme, déféré et anathématisé en 380 au concile de Saragosse. Priscillien, chef de la secte, et ses deux principaux disciples, les évêques Instantius et Salvien ne se soumirent pas au jugement des Pères du concile, et pour fortifier leur parti, Priscillien, qui n'était que laïque, fut consacré par ses deux amis évêque d'Abyla. Cette insubordination fut dénoncée par l'évêque Ithace à l'empereur Gratien, quoique la cause fût de la compétence ecclésiastique; et un rescrit impérial condamna les hérétiques au bannissement. Obligés de fléchir, les trois évêques résolurent de se rendre à Rome pour se justifier auprès du pape Damase. Durant leur voyage, ils s'arrêtèrent dans la Novempopulanie où ils répandirent leur doctrine; ils enseignaient à re-

(1) Marca, Béarn, l. I, c. VIII, p. 29.

jeter la cosmogonie de Moïse, l'incarnation de Jésus- 380
Christ, la résurrection des corps, le mariage, etc. Les habitans d'Eauze adoptèrent avec ardeur l'enseignement de ces novateurs, qui quittèrent la province après avoir séjourné dans la terre d'une dame, nommée Euchrocie, dont la fille Procula fut, dit-on, débauchée par Priscillien. Salvien mourut à Rome, ses deux compagnons furent déférés à un nouveau concile tenu à Bordeaux en 384. Instan- 384
tius, interrogé le premier, fut condamné. Priscillien en appela à l'usurpateur Maxime; il fut envoyé au supplice à l'instigation d'Ithace, et sans égard aux prières de saint Martin de Tours, qui s'était rendu à Trèves afin d'intercéder pour lui. Les sectaires honorèrent Priscillien comme un martyr, et sa doctrine résista long-temps aux persécutions (1).

Vigilance, autre hérésiarque, répandit aussi dans la province sa doctrine, dont la similitude avec le priscillianisme fait penser qu'elle n'en était que la continuation. Il était né à Calagurris (Cazères), pays des Convènes, d'un père cabaretier, de race des hordes hyspaniques que Pompée transporta aux sources de la Garonne. Son occupation, dans sa jeunesse, avait été de déguster le vin, et de veiller à ce que l'argent des recettes fût de bon aloi. L'imagination hardie de Vigilance et son savoir lui méritèrent l'amitié et la protection de Sulpice-Sé-

(1) Sulp. Sever., Hist. Sacr., l. II.

384 vère et de Saint-Paulin. Il avait connu Saint-Jérôme dans un voyage qu'il fit en Orient, et s'était attaché à controverser sur les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. De retour dans les Gaules, il composa avec le saint docteur un livre qu'il répandit à un grand nombre de copies; il attaqua le culte des martyrs, les reliques, les miracles, les jeûnes, les aumônes, le célibat. Cet ouvrage fut dénoncé à Saint-Jérôme par deux prêtres, Didier et Ripaire, voisins de Vigilance, qui habitait alors les Alpes. Saint-Jérôme répondit d'abord par des lettres, puis par un traité empreint de toute l'âcreté de son style et qui compléta sa réfutation (*l*). Vigilance finit par abjurer ses erreurs, et devint curé d'une paroisse du diocèse de Barcelonne (1).

394 En 394, Théodose-le-Grand partagea l'empire entre ses deux jeunes fils Arcadius et Honorius; le premier eut le gouvernement de l'Orient sous la tutelle de Rufin. Cet homme d'état, né à Eauze, de parens obscurs, s'éleva successivement, dans l'espace de quatre années, à la charge de grand-maître du palais, au consulat, à la préfecture du prétoire, et remplit le monde de son nom, célèbre autant par ses crimes que par ses talens (2). Honorius gouverna l'Occident sous la tutelle de Sti-

(1) Hieronym., Ep. 36, 37, ad Riparium.

(2) V. Tillemont, Hist. des Emp., t. v, p. 421 et 270. — Gibbon, Hist. de la Décadence et de la Chute de l'Empire Romain, t. vii, p. 78 et suiv.

lichon. Les deux ministres, ennemis, jaloux de leur 394
autorité, ambitionnant l'un et l'autre de parvenir au trône de leurs pupilles, ne balancèrent pas d'appeler les barbares à l'aide de leurs projets audacieux. Rufin, qui fut le premier à se servir de ces auxiliaires, périt d'une manière tragique au moment de son triomphe. Stilichon les fit venir à son
tour en l'an 407, dans le dessein de faire procla- 407
mer empereur son fils Eucher, à la place d'Honorius.

Les Vandales, les Suèves et les Alains franchirent le Rhin; ils se divisèrent en plusieurs bandes et se partagèrent les provinces romaines pour les ravager. Les Gaules en furent inondées. Gerontius sollicita quelques-unes de ces hordes pour leur faire embrasser la cause du tyran Maxime dans l'Hyspanie; elles traversèrent la Novempopulanie, mais elles ne purent passer les défilés des Pyrénées, trop bien gardés par les lieutenans d'Honorius. Elles se rejetèrent alors sur le plat pays de la province, y commirent d'affreuses dévastations, massacrèrent les vieillards, les femmes et les enfans, brûlèrent les temples, profanèrent les vases sacrés, tandis que les défenseurs des places fortes, dénués de ressources, périssaient par la famine (1).

Les Novempopulaniens tentèrent vainement d'arrêter l'invasion des barbares; une armée de vingt

(1) Hieronym., Epist. 91 ad Ageruchiam.

407 mille hommes qu'ils voulurent leur opposer fut défaite auprès de Saint-Sever. Dans ce temps, deux Vandales d'origine, Saint-Sever et Saint-Gérons, envoyés de Rome avec cinq de leurs compagnons, pour prêcher l'évangile aux habitans de la Péninsule, furent victimes de leur zèle religieux; étant tombés au pouvoir des féroces vainqueurs, ils subirent le martyre aux lieux qui portent leurs noms (1). Pendant deux années que les barbares séjournèrent dans la Novempopulanie, les habitans ne renouvelèrent pas d'efforts pour les repousser, tant ils étaient épuisés par les exactions et le despotisme des officiers de Rome; la plupart préféraient endurer les désordres de l'invasion, dans l'espoir de s'affranchir des charges qui pesaient sur eux. En-
409 fin, au mois de septembre de l'an 409, les hommes du nord abandonnèrent la province dévastée, forcèrent les passages des montagnes et allèrent inonder les champs de la Péninsule.

A peine délivrée des Vandales, la Gaule méridionale leur vit succéder les Goths, qui, sous la conduite du fameux Alaric, avaient pris et humilié Rome, dans l'année 410. Après la mort de ce général, son beau frère Ataulfe prit le commandement des troupes, à la tête desquelles il franchit les Alpes. Cette invasion s'opéra de concert avec Ho-
412 norius, et d'après une convention portant : que

(1) Marca, Béarn., l. 1, c. XIII, p. 57.

le chef des Goths livrerait à l'empereur la tête de 412
l'usurparteur Jovinus, qui s'était fait proclamer à Mayence et reconnaître à Trèves; de plus, de renvoyer à Rome la fille du grand Théodose et sœur d'Honorius, Placidie, tombée dans les mains d'Alaric. Il devait être compté à Ataulfe, en récompense de ces services, une quantité de blé et de bétail pour la subsistance de son armée.

Ataulfe vint assiéger Valence sur le Rhône, où était Jovinus; la ville fut prise d'assaut et l'usurpateur livré. Mais il ne se hâta pas de rendre Placidie, qui était demeurée au milieu des Goths, entourée de tout le respect et de tous les égards dus à son rang et à son sexe. Il garda cette princesse pour l'accomplissement des grands desseins qu'il méditait, et sous le prétexte que les Romains n'avaient point fourni les grains convenus. Ataulfe profita de cette occasion pour tourner ses armes contre les provinces romaines; il fit sur Marseille une tentative où il échoua; puis il se porta sur la Narbonnaise qu'il soumit : Toulouse tomba en son pouvoir; enfin, il poursuivit sa marche conquérante, en traversant la Novempopulanie jusqu'à Bordeaux, qui lui ouvrit ses portes et le reçut en ami.

Ataulfe, devenu maître d'une des plus riches portions des Gaules, voulut assurer et légitimer cette possession, en contraignant Honorius à le reconnaître. Pour parvenir à ce but, il épousa Placidie, sa

412 captive, et fit reprendre la pourpre à Attale, empereur de parade, fait et défait par Alaric et servant d'épouvantail contre Honorius. Le patrice Constance fut chargé de combattre Ataulfe et de lui disputer des conquêtes faites avec tant de célérité et de bonheur. Ce général était devenu l'ennemi personnel du chef des Goths, et avait à venger l'enlèvement de Placidie qui lui avait été promise. Il fit le blocus de Narbonne par terre, et avec une flotte qui stationnait dans l'embouchure de l'Aude; la ville, serrée de près, fut bientôt exposée aux angoisses de la famine, et Ataulfe, réduit à capituler, consentit à se retirer au-delà des Pyrénées.

La retraite d'Ataulfe devait amener celle de ses compagnons, qui occupaient les autres contrées conquises par ses armes. Ceux de Bordeaux, réunis aux Alains, leurs alliés, après avoir ménagé cette ville, la livrèrent au feu, au pillage et en expulsèrent grand nombre de citoyens. Ils mirent le siége devant Bazas, pour lui faire ensuite subir le même sort; à peine l'eurent-ils commencé qu'une révolte d'esclaves, dirigée par des hommes de condition libre contre les riches habitans, se manifesta dans l'intérieur et devait s'accomplir pendant que toutes les forces de la place auraient été employées à repousser les barbares; mais les conjurés, découverts à temps, furent arrêtés et livrés au châtiment.

Paulin, surnommé le pénitent, à cause de sa pié-

té, petit-fils de l'illustre Ausonne, élevé par l'empereur Attale à la charge de comte des largesses, fut obligé de quitter Bordeaux, lors du sac de cette ville, et, avec sa famille réduite à la pauvreté, se réfugia à Bazas, patrie de ses ancêtres. Malgré ses malheurs, il était encore choisi pour l'une des victimes que devait envelopper le complot des esclaves. Effrayé de tant de dangers, Paulin résolut d'aller chercher hors de la place un asile plus sûr. Il sortit de la ville et joignit le camp des Alains; il comptait sur Goar, leur chef, avec lequel il s'était ménagé des intelligences, pour faciliter son évasion et celle de sa famille. Les propositions que lui fit Goar, comblèrent ses vœux au-delà de son attente. 412

Goar, désirait rentrer sous l'autorité romaine et briser son alliance avec les Goths; son dessein, accueilli avec transport par Paulin, fut aussitôt mis à exécution. Les deux amis entrèrent dans Bazas. Le roi des Alains fut présenté aux magistrats de la Curie et reçu comme un libérateur. Les mesures étant prises de côté et d'autre, les conventions réglées, Goar retourna dans son camp pour disposer ses troupes à la défection. Le lendemain au point du jour, les Alains étaient aux pieds des murs de Bazas et s'en déclaraient les défenseurs; la population Bazadoise du haut des remparts faisait éclater sa joie et venait se confondre avec ses alliés. Le traité

412 d'alliance fut solennellement ratifié, en présence du peuple et de l'armée, par l'échange d'otages; le roi des Alains donna une de ses femmes des plus considérées et un de ses enfans, Paulin lui-même fut accordé par les Bazadois (1). Les Goths, témoins de cet étrange spectacle, n'osèrent pas le troubler; ne se sentant plus assez forts pour continuer l'attaque, ils levèrent le camp et poursuivirent leur retraite vers les Pyrénées jusqu'à Barcelonne où s'était rétiré Ataulfe, qui fut assassiné par les satellites de Sigéric. Ce dernier, sous prétexte de venger la mort d'un de ses frères, se fit reconnaître successeur d'Ataulfe. Mais le meurtrier périt lui-même, six jours après, massacré par ses soldats, et Wallia fut inauguré sur le bouclier.

416 Après tant de dévastations, et les Gaules privées de soulagemens, Honorius voulut remédier à ces maux en s'attachant une faction de barbares à titre d'alliés, sous la condition que ceux-ci le délivreraient des autres. Il traita en conséquence avec le nouveau roi des Goths. Wallia s'engagea, moyennant six cent mille mesures de blé à lui remettre Placidie, veuve d'Ataulfe, et à aller combattre, pour le compte de l'empire, les Alains et les Suèves dans l'Hyspanie. La paix fut ainsi rendue aux Gaules, et l'empereur en profita pour régler l'administration des provinces.

(1) Paulin., Eucharisticon, p. 161 et seqq.

Trèves ayant été détruite par les barbares, Arles devint le siège de la préfecture, à laquelle on assigna sept provinces. Il fut ordonné que l'assemblée générale serait annuellement convoquée le 15 août et demeurerait réunie jusqu'au 15 septembre. Chaque province et chaque ville devait envoyer, outre ses magistrats chargés de la représentation de ses intérêts, des députés pris dans la classe des notables. La deuxième Aquitaine ou province de Bordeaux et la troisième Aquitaine ou Novempopulanie eurent la faculté, en considération de leur éloignement, de se faire représenter par des lieutenans de leurs administrateurs. L'ordonnance impériale punissait d'une amende de cinq livres d'or les présidens provinciaux manquant à l'assemblée, et de trois, les délégués d'un ordre inférieur. Les travaux de l'assemblée traitaient des affaires publiques et même de celles des particuliers; toute résolution ou réglement ne devait être fait qu'après libre discussion et mûre délibération; la publication de ces actes dans les cités était ensuite un objet d'examen populaire, qui sanctionnait ou condamnait l'œuvre des législateurs (1). 418

Cette administration gouvernementale n'eut pas de durée. Wallia, vainqueur des Alains, des Suèves et des Vandales, fut rappelé de l'Hyspanie par Honorius, qui craignait que ce conquérant 419

(1) Hist. génér. de Lang. par les PP. Vic et Vaissette, t. 1, l. IV, p. 175.

419 ne s'appropriât le fruit de ses campagnes. La plus belle partie méridionale des Gaules lui fut donnée pour prix des services qu'il venait de rendre à l'empire; et le chef des barbares jeta les fondemens du royaume des Visigoths ou Goths occidentaux. Il choisit l'ancienne ville des Tectosages, Toulouse, pour sa capitale, et étendit sa domination jusqu'à l'Océan et la Loire, sur les districts formant la deuxième Aquitaine, Bordeaux, Périgueux, Saintes, Angoulême et Poitiers. La portion de la Novempopulanie, riveraine de la Garonne, comprenant le Conserans, les cités des Convènes, de Lectoure et de Bazas, fut annexée à la monarchie naissante, qui soumit bientôt à sa puissance tout le reste de la province (1).

La Garonne, traversant les états des Visigoths, ne marqua plus dès-lors les limites des peuples riverains; le fonds, qui forma plus tard le Condomois et le Brulhois (La Plume), fut démembré de la Novempopulanie pour faire partie du district de *Nitiobrigum* (Agen), dont l'étendue du territoire était auparavant fort resserrée (*m*).

Le partage des terres, mentionné dans le code des Visigoths, dut avoir lieu à cette époque. Il n'est pas probable que les vainqueurs, qui avaient intérêt à ménager leurs hôtes pour mieux s'établir dans leur nouvelle patrie, se fussent approprié les deux tiers

(1) Marca, Béarn, l. I, c. XIII, p. 56.

de toutes les terres des pays soumis à leur autori- 419
té, mais bien les terres décumanes ou dépendantes du domaine impérial, et celles des classes opulentes des Gallo-Romains. On a un exemple des ménagemens politiques que les conquérans employaient envers les habitans dépossédés. Un visigoth, devenu possesseur d'une terre de ce Paulin qu'on a vu ruiné à Bordeaux, assiégé dans Bazas, sa patrie, et délivré par la défection des barbares, lui envoya à Marseille, où il vivait dans l'indigence, une somme d'argent qui était, sinon le prix de l'héritage, du moins une indemnité accordée au légitime propriétaire (1).

Wallia mourut au milieu de sa gloire, l'année même de la fondation de sa monarchie. Le fils du grand Alaric, Théodoric I[er], fut élu pour lui succéder. Il signala son règne par des conquêtes et par l'affermissement de l'œuvre de son prédécesseur. A l'avènement de Valentinien III, il com- 424
mença à faire la guerre aux Romains contre les conditions du traité d'alliance d'Honorius et de Wallia, et s'occupa à reculer les bornes de son royaume. Théodoric envahit d'abord les villes les plus voisines de ses états. Enhardi par ses premiers succès, il poussa sa marche guerrière jusque sur les bords du Rhône et mit le siége devant la métropole des Gaules. Le patrice Aëtius, ayant appris

(1) Paulin. Eucharistic.

424 cette audacieuse tentative, accourut en diligence à la tête de forces considérables, et obligea Théodoric d'abandonner les murs d'Arles. Malgré cet échec, le roi des Visigoths traita d'une paix honorable pour lui et sa nation, en conservant ses conquêtes

437 Les Visigoths n'étaient d'humeur à entretenir la paix avec les Romains qu'autant qu'elle était utile à leurs intérêts, et ne cessaient de profiter des circonstances propices à l'extension de leurs limites. Ils recommencèrent leurs courses dans la Narbonnaise pendant que l'armée romaine était occupée contre les Bretons armoriçains, et assiégèrent deux fois Narbonne, d'où ils furent repoussés par le comte Litorius (1). Ce lieutenant du patrice Aëtius, avait reçu l'ordre de quitter l'Armorique où il commandait une expédition, et de se transporter avec des Huns auxiliaires dans le midi des Gaules, pour réprimer les entreprises toujours menaçantes des Visigoths. Les barbares auxiliaires de l'armée romaine, sous la conduite de leur chef Genseric, voulurent former leur jonction avec Litorius sous les murs de Toulouse. Ils entrèrent dans la Novempopulanie et commencèrent les hostilités contre les Visigoths, en mettant le siège devant Bazas. N'ayant pu réduire cette place, défendue par des soldats vaillans et aguerris, ils tournèrent leurs armes contre les campagnes, qui gar-

(1) Fauriel, Hist. de la Gaule Mérid., t. 1, c. IV, p. 181.

dérent long-temps les traces de la fureur de ces 437
bandes demi-sauvages. Les habitans de Bazas attribuèrent, dans ce temps, la conservation de leur ville moins au courage de la garnison visigothe qu'aux prières de Pierre, leur évêque (1).

Théodoric s'était retiré à Toulouse, à l'appro- 439
che des Romains et des Huns qui vinrent l'assiéger dans sa capitale; craignant les suites de ce siège auquel il n'était pas préparé, il demanda la paix et choisit pour négociateur Saint-Orent, évêque d'Auch, qui avait acquis une grande réputation de sainteté dans l'exercice de son épiscopat. Le prélat s'adressa d'abord à Aëtius; le général romain, à la vue du saint homme, descendit de cheval, l'accueillit avec distinction et se recommanda même à ses prières. Étant ensuite passé dans le camp de Litorius, celui-ci ne répondit aux paroles de paix de l'évêque que par des manifestations de mépris pour sa personne, et par des menaces pour la ruine prochaine de Toulouse.

Théodoric, forcé de combattre, s'y prépara par des actes de piété chrétienne, et attendit l'attaque de l'ennemi avec une religieuse confiance. Dès que Litorius ordonna l'assaut, les Visigoths, encouragés par leur prince, soutinrent le choc avec courage; le combat fut opiniâtre de part et d'autre; mais

(1) Pagi Critica, ad ann. 451, t. II, p. 324. — Greg. Tur., de Glor. Mart., l. I, c. XIII.



439 les Huns, qui faisaient les principales forces de l'armée romaine, ayant plié sous les efforts des assiégés, furent mis en pièces, et Litorius tomba couvert de blessures au pouvoir des vainqueurs. Les habitans de Toulouse abreuvèrent le général captif de toutes sortes d'outrages, et l'enfermèrent dans un cachot où il périt misérablement. Cette victoire, qui sauva la monarchie d'une destruction inévitable, fut attribuée aux prières de Saint-Orent. Les habitans de Toulouse et les soldats visigoths conservèrent toujours pour l'évêque d'Auch un souvenir de reconnaissance et de vénération (1).

440 La paix suivit de près cette victoire; Aëtius et Théodoric signèrent sur le champ de bataille un traité dont Saint-Orent dicta les conventions. Il y en eut une qui fit passer la Novempopulanie entière sous l'autorité de Théodoric (2). Les Novempopulaniens durent subir cette révolution sans regret et même avec désir; car les Visigoths avaient eu, dès leur établissement dans les Gaules, les vœux des populations, surtout des classes inférieures qu'ils surent s'attacher en supprimant les charges inouïes que leur imposait le fisc de l'empire, et en continuant à les laisser jouir des institutions et des lois romaines.

451 L'alliance des Romains et des Visigoths servit à

(1) Bollandus, Act. Sanct., 1 maii, de Sancto Orientio, p. 161.
(2) Hist. génér. de Languedoc, t. , l, iv. p. 184.

repousser du sein des Gaules la plus terrible irruption qu'on eût encore vue. Attila, Fléau-de-Dieu, surnom qu'il s'était donné lui-même, avait passé le Rhin à la tête de six cent mille hommes. Toutes les villes qu'avaient approchées cette multitude, étaient devenues la proie des flammes, et ses incursions s'étaient propagées jusqu'à Orléans, lorsque Aëtius et Théodoric marchèrent avec leurs troupes combinées contre ce redoutable ennemi. Les deux armées se rencontrèrent aux environs de Châlons, et une bataille sanglante s'engagea. Le roi des Visigoths montra dans cette action toute la bravoure et l'intelligence guerrière qui l'avaient toujours animé; pendant qu'il excitait les siens par son exemple, une flèche l'atteignit, et son corps tomba broyé sous les pieds de la cavalerie. Malgré la perte de ce grand capitaine, la victoire demeura aux deux princes alliés, et cent soixante mille barbares restèrent sur le carreau. Les soldats de Théodoric rendirent de magnifiques funérailles à leur chef mort sur le champ de la gloire. Ils proclamèrent sur sa tombe même pour son successeur Thorismond, son fils aîné, jeune guerrier qui s'était signalé dans cette mémorable journée, où il avait failli partager le sort de son père, en recevant à la tête une blessure qui l'avait jeté à bas de son cheval. Thorismond, passionné pour la guerre,  452
n'ayant plus de barbares à combattre, rompit avec



452 les Romains et mit le siége devant Arles, qu'il abandonna peu de jours après. Son règne ne dura pas un an entier; victime d'une fougue téméraire, il périt dans une conjuration que deux de ses frères avaient tramée contre lui (1).

A Thorismond succéda Théodoric II, son frère. Le nouveau roi des Visigoths garda assez fidèlement l'alliance contractée avec l'empire, et au lieu de chercher à agrandir ses états, à l'imitation de ses prédécesseurs, il s'engagea, sur la demande même des Romains, à porter ses armes au-delà des Pyrénées contre les Suèves qui venaient de faire la conquête de l'Hyspanie. Il retourna dans ses états après avoir obtenu de brillans succès. Ayant rompu avec Ægidius, gouverneur des Gaules, il réduisit Nar-
466 bonne, et échoua devant Arles. Rentré à Toulouse, Théodoric finit tragiquement par le même crime qui l'avait élevé sur le trône. Sa mort fut un sujet de regrets; ses talens et la douceur de son administration avaient effacé l'horreur qu'avait inspirée son avénement. Le tableau de Sidoine Apollinaire sur ce règne passager donne une idée de son éclat.

« Je suis, dit-il, depuis deux mois à Bordeaux, où je n'ai encore eu qu'une audience de Théodoric; mais s'il me donne si peu de temps, c'est qu'il ne lui

(1) Jornandès, Hist. Gothor., c. XXXVIII. — Isidor., Hist. Gothor. — Hist. de la Gaule Mérid., t. I, c. VI, p. 230—238.

en reste pas beaucoup à lui-même, au milieu des oc- 466
cupations sans nombre que lui donne l'univers subjugué par son vaste génie. On voit ici les Saxons et les Sicambres qui s'y rendent en foule pour recevoir ses ordres. On voit se promener dans cette ville les Hérules qui habitent à l'autre extrémité de l'océan; les Bourguignons fléchissent le genou devant Théodoric, pour qu'il leur permette de vivre en paix. Les Ostrogoths, fiers de sa protection, pressent les Huns, leurs voisins, et achètent le droit de se révolter contre eux par les hommages qu'ils rendent aux Visigoths. Les Romains eux-mêmes attendent de lui leur salut; et si l'on entend gronder quelque orage dans le nord, c'est la protection de Théodoric que l'on invoque contre les bandes scytiques. C'est la Garonne qui défend le faible Tigre. Le Parthe lui-même, le fier Arsacide, sollicite et achète son alliance. Il oublie ici qu'il est parent du soleil et des étoiles, et joue le rôle d'un mortel ordinaire, lorsqu'effrayé des préparatifs qui se font sur le Bosphore, il s'attend à chaque instant d'être forcé derrière les bords escarpés de l'Euphrate. Voilà de quoi Théodoric est occupé, et ce qui l'empêche de me donner audience (1). »

Le trône des Visigoths, souillé du sang de ses rois, fut rempli par Euric, frère et meurtrier de

(1) Sid. Apoll., l. VIII, epist. IX. — Art de vérifier les dates chron. hist. des rois visig., t. I, p. 728.



466 Théodoric II. Ce monarque s'efforça de faire oublier son horrible attentat en s'appliquant, dès le début de son règne, à doter son royaume d'institutions en harmonie avec les circonstances. Il devint le législateur de son peuple et le plus grand capitaine de son époque. Il sut profiter de l'interrègne de l'empire d'Occident, de la division qu'il causait aux Romains et de la faiblesse de leurs troupes dans la Péninsule, pour faire la conquête de ce pays.
468 Euric surprit Pampelune, Saragosse, rasa Taragone qui lui avait résisté, soumit enfin toute l'Hyspanie à l'exception de la Galice où se réfugièrent les
469 Suèves. Le préfet Arvarne avait été condamné au bannissement par le sénat romain, pour avoir voulu livrer les Gaules à Euric, et avoir entretenu, à cet effet, des intelligences à Toulouse et à Aire, dans la Novempopulanie où résidait souvent la cour des
470 rois visigoths. Euric, pour venger le préfet des Gaules, résolut de gagner par les armes ce qu'il avait tâché d'obtenir par l'intrigue; il entra dans la première Aquitaine, déclara la guerre aux Bretons fédérés de l'empire, conquit Bourges, le Vélai, le Gévaudan et l'Albigeois. Il ne resta aux Romains dans cette province que le canton des Arvernes, qui se défendirent pendant trois années, et dont la lutte fut le dernier effort pour le nom de Rome. Au bout de ce terme, Euric contraignit l'empire à le reconnaître souverain des états dont il s'était rendu

maître, et même de l'Arvernie qu'il n'avait pas 480
encore réduite. Il termina ses conquêtes par la Provence convoitée si long-temps par ses prédécesseurs : Arles, Marseille et toutes les villes des bords du Rhône devinrent des dépendances de sa monarchie (1).

Euric promulgua des lois qui servirent de base à la formation du code des Visigoths auquel travaillèrent ses successeurs. Ces coutumes écrites ne donnèrent aucun avantage civil aux conquérans sur les Gallo-Romains. Le droit romain se conserva dans les provinces méridionales, par l'impartialité établie entre les vainqueurs et les vaincus. Arien (n) exalté, le roi des Visigoths aurait voulu imposer sa croyance à tous ses sujets ; aussi lui reproche-t-on d'avoir persécuté les catholiques qui suivaient les décisions du concile de Nicée. Il ne fit pas périr, comme l'a dit Grégoire de Tours, les évêques orthodoxes, mais il défendit qu'on en substituât à ceux qui mouraient. C'est ainsi que les siéges de Bordeaux, d'Eauze, d'Auch, de Bazas et des Convènes demeurèrent alors vacans ; ce qui a fait présumer à de pieux auteurs que la plupart des prélats qui avaient administré ces diocèses, étaient morts avec la palme du martyre. Les églises, privées de pasteurs, restèrent fermées ; on les vit tomber en ruines, les portes enlevées, les toitures brisées, les is-

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. IV, p. 212 et suiv.

480 sues obstruées par des épines, et les troupeaux paissant les herbes qui croissaient autour des autels. Ces calamités ne purent ternir ce règne glorieux, et furent heureusement réparées sous le successeur d'Euric. La couronne de ce prince passa, après sa mort, en 484, sur la tête de son fils Alaric II (1).

484 Alaric s'occupa de l'organisation judiciaire de ses états; il chargea le référendaire Anien et le comte du palais Goïaric de fondre ensemble les usages gothiques et le code théodosien, afin d'assujétir les Visigoths et les Gallo-Romains à une loi commune. Cet important travail fut soumis à l'approbation d'un conseil de nobles, d'évêques catholiques, et fut publié à Aire, le 2 février de l'an 506, sous le titre de Recueil d'Alaric. Le nouveau roi des Visigoths ne se signala pas moins par sa tolérance religieuse en faisant oublier les vexations qui, du temps de son frère, avaient pesé sur les catholi-
506 ques. Les siéges épiscopaux de la Novempopulanie furent occupés et les églises relevées. Un concile fut ouvert, l'an 506, à Agde; les évêques catholiques soumis à la domination visigothique, et onze prélats de la province prirent part à cette assemblée synodale : Clarus, évêque métropolitain d'Eauze, Gratien de Dax, Nicetius d'Auch, Suavis des Convènes, Galactorius de Benearnum,

(1) Greg. Turon., Hist. Franc., l. VI. — Sid. Apoll., l. I, epist. VII. — Marca, Béarn, l. I, c. XIV, p. 65.

Gratus d'Oléron, Vigilius de Lectoure, Glycerius 506
de Conserans, Ingenuus, vicaire d'Aper, évêque de Tarbes, Polemius, vicaire de Sextilius, évêque de Bazas, Pierre, vicaire de Marcel, évêque d'Aire (1). On n'a pas le nom de la douzième cité des Boïes qui devait compléter l'état ecclésiastique de la Novempopulanie, ni celui du chef de son église.

La réunion des évêques à Agde avait pour but la réformation de la discipline ecclésiastique ; mais elle servit aussi aux membres du concile à se concerter entre eux, afin de ménager à Clovis, nouvellement converti à la foi, la conquête de leurs diocèses. Galactorius fut l'un de ceux qui, ne tenant aucun compte des dispositions de son roi envers le catholicisme, et après avoir prié pour lui au synode, arbora le plus audacieusement le drapeau de la révolte. A son retour d'Agde, il arma son peuple contre l'autorité des Visigoths, et l'excita à se joindre aux Franks qui avaient commencé d'envahir la première et la deuxième Aquitaine. L'évêque de Benearnum fut surpris par un corps d'armée de Visigoths, vers l'embouchure de la Garonne : fait prisonnier dans un combat et mis à mort, sa mémoire a été depuis honorée comme celle d'un martyr (2).

(1) Labbei, Concil. Agathense, t. II, col. 1394.

(2) Marca, Béarn., l. I, c. XV, p. 69.

506 L'ascendant que la célèbre bataille de Soissons avait donné à Clovis, inspirait de vives inquiétudes à Alaric. Celui-ci, pour se ménager l'amitié du roi barbare, avait violé le droit des gens et de l'hospitalité en lui livrant le patrice Syagrius qui, après sa défaite à Soissons, avait cherché un asile à Toulouse. Cette complaisance n'arrêta point le chef des Franks dans ses projets de rejeter les Visigoths en Hyspanie, et de donner les Pyrénées pour limites à son empire. Averti du succès des menées que les évêques aquitains fomentaient en sa faveur, Clovis rassembla son armée et marcha contre Alaric sous prétexte de détruire l'arianisme.

508 L'armée des Franks et celle des Visigoths se livrèrent une sanglante bataille à Vouglé près de Poitiers; Alaric fut tué de la main de Clovis et ses soldats mis en déroute. Après cette victoire le roi frank s'avança dans la deuxième Aquitaine sans trouver de résistance; Angoulême lui ouvrit ses portes, et il prit ses quartiers d'hiver à Bordeaux. Clovis, maître des deux premières Aquitaines, soumit la troisième, au printemps suivant, en se dirigeant sur la capitale des Visigoths. Partout le clergé et le peuple accouraient au-devant du vainqueur qui avait été annoncé comme un frère, dont les sympathies catholiques devaient leur faire présager un heureux avenir en passant sous sa domination. Clovis entra en ami dans Toulouse, se saisit du trésor royal des

Visigoths déposé dans cette ville, et reçut la sou- 508
mission de plusieurs cités voisines (1).

Les trois Aquitaines furent le prix de cette importante conquête et furent réunies aux états du fondateur de la monarchie franke. Mais les populations, désabusées sur les promesses du clergé qui les avait fait changer de maîtres, recouvrèrent bientôt leur indépendance, et la disputèrent à leurs vainqueurs durant la première et la seconde race des rois franks. Les Visigoths ne conservèrent plus dans les Gaules que la première Narbonnaise qui prit à cette époque le nom de Gothie ou Septimanie. Leur monarchie dura quatre-vingt-huit ans et ils possédèrent la Novempopulanie dans son intégralité soixante-huit ans, à compter du traité négocié par Saint-Orent, évêque d'Auch, et passé entre le patrice Aëtius et Théodoric 1er, après la bataille donnée sous les murs de Toulouse en 439. *(o)*

Au temps de la domination romaine, la Novempopulanie fut l'une des provinces de la Gaule méridionale, où les lettres, les arts et l'industrie parvinrent à un degré digne de la grandeur de l'empire. De nombreuses traces de cette antique civilisation, découvertes à diverses époques, sont une preuve que les Gallo-Romains étaient devenus

(1) Greg. Turon., l. II, c. XXXVII.

en talens les rivaux de leurs vainqueurs. Les grands chemins dont le centre était établi à Lyon par Agrippa, faisaient communiquer Rome avec les Gaules et l'Hyspanie. Deux routes dites des Magistrats, parce qu'elles servaient aux revues des provinces, traversaient la Novempopulanie en liant la Garonne aux Pyrénées. L'une, de Toulouse à Dax, longeait les montagnes en passant à *Calagurris*, Cazères, Lugdunum des Convènes, *Oppidum Novum* près de Nay ou de Lourdes, et Benearnum ; l'on voit encore auprès de Saint-Martin d'Arcizac, l'Estélou de Vielle, colonne militaire telle que les Romains en construisaient pour marquer les distances. Des ruines de deux obélisques semblables ont été découvertes dans les environs de Labarthe. L'autre route appelée Césarée, partait de Bordeaux, passait à Bazas, Eauze, Sos, couronnait les côteaux situés entre la Garonne et l'Adour, et se prolongeait, sans aucun pont, jusqu'à la vallée de Campan, sur une longueur de plus de soixante lieues. Des voies sillonnaient en grand nombre l'intérieur de la province et établissaient les communications de cité à cité. De Bordeaux à Toulouse : *Aginnum fines*, Aiguillon, était le gîte d'étape de cette route militaire et était situé en face d'une seconde route menant à Nérac, et traversant la Garonne au passage de Thouars. De Bordeaux à Lapurdum (Bayonne) ; de Toulouse à Lectoure dont *Sartali*, Sarran, était le

point intermédiaire; de Toulouse à Auch avec quatre mutations, *Ad Jovem*, Leguevin, *Bucconis*, Bouconne sur la Save, *Hungunuerro* et *Ad Sextum;* de Lugdunum des Convènes à *Aginnum*, Agen, passant à Auch, Lectoure, *Belsinum,* Bernet; d'Eauze à Auch. (1) Des restes de ces vieux monumens se font remarquer dans certaines localités et servent à prouver avec quelle intelligence les Gallo-Romains dirigeaient ces admirables travaux.

On attribue à cette époque les nombreuses constructions, connues sous le nom de Camps de César, telles qu'on en voit à Pouzac, à Lannemezan, à Juillian, dans le Béarn et le Bigorre, au-dessus de la chaîne des côteaux qui séparent le gave d'Oléron, du gave béarnais et celui de l'Adour. L'on présume que ces ouvrages, destinés à protéger l'entrée des Gaules dans l'Hyspanie, servirent ensuite de retranchemens et de fortifications aux peuples de la Vasconie, lors de leurs premières descentes dans la Novempopulanie (2).

Le règne passager des rois Visigoths a laissé des vestiges de sa grandeur. Le château royal situé sur les bords de l'Adour, dont les ruines sont près de l'ancienne abbaye du Mas dédiée à Sainte-Quitterie, fut agrandi et embelli par Alaric. C'est à ce prince

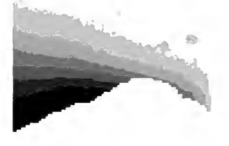
(1) Itinéraire d'Antonin. — Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. — Table Théodosienne. — D'Anville, Notice des Gaules.

(2) La Boulinière, Itin. descript. des Pyr., t. II, p. 249.

que l'on croit devoir le canal qui porte son nom. Le canal d'Alaric s'alimente des eaux de l'Adour près de Pouzac et les verse dans la même rivière audessous de Rabastens, où était situé un camp militaire.

Beaucoup d'antiquités et inscriptions, trouvées dans le sol de la province, à Nîmes, à Rome et dans d'autres villes (*p*), attestent que la Novempopulanie fut habitée par des Romains illustres, qui y exercèrent des fonctions publiques, et que des Gallo-Romains de la troisième Aquitaine parvinrent aux plus hautes dignités de l'empire. C'est surtout à l'est, dans la plaine de Valcabrère, où s'étendait la cité des Convènes et dans les lieux qui l'avoisinent que l'on découvre encore des autels votifs, des pierres tumulaires, des colonnes, des bas-reliefs; quelques-uns de ces monumens ornent les galeries du musée de Toulouse et ont été publiés dans divers recueils (*q*). Les Pyrénées qui avaient ouvert, dès les temps les plus reculés, leurs trésors au commerce, aux arts et aux infirmités humaines, ont conservé des preuves nombreuses de leur antique illustration; les thermes d'Encausse, de Dax, de Bagnères étaient très-fréquentés par les Gallo-Romains; on remarque que dans cette dernière cité, appelée *Vicus Aquensis*, l'on adorait *Aghon*, dieu des montagnes ou des fontaines, dont le nom ne se retrouve nulle autre part.

Vingt-trois inscriptions relatées dans le recueil



de Gruter (1), et toutes trouvées dans Lectoure, indiquent que cette ville avait le privilège de la célébration du taurobole. Le taurobole *taurobolium* ou *tauropolium* (r), était un sacrifice qui consistait dans l'immolation d'un ou de plusieurs taureaux aux cornes dorées, et dédié à Cybèle, mère des Dieux. Quand on voulait honorer son cher Atys, on immolait de plus un bélier : ce nouveau sacrifice s'appelait criobole, *criobolium*. Il était offert ordinairement pour la santé des princes régnans et la conservation des villes où il était célébré.

On construisait pour cette cérémonie un plancher, percé en divers endroits, sur une fosse profonde, dans laquelle le prêtre qui devait recevoir le taurobole, descendait, revêtu d'une robe de soie, la tête ceinte d'une couronne de bandelettes. La victime était égorgée sur ces planches, dont les trous laissaient découler le sang sur le prêtre, qui le recevait sur toutes les parties de son corps. Ainsi purifié, chacun se prosternait devant lui, persuadé que les tâches du prosélyte étaient effacées pour vingt ans; ses habits ensanglantés étaient regardés comme choses sacrées, et religieusement conservés (2) (*s*).

Les inscriptions de Lectoure sont du temps des Antonins; la plupart, gravées sur pierre, étaient or-

(1) Marca, Béarn, l. 1, c. x, p. 39. — De Boze, Mém. de l'Acad. des Inscr, et Belles-Lett., t. 11, p. 479.

(2) Gruter, p. xxix, xxx, xxxi.

nées de figures, telles que des têtes de taureaux, de béliers, de coupes pour les libations, de couteaux à l'usage des sacrifices. Nous rapportons les fragmens d'une de ces inscriptions qu'on a vue longtemps sur le perron de la prison de l'officialité et qui mentionne la célébration du sacrifice, faite vers l'an 239 sous les consuls Gordien et Pompeïen, pour le salut de la cité de Léctoure et celui de l'empereur Gordien, surnommé le Pie, de Sabine Tranquillina, sa femme, et de toute la maison divine ou impériale (*t*).

Des recueils numismatiques font mention de médailles frappées à l'honneur de chefs illustres, de villes et peuples de la province. Il y en a quatre avec le nom d'Adcantuanus, précédé du mot *rex*, ayant à sa gauche tantôt un chien, tantôt une tête de lion; le revers porte le nom de *Sotiatæ* avec un loup marchant à gauche. On se souvient qu'Adcantuanus était un général de la Gaule aquitanique, qui, à la tête de ses saldures et avec un courage désespéré, défendit Sos contre l'armée de Crassus; qu'il persista à combattre, voulant plutôt périr glorieusement les armes à la main, que de se soumettre à la capitulation offerte par ses concitoyens. Son héroïque résolution fut admirée du vainqueur lui-même qui le comprit dans le traité de paix. Il est hors de doute que ce ne soit ce célèbre capitaine, mais il n'est pas moins remarquable que les Novem-

populaniens, tout romanisés qu'ils fussent, aient perpétué le souvenir de leur nationalité gauloise, en retraçant les derniers efforts de leurs ancêtres en lutte contre l'invasion de Rome.

On voit, dans le Recueil de Pellerin, une médaille de bronze sur laquelle est gravée une tête imberbe à gauche avec le mot *Ocii*. Au revers est une bête fauve à poil hérissé, avec le nom *Cramit*, qui devait être celui d'un chef des Ausciens. Une autre d'argent, découverte dans le Languedoc, aux environs d'Alais, et publiée par M. de Lagoy, porte une tête imberbe à gauche, au revers le mot AVSC. Le type de la monnaie des Ausciens présente une si grande analogie avec celle de Marseille, que l'auteur qu'on vient de citer, suppose que le peuple d'Auch l'avait imitée pour la mieux accréditer dans le midi des Gaules, où l'argent des Marseillais était en grande faveur. Une médaille ornée d'une tête regardant à gauche, avec le monogramme VASATIS CIVIT, annonce qu'elle fut frappée en l'honneur du peuple de Bazas. Mais la grossièreté de cette pièce peut faire supposer qu'elle appartient aux premiers temps de la monarchie franke. Il y en a d'autres sur lesquelles on lit LUS et VICUS JULIUS qui étaient les noms de deux villes de la province. Les lettres légendaires VANE, sur l'une de ces médailles, semblent rappeler l'ancienne *Vanezia*, située, selon l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, au passage de la

Baïse, sur la voie d'Eauze à Auch. Elle porte une tête de femme à gauche: au revers un aigle volant les ailes étendues, et trois ronds avec un point au milieu. La rareté de ces monumens ne les rend que plus chers au souvenir de cette époque d'antique civilisation (1).

Les habitans de la province avaient imité les Romains dans la construction des monumens et des maisons particulières. Ils avaient surtout appliqué leur goût, leur art et leur luxe à ces superbes villas, si remarquables par leur magnificence, et choisissaient pour les bâtir les lieux les plus pittoresques, soit sur les bords d'une jolie rivière, soit aux pieds d'une riante colline couverte de vignes, ou sur le sommet d'un côteau ombragé de pins et de chênes. Une villa se composait d'un portique, d'un vestibule, d'un lieu de retraite, *sacrarium*, d'un musée, d'une bibliothèque, des thermes et des appartemens d'hiver et d'été (2). Cette description de l'intérieur d'un palais gallo-romain semble embrasser la distination des ruines spacieuses découvertes à Nérac en 1832 (*u*).

Le quatrième et le cinquième siècle furent la

(1) Pellerin, t. I, pl. v, n° 4; t. III, p. 181, 187. — Mionnet, t. I, p. 94, n° 121; Suppl., t. I, p. 155, n. 37; p. 85, n°s 4 et 5. — De Lagoy, Notice sur l'attribution de quelques médailles, p. 16, 18. Descript. de méd. inédit., p. 32, pl. n° 22. — Revue Numismatique, juillet 1838.

(2) Sid. Apoll., l. II, ep. VIII, IX; l. VIII, ep. IV, XII.

grande époque des lettres dans le midi des Gaules. La grammaire et la rhétorique étaient les deux branches de savoir qui excitaient le plus d'émulation et par lesquelles on aquérait le plus de célébrité. La littérature était divisée en littérature payenne ou civile et littérature chrétienne. C'était l'âge d'or de cette dernière où de sublimes et brillans génies s'élevèrent à un si haut degré. La troisième aquitaine compta parmi ses grammairiens, rhéteurs, chroniqueurs, poëtes et auteurs ecclésiastiques un grand nombre d'hommes distingués, dont les noms et les écrits ne sont parvenus à la postérité qu'avec peine et par fragmens. Les écoles de Bordeaux, de Toulouse, d'Agen et d'Auch florissaient dans tout leur éclat au temps d'Ausonne, à qui on est le plus redevable de la connaissance de l'état des lettres à cette époque. Cet illustre poëte nous a laissé l'éloge d'un savant professeur de rhétorique qui honora la ville d'Auch par sa naissance, son érudition et ses vertus. Staphilius était son nom; doué d'un génie rare, il possédait à fond l'histoire grecque et latine, et toutes les brillantes qualités qui font les grands orateurs. Ausonne affectionnait beaucoup Staphilius et le regardait comme un second père; les vers qu'il a dédiés à sa mémoire font voir combien ce rhéteur était digne de ses regrets et de son amitié. Le poëte bordelais fait mention de Paulus Axius, professeur de rhétori-



que à Bordeaux et savant orateur, dont il aimait à suivre les conseils. Paulus composa un poëme intitulé *le Délire* et qui ne nous est pas resté. On apprend, par la même source, que cet auteur consacrait tous ses loisirs à goûter les charmes de la retraite dans sa terre de Crebennus, au district des Bigorriens, sa patrie. Arborius, autre rhéteur célèbre, naquit dans le district des Tarbelles, et se fit remarquer par l'éloquence qu'il déploya dans les tribunaux de la Novempopulanie, de la Narbonnaise et de l'Hyspanie. Il finit ses jours à Constantinople où il avait été appelé par l'empereur Constantin, pour enseigner la grammaire à l'un de ses enfans (1).

Ausonne, qui nous fournit ces détails, était le plus fécond et sans contredit le plus spirituel et le plus élégant des poëtes; il était né à Bordeaux et était fils de Jules Ausonne de Bazas, premier médecin de l'empereur Valentinien Ier, et d'Æmilia Æonia de Dax, femme recommandable par ses vertus. Ausonne professa l'éloquence à Bordeaux et se fit une si grande réputation que, sur le bruit de son mérite, Valentinien lui confia l'éducation de son fils Gratien. Cet emploi le conduisit aux premières dignités de l'empire. Il fut questeur, préfet du prétoire et consul. Après la mort de son élève, il se retira dans une de ses terres où il s'adonna à la culture des lettres. Ce fut dans sa retraite et pen-

(1) Auson. Commemor. profes., c. XVI, XX, edyl. VII.

dant sa vieillesse qu'il composa la plupart des écrits que nous possédons, et qu'il stimula les gens de lettres pour raviver les études devenues languissantes en son absence (1).

Il faut mettre au rang des poëtes de la province Rufin, originaire d'Eauze, ministre d'état de l'empereur Théodose-le-Grand. On n'a de lui que la fable de Pasiphaë, remarquable par sa contexture reproduisant tous les mètres employés par Horace. Cette pièce se trouve dans le recueil des épigrammes et petites poésies des anciens et dans quelques éditions de Pétronne. Rufin est cruellement immortalisé par le poëte Claudien qui a usé envers lui, dans deux livres, de toutes les formes de l'insulte et de l'invective.

Eutrope était de Bazas et contemporain d'Ausonne; il est auteur du *Breviarium rerum romanarum*, abrégé des principaux événemens de l'histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Valens. La prédilection qu'on portait à ses ouvrages fut cause que les copies en furent non seulement multipliées à l'infini, mais fréquemment altérées et interpolées.

Saint-Orent, ou Orient, est l'évêque dont l'église d'Auch se glorifie le plus : on l'a vu à la bataille de Toulouse, donnée par Litorius, déployer la ferme résolution d'un habile négociateur et sau-

(1) Hist. litt. de la France, t. 1, part. 1, p. 281.

ver d'une perte imminente la couronne de Théodoric, qui fut heureux de placer sa confiance dans ce saint homme. Orent travailla avec ardeur à l'instruction des habitans de son diocèse, plongés encore pour la plupart dans les ténèbres de l'idolâtrie, et fit abattre le temple d'Apollon, situé près d'Auch sur la montagne de *Nerveva*, Saint-Cricq. Le lieu de sa naissance n'est pas connu; on sait seulement par ses écrits qu'il était gaulois. Quelques auteurs, et Du Pin (1) est du nombre, l'ont confondu avec l'évêque d'Illibérie qui souscrivit au concile de Taragone. Il mourut dans un âge avancé, vers 450, regretté de son peuple qu'il avait éclairé. Auch et Toulouse ont reconnu Saint-Orent pour leur patron et l'honorent, le premier mai, d'un culte particulier. L'église d'Auch, qui porte son nom, a long-temps conservé comme une relique vénérée le cor d'ivoire avec lequel le pieux prélat appelait les fidèles aux offices divins (*v*). La légende (2) de saint Orent, écrite par un anonyme, au milieu du septième siècle, est un monument plus ancien que le catalogue des évêques d'Auch, d'après lequel le *Gallia Christiana* (3) avance de cent années le temps de son épiscopat.

(1) Bibliothèque univers. des aut. ecclés., t. v, p. 88.

(2) V. P. Labbe, Bibli. nov. mass. libr., t. II, p. 596; et Bolland., cont. I maii, p. 60.

(3) T. I, col. 973.

Saint-Orent a laissé un poëme intitulé, *Commonitorium*, mémoire ou avertissement, en vers élégiaques qui se distinguent d'une manière avantageuse parmi les productions de cette époque. Ce recueil, divisé en dix livres, est une instruction adressée aux chrétiens : il traite de l'amour envers Dieu et envers son prochain, de l'immortalité de l'âme, de la chasteté. Il tonne ensuite avec force et souvent avec éloquence contre la vaine gloire, le mensonge, l'intempérance, surtout contre l'ivresse dont il décrit les honteuses et funestes conséquences. Le *Commonitorium* est suivi de pièces de vers sur la nativité, de cantiques et de prières. Le manuscrit de cet ouvrage a demeuré enseveli des siècles entiers dans la poussière de l'abbaye d'Anchin, où le jésuite Martin Delrio le découvrit et le publia en 1600 (x).

Saint-Paulin, né à Bordeaux, d'une famille consulaire et mort évêque à Nole, fut disciple d'Ausonne. Ses talens, ses richesses et ses vertus l'élevèrent aux plus hautes dignités de l'empire. Mais ses écrits le rendirent encore plus célèbre. Plusieurs sont perdus, notamment son livre contre les payens; il ne reste guère de lui que des lettres et des poésies.

Sulpice-Sévère, auteur de la vie de Saint-Martin de Tours, et abréviateur élégant de l'histoire sacrée, l'un des premiers essais de l'histoire ecclésiastique

tentés en occident. Elle va du commencement du monde jusqu'à l'an 400, et a valu à son auteur le surnom de *Salluste Chrétien*, parce qu'il avait pris cet historien pour modèle. Il s'appliqua, dans sa jeunesse, à l'étude du droit et suivit la carrière du barreau ; Toulouse et Agen se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à ce grand écrivain. Les auteurs de l'histoire de Languedoc (1) avancent que Sulpice-Sévère était de Toulouse, parce qu'il se dit Aquitain dans un passage de ses dialogues, et que ce nom, s'appliquant alors à plusieurs provinces autres que la Novempopulanie, il est vraisemblable, ajoutent-ils, que cet auteur qui a habité Toulouse avec sa famille y a aussi pris naissance. Scaliger (2) et Vossius (3) prétendent qu'il était d'Agen d'après le deuxième livre de l'histoire sacrée, où Sulpice-Sévère appelle l'évêque d'Agen notre Phæbade. Ces deux opinions contradictoires et fondées sur des preuves si légères, laissent présumer que Sulpice-Sévère était de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine, vieux nom générique que la province ne perdit jamais. Son séjour habituel était Éluso ou Élusio, connu dans les anciens itinéraires comme une simple station ou relai intermédiaire, situé près de Carcassonne, dans la

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. III, p. 149.
(2) Scal., Lig. in Auson., p. 685.
(3) Voss., Hist. Lat., l. II.

Narbonnaise, et très éloigné de l'ancienne Aquitaine. Or, ce nom d'Éluso peut bien être celui d'Élusa, métropole de la Novempopulanie, que les copistes doivent avoir faussé. La situation de cette ville répond mieux à la qualification que se donne Sulpice-Sévère, à ses travaux de jurisprudence dans des tribunaux de premier ordre qui devaient nécessairement exister dans cette capitale, et au voisinage des domaines qu'il possédait dans le district de Tarbes.

Il y a plusieurs auteurs qu'on sait Aquitains, mais dont on ignore le lieu de naissance, et par conséquent à laquelle des trois Aquitaines chacun d'eux a appartenu. S'il est regrettable pour certaines localités d'être privées de la consolation de témoigner leur gratitude particulière à la mémoire de ces hommes célèbres, il n'est pas moins satisfaisant de voir que tout le midi des Gaules leur paie à l'envi un tribut éternel de reconnaissance et d'admiration. Les plus distingués sont : Saint-Prosper d'Aquitaine, auteur d'un *Poëme contre les ingrats*, dans lequel il attaque la doctrine des Semipélagiens, qui prétendaient que l'homme pouvait parvenir par ses propres forces à l'état de grâce. Cet ouvrage est l'un des plus heureux essais de poésie philosophique tentés dans le sein du christianisme. Saint-Prosper d'Aquitaine a été souvent confondu avec Prosper Tiron, aussi Aqui-

tain d'origine; celui-ci était un rhéteur qui a laissé un poëme dans le mètre anacréontique, adressé à sa femme; il lui conseille de passer sa vie dans le célibat. Nazarius, professeur d'éloquence à Bordeaux et auteur d'un panégyrique de Constantin. Joannes, professait l'éloquence dans la partie des Gaules soumise aux Visigoths, dans la première Narbonnaise ou dans la Novempopulanie; ses talens remarquables l'ont fait comparer par Sidoine-Apollinaire à Cicéron et à Démosthènes. Alcime, né à Agen ou dans ce district, est placé par Ausonne au second rang des orateurs, qui illustraient la chaire d'éloquence et le barreau de Bordeaux. On a à regretter la perte de l'histoire de l'empire de Julien dont il était auteur. Lupus professait la rhétorique alternativement à Périgueux et à Agen, et possédait une vaste et riche bibliothèque. On ne sait si ce précieux trésor était uniquement à son usage et à celui de ses amis, ou si les citoyens sans distinction avaient le droit d'aller y goûter les bienfaits de la science. On sait qu'on établit à Rome des écoles et des bibliothèques publiques pour arrêter le progrès du mauvais goût, mais on ne peut dire si de semblables établissemens ont existé dans les provinces.

Il est aisé de juger, d'après cette succincte énumération des hommes de génie, qui répandirent

tant de lumières dans les Gaules méridionales, à quel degré fut porté l'esprit civilisé des Gallo-Romains. Le portrait de leurs mœurs, tracé par une main contemporaine (1) et énergique, fera sentir les motifs de leur décadence; quoique peint avec beaucoup d'exagération, il n'en fait pas moins pressentir la dissolution et la chute prochaine des états romains.

« Personne ne doute que la contrée occupée par » les Aquitains et les Novempopulaniens ne soit » comme la moëlle de la Gaule entière, comme » une mamelle d'inépuisable fécondité, et non-seu» lement de fécondité, mais de ce que l'on préfère » parfois à la fécondité même, de beauté, d'agré» mens et de délices. Toute cette contrée est en » effet tellement entrecoupée de vignobles, fleurie » de prés, parsemée de champs cultivés, plantée » d'arbres à fruits, délicieusement ombragée de » bosquets, arrosée de fontaines, sillonnée de rivi» res, chevelue de moissons, que ses possesseurs » semblent avoir obtenu en partage une image du » paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. Que » devait-il arriver de là ? Certes, des hommes si » particulièrement comblés des bienfaits de Dieu » devaient en être d'autant plus dévoués à Dieu.

(1) Salvian., De Gubernatione Dei, l. VII, c. II. — Cet Extrait, traduit de Salvien, est emprunté à l'Hist. Mérid. sous les conquérans germains, par M. Fauriel, t. I, p. 395.

» Mais qu'est-il arrivé ? Quoi ? Sinon tout le con-
» traire ? Les Aquitains sont, parmi les Gaulois,
» les premiers en vices comme en richesses. La re-
» cherche des voluptés n'est nulle autre part si ef-
» frénée, la vie si impure, la conduite si relâchée.
» Nobles ou autres, les Aquitains sont tous à
» peu près les mêmes. Le ventre de tous ne forme
» pour ainsi dire qu'un seul et même gouffre, la
» vie de tous qu'une seule et même prostitution,
» ou quelque chose de pire encore. Oui, ce qui se
» passe dans les lieux de prostitution me paraît
» moins coupable.
» Les courtisanes qui habitent ces lieux ne sont
» point mariées; elles ne profanent pas un lieu
» qu'elles ignorent; elles outragent la pudeur,
» mais elles sont exemptes d'adultère. D'ailleurs les
» lieux de prostitution sont rares, et les créatures
» condamnées à y passer leur misérable vie ne
» sont pas nombreuses. Mais quelle est chez les
» Aquitains la ville dont la portion la plus opu-
» lente ne soit pas un lieu de prostitution ? Quel
» est parmi eux l'homme puissant qui ne se soit
» vautré dans la débauche ? Qui d'entre eux a gardé
» la foi conjugale ? Qui n'a pas ravalé son épouse
» à la condition de ses servantes, en s'en faisant,
» comme de celles-ci, un instrument de débauche ?
» Qui n'a pas outragé la sainteté du mariage au
» point que celle-là fût dans sa propre maison la

» plus vile aux yeux de son mari, qui, à raison de
» sa dignité d'épouse, y devait être reine?

» Et quelqu'un penserait-il que les choses ne
» sont point chez les Aquitains comme je dis, parce
» que l'on a vu parmi eux des mères de famille jouir
» de leurs droits et en possession du pouvoir et
» des honneurs des matrones? Il est vrai; plusieurs
» femmes ont joui pleinement de leurs priviléges
» de maîtresses, mais presque aucune n'a main-
» tenu intact son droit d'épouse; et il s'agit en ce
» moment pour nous, non pas de constater quelle
» est la puissance des femmes, mais combien les
» mœurs des hommes sont corrompues. »



NOTES ET PREUVES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

(a) Cette troisième partie des Gaules embrassait un territoire de quarante lieues, soit en longueur, soit en largeur, ce qui lui donnait seize cents lieues de superficie. Entre le 15e degré 52 minutes et le 19e degré 5 minutes de longitude, et entre le 42e degré 41 minutes et le 44e degré 35 minutes de latitude.

(b) On pense que le nom d'Ibérie vient des deux mots basques : *ibaya*, fleuve, et *aroa*, écumeux.

(c) Diodore de Sicile rapporte dans son Liv. V que les Pyrénées furent couvertes autrefois d'une épaisse forêt, à laquelle des pasteurs mirent le feu qui la consuma entièrement. L'embrasement ayant duré plusieurs jours, la superficie de la terre parut brûlée, et c'est pour cette raison que l'on donna à ces montagnes le nom de Pyrénées, de *pyra*, feu.

(*d*) L'opinion qui rattache à cette institution l'origine de la féodalité a été combattue avec raison par d'habiles publicistes. On peut consulter à cet égard les *Essais de l'Histoire de France* de M. Guizot.

(*e*) DIIS MANIBVS Q. SERTORII
ME BEBRICIVS CALAGVRRITANVS
D. CORVI ARBITRATVS
RELIGIONEM ESSE, EO SVBLATO
QVI OMNIA CVM DIIS IMMORTALIBVS
COMMVNIA HABEBAT
ME INCOLVMEN RETINERE ANIMAM.
VALE LECTOR QVI HÆC LEGIS
ET MEO DISCE EXEMPLO
FIDEM SERVARE
IPSA FIDES ETIAM MORTVIS PLACET
CORPÔRE HVMANO EXVTIS.
(*Ambr. Morales, coronica gener. de Espagna*, t. II, c. XX, p. 152.)

(*f*) Peu d'écrivains se sont accordés sur la situation de Sos; les savans auteurs de l'*Histoire de Languedoc* sont demeurés dans l'incertitude pour savoir si la place assiégée par Crassus, était Sos sur la Gelise, département de Lot-et-Garonne, ou Vic-de-Sos, au pays de Foix, département de l'Ariége. Marca confond Sos avec Aire sur la foi de la charte de Lescar, écrite huit siècles après l'invasion romaine, et qui omet cette dernière au nombre des douze cités ruinées par les Normands. Il croit rétablir cette omission en substituant le nom *Sotiense,* ainsi écrit dans la charte, à la ville d'Aire, appelée *civitas Atturensium.* Lancelot veut que les Romains n'aient pas franchi la Garonne et aient traversé le pays de Foix pour entrer dans l'Aquitanie, prétendant qu'ils s'étaient approchés de la province romaine afin de se renforcer de troupes auxiliaires. Mais le mot *evocatis* dans le



texte de César prouve assez que Crassus appela ces renforts à lui, et non point qu'il alla les chercher. Certains ont encore avancé, avec aussi peu de fondement, que ce fut Lectoure qui soutint l'attaque de l'armée romaine; on doit remarquer que le nom de cette ville n'est désigné ni dans les commentaires de César, ni dans les géographies anciennes, et que les inscriptions, trouvées sur son terroir à diverses époques, ne donnent aucun indice de cet événement. Nous nous en rapportons à l'érudition de trois habiles critiques, Oihenart, Adrien Valois et d'Anville, lesquels démontrent évidemment que le pays et la cité des Sociates comprenaient le district et la ville de ce nom, qui conserva cette distinction comme chef-lieu d'un archidiaconné de l'ancien diocèse d'Auch. Il est de toute vraisemblance que l'armée romaine, sortant de l'Anjou et de la Saintonge, entama l'Aquitanie par le côté septentrional, et que les Sociates, situés seulement à huit lieues de la Garonne et centralisant les principales forces de la province, à cause de l'importance de leur place, aient été les premiers à opposer de la résistance aux armes de Crassus. (Voy. *Hist. génér. de Lang.*, t. I, liv. II, p. 85. — *Marca, Béarn,* liv. I, c. IX. — *Hist. de l'Acad. des inscr. et bel. let.*, t. V, p. 290.—*Oihen.*, p. 446.—*Had. Valesii, Notitia Galliar.*, p. 529.—*D'Anville, Notice de la Gaule,* p. 611.)

(*g*) Les Aquitaniens construisaient leurs ouvrages militaires à la façon des Romains. Le camp avait la forme d'un quarré; il avait quatre portes, une de chaque côté. On appelait porte prétorienne celle qui regardait l'ennemi; l'autre, opposée à celle-ci, était la porte décumane, gardée par la dixième légion.

(*h*) *Aquæ-Augustæ-Tarbellicæ* (Dax ou Acqs) était la troisième en ordre des cités de la Novempopulanie; il ne faut pas confondre ce district avec celui des Bigerrions, qui avaient pour chef-lieu *Castrum Bigorra,* connu plus tard sous les



noms de *Tarvia, Tursambilla, Tralubora, Tursa, Turba,* enfin Tarbes. De savans géographes ont prouvé que Dax était la cité des Tarbelles. Le nom d'*Aquæ*, d'où vient celui d'Acqs, lui fut donné à cause de ses bains chauds, et celui d'*Aquitania*, par lequel on désignait la troisième partie des Gaules, en dérive et ajoute à la considération dont la ville de Dax jouissait à cette époque. Il y a des étymologistes qui veulent faire découler le nom d'*Aquitania* de *equus*, parce que, selon César, l'Aquitanie fournissait la meilleure cavalerie gauloise. On sait du reste que la race des chevaux navarrains est l'une des plus estimées. Nous conservons les noms d'Aquitanie et d'Aquitaniens, pour ne pas confondre avec l'Aquitaine et les Aquitains, qui occupèrent la moitié de la Celtique entre la Loire et la Garonne.

(*i*) Dans les figures des provinces gallo-romaines, la Novempopulanie est représentée avec deux carcans de perles : l'un fixé au cou, l'autre pendant des épaules sur le sein. Les autres provinces n'en ont qu'un ou n'en ont pas. Cet attribut distinctif fait supposer que les Romains avaient une considération particulière pour les habitans de la troisième Aquitaine.

(*j*) La révélation de la foi dans la province remonterait, selon Grégoire de Tours, au temps même de Jésus, et aurait été faite par le ministère d'une noble dame de Bazas. Cette autre Samaritaine entreprit le voyage de la Judée sur la renommée des miracles de l'Homme-Dieu, et eut le bonheur, en le voyant, d'être touchée de sa grace vivifiante. Elle porta sa courageuse dévotion jusqu'à pénétrer dans le cachot de la forteresse de Machera, au moment de la décollation de Saint-Jean-Baptiste. Elle recueillit le sang du prophète dans un bassin d'argent qu'elle rapporta à Bazas, et qu'elle plaça dans un oratoire, où le peuple vint vénérer la sainte relique.



En 1270, sous l'épiscopat de Guillaume II, évêque de Bazas, on retrouva ce précieux bassin, demeuré caché sous l'autel de la cathédrale, depuis la ruine de la ville par les Normands. (*Greg. Turonici, Miraculor. in glor. martyr., lib.* 1, *c.* 12.—*Gall. Chr. t.* 1, *col.* 1200).

(*k*) Une légende rapporte que les habitans d'Aubiet, où Taurin était allé prêcher la foi, lui firent subir le supplice de la décollation à l'instigation des prêtres payens qu'il avait voulu convertir, et que le saint porta sa tête dans les mains jusqu'à Auch. La croyance des légendaires sur ce que les martyrs avaient marché après leur mort en portant leur tête, provenait de l'attribut que les premiers artistes chrétiens donnaient aux figures de ceux qui avaient souffert ce genre de mort, en les représentant debout, la tête détachée du tronc et déposée dans les mains.

(*l*) «On a vu dans le monde des monstres de différentes espèces; Isaïe parle des centaures, des sirènes et d'autres semblables; Job fait une description mystérieuse de Léviathan et de Behemoth; les poëtes content des fables de Cerbère, du Sanglier de la forêt d'Erimanthe, de la Chimère et de l'Hydre à plusieurs têtes; Virgile rapporte l'histoire de Cacus; l'Espagne a produit Géryon, qui avait trois corps; les Gaules seules en ont été exemptes, quand Vigilance, ou plutôt *Dormitance* a paru tout d'un coup, combattant avec un esprit impur contre l'esprit de Dieu. Il soutient qu'on ne doit point honorer les sépulcres des martyrs ni chanter *Alleluia* qu'aux fêtes de Pâques; il condamne les veilles, il appelle le célibat une hérésie, et dit que la virginité est une source de l'impureté, etc. » (*Advers. Vigilant.*)

(*m*) Cette distraction a été cause que plusieurs auteurs

ont placé le Condomois dans la deuxième Aquitaine plutôt que dans la Novempopulanie.

(*n*) D'après la doctrine d'Arius, le Fils de Dieu était une créature tirée du néant, capable de vertu et de vice ; il n'était pas véritablement Dieu, mais seulement par participation, comme toutes les autres à qui on donne le nom de Dieu; il existait avant tous les siècles, mais il n'était point coéternel à Dieu.

(*o*) DYNASTIE DES ROIS VISIGOTHS.

410.— Wallia.
419.— Théodoric Ier, fils d'Alaric Ier, vainqueur de Rome.
451.— Thorismond.
453.— Théodoric II.
466.— Euric.
484.— Alaric II.

(*p*) A la fin du dix-septième siècle, on découvrit à Saint-Amand, par les soins de Foucault, intendant de justice, en Guienne, près d'une église un peu au-delà du cimetière, un superbe tombeau d'une pièce de marbre blanc et le couvercle d'une autre pièce de semblable marbre. Il avait 7 pieds de long, 2 pieds 7 pouces de large et 5 pouces d'épaisseur. Comme ce monument appartenait au paganisme, on l'éloigna du lieu d'où on l'avait déterré proche du cimetière, et on l'avait placé à une certaine distance sur le bord d'un ruisseau, jusqu'à ce que l'archevêque d'Auch, Labaume de Suze, moins scrupuleux, le fit transporter au château de Mazères, où il se voit encore. Ce tombeau, qui devait être de l'époque de Gordien, dans le siècle qui sépare le dernier des Antonins d'avec Constantin, était revêtu de l'inscription suivante :

D. M.
HEDVNNIÆ HER
MIONES. FEMINÆ
RARISSIMÆ. CON
JVGI. INCOMPARAB
ÆMILIUS FRONTO
MARITVS ET POMPE
IVS. LEPIDVS. FILIVS.

Un cœur, deux chouettes, une rose, un chêne, du lierre, un lis d'étang, un génie avec des ailes et tenant un flambeau allumé, un marteau, une hache, un bouclier, des festons et des couronnes de fleurs étaient autant de figures symboliques qui ornaient le cénotaphe, et dont on peut consulter l'explication dans l'ouvrage de l'abbé Nicaise.

Emile Fronton et Pompeius Lepidus, qui élevèrent ce monument à la mémoire de Héduinna, affranchie d'Hernione, femme incomparable et d'un rare mérite, leur épouse et mère, devaient être de l'illustre famille des Fronton d'Aquitaine, d'où descendit, suivant Sidoine Apollinaire (*l. IV, ep.* 21, *l.* 8, *ep.* 3), Cornelius Fronton, comparé par Macrobe (*Sat. V,* 1), pour l'éloquence, à Cicéron, Salluste et Pline-le-Jeune. La deuxième loi du liv. X du code *de municipibus et originariis* fait mention d'une famille de ce nom en Aquitaine au temps de Gordien.

On a remarqué long-temps à l'église paroissiale de Mirande un tombeau faisant l'office d'autel. Les dessins en étaient de très bon goût, ainsi que les figures des bacchantes formant des groupes de danse. Ce monument alla joindre le précédent pour faire place à un autel plus conforme à la dignité et à la sainteté du lieu. (*Explication d'un ancien monument trouvé en Guienne dans le diocèse d'Auch, par l'abbé Nicaise, de l'académie de Dijon,* 1689.)

L'épitaphe suivante, gravée sur marbre, dédiée par un

père à la mémoire de son fils mort loin de sa patrie, fut trouvée à Rome dans une maison voisine de la colonne Trajane.

D M

CONDITVS. HIC. AMOR. EST. DICTVS. DE. NOMINE. PATRIS.
HEV. MISERI. PATRIS. CONDITUS. HIC. AMOR. EST.
GALLIA. QVEM. GENVIT. DE. GENTE. NOVEMPOPVLANA.
ITALA. TERRA. TEGIT. GALLIA. QVEM. GENVIT.
NOBILIS. INGENIO. DOCVIT. IVS. INCLYTA. ROMA.
OPPETIIT. FATIS. NOBILIS. INGENIO.
LÆSERIS. HVNC. TVMVLVM. SI. QVISQVAM. IN. TARTARA. PERGAS.
ATQVE. EXPERS. TVMVLI. LÆSERIS. HVNC. TVMVLVM.

(*Gruter, p.* DCLXVII, *n°* 10.)

(*q*) On peut consulter à cet égard le recueil de Gruter, Oihenart, les Mélanges Historiques d'Orbeissan, t. II; les Monumens Religieux des Volces-Tectosages de M. du Mège; l'Itinéraire descriptif des Pyrénées de M. La Boulinière, t. III.

(*r*) Belleforest et André Duchesne ont interprété ce nom par ville des taureaux, qu'ils ont donné à Lectoure.

(*s*) Au temps de Julien l'apostat, le taurobole devint une simple parodie du baptême.

(*t*) PRO. SALVTE. IMP. M
ANTONI. GORDIANI. PII. FEL
AVG. ET. SABINÆ. TRANQVILLINÆ
AVG. TOTIVSQVE. DOMVS. DI
VINÆ. PROQVE. STATV. CIVI
TATIS. LACTORATEN
TAVROPOLIVM. FECIT. ORDO
LACT. etc.

(*Gruter, p.* XXX, *n°* 1.)

(*u*) Un habile faussaire en matière de sciences, chargé de la direction des fouilles de Nérac, a trouvé le moyen de mystifier les archéologues et les sociétés savantes du Midi en leur vendant des inscriptions, des médaillons et autres objets qu'il avait fabriqués, et comme provenant des ruines romaines. L'Académie royale des inscriptions et belle-lettres a déclaré ces monumens indignes d'aucune confiance, et un procès jugé devant la cour royale d'Agen, en 1836, a fini par prouver qu'ils n'étaient que l'œuvre d'un imposteur.

(*v*) Ce ne fut que dans le siècle suivant qu'on fit usage des cloches dont l'invention appartient à la ville de Nole.

(*x*) Cet ouvrage, imprimé dans plusieurs collections, ne l'est en entier que dans le *Thesaurus anecdoctorum* de Martène, t. V, d'après un manuscrit de Saint-Martin de Tours. Le Père Commire a fait des remarques et des corrections sur ce poëme dans les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1700, p. 195, et septembre de la même année, p. 303.



LIVRE DEUXIÈME.

508—872.

Politique de Clovis. — Destinée de la Novempopulanie sous les divers partages de la monarchie. — Révolution gondovaldienne. — Descentes des Vascons. — Leur établissement. — Duché électif de Vasconie. — Premier royaume d'Aquitaine. — Duché d'Aquitaine. — Expéditions des Franks dans la Vasconie. — Irruption des Sarrasins. — Guerre d'Aquitaine. — Bataille de Roncevaux. — Second royaume d'Aquitaine. — Luttes nationales des Vascons contre les Franks. — Invasion des Normands. — Ruine de la province.

Les intrigues du clergé aquitain, dirigées en 508
haine de l'arianisme, avaient eu une réussite complète; le midi des Gaules, livré aux Franks, fut la consommation de la trahison des évêques envers

508 Alaric, dont ils avaient naguère béni la tolérance au concile d'Agde. Clovis, politique intelligent, s'assura cette conquête par de magnifiques récompenses accordées à ceux qui la lui avaient préparée. Il enrichit les églises catholiques des terres décumanes, dépendantes du fisc romain ou visigothique, qu'il confisqua à leur profit et leur concéda à perpétuité ou à titre gratuit. Il joignit à ces largesses les dépouilles des temples ariens, et eut la prudence de faire respecter par ses soldats les abbayes catholiques, ainsi que les sujets et les domaines qui leur appartenaient. Mais, cette révolution, profitable aux ecclésiastiques dont elle était l'œuvre, ne procura pas les mêmes bienfaits aux autres classes de citoyens. Une foule innombrable, parmi laquelle se trouvaient des prêtres suspects d'arianisme ou coupables d'être restés fidèles au gouvernement visigothique, fut jetée dans les fers. Ces infortunés servirent de trafic à l'avarice des barbares, qui abandonnèrent au jugement des évêques ceux qu'ils ne purent vendre au bout de trois ans (1). Le pillage et les dévastations que les Franks exercèrent dans les villes et les campagnes rappelèrent les désastres des Vandales et des Alains, leurs prédecesseurs.

La cathédrale d'Auch doit l'origine de sa grandeur et de ses richesses à la munificence de Clovis.

(1) Fauriel, Hist. de la Gaule Mérid., t. II, c. XIII, p. 74.

Le territoire de Vic, toutes les dépendances du do- 508
maine royal de l'état visigothique, situés dans son diocèse, et plusieurs droits établis sur les propriétés des vaincus, lui furent perpétuellement concédés. Selon les cartulaires de cette église, écrits dans le treizième siècle, le monarque frank aurait séjourné à Auch, lorsqu'il traversa la Novempopulanie en conquérant, et aurait eu l'intention d'y transférer le siége métropolitain qui était à Eauze. Les mêmes titres ajoutent qu'il fonda la basilique de Saint-Martin au midi de la ville, qu'il fit don à la vierge de sa tunique de guerre, d'une aiguière d'or à l'usage du lavement des mains et de cent pièces d'or, destinées à des couronnes, et qu'il déposa lui-même sur l'autel. La mémoire du bienfaiteur de l'église d'Auch et celle de sa femme Clotilde y sont honorées le trois juin en souvenir de la royale fondation. L'église de Simorre prétend aussi compter au nombre des basiliques élevées par Clovis et avoir été dotée de ses pieuses libéralités (1).

Clovis convoqua à Orléans un concile, où les 511
évêques des trois Aquitaines souscrivirent et reconnurent son autorité politique; on ne voit figurer dans cette assemblée de prélats de la Novempopulanie que le métropolitain Leontius, et deux de ses suffragans Nicetius d'Auch et Sextilius de

(1) Bajole, Hist. Sacr. d'Aquit., p. 332. — D. de Brugèles, Chron. d'Auch, p. 180, 494.

511 Bazas (1), adhérens au concile d'Agde. L'absence des autres indique que la domination franke ne s'étendait pas sur toutes les parties de la province, principalement dans les contrées les plus voisines des Pyrénées.

Clovis étant mort, ses quatre fils partagèrent entre eux la monarchie de leur père : Thierri fut reconnu roi de Metz, Clodomir d'Orléans, Clotaire de Soissons et Childebert eut la Neustrie. La Novempopulanie fit partie des états de Clodomir jusqu'à l'an 529, où elle passa sous l'autorité de Childebert après la mort du roi d'Orléans.

Le partage du royaume des Franks, entre les fils de Clovis, servit de base à celui que firent les fils de Clotaire, devenu seul maître de la monarchie.
561 Charibert régna à Paris, Gontran à Orléans, Chilpéric à Soissons et Sigebert à Metz. La province tomba dans le lot de Charibert, roi de Paris, ainsi que la deuxième Aquitaine et un démembrement
567 de l'ancienne Narbonnaise. Après la mort de ce roi, ses états furent divisés entre ses trois frères, et la Novempopulanie échut à Sigebert, roi d'Austrasie ou de Metz, et à Chilpéric, roi de Soissons, à l'exclusion de Gontran. Chilpéric posséda Bordeaux, Dax, le Béarn et le Bigorre; Sigebert, le Conserans et le Labourd (Bayonne). Ce mode bizarre de division démontre la précarité de possession des co-parta-

(1) P. Labbei. Concil. aurelianense, t. IV, col. 1409.

geans et la nécessité d'intéresser l'un et l'autre à 567
la défense d'un pays, qui, par sa nature et son éloignement méconnaissait l'autorité mérovingienne.

Sigebert épousa la célèbre Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, qui tenait le siége de sa monarchie à Tolède. Ce mariage fut suivi de près de celui de Chilpéric avec Galswinthe, sœur aînée de Brunehaut. Celui-ci demanda la main de la fille du roi visigoth, avec promesse de quitter les femmes qu'il s'était associées, notamment la fameuse Frédégonde. Galswinthe fut reçue avec de grands honneurs dans les états de son époux, à qui elle apporta de riches trésors (1). Les lois Gothiques prescrivaient aux maris de constituer à leurs femmes un douaire du dixième des biens, et les coutumes frankes astreignaient à la même obligation, sous le titre de don du matin, *Morganegib* ou *Morgangita*. C'est en vertu de ce double usage, que Chilpéric satisfit à ces conditions par la cession en faveur de Galswinthe du Bordelais, du Limousin, du Querci, du Bigorre et du Béarn, provinces de l'héritage de Charibert (2). Peu de temps après ce mariage et la conversion de la princesse à la foi catholique, des plaintes furent adressées de sa part à son père, sur les mauvais traitemens qu'elle recevait à la cour de

(1) Greg. Turon., l. IV, c. XXVIII.
(2) Greg. Turon., l. IX, c. XX.

567 son époux. Elle insistait pour retourner dans sa patrie en faisant l'abandon de ses richesses. Chilpéric la calma d'abord en dissimulant avec elle, et puis la fit étrangler par un page. Quelques jours après ce crime il épousa Frédégonde (1).

Dès lors commença entre la nouvelle reine et Brunehaut une haine implacable, occasionnée par la vengeance légitime que celle-ci voulait tirer de sa sœur. La guerre, déclarée entre Chilpéric et Sigebert, fut bientôt suspendue par la médiation de Gontran, qui fit livrer à Brunehaut les villes que Galswinthe avait reçues en douaire. Cette restitution n'entraîna point avec elle l'abandon de la suzeraineté; Chilpéric la borna seulement à la jouissance
575 de ces domaines. Malgré cette concession, Brunehaut excitait le roi Sigebert, son mari, à la guerre contre son frère, en lui demandant sans cesse vengeance du sang de sa sœur Galswinthe. Frédégonde détourna par un crime les efforts de la reine de Metz, elle arma la main d'un traître qui frappa à mort Sigebert au milieu de ses conquêtes dans la Neustrie, et au moment de son élévation sur le pavois.

Gontran, roi d'Orléans et de Burgondie ou de Bourgogne, ayant perdu ses deux fils, adopta l'enfant que Sigebert avait laissé, Childebert II, âgé de onze ans. L'ingrat Childebert oublia bientôt les
583 bienfaits de son père adoptif, et fit alliance avec Chil-

(1) Greg. Turon., l. IV, c. XXVIII.

péric avec lequel il convint de lui succéder et de 583
l'aider à dépouiller Gontran de son royaume. La guerre fut alors déclarée entre Chilpéric et Gontran, Périgueux et Agen ouvrirent leurs portes à l'armée du premier de ces princes et lui prêtèrent serment de fidélité. Au bout de deux ans la paix fut signée entre les deux frères.

Frédégonde fit assassiner son époux Chilpéric, 584
et la voix publique accusa de cet attentat le maire du palais Landry, soupçonné d'avoir déshonoré la couche royale. Gontran et Frédégonde, mère de Clotaire II, se partagèrent la tutelle de ce prince, à l'exclusion de Childebert. Le pouvoir de Gontran s'accrut beaucoup par la mort de Chilpéric, et la popularité, qui l'avait distingué des autres rois franks le rendit odieux à l'aristocratie naissante d'Austrasie. En conséquence, les grands résolurent d'opposer un rival à sa puissance et choisirent Gondovald.

Gondovald était un fils adultérin de Clotaire Ier, qui d'abord reconnu, puis répudié par son père, s'était retiré à Constantinople pour éviter les persécutions de sa famille. Le duc Gontran-Bozon et le patrice Mummolus d'Avignon, s'étant mis à la tête de la conspiration, firent venir ce prince dans le midi des Gaules et le firent proclamer, après la mort de Chilpéric, à Brives-la-Gaillarde, en l'élevant sur un bouclier. Gondovald obtint des succès ra-



584 pides dans l'Aquitaine; Poitiers, Saintes, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Agen le reconnurent. Le duc Didier le reçut à Toulouse malgré l'opposition de l'évêque Magnulfe, qui excitait le peuple à lui fermer les portes de la ville (1).

Durant son séjour à Bordeaux, Gondovald exerça un acte d'autorité qui prouve que la Novempopulanie l'avait reconnu. Nicetius, comte de Dax, frère de Rusticus, évêque d'Aire, avait obtenu un ordre du roi Chilpéric pour être tonsuré, puis établi évêque dans cette même ville à la place de celui qui était mort récemment. Gondovald annula cette nomination que les ecclésiastiques lui dénoncèrent comme une violation des droits et de la discipline de l'Église, et nomma un prêtre, appelé Faustianus, qu'il fit consacrer par les évêques assemblés. Bertrand, archevêque de Bordeaux, chargé de procéder à l'intronisation, jugea prudemment que les affaires pouvaient changer de face; il prétexta un mal d'yeux et députa, pour se faire remplacer, Palladius, évêque de Saintes. Oreste, évêque de Bazas, assista à l'ordination de Faustianus, ce qu'il nia dans la suite en présence du roi Gontran (2).

585 La défection devenait générale dans tout le midi des Gaules, et en ce pressant danger Gontran se réconcilia avec Childebert. Les deux monarques

(1) Greg. Turon., l. VII, c. X, seqq.

(2) Greg. Turon., l. VII, c. XXXI.

joignirent leurs efforts contre l'ennemi commun. 585
Il fut stipulé dans leur contrat d'alliance que Childebert aurait le Conserans, Aire et le Labourd; Gontran garda Bordeaux, Dax, Lescar et Tarbes: conventions qui furent confirmées, en 587, par le traité d'Andelot (2). Les grands d'Austrasie, qui avaient jusqu'alors secondé, de tout leur pouvoir, les projets du prétendant, n'osèrent plus tourner leurs armes contre leur roi. Gontran-Bozon fut le premier qui abandonna Gondovald en emportant une partie de ses trésors; le duc Didier se retira aussi de son parti; il n'y eut que Mummolus qui l'accompagna encore pendant quelque temps dans sa mauvaise fortune. Ayant appris l'approche de l'armée de Gontran, commandée par Leudégisile et le patrice Ægila, et ne pouvant lui résister à cause de la désertion fréquente des siens, Gondovald se résigna à reculer devant les troupes royales dans la plaine de la Garonne, gagna la Novempopulanie en passant le fleuve, et alla se fortifier dans Lugdunum des Convènes avec ses compagnons d'armes les plus dévoués: Sagittaire, évêque de Gap; Waddon, comte de Saintes, Mummolus, gouverneur d'Avignon, et le duc Bladaste.

La cité des Convènes, d'après la description de Grégoire de Tours, était bâtie sur le sommet d'une montagne isolée, près des sources de la Garonne.

(1) Greg. Turon., l. IX. c. XX.

585 Sa situation élevée était un obstacle à se procurer de l'eau dans l'intérieur; mais une source s'échappant de cette montagne et protégée par une tour très forte, servait aux besoins des habitans qui venaient y puiser par un conduit souterrain sans être vus ni inquiétés du dehors. Gondovald avait choisi cette forteresse pour ses importans moyens de défense, son voisinage avec l'Espagne et la facilité de se procurer des secours des Visigoths. Il fit son entrée dans Lugdunum au commencement du carême, et ayant assemblé le peuple, il lui dit : « Vous saurez que tous ceux qui habitent le » royaume de Childebert ont favorisé mon élec» tion, et que j'ai avec moi des ressources consi» dérables ; mais comme mon frère le roi Gontran » fait marcher contre moi une armée immense, » il faut réunir dans votre ville des vivres et tou» tes choses nécessaires, afin qu'en attendant l'ap» pui de la bonté divine, vous ne mouriez pas de » faim. » Confiant en ces paroles, chacun s'engagea à défendre courageusement la cause de Gondovald, s'occupa des préparatifs pour soutenir le siége et travailla aux approvisionnemens en subsistances.

Une fois établis dans Lugdunum, les Gondovaldiens usèrent de la plus insigne perfidie, pour s'assurer de la place dont ils voulaient seuls rester maîtres. Ils feignirent de croire que l'armée de

Gontran approchait, et stimulant le courage des 585
Convènes qui les avaient si généreusement accueillis, ils leur persuadèrent de sortir les premiers de la ville afin d'engager le combat avec l'ennemi. Les Convènes, aussi valeureux que loyaux hospitaliers, descendent en armes dans la plaine : les Gondovaldiens, aussitôt, chassent hors des remparts le reste de la population, ferment les portes, s'emparent des richesses, d'une grande quantité de vivres destinés à soutenir un siége de plusieurs années ; tandis que les malheureux habitans, expulsés de chez eux, sont livrés sans asile à une vie errante. L'évêque Rufin ne fut pas excepté de cette expulsion générale ; il n'y eut que le comte Chariulfus, homme riche et puissant, dont les magasins et les celliers remplissaient Lugdunum et suffisaient presque à nourrir les guerriers de Gondovald, qui ne fut pas atteint de l'extrême rigueur exercée contre ses concitoyens (1).

Cependant l'armée combinée de Gontran et de Childebert, partie de Poitiers, était en marche vers les Pyrénées, et ayant appris que les conjurés étaient arrêtés sur la rive ultérieure de la Garonne, elle mit hâte à les joindre. Les soldats Austro-Burgondiens, arrivés sur le territoire d'Agen, trouvèrent sur le lieu, où saint Vincent avait péri pour le nom du Christ, une église renfermant des tré-

(1) Greg. Tur., l. VII, c. XXXIV.



585 sors que les populations voisines y avaient apportés afin de les mettre sous la sauve-garde du martyr. Ne se donnant pas le temps de forcer les portes, ils y mirent le feu, se précipitèrent dans le temple et le dépouillèrent de tout ce qu'il contenait de sacré et de profane. Ils traversèrent ensuite avec leurs chevaux la Garonne à la nage et perdirent beaucoup de monde que le fleuve entraîna. Ils rencontrèrent à l'autre bord des chameaux, chargés d'or et d'argent, faisant partie de l'armée gondovaldienne, et que l'arrière-garde de celle-ci avait été obligée d'abandonner; ils apprirent là que Gondovald était renfermé dans Lugdunum. Quelques jours après la traversée, les Austro-Burgondiens furent réunis dans la plaine dominée par la cité des Convènes, y formèrent leur camp, dressèrent leurs tentes et firent les dispositions nécessaires pour le siége de la place. Durant ces préparatifs, le pays d'alentour fut ravagé; mais les soldats qui s'écartaient trop par l'appât du butin étaient mis à mort par les habitans des campagnes (1).

Les hommes d'armes de Gontran montaient souvent sur la colline et adressaient des injures à Gondovald lorsqu'il se montrait à eux du sommet des tours. Ils lui reprochaient sa situation obscure sous le règne de Clotaire. « Es-tu ce peintre, lui » disaient-ils, qui au temps de Clotaire barbouil-

(1) Greg. Tur., l. VII, c. XXXV.

» lait les murailles et les voûtes des oratoires? Es- 585
» tu celui qu'on appelait Ballomer? Es-tu celui
» qui a été tondu par les rois franks et envoyé en
» exil? » Gondovald répondait à ces interpellations en racontant aux questionneurs les détails de sa vie, et en persistant à se donner pour le fils de Clotaire. Puis il ajoutait : « Si vous êtes dominés
» par une haine trop violente, conduisez-moi vers
» votre roi; et s'il me reconnaît pour son frère, je
» ferais tout ce qu'il voudra. Si vous vous y refu-
» sez, laissez-moi du moins retourner à Constan-
» tinople, et je vous promets que je ne causerai
» d'inquiétude à personne. » Les propositions de Gondovald n'étaient peut-être pas sincères, mais ceux de son parti s'en servirent pour les faire tourner contre lui. (1).

L'attaque avait commencé et durait depuis quinze jours; la perte des assiégeans était considérable et toutes leurs machines de guerre avaient été détruites. Leudégisile, général de l'armée royale, en fit construire de nouvelles, et ayant fait avancer des béliers et des chariots couverts de claies et de planches pour garantir les soldats des coups des assiégés, il ordonna de recommencer l'assaut de la place. Les précautions prises par Leudégisile ne résistèrent pas aux moyens de défense employés par les Gondovaldiens : les assaillans furent écartés

(1) Greg. Turon., l. VII, XXXVI.



585 ou écrasés par des pots remplis de poix et de graisse enflammées, et d'une grêle de pierres lancées du haut des remparts. La nuit, survenue au milieu du désordre, obligea les Burgondiens à rentrer dans leur camp.

Bladaste, l'un des chefs du parti de Gondovald, effrayé des conséquences d'une guerre qu'il prévoyait ne devoir pas se terminer en faveur de ce prince, prit ses mesures afin d'échapper aux effets inspirés par la crainte. Il mit le feu à la maison de l'Église, et profita du moment où chacun s'empressait de l'éteindre pour s'évader, aller joindre le lieutenant de Gontran et de Childebert, faire sa soumission et rapporter la situation intérieure de la place. Le lendemain les assiégeans renouvelèrent l'attaque, entreprirent de combler avec des fascines et des baguettes le fossé du côté de l'orient qu'ils croyaient le plus accessible, mais ils furent repoussés. Les Gondovaldiens se défendaient avec courage, faisaient face de toutes parts à l'ennemi et étaient animés par l'exemple de l'évêque Sagittaire, qui, armé de toutes pièces, parcourait les rangs, surveillait les remparts et lançait de sa propre main des projectiles meurtriers sur les troupes de Leudégisile (1).

Le général de l'armée austro-burgondienne reconnut qu'il ne triompherait pas de l'habileté de

(1) Greg. Turon., l. VII, c. XXXVII.

Mummolus, à qui était confié le commandement 585
de Lugdunum, ni de la bravoure des siens. Instruit par le transfuge Bladaste de la disposition morale des chefs gondovaldiens, il dépêcha secrètement des messagers au gouverneur de la place pour l'engager à livrer le prétendant; et, pour mieux l'ébranler dans sa fidélité, il lui fit annoncer la captivité de sa femme, de ses enfans, et le péril qu'ils courraient s'il persistait dans sa rébellion.

Mummolus appela dans une église les principaux conjurés, l'évêque Sagittaire, Chariulfus et Waddon, et leur fit part des propositions qu'on venait de lui adresser. Là, après avoir brièvement délibéré, les auteurs de la révolution se promirent par des sermens réciproques de renoncer à l'amitié de Gondovald, et livrer sa personne à l'ennemi moyennant qu'on leur assurât la vie sauve. Les envoyés leur jurèrent l'assurance des garanties désirées, promirent de solliciter leur grâce auprès de Gontran, et au cas du rejet de cette demande, ils s'engagèrent à leur procurer un asile dans un lieu saint.

Après cet acte de perfidie, Mummolus et ses trois complices allèrent trouver Gondovald. Ils lui rappelèrent ses discours en réponse aux injures des soldats austro-burgondiens, et l'offre qu'il avait faite de se présenter à son frère Gontran. Ils lui dirent que la fidélité qu'ils lui avaient jurée ne



585 devait pas rendre suspect le conseil d'accomplir ce dessein; enfin ils lui annoncèrent que les officiers de Gontran, avec lesquels ils venaient d'avoir un entretien, leur avaient assuré que son frère n'avait point l'intention de le perdre, parce qu'il ne restait presque plus personne de sa race.

Gondovald, ayant compris qu'il était victime d'une trahison, répondit en versant des larmes : « C'est vous qui m'avez fait venir dans les Gaules, » où une partie de mes trésors a été retenue dans » Avignon, l'autre pillée par le duc Gontran- » Bozon. Après Dieu, j'ai placé en vous toutes mes » espérances, je vous ai confié l'exécution de mes » projets, ne désirant régner que par vous. Main- » tenant vous rendrez compte à Dieu qui jugera » ma cause. » Mummolus tâcha de le rassurer : « Nous ne voulons pas te tromper, lui dit-il; voici » des guerriers qui t'attendent à la porte de la » ville, et pour ne pas paraître avec jactance, » prends ton épée et rends-moi la mienne avec le » baudrier d'or dont tu es ceint. » Gondovald se dépouilla des objets que réclamait Mummolus, en lui disant : « Je ne puis croire à tes paroles, puis- » que tu me ravis un bien que tu m'as donné, et » dont j'ai fait usage jusqu'à présent par amitié » pour toi. » Gondovald n'était pas en état de résister, et ayant reçu de nouvelles protestations qu'il ne lui serait fait aucun mal, il se laissa conduire

hors des murs de Lugdunum, où il fut livré à Ollon, 585
comte de Bourges, et à Gontran-Bozon. Lorsqu'il vit que Mummolus et ses autres conseillers, au lieu de le suivre faisaient soigneusement refermer la porte de la ville et doubler la garde, il sentit qu'il était perdu, et s'écria en levant les yeux et les mains vers le ciel : « Juge éternel, véritable ven» geur des innocens, Dieu, de qui procède toute » justice, je te recommande ma cause et t'adresse » ma prière pour me venger de ces hommes qui » m'ont livré au pouvoir de mes ennemis. » Ayant ensuite fait le signe de la croix, il marcha au milieu des gardes qui lui firent suivre un chemin bordé de précipices. Le comte Ollon le poussa pour le faire tomber et lui porta un coup de lance en adressant ces mots aux assistans : « Voici votre » Ballomer qui se dit frère et fils de roi. » Gondovald, préservé par sa cuirasse, se releva et fit des efforts pour regagner la cité des Convènes; mais Gontran-Bozon ne lui en laissa par le temps. Il lui lança une lourde pierre qui l'atteignit à la tête et le tua sur la place. Aussitôt les soldats austro-burgondiens se précipitèrent sur son corps, le mutilèrent, le traînèrent au travers du camp avec une corde attachée aux pieds; et après lui avoir arraché la barbe et la chevelure, signes distinctifs de sa naissance royale, ils l'abandonnèrent sans sépulture sur le lieu même où il avait été terrassé.

585 Mummolus était convenu avec Leudégisile de lui ouvrir le lendemain matin les portes de Lugdunum. La nuit fut employée par la garnison à mettre à couvert du pillage les trésors qui étaient dans la ville, et au point du jour l'armée royale fit son entrée. Tout fut passé au fil de l'épée; le petit nombre de citoyens que les conjurés avaient gardés avec eux fut mis à mort sans distinction d'âge ni de sexe, les ecclésiastiques égorgés au pied des autels, et les hommes de guerre des Gondovaldiens, malgré le traité de capitulation, ne furent pas exceptés de ce massacre général. Après s'être assurés qu'il n'y avait plus un être vivant dans Lugdunum, les Austro-Burgondiens y mirent le feu, les superbes monumens publics élevés par les Romains furent consumés; les maisons, les églises, les remparts furent abattus; en un mot, il ne resta pierre sur pierre de cette ancienne cité, qui, depuis la fondation due au grand Pompée, avait été l'un des plus glorieux boulevarts de la province (1). A la fin du onzième siècle, en 1085, cinq cents ans après cette catastrophe, l'évêque Saint-Bertrand bâtit une église sur les ruines de l'antique patrie des Convènes et y attira les premiers habitans de la ville nouvelle qui, sous le nom altéré de Comminges, n'égala jamais son aînée en splendeur ni en magnificence.

(1) Greg. Tur., l. VII, c. XXXVIII.

Leudégisile reconduisit au camp ses troupes repues de carnage, emmenant avec lui Mummolus, Sagittaire, Chariulfus et Waddon. Il expédia un message à Gontran pour connaître ses intentions concernant les quatre prisonniers, dont deux, Chariulfus et Waddon, venaient d'obtenir la liberté en donnant leurs fils pour otages. L'ordre du roi fut de les punir de mort. A cette nouvelle, Mummolus se présenta, armé comme pour un combat, devant le vainqueur, et lui rappela la promesse qu'il lui avait faite de le garantir contre tout danger. Leudégisile lui annonça qu'il allait pourvoir à sá sûreté, et ayant fait venir des soldats, il fit investir la tente où était Mummolus et ordonna qu'on le tuât. Celui-ci opposa une courageuse résistance aux assaillans, et redoublant d'efforts pour franchir la porte, il fut en ce moment percé de deux coups de lance qu'il reçut dans les côtés et l'étendirent sans vie. A la vue de cette scène, l'évêque Sagittaire voulut fuir à l'aide d'un déguisement qu'on lui avait conseillé, mais, atteint dans sa course, on lui abattit d'un coup de hâche la tête avec le capuchon qui l'enveloppait. Ces derniers événemens furent la punition des traîtres par la trahison même et marquèrent la fin de la révolution gondovaldienne, qui coûta à la Novempopulanie la destruction d'une opulente cité et la dévastation d'une grande partie de son territoire. Les Austro-Burgondiens levèrent

585



585 le camp et eurent la faculté de s'en retourner chacun dans leurs foyers domestiques; leur retraite fut encore signalée par le pillage des lieux qu'ils traversèrent (1).

La révolution gondovaldienne terminée, Gontran voulut punir les ecclésiastiques qui, par leur influence, en avaient facilité le développement et s'étaient déclarés contre lui. Un concile fut convoqué à Mâcon, où l'on condamna à l'exil ou à l'interdit ceux qui furent jugés coupables. Les évêques de la province qui assistèrent à ce synode furent Laban, évêque métropolitain, représenté par son vicaire, Faustus, évêque d'Auch, Oreste de Bazas, Rusticus d'Aire, Savinus de Benearnum, Lucerius d'Oléron, Amelius de Tarbes, et Rufin des Convènes, que les Gondovaldiens avaient expulsé de sa ville épiscopale lorsqu'ils s'y établirent.

L'absence de l'évêque métropolitain au concile de Mâcon fut occasionnée par une maladie dont il mourut peu après la clôture de l'assemblée. Gontran nomma pour son successeur Didier, tiré de l'état laïque et promu à cette dignité par simonie, sur quoi Grégoire de Tours s'écrie : « Ah! que ne peut » la soif exécrable de l'or. » (2) Le diocèse de Dax ne fut point représenté, parce que Faustianus, dont

(1) Greg. Turon., l. VII, c. XXXIX. — V. Hist. de Gondovald, par Bonamy, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell. Lett., t. XX, p. 190.

(2) Greg. Turon., l. VIII, c. XXII.

il a déjà été question, avait été élevé à ce siége par 585
Gondovald à la place de Nicetius, laïque désigné par le roi Chilpéric. Faustianus, dépossédé par la chute du pouvoir éphémère de Gondovald, laissait alors ce siége vacant, où fut ensuite réintégré le comte Nicetius. Licerius de Conserans n'assista pas non plus au concile, sans doute à cause de son grand âge, et on ne sait pourquoi il n'y délégua pas son vicaire. Quant au diocèse de Lectoure, une lacune de près de cinq siècles, dans le catalogue des évêques, à compter de l'an 509, laisse ignorer les noms et les actes des prélats qui ont occupé cet épiscopat pendant ce long espace de temps.

Gontran, redevenu possesseur de tous ses états 587
par l'assassinat de son frère naturel et la mort de ses principaux partisans, confirma solennellement, en vertu du traité d'Andelot, l'alliance qu'il avait formée deux ans auparavant avec son neveu Childebert, pour combattre les prétentions de Gondovald. Childebert possédait, comme on l'a dit, Aire, Conserans et Labourd; à l'exception de ces trois districts, Gontran avait sous sa domination toute la province, mais avec la jouissance seulement de Bordeaux, Lescar et Bigorre qui devaient revenir après sa mort à la reine Brunehaut par droit d'hérédité du douaire de sa sœur Galswinthe (1).

Childebert avait institué un Saxon, nommé Chil-

(1) Greg. Turon., l. IX, c. XX.



585 déric, gouverneur des places de la Novempopulanie dépendantes de sa couronne. Les actes d'iniquité de cet administrateur lui firent retirer le
587 commandement dans le courant de l'année 587, et lui attirèrent un jugement qui le condamna à la peine de mort. Ce Childéric, sous le poids de ses crimes et d'une condamnation capitale, se réfugia dans la ville d'Auch, patrie de sa femme, et où étaient situés ses domaines. Il y termina misérablement sa vie; on le trouva mort dans son lit, suffoqué par une quantité immodérée de vins. Childebert pourvut à son remplacement par Ennodius de Poitiers, qui demeura long-temps sans se rendre dans son gouvernement, et, à peine s'y fût-il établi qu'il reçut ordre de le quitter. On ne sait s'il eut un successeur (1).

Depuis la fondation de la monarchie franke, on ne rencontre que confusion, anarchie dans le pouvoir, partages faits sans intelligence, guerres sans résultat; il est difficile d'assigner au milieu de ces désordres la position politique de la Novempopulanie. Mais c'est dans ce temps, qui forme la fin du sixième siècle, que les Vascons commencèrent à se mêler peu à peu, et par degrés, aux populations de la Haute-Novempopulanie et à transmettre leur nom à toute l'étendue de la province. Les Vascons étaient un peuple espagnol qui occupait le royaume

(1) Greg. Turon., l. VIII, c. XVIII; l. X, c. XXII.

actuel de la Navarre et une partie de l'Aragon; ils 587
étaient bornés par la Cantabrie, les Pyrénées, le pays des Ilergètes et l'Ebre. Fuente-Rabbia était le port par où ils communiquaient à la mer. Leur territoire, entrecoupé de montagnes, ne rendait la culture possible que dans les bas-fonds de ses gorges étroites. On pense néanmoins qu'ils honoraient l'agriculture; d'anciennes médailles, avec des légendes en langue basque, trouvées chez eux, et sur lesquelles est gravé un taureau, symbole de la fertilité des terres, semblent confirmer cette opinion. Mais d'autres, où l'on voit, outre le taureau, un homme armé d'une lance, rappellent plutôt les courses de taureaux qui font encore les délices des peuples de la Péninsule (1).

L'existence de cette nation dans la province remonte au commencement de la domination romaine dans les Gaules, lorsque Pompée colonisa les vallées de la Haute-Garonne avec des populations la plupart vascones, et connues sous le nom de Convènes. Il les transplanta des bords de l'Ebre, d'après un mode romain consistant à disséminer les peuples dont le caractère indépendant et belliqueux causait de l'inquiétude. On se souvient de la bravoure et de l'amour de la guerre des Vascons, assimilés à leurs voisins les Cantabres; de leurs expéditions en Italie comme auxiliaires des Cartha-

(1) Depping, Hist. génér. d'Espagne, t. I, l. II, p. 155.

587 ginois; du siége de Calagurris, rendu célèbre par un héroïsme malheureux; de leur sublime persévérance à demeurer fidèles aux armes de Sartorius, même après sa mort; enfin, de leur empressement à se joindre aux Aquitaniens pour repousser l'invasion romaine. Devenus sujets de l'empire, ils furent élevés par Vespasien à la qualité de citoyens romains. A l'époque de la décadence, ils furent attaqués tour à tour par les Alains, les Suèves, les Visigoths et les Franks; une lutte longue et permanente, soutenue contre ces divers ennemis, causa à la fin la destruction de leurs cités et la dévastation de leur pays. Ils se refoulèrent alors dans les Pyrénées afin d'échapper à la domination barbare, sauver la liberté qui était leur dernier bien et fonder une nouvelle patrie. Du sein de leurs âpres retraites, les Vascons descendirent dans les plaines du nord où l'origine de race, commune avec les populations dont ils foulaient les terres, leur facilita un établissement qui ne ressemble rien moins qu'à une conquête. Leur nom national, adopté dans la suite par les Novempopulaniens, le fut plutôt en haine des Franks, qui se servaient de la dénomination de Vasconie pour désigner les peuples des Pyrénées rebelles à leur autorité, que par la puissante volonté des véritables conquérans (*a*).

On doit reporter les premières émigrations des Vascons à l'an 470, époque où Euric, roi des Visi-

goths, fit la conquête de l'Espagne. Pampelune, leur capitale, tomba au pouvoir du vainqueur. Les Visigoths, quoique Ariens, se montrèrent d'abord tolérans; mais ils exercèrent bientôt un despotisme révoltant pour faire reconnaître la décision du concile de Tolède tenu en 579, et que les catholiques regardaient avec répugnance comme un mélange d'impiétés. La province d'Alava ayant été ruinée et Vittoria consumée en 581 par Leudivigilde, roi des Visigoths, les populations se refoulèrent en plus grand nombre du côté des Pyrénées, d'où elles descendirent dans les vallées de Soule et de Labourd. Cette retraite des Vascons vers la Novempopulanie, coïncide avec un point historique qui les met aux prises avec les Franks et dont les chroniqueurs font mention pour la première fois ; c'est l'expédition de Bladaste, duc de Bordeaux, envoyé contre eux par Chilpéric, roi de Soissons, et la défaite de son armée (1). Tout démontre que ce choc des armes vascones et frankes n'était pas le début, mais la continuation d'une guerre entre deux peuples rivaux. Il est encore certain que les Vascons n'avaient dans cette lutte qu'un rôle secondaire, et qu'ils avaient formé une confédération avec les Novempopulaniens montagnards, pour repousser la domination mérovingienne. La descente des Vascons, opérée en 581, et le succès de leurs armes obtenu sur 587

(1) Greg. Turon., l. vi, c. xii.

587 Bladaste, leur attirèrent la sympathie des habitans de la Basse-Novempopulanie. Depuis la révolution gondovaldienne et le désastre de Lugdunum, un redoublement de haine contre les Franks avait gagné tous les esprits ; ces malheurs étaient des motifs légitimes de vengeance pour les uns et procuraient aux autres des moyens d'établissement. Les Vascons et les peuples pyrénéens qui avaient déjà adopté leur nom, profitèrent de ces dispositions et se préparèrent à une expédition plus considérable que les précédentes.

Ils descendirent donc en armes dans les districts de Dax et d'Oléron, y établirent des fortifications pour s'assurer une retraite ; puis ils poursuivirent leur course dans l'intérieur de plusieurs cantons, s'avancèrent jusqu'à la Garonne et vinrent menacer Toulouse. Austrovalde, duc de cette ville, venait d'en prendre le gouvernement ; à la nouvelle de cette audacieuse entreprise, il s'empressa d'aller la réprimer et de venger en même temps la défaite de Bladaste. Il marcha contre les envahisseurs à la tête de ses milices, et n'eut pas un meilleur succès, dans les différentes attaques qu'il leur livra, que n'en avait eu le duc de Bordeaux. Les Vascons, agiles de corps et légers dans leurs armures, échappaient toujours à l'atteinte de leur ennemi et lui causaient beaucoup de fatigues quand ils voulaient éviter d'en venir aux mains ; ils se replièrent vers les montagnes sans

avoir perdu un seul homme, emmenant avec eux 587
des prisonniers, des bestiaux, après avoir dévasté les champs, les vignes et livré les maisons aux flammes (1).

De cette invasion, les Vascons comptèrent comme peuple de la Novempopulanie et prirent pied sur son sol pour ne plus le quitter. Cinq cités principales furent occupées : Oléron, Bayonne, Aire, Dax et Benearnum, qui formèrent la Vasconie citérieure. Leur autorité dans ces districts se développa et s'accrut avec d'autant plus de bonheur, que les indigènes ne s'opposèrent pas à leur établissement; l'ancienne alliance et l'origine commune de ces populations pyrénéennes resserrèrent davantage leur amitié, dans la vue de repousser de concert les agressions incessantes des Franks. Les Vascons jouissaient ainsi de leurs nouvelles possessions et travaillaient à les étendre dans le plat pays, lorsqu'après la mort de Gontran et de Childebert, les 602
deux fils de celui-ci, Théodebert, roi d'Austrasie, et Thierri, roi de Burgondie, résolurent de porter leurs armes dans la province et de l'annexer définitivement à la couronne mérovingienne. Brunehaut, aïeule des deux princes, ne dut pas être étrangère à ce projet de guerre. Elle y avait intérêt; les villes qui formaient le douaire de Galswinthe, sa

(1) Greg. turon. l. IX, c. VII. — Marca, Béarn, l. I, c. XXIV, p. 105. — Hist. génér. de Lang. t. I, liv. VI, p. 309.

602 sœur, dont elle avait hérité, faisant partie des domaines vascons et lui étant reversibles par la mort de Gontran d'après le traité d'Andelot.

Une puissante armée fut envoyée pour cette expédition dont on n'a point de détails; il en résulta que les Vascons firent obéissance aux rois franks, s'obligeant à leur payer un tribut au moyen duquel ils conservèrent toutes les possessions acquises dans la province. Les troupes royales poussèrent ensuite la guerre jusqu'aux marches d'Espagne et conquirent une partie de la Vasconie, tandis que l'autre demeura au pouvoir simultané et anarchique des Romains et Visigoths. Les fils de Childebert érigèrent en duché les états des Vascons soumis à leur autorité; Génialis fut élu chef de cette principauté, qui eut Pampelune pour capitale. La modération avec laquelle administra le premier duc de la Vasconie, procura à son peuple la paix et la tranquillité pendant la durée de ce gou-
615 vernement. Les pays ultramontains, conquis au profit des rois franks, leur furent enlevés treize ans après par Sizebute, roi des Visigoths, qui étendit sa monarchie dans toute la Péninsule, depuis la mer jusqu'aux Pyrénées. Les conquêtes de ce prince détruisirent pour toujours la domination romaine dans ces contrées et posèrent les limites des Gaules et de l'Espagne (1).

(1) Fredegarius, chron. c. XXI.—Marca, Béarn, liv. I, ch. XXIV, p. 106.

Amandus fut le second duc des Vascons. On ne peut savoir positivement si ces gouverneurs devaient leur nomination aux rois franks ou aux suffrages du peuple. Ce dernier mode paraît pourtant le plus probable; l'autorité royale encore si faible, et la précarité de sa stabilité sur les frontières les plus reculées des Gaules le font conjecturer. La sanction dn choix populaire devait être la seule prérogative exercée par la monarchie, qui se trouvait dans la nécessité d'user de ménagemens envers une nation avide de liberté et toujours armée pour la défendre. 615

La Novempopulanie, tour à tour convoitée par les Franks et les Vascons, n'hésita pas à reconnaître ceux-ci comme des frères qui l'aideraient à se soustraire au joug des premiers. Le désir de le secouer gagna tous les districts, et la métropole fut le centre de la conjuration, à la tête de laquelle se mirent deux personnages importans, Palladius et son fils Sidoc, évêque d'Eauze (1). Clotaire II, maître de la monarchie, voulut comprimer cet élan patriotique et ramener les Vasco-Novempopulaniens sous son obéissance; il envoya, à cet effet, Aighinan, que plusieurs auteurs désignent comme un duc des Vascons, mais dont la qualité n'était que celle de commissaire de la couronne, et préposé pour informer sur les événemens insurrectionnels de la province. Palladius et Sidoc furent, d'après le rapport 626

(1) Fred., Chr., c. LIV.

626 du délégué royal, condamnés au bannissement par la cour suprême de Clotaire. Cette condamnation fut illusoire, car il n'y avait plus de forces mérovingiennes dans la Novempopulanie pour exécuter le jugement.

Il s'était établi dans la province, sous l'autorité passagère des Mérovingiens, des nobles Franks qui avaient formé des alliances avec quelques familles indigènes. Ces unions, sans doute en petit nombre, loin d'amener l'harmonie entre les deux nations, augmentaient au contraire la haine et l'antipathie des Vasco-Novempopulaniens contre les Franks, et leur faisaient regarder leurs concitoyens, qui formaient de pareils nœuds, comme autant de traîtres qu'ils vouaient à une inexorable vengeance. Adalbadus, seigneur frank, homme riche, distingué par ses talens, et l'un des favoris de Clotaire, épousa dans la Novempopulanie Rictrude, fille de Ernold et de Lichia. Rictrude suivit son époux à la cour. De leur mariage naquirent trois filles et un fils nommé Mauronte, qui devint secrétaire d'état du roi Dagobert, et ensuite abbé d'un monastère qu'il fonda. Adalbadus fit un voyage dans la province au moment de la conspiration de Palladius et de Sidoc ; son imprudence lui coûta la vie au milieu de l'effervescence réactionnaire des Vasco-Novempopulaniens. Sa veuve Rictrude ne rentra pas sur son patrimoine, et finit ses jours dans le

monastère de Marchiennes dont elle fut première 626
abbesse; ses actes de piété ont sanctifié sa mé-
moire (1). 628

Toulouse fut élevée de nouveau au rang de capitale, dont elle était déchue depuis l'expulsion des Visigoths; elle devint le siège du royaume d'Aquitaine formé en faveur de Charibert, d'après un traité passé entre celui-ci et son frère Dagobert, roi de Neustrie. La nouvelle monarchie comprenait Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux, Saintes, Poitiers, Angoulême, et la Novempopulanie, que nous désignerons désormais sous la dénomination de Vasconie (2). Depuis la fin du sixième siècle, les secours des Vascons, employés à briser l'autorité mérovingienne dans tout le territoire situé entre la Garonne et les Pyrénées, avaient fait confondre par les Franks, sous le même nom, les Novempopulaniens et les Vascons. Cet usage passa dans la province même plus par haine des Franks, qui semblaient leur faire cette application en sorte de mépris, que par amour des Vascons, dont l'établissement et le séjour demeurèrent toujours circonscrits dans leur première possession des cinq cités : Oléron, Bayonne, Dax, Aire et Benearnum. Le choix du chef de la province, avec le titre de duc de Vasconie, contribua aussi à donner ce nom à tout le res-

(1) Vita S. Rictrud., Bolland., 12 maii.
(2) Fred., c. LVII.

628 sort de ce gouvernement. Les populations de la Haute-Vasconie ou des cinq cités, appelées ensuite les Basques, ont conservé un caractère originel de leur nation qui les distingue des habitans de la plaine; ils ont de plus conservé dans quelques vallées l'usage de leur antique langue nationale, monument respectable qui honore la persévérance de ces hommes de race primitive.

La Vasconie, comprise dans le traité de Dagobert et de Charibert, ne reconnaissait la domination d'aucun d'eux et jouissait de son indépendance la plus absolue. Charibert voyait avec crainte les conséquences de cette indépendance se développer dans le voisinage de son royaume; il en sentait les dangers, et sa dignité royale était engagée à recouvrer une des plus belles portions de ses états, qu'il s'était adjugée dans le contrat passé trois ans auparavant avec son
631 frère. Il passa la Garonne en 631 et porta la guerre dans la Vasconie. Tout fait croire que cette expédition, de courte durée, se termina à l'amiable. Le roi d'Aquitaine avait épousé Gisèle, fille d'Amandus, second duc de Vasconie, maintenu dans ses fonctions de gouverneur malgré la réaction de 626, à laquelle il n'avait peut-être pas été étranger. Cette alliance dut servir à faire cesser la guerre dans l'intérêt des deux partis. Amandus resta gouverneur de la Vasconie, qui n'éprouva point de changement par suite de cette invasion, et la sou-

mission de ce duc à la souveraineté du roi d'Aqui- 631
taine fut simplement un acte de convenance envers la nouvelle dynastie, dont il était un des plus proches ascendans. Charibert mourut cette même année, et son jeune fils Childéric lui ayant succédé, le suivit peu de temps après dans la tombe. Dagobert fut généralement accusé de la mort de cet enfant, à cause de son empressement à supprimer le royaume d'Aquitaine et à en former un duché relevant de sa couronne.

La destruction du royaume d'Aquitaine, après une existence seulement de quatre années, causa d'universels mécontentemens parmi les sujets de cette monarchie. Les Aquitains, par leurs efforts permanens à vouloir s'affranchir de la domination mérovingienne, avaient obligé Dagobert d'élever pour eux le trône de Toulouse. Mais cette brusque suppression vint briser leurs espérances; la mort du jeune Childéric les pénétra d'indignation, et l'idée de repasser sous la domination des Franks leur fut insupportable. Il y en eut assez pour soulever l'Aquitaine entière contre Dagobert. La Vasconie, quoiqu'elle se fût rendue indépendante, et que ses actes indirects de reconnaissance envers les rois mérovingiens n'eussent établi en faveur de ceux-ci aucune autorité sérieuse sur elle, prit part à cette insurrection comme ennemie naturelle des Franks. D'ailleurs, elle y fut excitée par son duc devenu

631 l'âme de cette guerre. Amandus voulait venger la mort de son petit-fils et rétablir le trône d'Aquitaine au profit de quelqu'un des siens; il sut intéresser à sa cause toutes les populations depuis le pied des Pyrénées jusqu'à la Loire.

636 Au bruit de ce soulèvement, Dagobert s'apprêta à porter la guerre dans l'Aquitaine et la Vasconie. Il rassembla, à cet effet, des forces considérables et en donna le commandement à Chadouin, référendaire du palais. Ce général avait sous ses ordres dix ducs : huit étaient franks d'origine, parmi lesquels Arembert; un bourguignon Willibald, décoré du titre de patrice; Chramnolème, gallo-romain, et un saxon Aighinan, celui même qui avait été délégué par Clotaire II dans la province, lors de la conjuration de Palladius et de Sidoc, évêque d'Eauze, et dont la mission avait été de nul effet; il y avait de plus un grand nombre de comtes qui n'étaient soumis à aucun duc (1).

L'armée royale entra en campagne, mit le siége devant Poitiers; cette ville ne put résister longtemps aux attaques d'un ennemi nombreux; tombée en son pouvoir, elle fut saccagée de fond en comble et laissa ouvert le chemin de l'Aquitaine. Cette province conquise, Chadouin mena ses troupes dans la Vasconie, où le duc Amandus s'était retranché. L'infériorité des troupes de ce dernier

(1) Fred., c. LXXVIII.

l'avait obligé d'éviter toute rencontre en plaine, et 636
lui avait fait prendre le parti de reculer jusque dans les gorges des Pyrénées. Là se livrèrent divers combats ; la connaissance des lieux et l'inégalité du terrain fournirent aux Vascons les moyens de soutenir une lutte, qui fut souvent à leur avantage, contre des assaillans dont les flots inondaient la Basse-Vasconie. Le duc frank, Arembert, s'étant engagé dans la vallée de Soule, s'y laissa surprendre par les Vascons et fut taillé en pièces avec son corps d'armée et toute la noblesse qui l'entourait.

Cependant, ces combats journaliers avaient épuisé les forces des Vascons qui défendaient leur indépendance au milieu des défilés des montagnes ; les habitans de la plaine étaient traités en peuple conquis, plusieurs d'entre eux étaient emmenés en captivité pour être vendus loin de leur patrie, d'autres égorgés ; les villes étaient pillées, les récoltes détruites, les bâtimens livrés aux flammes. La faux de la destruction frappait le pays de toutes parts et menaçait d'en faire un vaste désert. La certitude d'une ruine complète obligea les Vascons à faire leur soumission, et convenir avec les généraux de Dagobert d'envoyer une députation au roi, afin de prêter serment de fidélité entre ses mains (1). Après la conclusion de ce traité, Cha-

(1) Fred., c. LXXVIII.

636 douin fit évacuer les champs dévastés de la Vasconie à ses troupes, qui furent envoyées dans une expédition contre les Bretons.

637 Des hommes notables, choisis parmi les Vascons, accompagnés du Saxon Aighinan (*b*), se rendirent à Clichy, près de Paris, pour remplir les engagemens contractés avec les chefs de l'armée de Dagobert. Une terreur soudaine s'empara de chacun de ces députés aux approches de la demeure royale, et ne pouvant la maîtriser, ils coururent se réfugier dans la basilique de Saint-Denis. Les motifs de cette crainte devaient être produits par un désir de vengeance de la part du roi, à cause de la mort du duc Arembert et de ses nobles seigneurs, motifs justifiés par l'humeur cruelle du monarque. Les députés de la Vasconie ne sortirent du lieu saint, qu'après avoir reçu le serment des officiers de Dagobert que la paix serait scrupuleusement gardée; ils furent ensuite conduits devant le roi auquel ils firent leur soumission et jurèrent obéissance (1).

Il ne paraît pas que cette soumission, quoique solennellement faite, ait procuré aux Franks une souveraineté absolue sur la Vasconie, qui continua à jouir de la plénitude de son indépendance après comme avant ces événemens. Comment pouvaient-ils se promettre de posséder cette province la plus éloignée du centre de la monarchie, et séparée par

(1) Fred., c. LXXVIII. — Hist. génér. de Lang. t. I, l. VI, p. 337.

l'Aquitaine où fomentaient constamment des troubles de révolte? Qui pouvait croire que cette obéissance, faite contre le gré de tous les cœurs Vascons et imposée par un concours de circonstances les plus pénibles, dût les enchaîner à la volonté d'un vainqueur qui avait provoqué cette guerre injuste par le meurtre du roi d'Aquitaine, son neveu, cause qu'embrassa la Gaule méridionale tout entière? 637

Les Vascons, délivrés de leurs ennemis, n'eurent plus qu'à s'occuper de réparer les désastres causés par l'armée de Dagobert; plusieurs années se passèrent dans la paix, et le duc Amandus étant mort, ils élurent Loup Ier. Un concile fut assemblé, à Bordeaux, en 673, par ce duc, à l'effet de ré- 673
former la discipline ecclésiastique et d'assurer la tranquillité sans cesse troublée sur la rive droite de la Garonne. Cette convocation, faite en faveur des rois mérovingiens, pourrait indiquer une obéissance au moins momentanée de la part de Loup envers les Franks. Des actes judiciaires rendus au nom du roi, quoique le pouvoir fût entièrement aux mains du maire du palais, attestent que la province était nominalement soumise aux descendans de Clovis. Sous le règne de Thierri, deux domaines et leurs bourgs situés au diocèse d'Eauze, furent vendus avec seize autres seigneuries de la rive droite de la Garonne à l'abbaye de Moissac, par Nizezius, possesseur de grandes richesses, et Er-

673 mentrude, sa femme. Ce contrat, dressé au nom du roi, comprenait les églises, les serfs et autres dépendances, pour le prix de sept cents sous et quatre habits de la valeur de deux cents sous (1). Philibaud, citoyen de la ville d'Eauze, et remplissant des fonctions civiles, fut élevé par Dagobert au siége épiscopal d'Aire, en considération de l'attachement que ce roi avait pour son fils Saint-Philibert. Celui-ci était un homme sage et adroit selon la coutume du pays, dit l'auteur de la légende de Saint-Philibert, et avait fait à Aire ses études sous la surveillance de son père. Parvenu aux plus hautes dignités de la cour de Dagobert et après s'être attiré une grande réputation de piété, il se retira à Jumiège, en Normandie où il fonda la célèbre abbaye de ce nom (2). Cette espèce de suprématie royale ne liait pas réellement la Vasconie aux états franks, puisque dans le même temps des seigneurs bourguignons persécutés par Ebroïn, maire du palais, allèrent chercher asile et sûreté sur la terre des Vascons.

Ebroïn gouvernait sous le nom de Thierri III, qu'il avait mis sur le trône sans convoquer les comices. Les leudes, long-temps persécutés par ce ministre et effrayés de ses abus de pouvoir, résistèrent enfin à sa tyrannie et ne voulurent pas re-

(1) Mabillon, Annal. Bénéd. Append., t. 1, p. 686.

(2) Du Chesne, rerum franc. Vita Sancti Filiberti, t. 1, p. 650.

connaître le roi Thierri illégalement nommé. Ils 673
s'emparèrent ensuite de Thierri et d'Ebroïn, les firent enfermer chacun dans un monastère après leur avoir fait raser la tête. Childéric II fut élu; ce prince, abandonné à toute sorte d'intempérances et de passions violentes, fut assassiné avec sa femme et son fils par ceux même qui l'avaient élevé sur le pavois, voulant par ce crime venger la mort d'un seigneur que le roi avait fait périr ignominieusement. Thierri fut replacé sur le trône; Ebroïn, s'étant évadé de son couvent, vint à la tête de ses partisans, les armes à la main, réclamer et ressaisir l'autorité de maire du palais. C'est à la suite de cette révolution que plusieurs ducs et comtes, poursuivis par la haine et la vengeance d'Ebroïn, allèrent se placer sous la protection de Loup (1). Le duc de Vasconie ne se borna pas à donner l'hospitalité aux Bourguignons; il voulut les aider à reconquérir leurs droits. Il se mit à leur tête, passa la Garonne avec des troupes vascones, fit dans l'Aquitaine une campagne qui lui valut des succès guerriers, mais dont les résultats profitèrent peu aux seigneurs bourguignons.

La province fit de nouveau partie des états d'A- 681
quitaine sous le duc Eudes, comme elle en avait dépendu lorsque Charibert les possédait avec le titre de roi. Le nouveau duché comprenait les

(1) Fred., c. xcvi.

681 territoires qui avaient formé le royaume de Toulouse, c'est-à-dire les pays situés entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Septimanie et le Rhône. L'origine de Eudes (*c*), que l'on veut rattacher à la race mérovingienne, est au moins douteuse; et, si c'est pour flatter la vanité des premiers grands seigneurs aquitains et vascons qu'on à cherché à les faire descendre de la famille de Clovis, il est certain que les populations de la Gaule méridionale avaient une invincible répugnance pour toute sortes d'alliances avec les Franks. Quoiqu'il en soit de son avènement, effectué par voie de succession ou par voie d'élection, ce duc ne se rendit pas moins recommandable en devenant le digne adversaire de Charles-Martel, par le recouvrement de l'indépendance de ses états; enfin, pour s'être le premier prince gaulois érigé en champion de la chrétienté contre l'islamisme envahisseur. Eudes dut, à l'imitation du roi Charibert, s'adjuger la Vasconie avec une suprématie nominale, mais non réelle. Les événemens subséquens indiquent assez qu'il n'exerça sur elle aucune autorité ni aucune protection; il la laissa sans secours anéantir par le terrible fléau de l'irruption sarrasine, ou plutôt il la sacrifia pour vouloir assurer le salut des Aquitains retranchés derrière la Garonne.

Eudes avait profité des troubles occasionnés par l'ambition du maire du palais Pepin l'Héristal,

pour rendre à l'Aquitaine son indépendance et la 717
faire jouir de ses droits. En 717, Chilpéric II, poursuivi par Charles-Martel, qui avait succédé à Pepin, son père, députa des ambassadeurs vers le duc d'Aquitaine pour implorer des secours. Eudes s'empressa de seconder la résistance de Chilpéric, mais Charles-Martel les battit l'un et l'autre près de Soissons et obligea le roi de s'enfuir avec le duc qui lui donna asile dans ses états.

L'Espagne entière était soumise aux Sarrasins, 719
qui en avaient fait la conquête depuis l'an 714, et la Septimanie, serrée de près par Alahor, lieutenant du khalife de Bagdad, ne pouvait plus défendre le passage des Gaules aux croyans de Mahomet. Après une guerre de deux années, Zama, successeur d'Alahor, franchit les Pyrénés à la tête des Maures, s'empara de Narbonne et y transporta une colonie d'hommes de sa nation. Voulant pousser leurs vic-
toires du côté du Rhône, les Arabes furent arrêtés 721
dans leur marche et forcés de se replier; se dirigeant alors vers Toulouse, ils entreprirent d'en faire le siège. Eudes livra bataille à son ennemi près de la ville, dans un lieu appelé *El Balat*, chaussée ou ancienne voie romaine. De part et d'autre, les soldats étaient exaltés par l'ardeur d'un zèle religieux; ceux de Zama étaient excités par ces paroles sacramentelles que leur tenait leur général: « Si Dieu est avec vous, qui sera contre nous? » Ceux d'Eudes

721 étaient remplis d'une sainte confiance, par la distribution de trois éponges divisées entre eux en menus brins et qui avaient servi au nettoyage de la table de la communion des souverains pontifes. Ainsi exaltées jusqu'à l'enthousiasme, les deux armées fondirent l'une sur l'autre. La plus grande partie de celle des Sarrasins fut mise en pièces et Zama tué; le reste s'enfuit dans la Septimanie où les chrétiens et les infidèles se livrèrent de fréquens combats d'escarmouches (1).

725 Les Musulmans devenaient de plus en plus formidables; Ambiza, successeur de Zama, passa les Pyrénées, se rendit maître de Carcassonne, de Nîmes, porta ses armes dans la Bourgogne, pilla Autun, retourna dans la Septimanie, chargé de butin et sans avoir été inquiété dans son expédition.

729 De nouvelles incursions dans le duché d'Aquitaine déterminèrent Eudes à acheter la paix et l'alliance des Sarrasins au prix de sa propre fille Lampagie, qu'il donna en mariage à Munuza, l'un des lieutenans du khalife en Espagne. Ce chef travaillait à soustraire la Septimanie et la Catalogne de la domination des khalifes, pour s'en faire une principauté indépendante; il était aidé dans l'exécution de ce plan par Eudes, son beau-père, intéressé à la création d'un royaume qui eût servi de barrière en-

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 391.—Hist. de la Gaule Mérid., t. III, c. XXXIII, p. 78.

tre ses états et ceux des Sarrasins. Mais la conjuration fut découverte par l'émir Abdérame, qui attaqua aussitôt Munusa, à la tête de ses troupes, l'assiégea dans Puycerda et le réduisit à se donner la mort. Sa femme Lampagie, fille du duc d'Aquitaine, tomba au pouvoir du vainqueur, fut envoyée à Damas et jétée dans le sérail du khalife(1). 729

Abdérame, enflé du succès qu'il venait d'obtenir, voulut ouvrir à ses soldats une nouvelle voie pour pénétrer dans les Gaules; l'instant était favorable, Eudes était sans cesse aux prises avec Charles-Martel, et la Vasconie, que le chef des Maures allait fouler, livrée à ses seules forces, ne pouvait éviter sa ruine imminente. 732

Abdérame n'avait pas un but arrêté de conquêtes, mais un désir de manifester son amour pour la diffusion du Koran, en répandant la terreur, la dévastation dans la chrétienté et en suivant ce précepte de Mahomet : « Celui dont les pieds se couvrent de » poussière pour la cause de Dieu, Dieu le préserve- » ra du feu et de l'enfer.» L'armée d'Abdérame déboucha par la vallée de la Bidouze, entra dans les plaines de la Vasconie, où, selon la tactique musulmane et pour la gloire du khalife, elle abattit, livra aux flammes, pilla et massacra tout ce qu'elle rencontra. Les populations consternées, n'ayant pas eu le temps de concerter des moyens de défense, du-

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 396, 397.

732 rent opposer une faible résistance à ce torrent d'ennemis. Il n'y eut, dit Conde, qu'un chef de milices du pays, désigné seulement sous le nom de comte, qui lutta, non sans succès, contre l'invasion, mais sans pouvoir arrêter ses effets.

Les principales villes de la Vasconie furent brûlées ou rasées : Eauze, l'une des plus considérables des Gaules, la métropole et l'orgueil de la province, illustrée par son antiquité, ses monumens et les hommes célèbres qui y reçurent le jour, avait jusqu'alors traversé les révolutions romaines et germaniques ; mais, cette fois, les bras épuisés des Vascons ne purent la sauver de sa destruction ; la capitale de la Vasconie fut ensevelie dans la poussière pour ne plus se relever (*d*). Auch, la seconde en dignité, éprouva le même sort; il ne resta qu'un faubourg au pied de la montagne sur laquelle, deux siècles plus tard, fut élevée la ville nouvelle. Le district d'Auch fut particulièrement occupé et ravagé par les Sarrasins, à cause de sa situation centrale qui contenait les habitations les plus riches. Dax, Aire, Labourd (Bayonne), Bazas, Oléron, Benearnum se couvrirent de ruines. Les abbayes de Saint-Savin, près de Tarbes, et de Saint-Sever de Rustan, en Bigorre, furent rasées. Les sectaires de Mahomet marquèrent partout leur passage par l'incendie et la mort, avec un enthousiasme comparé par leurs auteurs « à une tempête qui renverse

tout, à un glaive pour qui rien n'est sacré » (1). 732

Les Sarrasins, couverts de butin et de sang, quittèrent la Vasconie après l'avoir horriblement saccagée, passèrent la Garonne, prirent position devant Bordeaux qu'ils emportèrent d'assaut et livrèrent au pillage. Eudes, reculant devant son redoutable ennemi, avait rassemblé toutes ses forces sur la rive droite de la Dordogne, où il fut joint par Abdérame qui lui livra bataille. Le duc d'Aquitaine fut vaincu avec une perte immense, « Dieu » seul sait le nombre de ceux qui périrent, » dit un historien contemporain (2). Les Sarrasins poursuivirent leurs courses dans le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou, brûlèrent les faubourgs de Poitiers; et, attirés par les trésors de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, ils allèrent menacer cette ville; mais la réconciliation, opérée au nom du salut commun entre Eudes et Charles-Martel, arrêta les progrès des Musulmans. La bataille de Poitiers, où ils furent défaits et où Abdérame fut tué, mit un terme aux envahissemens de l'islamisme dans les Gaules (3).

Après la bataille de Poitiers, les Sarrasins firent

(1) Rodericus Tolelanæ, Hist. Arab., l. v, fol. 37. — Catel, Mémoires de l'Hist. de Lang., l. VIII, p. 528. — Conde, Hist. de la Domination des Arabes, t. I, p. 139. — M. Reinaud, Invasions des Sarrasins en France, p. 41.

(2) Isidor. de Beja.

(3) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 398.

732 retraite vers les Pyrénées, en continuant leurs dévastations, et gagnèrent la Septimanie sans s'être laissé entamer. Lors de leur descente dans la Vasconie, ils avaient établi le long de la chaîne des montagnes, des postes fortifiés, pour protéger leur marche et assurer leurs communications avec l'Espagne. Les troupes qui occupaient ces retranchemens, furent obligées de les abandonner; souvent attaquées par les populations du Bigorre et du Béarn, elles essuyèrent des défaites qui ont resté consacrées par la dénomination de certains lieux. Les prisonniers arabes, tombés au pouvoir des Vascons, à la suite de ces combats multipliés, furent forcés, pour avoir la vie sauve, d'embrasser le christianisme. N'osant plus retourner auprès de leurs compatriotes à cause de l'abjuration du mahométisme, ils se répandirent dans la Vasconie, ensuite dans plusieurs provinces de l'Aquitaine; de là l'origine de la race maudite des Capots ou Cagots *caas goths*, chiens goths, nom donné en haine de l'arianisme par ceux qui les croyaient issus des Goths; autrement appelés Gahets, Gézits, Gézitains, descendans de Giezi, frappé de la lèpre par le prophète Élie, en punition de son avarice. Une horreur et un dégoût traditionnels ont poursuivi avec une rare persévérance ces parias de la province, et ont fait peser sur eux le reproche éternel des maux inouïs causés par l'irruption d'Abdé-

rame. Plutôt soupçonnés que convaincus d'être 732
lépreux, ils furent condamnés à un isolement absolu ; toute conversation leur fut interdite avec des personnes étrangères à leur caste; il leur fut ordonné d'habiter à l'écart des villes, et leurs demeures formèrent de petits hameaux où ils exerçaient ordinairement le métier de charpentiers; on leur assigna dans les églises une place, un bénitier et une porte à leur usage particulier; il leur fut enjoint, sous peine d'avoir les pieds percés avec un fer, de porter sur leurs vêtemens, en signe distinctif, une pate d'oie ou de canard, symbole de purification caractérisé par ces animaux aquatiques.

Plusieurs siècles après leur établissement dans la province, ces malheureux furent persécutés par une législation trop encleinte à seconder les passions religieuses du temps. En 1460, les états de Béarn leur défendirent de marcher nu-pieds par les rues, de crainte que la ladrerie, dont on ne cessait de les accuser, n'infectât ceux qui passeraient sur leurs traces. En 1514, le clergé ayant refusé de leur administrer les sacremens, les Capots adressèrent leur plainte au pape Léon X qui y fit droit, en ordonnant aux prélats de les traiter selon le culte romain. En 1596 et 1604, le parlement de Bordeaux leur prescrivit la pate d'oie, leur défendit de toucher les marchandises dans les ventes publiques, d'user d'eau bénite commune dans les églises et de



732 n'y prendre place que selon leurs anciennes coutumes. En 1606, les états de Soule leur prohibèrent l'exercice de l'état de meunier, de toucher à la farine du peuple, ni de participer aux fêtes et réjouissances populaires. La même année, un arrêt du parlement de Toulouse commit deux médecins et deux chirurgiens de l'université pour examiner l'état de santé de vingt-deux d'entr'eux : ils furent trouvés bien sains et non ladres, et exempts de dispositions aux maladies contagieuses. En 1640, les états de Béarn ordonnèrent la démolition de leurs colombiers, leur défendirent de porter des armes, bottes, manteaux ni épées, et ne leur permirent que des vêtemens et des instrumens propres à leur condition (1). Dans le dix-huitième siècle, les parlemens appliquaient encore une absurde jurisprudence aux Capots; il a fallu la grande révolution de 1789, pour étouffer cet ignoble et dégradant préjugé qui parquait les individus, et laissait ignorer leur dignité et leurs droits à la justice et à l'humanité (*e*).

733 Les Sarrasins tentèrent de repasser les défilés sous la conduite d'Abd-el-Melek, et s'avancèrent vers le col des Pyrénées qui sépare la Navarre de la Vasconie; mais les populations montagnardes les repoussèrent et préservèrent la province de nouveaux désastres (2).

(1) Oihenart, p. 415. — Marca, Béarn, l. I, c. XVI, p. 71. — La Boulinière, Itin. descr. des Pyr., t. I, p. 88.

(2) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 399.

Eudes (*f*) mourut dans l'année 735, laissant de 735
sa femme Valtrude trois fils : Hunold succéda au duché de Vasconie et conjointement avec son frère Hatton à celui d'Aquitaine; on ne connaît point l'apanage du troisième, Rémistan, qu'on suppose avoir été un enfant naturel. Hunold voulut demeurer fidèle à la maxime de ses prédécesseurs en ne se soumettant pas à l'autorité mérovingienne, mais il ne garda pas long-temps son indépendance.
Charles-Martel marcha contre lui, parcourut toute 736
l'Aquitaine jusqu'à la Garonne, se rendit maître de Bordeaux et de Blaye, et força Hunold à signer un traité de paix et à se reconnaître sujet, non du roi Thierri IV, mais de Charles-Martel lui-même et de ses enfans Carloman et Pepin. Charles poursuivit ses victoires dans la Septimanie, en chassa les Maures, rasa les forteresses et s'empara de cette province au détriment du duc d'Aquitaine (1).

Les deux fils de Charles-Martel s'étaient partagé le 741
royaume des Franks, à l'exclusion d'un troisième frère, Grifon, qu'ils firent enfermer. Carloman eut l'Austrasie, Pepin la Neustrie. Ils avaient élevé sur le trône un Childéric III pour représenter le simulacre de la monarchie, qui ne servait plus que de marche-pied à la puissance des maires du palais. A la nouvelle de la mort de Charles-Martel, le duc d'Aquitaine et de Vasconie se crut dégagé de ses sermens

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 400.

741 et fit jeter en prison un surveillant que Charles entretenait à sa cour avec le titre d'ambassadeur, ce qui fut une déclaration de guerre. Pepin et Carloman entrèrent aussitôt en campagne, traversèrent la Loire à Orléans et ravagèrent l'Aquitaine; Hunold marcha contre eux, mais il fut mis en fuite et obligé de passer la Garonne pour réparer dans la Vasconie les désordres de sa défaite. Il forma ensuite une alliance avec Odilon, duc des Bavarrois, et reprit les hostilités; ayant franchi la Loire à la tête d'une armée de Vasco-Aquitains, il s'empara de Chartres qu'il brûla et livra au pillage. Ce succès n'eut pas de suite; Carloman et Pepin
745 dirigèrent contre lui des forces imposantes. Intimidé à leur approche, Hunold leur fit demander la paix qu'il obtint moyennant des otages, la délivrance de l'ambassadeur de leur père et la prestation d'un nouveau serment d'obéissance. Le duc dégoûté d'une vie orageuse, où les succès ne lui amenaient que des défaites plus cuisantes, se sentant dans l'impossiblité de rendre l'indépendance à ses états et sous le poids du souvenir humiliant des sermens faits aux usurpateurs de la couronne de France, prit le parti de renoncer aux grandeurs humaines. Il abdiqua sa dignité en faveur de son fils Waifre, revêtit l'habit religieux dans le monastère de l'Ile-de-Rhé, dont Eudes son père était le fondateur,et où reposaient ses cendres avec celles

de sa femme Valtrude. Cet acte d'humilité eût honoré Hunold, si, avant d'embrasser la vie monastique, il ne se fût souillé d'un crime que la politique même ne peut excuser. Il avait fait venir à sa cour Hatton, son frère, avec promesse de sécurité pour sa personne; mais violant la foi jurée et les droits de l'humanité, il lui fit crever les yeux et le fit enfermer dans une prison d'où il ne sortit plus. On pense que Hunold usa de cruauté envers son frère à cause de l'amitié de celui-ci avec Carloman et Pepin, et dans la crainte qu'il ne disputât à son fils la succession des duchés d'Aquitaine et de Vasconie (1). 745

Le duc Waifre voulut profiter de l'espèce de trêve conclue entre Hunold, son père, et les fils de Charles-Martel, pour continuer la tâche de Eudes, son aïeul, qui s'était fait le champion de la croix. Il porta ses armes contre les Sarrasins dans la Septimanie, province tour à tour conquise, prise et reprise par les Maures, les Franks et les ducs d'Aquitaine. Son expédition se borna au dégât de Narbonne et ne put se prolonger, à cause d'une guerre d'un autre intérêt et d'une autre importance qui se préparait. 750

Carloman quitta le monde et la royauté pour se faire religieux de l'ordre de Saint-Benoît; il recommanda ses deux enfans à leur oncle Pepin, qui les

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p 406 et suiv.



750 fit raser et jeter dans un monastère. Par cette iniquité la maison d'Austrasie fut réunie à celle de Neustrie. Pepin fit encore déposer Childéric III et son fils Thierri dans un champ de mai tenu à Soissons; puis élevé sur le bouclier, il fut proclamé roi. Sa puissance le mettait au-dessus de toute crainte à l'égard de Grifon, son frère; il lui rendit la liberté sans lui donner d'apanage. Grifon n'écoutant que ses ressentimens, se retira au-delà du Rhin, suivi de plusieurs seigneurs qui s'étaient déclarés pour lui. Il sut intéresser à sa cause les Saxons et les Bavarrois qui l'appuyèrent de leurs armes; mais le nouveau monarque étouffa cette ligue et reçut son frère à composition en lui cédant quelques
752 domaines. Grifon n'en jouit pas long-temps, car il choisit une autre retraite chez le plus redoutable ennemi de sa famille, le duc d'Aquitaine et de Vasconie, qui s'obstinait à ne point reconnaître la royauté de Pepin-le-Bref. Celui-ci envoya des ambassadeurs à Waifre afin qu'il lui livrât Grifon; cette demande fut rejetée avec hauteur par le duc, et ce refus fut l'indice d'une guerre que Pepin ajourna à l'année 759, après avoir soumis la Septimanie et en avoir chassé les Sarrasins (1).

759 La guerre d'Aquitaine dura neuf ans, de 760 à 768, et fut signalée par des ravages effroyables. La révolution, qui avait élevé les Carlovingiens à la

(1) Hist. génér. de Lang., t. 1, l. VIII, p. 409 et suiv.

dignité royale, redoubla l'animosité des deux peu- 759
ples et entretint la longueur de la lutte. Les mécontentemens de Pepin contre Waifre s'étaient accrus depuis la demande de la livraison de la personne de Grifon; il se plaignait en outre de plusieurs courses que le duc avait entreprises sur les frontières de la Septimanie; et, pour rendre sa cause populaire et la légitimer devant le catholicisme, il accusa son ennemi de spoliation de biens que le clergé frank possédait dans l'Aquitaine. Après des ambassades envoyées et reçues avec dédain et fierté, la guerre fut déclarée dans un plaid convoqué par le roi.

L'armée royale franchit la Loire au diocèse 760
d'Auxerre, porta le fer et le feu dans le Berri, l'Auvergne, la Touraine, sur la rive gauche du fleuve, et se disposait à pénétrer dans le Poitou, lorsque Waifre, qui n'avait sans doute pu rassembler ses troupes pour prévenir ses ennemis et effrayé de la dévastation de ses états, fit demander la paix. Elle lui fut accordée moyennant l'obligation de satisfaire, dans une assemblée générale de la cour du royaume, à tous les griefs dont Pepin se disait lésé. Le duc promit, sauf à rompre à l'imitation de ses prédécesseurs, lorsqu'il serait en mesure d'agir avec liberté. Cette promesse fut accompagnée de deux otages, Arthalghier et Ithier, cousins de Waifre et fils puînés de l'infortuné Hatton (*g*).

761 Le duc ne songea pas à ses engagemens, mais bien à user de représailles envers Pepin. Il convoqua les comices de ses provinces à l'effet de former une armée; chaque district de l'Aquitaine et de la Vasconie fournit son contingent. Waifre garda le suprême commandement de toutes ses forces et choisit pour ses lieutenans Chunibert, comte de Berri, et Blandin, comte d'Auvergne : celui-ci avait les Vascons sous ses ordres, l'autre les Aquitains. Waifre entra ensuite dans la Bourgogne, brûla les faubourgs d'Autun et de Châlons, fit un immense butin et retourna dans ses états après avoir rendu aux Franks ravages pour ravages (1).

Cependant Pepin résolut une guerre implacable; il repassa la Loire du côté de Nevers, incendia le château de Bourbon-d'Archambaud et mit le siége devant Clermont, défendu par le comte Blandin, commandant des Vascons. Au bout de quelques jours, les Franks emportèrent la place d'assaut; la garnison vascone n'ayant pu résister au nombre fut passée au fil de l'épée; son général fait prisonnier fut conduit chargé de liens au roi des Franks, et les habitans périrent au milieu des flammes qui dévorèrent la ville (2).

En 762, Pepin changea de tactique et ne voulut plus employer l'extermination; il tourna son but

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 417.

(2) Fred. Cont., c. CXXV.

vers la conservation des places qui tomberaient en 762
son pouvoir, à s'attirer la confiance des populations, enfin à dépouiller Waifre de ses duchés et anéantir ainsi la seule puissance rivale de la sienne. Il se rendit maître, dans cette année, de Bourges et du château de Thouars dont il releva les fortifications, y prit des ôtages, laissa des gouverneurs pour maintenir ses conquêtes et traita les habitans avec humanité.

Le roi des Franks ne resta pas fidèle à ces dispo- 763
sitions qu'il ne put peut-être pas faire partager à ses soldats avides de pillage. Il consacra l'année suivante à parcourir le Limousin, qui fut livré à une destruction complète ; les habitations, les églises furent réduites en cendres, et les récoltes ravagées. Cet horrible carnage fut poussé jusqu'aux portes d'Issoudun. Le duc arriva dans le voisinage de cette ville à la tête des Aquitains et des Vascons *d'Outre-Garonne*, et livra bataille aux Franks. La victoire ne balança pas long-temps, les Vascons *ayant tourné le dos selon leur coutume*, entraînèrent la déroute générale de l'armée et un grand nombre fut taillé en pièces pendant la fuite. Parmi les morts se trouva le comte Blandin, qui les avait commandés à Clermont et qui s'était échappé de sa prison de Neustrie, où Pepin l'avait envoyé. Waifre se sauva avec le peu de troupes qui lui restaient (*h*).

Le duc, après la défaite d'Issoudun, ne se sen-

763 tait pas assez fort pour rejeter l'ennemi hors de son territoire. Dans cette fâcheuse conjoncture, il fit faire des ouvertures de paix à Pepin, qui, ayant médité sa perte, ne voulut écouter aucune espèce de propositions. Alors Waifre, profitant de la défec-
764 tion de Tassillon, duc des Bavarrois, défection qui obligea le roi des Franks à rester quelque temps dans l'inaction, chercha à relever l'honneur de ses
765 armes en les portant dans la Septimanie. Il chargea de cette expédition le comte Mancion, qui pénétra dans cette province avec une armée Vasco-Aquitaine. Le lieutenant de Waifre, se dirigeant vers Narbonne, rencontra sur sa route une division franke. On en vint aux mains. Le combat fut rude, sanglant et d'abord assez égal, mais Mancion étant frappé à mort, le désordre se mit dans les rangs des Vasco-Aquitains; les uns abandonnant leurs équipages, gagnèrent les montagnes voisines, les autres furent tués sur le théâtre de l'action ou pendant la fuite. Deux autres corps d'armée de Vasco-Aquitains que le duc avait envoyés, l'un dans la Bourgogne et le Lyonnais, l'autre dans la Touraine, furent battus et mis en déroute. Enfin, à travers tant d'infortunes Waifre eut la douleur de se voir trahi par son plus proche parent, Rémistan, le frère de son père et son meilleur capitaine. Rémistan, embrassa le parti de Pepin, qui l'en récompensa en lui donnant le château d'Argenton (1).

(1) Fred. Cont., c. CXXVII.—Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 420.

Waifre, épuisé par cette guerre cruelle, se vit obligé d'abandonner la défense de ses grandes villes; n'ayant pu sauver Bourges, Thouars ni Clermont et craignant le même sort pour les autres places, il fit raser les murailles de Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux et d'Angoulême, imprudence funeste qui devait consommer sa ruine. Puis, il se retira avec ses soldats les plus dévoués dans des forts bâtis sur les montagnes les plus sauvages. Pepin profita de cet abandon pour achever sa facile conquête; il se rendit maître successivement de toutes les cités démantelées n'offrant aucune résistance, et plus prévoyant que son ennemi, il en fit aussitôt relever les fortifications et y établit des garnisons. Il parcourut ainsi sans efforts toute l'Aquitaine jusqu'aux frontières de la Vasconie, et s'arrêta sur les bords de la Garonne dans la ville d'Agen. Là, les grands et le peuple d'Aquitaine, contraints par la nécessité, vinrent en grand nombre lui prêter serment et se soumettre à son pouvoir. Le roi frank, chargé d'un immense butin, rentra dans son royaume en traversant les pays d'Angoulême et de Périgueux (1). 766

Il ne restait plus au vainqueur qu'à soumettre Toulouse pour achever la conquête de l'Aquitaine. Dès le commencement de l'année 767, Pepin reprit 767

(1) Fred. cont., c. CXXXI. — Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 421.

767 sa marche victorieuse dans la Septimanie, d'où il se porta sur la capitale de l'Aquitaine, qui, voyant la cause de son prince perdue, se rendit sans coup férir. La reddition de cette grande ville fut bientôt suivie de celle de l'Albigeois, du Rouergue et du Gévaudan. Pendant que le roi des Franks étendait sa domination et ses ravages dans toutes ces contrées, Waifre, retiré dans les montagnes de l'Auvergne, à l'abri de l'attaque de son implacable ennemi, dévorait dans son âme les malheurs qui déchiraient ses états. De son côté, Rémistan, pressé par les remords à la vue de son pays ensanglanté et de la ruine prochaine de sa famille, rompit brusquement avec les Franks, abandonna le gouvernement du Berri que Pepin lui avait confié, et accourut avec des secours auprès de son neveu dont il ranima le courage abattu.

Waifre reprit l'offensive. Aidé de son oncle, il put espérer de faire changer la fortune et déposséder Pepin de ses conquêtes. Rémistan fut principalement chargé de cette expédition, où il se signala par son activité, son courage et par de nombreuses défaites qu'il fit essuyer aux Franks. Il porta la désolation dans le Berri et le Limousin qu'il traita en pays ennemis; tout fuyait devant lui; la campagne privée de ses habitans resta sans culture, les garnisons frankes qui occupaient les villes furent repoussées ou vivement harcelées.

Pepin s'empressa de rentrer dans l'Aquitaine pour 767 arrêter les progrès de Rémistan, avec l'intention de pourchasser Waifre à extinction et de s'emparer de sa personne. Cette pénible campagne eut lieu à travers les rochers et les défilés montagneux de la Haute-Auvergne, et se termina par la prise des forts de Peyrusse et de Turène, après quoi le roi frank cantonna ses troupes dans la Bourgogne jusqu'au retour du printemps (1).

Pepin, ayant pris ses quartiers d'hiver à Bourges, 768 recommença les hostilités. Il divisa son armée en deux corps; l'un sous le commandement de quatre comtes, destiné à combattre Rémistan, l'autre resta sous ses ordres pour poursuivre Waifre. Rémistan ne tarda pas à être atteint; il tomba dans une embuscade et fut, sans égard pour sa naissance, condamné à être pendu comme coupable de lèze-majesté. La mère, la sœur et les nièces de Waifre furent amenées captives, à Saintes, au roi frank qui ordonna qu'elles fussent traitées avec respect. De cette ville Pepin remonta la rive droite de la Garonne jusqu'à un lieu appelé Mons, où il reçut des mains d'un certain Eberwich la seconde sœur de Waifre; cet homme, qui devait être un traître à la cause de son pays et de son prince, se livra aussi lui-même (2).

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 423.

(2) Eginhardi Annales, ann. 768; Dom Bouquet, Histor. Franc., t. V.

768 Pepin, en prenant position sur les bords de la Garonne, avait un autre dessein que de pourchasser le duc qui échappait à ses poursuites par le choix de lieux inaccessibles et les plus escarpés. Il voulait franchir le fleuve et conquérir la Vasconie par les armes. Depuis neuf ans, les Vascons partageaient avec les Aquitains le sort de cette longue et pénible guerre; leur cause était la même, les deux peuples l'avaient cimentée par bien du sang versé ensemble, et les malheurs de leur commun souverain excitaient chez l'un et l'autre des sentimens d'intérêt qu'ils devaient comprimer par la nécessité. L'Aquitaine, ruinée dans tous les sens, avait été obligée de se soumettre. La Vasconie était demeurée intacte, mais dépourvue de forces et de ressources, se ressentant encore de la désastreuse inondation des Sarrasins; ses soldats avaient été moissonnés dans la guerre d'Aquitaine ou envoyés en esclavage. Elle n'était pas dans le cas de soutenir le choc des légions royales qui stationnaient à ses portes et qui la menaçaient. Elle se résigna donc; des commissaires furent envoyés au quartier-général de Mons, où ils prêtèrent serment de fidélité et firent leur soumission à Pepin-le-Bref et à ses deux fils Charles et Carloman.

Après avoir reçu cet acte d'obéissance, le roi conquérant se dirigea vers le Périgord avec son idée fixe de prendre le duc. Il composa, à cet effet, qua-

tre corps de troupes; et le malheureux Waifre, 768
ayant sa famille captive, dépouillé de ses états, réduit à défendre sa vie, fut traqué de caverne en caverne, fuyant devant son ennemi de retraite en retraite, se cachant dans les précipices et au milieu des rochers. Pepin voyant sa proie lui échapper à chaque instant, ne recula pas devant un crime. Dans la nuit du deux juin de l'an 768, le duc d'Aquitaine et de Vasconie fut assassiné dans la forêt de Ver par Warathon, l'un de ses satellites, gagné par le roi frank (1).

La guerre d'Aquitaine déroule dans tous ses épisodes les passions ennemies des peuples du Nord et du midi de la Gaule; elle démontre que les Franks, depuis la conquête de Clovis, ne pouvaient faire prévaloir leur domination que par la force; que leurs mœurs, leurs institutions regardées comme barbares par les habitans méridionaux, étaient loin d'être adoptées par eux. Aussi, les victoires de Pepin ne pouvaient assurer d'une manière définitive la réunion à la couronne du pays d'Outre-Loire et encore moins celui d'Outre-Garonne. Cette guerre sanglante commença par la mort de Grifon, frère du roi frank, qui en fut le premier prétexte; ce jeune prince voulut quitter Waifre peu de temps après avoir sollicité sa protection, et fut tué au passage

(1) Fred. cont., c. cxxxiv. — Eginh., Annal., ann. 768. — Hist. génér. de Lang., t. I, l. viii, p. 425.

768 des Alpes, en se rendant en Italie, par une compagnie d'hommes d'armes de Pepin. Elle finit par la mort de Waifre, dernier duc héréditaire de la famille de Eudes.

Pepin-le-Bref mourut la même année qu'il conquit l'Aquitaine et la Vasconie, sans avoir eu le temps d'en organiser l'administration. Charles et Carloman se partagèrent les états de leur père. La Vasconie échut à Charles, plus connu sous le nom de Charlemagne; elle reçut de lui pour gouverneur Loup II, avec le titre de duc des Vascons, amovible et relevant de la couronne. Loup (1) était fils de Hatton, à qui le duc Hunold, son frère, père de Waifre, avait fait crever les yeux avant d'entrer, en 745, dans un monastère de l'île de Rhé, où il se consacra à la pénitence. Le choix de ce personnage, pour remplir la première dignité de la province, réunissait aux yeux du monarque les avantages d'une inimitié bien prononcée contre la race de Waifre, et lui assurait un défenseur intéressé contre les prétentions du père et du fils du dernier duc d'Aquitaine. La révocation facultative, désormais attachée à cette charge suprême, devint pour Charlemagne une garantie d'assujétissement et de dépendance.

Aux cris de détresse de sa patrie, à la nouvelle de l'assassinat de son fils et de la désolation de sa

(1) Charta Alaonis, Histor. Franc., t. VIII, p. 470, seqq.

famille, Hunold sentit en lui se réveiller toute l'é- 768
nergie de sa jeunesse. L'impérieux devoir de la vengeance lui fit briser les vœux monastiques et quitter le cloître, où il était depuis vingt-trois ans en expiation de la mort de son frère. Le courageux vieillard jeta le froc, ceignit l'épée et endossa la cuirasse. Portant ses pas dans les champs dévastés de l'Aquitaine, accompagné de sa femme qu'il avait reprise, il fit un appel à ses anciens compagnons d'armes et à ceux de son fils. De tous les points de l'Aquitaine et de la Vasconie, l'on accourut entourer le vieux moine redevenu soldat. Il fut généralement reconnu et proclamé souverain légitime.

Cette subite et étrange révolution causa des a- 769
larmes à la cour des rois franks. Charlemagne rassembla aussitôt son armée et marcha en Aquitaine avec Carloman. La jalousie du commandement brouilla les deux frères, et leur mésintelligence, qui s'annonçait comme favorable à Hunold, éclata au point de faire craindre qu'ils n'en vinssent aux mains. Charlemagne se chargea seul de cette expédition; il mena ses troupes à Angoulême et avança vers la Dordogne, où se trouvait Hunold avec ses Aquitains et ses Vascons. Mais, celui-ci n'avait pu réunir assez de forces pour accepter la bataille, et fut contraint de battre en retraite jusqu'à la Garonne, qu'il mit entre lui et son ennemi (1).

(1) Annal. Franc., ann. 769, Du Chesne, t. II, p. 13, 50, 70. — Eginh. Annal., ann. 769.

769 Le prince frank s'arrêta à quelques lieues de l'embouchure du fleuve; il comptait sur le dévouement de Loup, qu'il avait investi du duché de Vasconie et sur la crainte que lui inspirerait son approche. En conséquence, il lui envoya des ambassadeurs pour le sommer, en vertu du serment qu'il lui avait prêté, de livrer Hunold, sous peine, en cas de refus, de se voir déposséder de ses états. Loup, excité autant par esprit de vengeance contre son oncle, qu'intimidé par les sommations de Charlemagne, s'empara de Hunold et de sa femme. On ne sait si cette capture s'opéra par suite de quelque combat, ou, ce qui est plus probable, par trahison ou mépris du droit des gens et des liens du sang. Il emmena ses parens captifs à Charlemagne, entre les mains duquel il les livra et se constitua lui-même prisonnier. Le roi frank, maître de son ennemi, s'en retourna après avoir ordonné les constructions du fort château de Fronsac, sur les bords de la Dordogne, qui devait par sa situation servir à la double surveillance de l'Aquitaine et de la Vasconie (1).

771 Au bout de deux ans de détention, Hunold, soit qu'il se fût évadé, ou que, traité avec indulgence, on lui eût rendu la liberté, passa les Alpes pour aller à Rome. C'était dans le temps des dissensions qui existaient entre Charlemagne et Didier, roi des

(1) Annales Franc., loco citato.

Lombards; celui-ci appela à son aide l'ancien duc 771
d'Aquitaine dont il connaissait la bravoure et la haine pour les Franks. Hunold accourut pour soutenir le siége de Pavie, où, après six mois de fatigues, il périt en 774, assommé à coups de pierres par 774
les habitans de la ville, pour n'avoir pas voulu capituler devant les conquérans de son pays (1).

La conduite de Loup envers Hunold avait mécontenté les Vascons, qui ne considéraient ce duc amovible que comme le commissaire de l'autorité carlovingienne. Leurs affections, leurs vœux les attachaient tous à la famille de Waifre, dont la légitimité et les infortunes étaient des gages de respect à leur fidélité. Il ne fallut pas de grands efforts pour renverser le lieutenant du roi frank et mettre à sa place le duc héréditaire. Loup, fils de Waifre, cousin et petit fils maternel de Loup II, errait caché depuis la mort de son père. Probablement qu'il prit part au soulèvement de Hunold son aïeul; mais plus heureux que lui, il n'était point tombé entre les mains de ses ennemis. Ce jeune prince se présenta au milieu des Vascons qui l'accueillirent avec enthousiasme et le proclamèrent sous le nom de Loup III. La couronne ducale de la Vasconie fut ainsi relevée par la volonté nationale et replacée sur la tête de son maître naturel. Cet acte d'indépendance ne fut pas imité des populations de l'Aqui-

(1) Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 428.

774 taine, qui demeurèrent sous la puissance des Carlovingiens, et laissèrent la race de Eudes privée pour toujours de cette riche moitié de son héritage.

775 La rébellion de la Vasconie ne fut point réprimée par Charlemagne, qui, alors occupé de ses guerres avec les Saxons et les Lombards, ne pouvait porter son attention vers un pays lointain sans cesse disposé à se soustraire à sa domination. Loup II mourut peu de temps après avoir été dépossédé. Charlemagne confirma ensuite Loup III dans son gouvernement et reçut son serment de fidélité (1). Le roi et le duc agirent avec dissimulation; l'un parut oublier son offense, l'autre se soumit à la vue des grands préparatifs de descente en Espagne.

777 L'empire des Sarrasins, qui avait si récemment menacé les Gaules d'une conquête générale, s'était affaibli par des divisions. Deux khalifes se disputaient le vicariat de Mahomet; l'un à Bagdad, l'autre à Cordoue. Le premier, plus puissant que celui de Cordoue qu'il traitait de schismatique et de rebelle, invoqua l'appui de Charlemagne pour détruire son rival. Le roi frank accéda à ses propositions avec d'autant plus d'empressement, qu'elles lui ouvraient
778 les portes de la Péninsule. Ayant rassemblé une armée considérable, il la dirigea vers les Pyrénées et la fit arrêter dans sa marche au château royal de Cassineuil (Sainte-Livrade) en Agénois, pour la di-

(1) Charta Alaonis, loc. cit.

viser en deux corps. Le premier fut destiné à franchir les Pyrénées-Orientales; le second, qu'il commandait en personne, à traverser la Vasconie et pénétrer en Espagne par Saint-Jean-Pied-de-Port. Charlemagne arriva devant Pampelune, s'en empara et en fit abattre les murailles; il forma sa jonction avec la première division de son armée sous les murs de Saragosse, qui se rendit après quelque résistance. Huesca, Jacca ouvrirent leurs portes, Barcelonne et Gironne se soumirent; enfin, la domination franke s'étendit dans la plus grande partie des pays situés entre les Pyrénées et l'Ebre. Le conquérant reprit ensuite le chemin des Gaules avec les otages qu'il s'était fait livrer, et suivi d'un riche butin (1). 778

Cependant, le duc de Vasconie avait laissé passer les troupes royales sans manifester aucune intention hostile, mais il n'en gardait pas moins une arrière pensée qui devait faire bientôt essuyer un rude échec aux armes carlovingiennes. La présence des Franks dans la province, dont ils foulèrent le territoire, rappela aux Vascons tous les maux que ces anciens ennemis leur avaient causés, et redoubla dans leurs cœurs les vieux sentimens de haine et d'antipathie nationales. Loup n'eut pas de peine, dans cet état d'irritation, à soulever ses sujets pour exercer une terrible vengeance, et s'adressa

(1) Eginh., Vita Carl. Magn.; Annal. ann. 778; Histor. Franc., t. v.

778 particulièrement aux Vascons montagnards qui étaient les plus propres à l'exécution de son dessein.

Charlemagne avait fait plus que de jouer un rôle auxiliaire en Espagne; il avait fait acte de conquérant en changeant la plupart des gouverneurs des provinces, les avait remplacés par des leudes de sa nation, et s'était ainsi aliéné beaucoup de petits princes (1). Ceux-ci avaient préféré se placer sous la protection du khalife de Cordoue que de passer sous celle de Charlemagne qui les eût infailliblement dépossédés. Loup profita de ces circonstances et s'allia avec Inigo Garcias, roi de Navarre, et Fruela, roi des Asturies, pour attaquer les Franks dans les gorges des Pyrénées, pendant leur retour et à leur entrée en Vasconie. Les deux divisions de l'armée royale, qui étaient passées dans la Péninsule, l'une par le Roussillon, l'autre par la Navarre, opérèrent leur retraite ensemble. Elles formaient l'avant-garde conduite sous les ordres de Charlemagne, et l'arrière-garde qui protégeait le nombreux bagage placé entre les deux corps. Le défilé de la première division, dans l'étroite et tortueuse vallée de Roncevaux qui communiquait la Navarre à la Vasconie, fut long et permit à la seconde de ne commencer le sien qu'à la chute du jour. Ce fut au passage de celle-ci, beaucoup plus embarrassée dans

(1) Marca, Béarn, l. II, c. VI, p. 151.

sa marche à cause du matériel qu'elle conduisait, 778
qu'eut lieu l'attaque des Vascons et des Navarrais embusqués dans les ravins et les forêts dominant la vallée. Ils fondirent avec tant d'impétuosité sur les Franks, qu'ils ne leur donnèrent par le temps de se reconnaître. Leur promptitude et leur légèreté rendirent impuissans les efforts de leurs ennemis, qui, pesamment armés et resserrés dans un étroit terrain dont ils ne connaissaient point les issues, succombèrent tous sous les coups des assaillans. Le carnage achevé, les Vascons s'emparèrent des dépouilles sarrasines, fruit de la conquête franke sur les rives de l'Ebre, et gagnèrent leurs retraites. Un instant après, Roncevaux n'offrit plus que l'aspect d'une horrible solitude.

Voici le récit d'Eginhart, seul écrivain du temps, qui parle de cette déroute : « A son retour dans les » Pyrénées, Charlemagne eut à souffrir un peu, » *parumper*, de la perfidie des Vascons. L'armée » défilait sur une ligne longue et étroite comme » elle y était obligée par la nature d'un terrain » resserré. Les Vascons dressèrent leurs embûches » sur le sommet de la montagne, où l'abondance et » l'épaisseur des bois favorisaient la surprise. De » là, se précipitant dans la vallée, ils fondirent sur » la queue des équipages et l'arrière-garde destinée à les couvrir, la culbutèrent, l'acculèrent au » fond de la gorge, tuèrent, après un combat opi-

778 » niâtre, tous les hommes jusqu'au dernier, pil-
» lèrent les bagages, et à la faveur des ombres de la
» nuit qui déjà s'épaississaient, ils se dissipèrent
» dans tous les sens avec une extrême célérité. La
» légèreté de leurs armes et le lieu du combat don-
» naient l'avantage aux Vascons, tandis que la pe-
» santeur de l'équipement et la difficulté du terrain
» rendaient les Franks inférieurs à leurs ennemis.
» Egghiard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte
» du palais, Roland, commandant des frontières
» de Bretagne et plusieurs autres périrent dans cette
» affaire. Il fut impossible de tirer sur-le-champ
» vengeance de cette défaite. La victoire rempor-
» tée, l'ennemi se dispersa si rapidement que la
» renommée même ne put annoncer ce qu'il était
» devenu..... Le souvenir de ce cruel échec obs-
» curcit grandement dans le cœur du roi la joie de
» ses exploits en Espagne (1) (*i*). »

Il était pénible pour le conquérant des Marches espagnoles d'avoir perdu dans un jour la moitié de ses hommes de guerre et les richesses qu'il rapportait; il était cruel pour lui de ne pas trouver un ennemi à combattre. Aussi tourna-t-il tous ses soins à faire tomber en son pouvoir le principal instigateur de ce désastre et à faire peser sur lui le poids de sa vengeance. Ses ordres furent si bien exécutés que Loup, duc des Vascons, arraché de ses mon-

(1) Eginh., Vita Carl. Magn.; Annal. ann. 778.

tagnes, sans doute au moyen d'une trahison, fut li- 778
vré à la peine ignominieuse qui avait flétri son parent Rémistan. Les officiers royaux le firent pendre, sans tenir compte de son rang, ni du sentiment patriotique qui l'avait porté à défendre l'indépendance de son pays (1).

Les institutions héréditaires liaient si intimement les intérêts nationaux des Vascons, et Charlemagne l'avait si bien senti par les événemens antérieurs, qu'il ne tenta point de déposséder la famille de Loup du duché de Vasconie. Mais, au lieu d'appeler à cette dignité l'aîné des enfans de celui dont l'exécution sanglante l'avait vengé du massacre de Roncevaux, il la partagea entre les deux frères Adalric et Loup-Sanche, fils de Loup III. Il espéra, par cette division administrative de la province, rompre l'ancienne unité de ses districts, et amener une diversion à la faveur de laquelle il pût consolider son autorité. Adalric, l'aîné, eut pour apanage la portion de la Vasconie voisine des Pyrénées, qui avait formé la Vasconie des cinq cités lors des premières descentes vascones dans la ci-devant Novempopulanie; Loup-Sanche eut l'autre part ou la Basse-Vasconie. Chacun de ces duchés fut sous-divisé en comtés administrés par des comtes, sous les ordres immédiats des ducs (2).

(1) Chart. Alaon.

(2) Marca, Béarn, l. I, c. XXVI, p. 117.



781 Charlemagne, sans cesse appelé à combattre sur les frontières du nord et du sud de ses états, voulut assurer l'obéissance des peuples nouvellement soumis en les divisant en deux monarchies. Ses deux fils en bas âge furent sacrés rois par le pape Adrien; Pepin de Lombardie, Louis d'Aquitaine. L'Aquitaine, érigée en royaume pour la seconde fois depuis l'établissement de la monarchie par Clovis, forma quatre grandes provinces: le duché d'Aquitaine, le duché de Vasconie, divisé comme on a vu en deux parties avec ses ducs particuliers, la Septimanie, conquise par Pepin-le-Bref, et les Marches d'Espagne situées entre les Pyrénées et l'Ebre, divisées en Marches de Gothie, renfermant une grande partie de la Catalogne, et Marches de Vasconie, s'étendant jusqu'à l'Ebre, dans l'Aragon et la Navarre. Toulouse, ancienne capitale des Visigoths et du royaume passager de Charibert et de Childéric, reprit son rang de suprématie, en devenant le siége principal de la cour ed Louis.

Charlemagne organisa l'administration du royaume d'Aquitaine en nommant des chefs, la plupart franks, qui prirent le nom de vassaux du roi, *vassi dominici*. Ces grands officiers relevaient immédiatement de la couronne en vertu de concessions territoriales attachées à leurs charges. Parmi eux se trouvent Ithier, comte d'Auvergne, et Adalghier, gou-

verneur de la Marche de Vasconie(1). Il faut se 781
rappeler que ce sont deux frères de Loup II qui, lors de la guerre d'Aquitaine, avaient été donnés en otages à Pepin par Waifre, d'après les ordres duquel son frère Hatton, leur père, avait été aveuglé. Cette branche cadette de Vasconie avait toujours été dévouée aux Franks et en avait été récompensée par Charlemagne, qui avait donné le duché de Vasconie à Loup II. Mais celui-ci fut dépossédé par l'héritier légitime, père d'Adalric et de Loup-Sanche, Loup III, auteur de la fameuse déroute de Roncevaux.

Les Aquitains s'accommodèrent du nouvel ordre de choses, parce que Charlemagne avait su flatter leur vanité nationale en leur donnant pour roi un enfant, né chez eux, au château de Cassineuil, pendant l'expédition des Marches d'Espagne. Lorsqu'on le porta dans l'Aquitaine, le jeune Louis n'avait que trois ans; on le retira de son berceau à la frontière, on le revêtit d'habits guerriers proportionnés à son âge et à sa taille, et, placé sur un cheval, il traversa ainsi ses états s'attirant de bonne heure les regards et les affections des peuples (2). Un conseil de seigneurs, choisis par son père, fut chargé du gouvernement jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de régner. Chorson, premier duc de Toulouse, fut le chef de cette régence.

(1) Chart. Alaon.—Hist. génér. de Lang., t. I, l. VIII, p. 432.
(2) Astronomus, Vita Ludov., an. 781, Histor. Franc., t. VI.

781 Les Vascons ne se souciaient point d'appartenir à la monarchie mixte franko-aquitaine, et l'état de paix dans lequel ils vivaient depuis l'année 778 ne donna que quelque apparence d'adhésion au nouveau gouvernement. La jeunesse d'Adalric et de Loup-Sanche était un obstacle à une démonstration d'indépendance; d'ailleurs il est vraisemblable que lorsque ces deux princes furent institués dans leurs duchés, Charlemagne avait eu la précaution d'entourer leurs personnes de gouverneurs voués à ses intérêts. Adalric était maître de la Vasconie montagneuse, où les sentimens de liberté, ravivés encore par les souvenirs de Roncevaux, n'avaient jamais pu être comprimés. Il s'était développé en ce jeune homme, alors arrivé à l'âge viril, la même énergie de caractère qui avait animé ses ancêtres et la même volonté à repousser de sa haine et de ses armes l'irréconciliable ennemi de son pays et de sa race. Débarrassé des tuteurs imposés à son enfance, il se mit de bonne heure en état d'indépendance et prit une attitude offensive.

Il en était autrement de Loup-Sanche, élevé à la cour de Louis; il dut s'établir entre le roi et le duc une amitié resserrée par un âge tendre et les habitudes de l'enfance. Louis donna des preuves de son affection pour Loup-Sanche et ses sujets de la province, en adoptant le costume natio-
785 nal des Vascons. On sait qu'il se présenta en 785

à l'assemblée de Paderborn, où son père l'avait 785
mandé, suivi d'une troupe de jeunes gens revêtus comme lui de l'habit vascon, portant le petit surtout rond, la chemise à manches longues et pendantes jusqu'au genou, les éperons lacés sur les bottines et le javelot à la main. La tournure et la mise élégante du roi d'Aquitaine et de ses chevaliers plurent infiniment à Charlemagne (1). Le duc de la Basse-Vasconie avait de plus intérêt à s'attacher aux Carlovingiens, pour se ménager un appui au cas que Adalric, son frère, ne revendiquât la totalité de la Vasconie par droit héréditaire. Il suivit le roi d'Aquitaine aux Marches de Gothie dans quelques expéditions contre les Sarrasins; mais il n'est guère présumable qu'il fut accompagné d'un grand nombre de Vascons, attendu la répugnance de ces derniers pour les Franko-Aquitains.

Adalric avait déjà secoué le joug des Carlovin- 787
giens quand, dans l'année 787, il souleva ses peuples, et porta la guerre vers la Garonne, peut-être avec le secret dessein d'attaquer son frère. Chorson, gouverneur de Toulouse, accourut à la tête d'une armée. Les Franko-Aquitains et les Vascons se livrèrent bataille, les premiers furent défaits et leur général tomba au pouvoir du vainqueur. Adalric montra en cette occasion envers son ennemi une générosité digne d'un grand cœur; il ne crut

(1) Astron., Vita Lud., an. 785.

787 pas devoir venger par la mort de Chorson celle de son père pendu ignominieusement par les ordres de Charlemagne, et celle de son aïeul Waifre assassiné par un satellite aux gages de Pepin-le-Bref. Il donna la liberté à son prisonnier, après lui avoir fait jurer qu'il ne porterait plus les armes contre les Vascons.

Le gouvernement aquitain résolut de traiter Adalric comme un rebelle et le punir de l'offense qu'il venait de lui faire essuyer. Il le somma, en conséquence, de comparaître devant la cour de justice, convoquée à Mort-des-Goths, lieu aujourd'hui inconnu, pour rendre compte de ses faits. Le duc de Vasconie, dont les succès guerriers assuraient l'indépendance de son pays, pouvait se dispenser de répondre à cette injonction; cependant il y condescendit à la condition d'un échange d'otages en garantie de l'inviolabilité de sa personne. Il alla au plaid, non avec l'air humble d'un coupable, mais avec la fierté d'un vainqueur qui a honoré sa victoire par un acte de noblesse et de clémence. L'assemblée, craignant l'audace et les projets ultérieurs d'Adalric, n'osa porter aucune accusation contre lui; loin de là, elle le combla de présens, de caresses, lui rendit ses otages, reprit ceux qu'elle lui avait donnés, et le laissa partir triomphant (1).

789 Charlemagne informé de la lâche condescendance

(1) Astron., Vita Lud., an. 787.

de la cour d'Aquitaine, et pressentant, en habile 789
politique, la gravité qu'elle pourrait entraîner par la suite, fit d'abord venir auprès de lui son fils, le roi d'Aquitaine, dont la faiblesse d'âme, qui lui a valu le surnom de Débonnaire, se faisait déjà remarquer. Il ordonna qu'Adalric eût à se justifier pardevant la diète de Worms, et que Chorson eût aussi à y comparaître, pour expier le déshonneur subi par les armes frankes dans la bataille soutenue contre le duc des Vascons.

Adalric ne pouvait penser que l'assemblée de Worms, composée de leudes franks et tous ennemis de sa race, reculât devant une condamnation, comme avait fait la cour d'Aquitaine; mais il avait lieu d'en attendre quelque indulgence à cause de la présence du roi Louis qui avait présidé à son jugement de disculpation rendu à Mort-des-Goths. Il se détermina à se présenter à la diète, soit qu'il se confiât uniquement à l'impulsion de son ardeur naturelle, soit qu'il craignît qu'une expédition prochaine, dirigée contre les Sarrasins, ne fût fatale à ses états lors du passage de l'armée royale. Le duc vascon parut avec dignité devant ses juges, et s'expliqua librement sur tous les chefs d'accusation qu'on lui imputait. L'arrêt de la cour le condamna à l'exil perpétuel. Quant à Chorson, il fut déchu de sa charge et remplacé par Guillaume, surnommé le Pieux (1).

(1) Astron., Vita Lud., an. 789.

790 Les Vascons étaient attachés à Adalric; ils ne l'avaient pas vu partir sans beaucoup de sollicitude et attendaient avec anxiété le résultat de la sentence de la diète de Worms. Dès qu'elle leur fut connue, l'irritation fut à son comble, ils se révoltèrent aussitôt en protestant de toutes leurs forces contre le jugement de proscription qui pesait sur leur prince, et en demandèrent la révocation. Guillaume, deuxième duc de Toulouse, arriva sur ces entrefaites et son premier acte de commandement fut de rassembler les milices, passer la Garonne, afin de réprimer la révolte des Vascons. Après une guerre dont les détails ne sont pas connus, la paix fut rétablie (1). On est fondé à croire qu'elle résulta d'une victoire remportée par les Vascons sur les troupes franko-aquitaines, puisqu'Adalric fut rappelé de l'exil et réintégré dans son duché.

801 La fidélité de Loup-Sanche, duc de la Basse-Vasconie, à la cause carlovingienne, n'amena pas celle de ses sujets. Ceux-ci n'étaient pas moins hostiles à l'autorité royale que ne l'étaient les Vascons pyrénéens. Après la mort du comte de Fezensac, Burgondion, dont le nom germanique annonce qu'il n'était pas d'origine vascone, le conseil du roi Louis voulut lui donner pour successeur un autre étranger appelé Liutard. Imposer aux populations de la province des officiers franks qui différaient si essen-

(1) Astron., Vita Lud., an. 790.

tiellement de mœurs, de caractère et de langue, 801
était pour elles la condition la plus humiliante. Le mécontentement alla jusqu'a l'exaspération, lorsque Liutard se présenta pour prendre possession du comté de Fezensac. Sa persistance à être investi de sa charge contre l'opposition des habitans, occasionna une terrible violence de la part de ceux-ci. Ils mirent à mort le comte et firent périr ses gens par le fer et par le feu en les jetant dans des bûchers. Cet événement avait eu lieu peu avant l'année 801, époque où le plaid fut convoqué à Toulouse. On y agita cette affaire, et l'on résolut d'envoyer des forces en Vasconie pour s'emparer des principaux coupables. Loup-Sanche était présent à l'assemblée, et eut la prudence, malgré son intérêt à la soumission des rebelles, de se refuser à marcher contre eux, de peur de s'aliéner tous ses sujets. L'expédition fut confiée à un autre chef, et quelques révoltés étant tombés au pouvoir de la cour d'Aquitaine, furent condamnés d'après la loi du talion à périr dans les flammes (1).

Charlemagne renouvela l'empire des Césars en 812
se faisant couronner empereur, l'année 800, par le pape Léon III. Le règne de ce grand monarque s'écoulait en guerres continuelles au nord contre les

(1) Astron., Vita Lud., an. 801.—Ermoldi Nigelli, Carm., l. 1, Histor. Franc., t. VI, p. 15. — Hist. génér. de Lang., t. I, p. 756, add. à la note LXXXVII.

812 Saxons, au midi contre les Arabes, payens et mahométans. Le but de l'empereur était de conquérir et convertir les uns et les autres au christianisme. Depuis son expédition de 778 dans les Marches d'Espagne, ses lieutenans et gouverneurs du royaume d'Aquitaine avaient été chargés de guerres fréquentes contre les maures dans les Marches de Gothie. Quand le roi Louis fut en âge de prendre le commandement, il les continua et y acquit même quelque gloire.

Les populations de la Vasconie montagnarde et de la Navarre, pour se préserver du joug frank, persistaient dans l'alliance des Sarrasins omniades de Cordoue. Peu leur importait le titre de défenseurs du Christ ou de Mahomet, dont ils ignoraient complétement la doctrine; étrangers, la majeure partie, à ces religions, et encore imbus de polythéisme, ils n'en connaissaient qu'une : la liberté de leurs montagnes. Cette coalition avait suscité toute sorte d'entraves à l'administration du gouvernement aquitain dans les Marches d'Espagne, et avait pris une attitude bien plus menaçante depuis qu'elle avait gagné au pied des Pyrénées septentrionales par les manœuvres du duc Adalric.

Louis d'Aquitaine assembla le plaid du royaume en 812, et consulta les seigneurs sur les moyens à prendre envers les Vascons, qui étaient sur le point de se rebeller, et dont la soumission avait été accep-

tée il n'y avait pas long-temps. La résolution d'en- 812
treprendre une expédition dans la Haute-Vasconie fut aussitôt approuvée. Le roi marcha à la tête de son armée vers la cité de Dax, choisie par les rebelles pour centre de leurs opérations, et comme l'une des plus fortes places du duché d'Adalric. Arrivé devant cette ville, il somma les chefs de la lui livrer et d'avoir à se présenter devant lui pour rendre compte de leur conduite. La garnison n'ayant pas obtempéré à l'ordre royal, les troupes se répandirent dans la campagne pour la dévaster. Les Vascons, à la vue du dommage de leurs terres, sortirent de la ville, allèrent trouver Louis dans sa tente, lui demandèrent et obtinrent leur pardon. Les Franko-Aquitains levèrent ensuite le camp, poursuivirent leur expédition dans la Navarre et poussèrent jusqu'à Pampelune; après avoir réglé les mesures d'ordre et de gouvernement, ils reprirent la route de la Vasconie.

Le retour des troupes royales devait s'opérer par la vallée de Roncevaux, qui, vingt-quatre ans auparavant, dans une circonstance semblable, avait vu engloutir dans ses ravins la moitié de l'armée conquérante des Marches d'Espagne, commandée par Charlemagne. Ce souvenir patriotique excita l'ardeur des Vascons à renouveler cette célèbre journée. Adalric, accompagné de ses deux fils, demanda à venger son père sur le théâtre même de sa

812 mort ; tous partagèrent ce désir; chacun courut aux armes, chacun alla s'embusquer. Mais les Franks avaient présente à la mémoire la défaite des leurs, et se fiant peu à la garantie du traité de Dax passé naguère avec les Vascons, ils prirent les précautions que la prudence commandait pour repousser les surprises. Les Vascons montagnards attaquèrent les soldats de Louis au moment du passage des défilés; ceux-ci se défendirent avec vigueur, et le combat fut rude et sanglant. Adalric, qui combattait à la tête des siens, vit son plus jeune fils, Centule, tomber et mourir à ses côtés les armes à la main; lui aussi trouva sur le champ de bataille une mort digne de ses pères. La victoire demeura aux Franko-Aquitains, mais elle dut être chèrement obtenue (1).

Les fréquentes insubordinations des ducs de Vasconie et le peu d'espoir de les rallier à la couronne carlovingienne, ne privèrent pas les enfans d'Adalric de l'héritage de leurs ancêtres, quoique le système des conquérans fût d'instituer partout des gouverneurs de leur nation. Ce mode, tenté dans les districts de la province, avait occasionné tant de troubles, notamment dans le comté de Fezensac, que Louis d'Aquitaine, pour ne pas augmenter l'irritation des peuples et éviter de nouvelles révoltes, reconnut à la succession du du-

(1) Astron., Vita Lud., an. 812. — Charta Alaon.

ché de la Haute-Vasconie Scimin ou Sigwin, fils aîné d'Adalric. Il imita Charlemagne, lorsque celui-ci partagea la province en deux parts entre les fils de Loup II, pour en diviser les forces. Il sous-divisa les états qu'Adalric tenait de l'aveu de Charlemagne, comprenant le territoire situé entre les Pyrénées et l'Adour. Il n'appela Scimin à succéder à cet apanage que pour une portion, et l'autre fut conférée à Loup-Centule (1), fils de Centule, mort avec Adalric, son père, dans la dernière action de Roncevaux. Le grand duché de Vasconie forma ainsi trois apanages occupés alors par Scimin, fils d'Adalric et l'aîné de la race de Eudes, Loup-Centule, petit-fils d'Adalric, et Loup-Sanche, frère d'Adalric, qui possédait la plus vaste étendue. 812

816 La puissance restreinte de Scimin ne fut pas un empêchement aux révoltes accoutumées des populations de la Haute-Vasconie. Le nouveau duc avait hérité de toute la fierté de ses aïeux, et avait fait preuve de bravoure en combattant à Roncevaux auprès de son père et de son frère morts sur le champ de bataille. Représenté comme un homme hautain et dissolu par le chroniqueur frank, qui d'habitude prodigue l'injure aux ennemis de sa nation, Scimin doit être lavé de ces imputations à cause de son courage et de son patriotisme. Charlemagne était mort en 813, Louis-le-Débon-

(1) Charta Alaon.



816 naire avait pris les rênes de l'empire, et donné celles du royaume d'Aquitaine à Pepin, son fils. Ces événemens dynastiques profitèrent à Scimin, pour se soustraire à la domination carlovingienne. L'empereur, indigné de cette audace si souvent répétée chez les Vascons, résolut d'en finir avec leur chef par quelque moyen énergique. Soit qu'il fût pris par ruse ou vaincu dans une rencontre avec des soldats de l'armée royale, le duc Scimin fut enlevé à ses sujets et perdit la vie, on ne peut préciser de quelle manière (1).

Les Vascons, exaspérés de la perte de Scimin, élurent son fils Garsimir, prirent les armes et se disposèrent à employer tous leurs efforts pour soutenir le prince de leur choix. Une armée franko-aquitaine, commandée par le roi Pepin, entra dans la Vasconie afin de réduire les rebelles. Garsimir combattit à la tête des Vascons; mais ce jeune guerrier fut tué, et sa mort glorieuse, comme celle de ses pères, entraîna la défaite des siens (2). Loup-Centule, cousin de Garsimir, possesseur de l'autre moitié de la Haute-Vasconie, continua les hostilités avec l'intention probable de reconquérir la totalité de l'héritage d'Adalric, son aïeul. Les succès qu'il dut obtenir dans des engagemens

(1) Eginh. Annal., de Gestis Ludovici, an. 816; Histor. Franc., t. VI.

(2) Chron. Mossiacensis, Histor. Franc., t. VI, an 816.

partiels nécessitèrent de la part du gouvernement aquitain un déploiement de forces considérables. Bérenger, duc de Toulouse, et Warin, comte d'Auvergne, reçurent l'ordre de marcher contre Centule, chacun avec ses milices. L'impétueux Vascon ne fit pas attendre la bataille; il alla audevant de ses ennemis et les défia. Le frère du duc, Gersend, dont le courage est comparé à une grande folie par le chroniqueur du temps, perdit la vie dans ce combat meurtrier; l'élite de l'armée vascone fut mise en pièces et Loup-Centule fait prisonnier; emmené devant l'empereur, celui-ci ordonna sa comparution devant un plaid pour qu'il eût à se justifier. Bérenger et Warin se portèrent ses accusateurs, et l'assemblée ayant entendu sa défense le condamna à la perte de ses états et à l'exil (1). 819

Loup-Centule, dernier duc héréditaire de la race de Eudes, et dépossédé de son héritage, alla chercher une nouvelle patrie en Espagne, où Alfonse-le-Chaste, roi des Asturies et de Galice, le pourvut d'un gouvernement. Il laissa deux enfans en bas âge, Donat-Loup et Centule, que la politique carlovingienne repoussa de la succession de leur père. Seulement ils obtinrent avec l'agrément de l'empereur, Donat-Loup, le comté de Bigorre, et Centulfe la vicomté de Béarn, investitures qu'on peut regarder comme la base de l'institution féodale établie

(1) Charta Alaon. —Eginh. Annal., an 819.



819 dans la province. Les jeunes seigneurs prirent possession de ces domaines, en vertu d'un acte d'abandon que leur firent les deux fils du duc Garsimir qui en étaient les héritiers naturels. Ceux-ci s'étaient retirés dans l'Aragon, où les peuples de ces contrées, vivant dans une indépendance absolue, les avaient choisis pour leurs chefs. Loup-Sanche, duc de la Basse-Vasconie, mourut vers ce temps-là sans que ses fils Aznar et Sanche-Sanchez lui succédassent. Louis-le-Débonnaire exclut de la rigueur exercée contre les princes de la Vasconie le comte Vandrégésile, descendant de Hatton, second fils de Eudes, qu'il préposa au commandement des Marches (*j*) de Vasconie. Vandrégésile, en commémoration d'une victoire remportée sur les Maures, fonda, en 834, l'abbaye d'Alahon au diocèse d'Urgel, rendue célèbre par l'édit de Charles-le-Chauve, de l'an 845 (1).

La puissance des souverains de l'Aquitaine et de la Vasconie fut abattue après une lutte persévérante de cent vingt-cinq ans, soutenue contre Charles-Martel et ses descendans. Réduits à la Vasconie seule après l'assassinat de Waifre, les ducs des Vascons continuèrent à guerroyer avec les Franks et à leur susciter toute sorte d'entraves dans le gouvernement d'Aquitaine. Éternels et dignes ennemis de Pepin-le-Bref, de Charlemagne

(1) Chart. Alaon., loc. cit.

et de Louis-le-Débonnaire, cinq d'entre eux péri- 819
rent successivement sur le champ de bataille à la tête des milices vascones, en combattant pour l'indépendance du pays, et leurs rejetons furent proscrits par la volonté du vainqueur. La Vasconie doit à sa courageuse résistance et à la gloire de ses princes de compter comme la dernière province de la Gaule méridionale qui fut incorporée à l'empire d'occident. Cette incorporation momentanée fut plus nominale que réelle; car l'on verra bientôt les Vascons reconquérir leur liberté, rappeler le second fils de Loup-Sanche, l'investir du patrimoine de ses ancêtres sans que les Carlovingiens, alors déchirés par les factions, puissent s'opposer à cet acte de nationalité.

Louis-le-Débonnaire put enfin réaliser à l'égard de la Vasconie le système gouvernemental que son père avait appliqué aux pays conquis. Il nomma à ce gouvernement le premier duc amovible Totilon. La Haute-Vasconie, étant toujours en état de révolte malgré l'absence de ses chefs légitimes, et Totilon ne pouvant y faire reconnaître son autorité, l'empereur lui donna en compensation le comté de Bordeaux. Bordeaux et le château de Fezensac furent les lieux de résidence du lieutenant de Louis. De la première ville il surveillait les irruptions maritimes que les Normands commençaient à exercer sur les côtes océaniques; de Fezensac, centre de la



819 province, il imprimait aux peuples le mode d'institutions impériales dont il était le représentant (1).

824 A la vue de la révolution qui venait de s'effectuer dans la province, les peuples des Pyrénées, voisins des Navarrais, et qu'aucune puissance ne pouvait subjuguer, resserrèrent davantage leur amitié avec ceux-ci. C'était dans le moment que Inigo-Arista jetait les fondemens du royaume de Navarre, et qu'il s'était mis sous la protection d'Abdérame II, roi de Cordoue, pour secouer l'autorité de l'empereur d'occident. Une armée de Franko-Aquitains fut envoyée contre les montagnards sous la conduite de deux comtes, Aznar et Ebles, qui allèrent jusqu'à Pampelune, afin d'obliger cette ville à rentrer dans le devoir. A leur retour ils furent assaillis dans les défilés, et un autre Roncevaux assura la liberté des Pyrénées; les troupes royales furent taillées en pièces et les généraux faits prisonniers. Les vainqueurs envoyèrent le comte Ebles à Cordoue comme un trophée offert à leurs alliés; mais ils respectèrent Aznar, fils de Loup-Sanche, ancien duc de la Basse-Vasconie, en sa qualité d'un descendant de leurs souverains, et le gardèrent pour régner sur eux. Aznar devint comte de Jacca dans l'Aragon et gouverna plusieurs cantons dans les Marches d'Espagne, où il se maintint malgré l'opposition de Pepin, roi d'Aquitaine. La race dont il fut la tige

(1) Chart. Alaon.—Marca, Béarn, liv. III, ch., I, p. 192.

couvrit dans la suite de ses rameaux tous les trônes chrétiens de l'Espagne. Il mourut en 836 d'une manière horrible, dit un annaliste, sans doute dans quelque engagement contre les infidèles, et laissa ses états à son frère Sanche-Sanchez, qui les garda comme lui contre la volonté du roi d'Aquitaine, et qui même reconquit peu après tout le duché de Vasconie (1). 824

Louis-le-Débonnaire avait associé à l'empire son fils aîné Lothaire et nommé Pepin et Louis, ses deux autres fils, l'un roi d'Aquitaine, l'autre roi de Bavière. Il lui restait de Judith de Bavière, sa seconde femme, un quatrième enfant, Charles-le-Chauve, qu'il voulut faire participer au partage de ses frères. Dès lors la puissance des Franks fut déchirée par la rébellion de Lothaire, de Pepin et de Louis, qui ne voulurent pas céder une portion de leurs domaines au jeune Charles dont ils regardaient la naissance comme le fruit adultérin de l'impératrice et de Bernard, comte de Barcelonne, placé par elle à la direction du pouvoir. Ces querelles anarchiques des héritiers de l'empereur et les infortunes que celui-ci s'attira par sa faiblesse annoncèrent la décadence de l'empire d'occident. 829

Au milieu de ces troubles, les Juifs jouissaient, en vertu d'un édit impérial, du scandaleux privi-

(1) Astron., Vita Lud., an. 824. — Eginh., Annal., an. 824. — Bertiniani Annal., an 836; Histor. Franc., t. VI.

829 lége d'acheter les captifs provenant des pays conquis, de les conduire en Espagne et les revendre aux Musulmans. Ils avaient encore obtenu qu'on n'administrât point le baptême aux esclaves sans leur consentement, afin d'envoyer ces malheureux au service des infidèles. Le clergé s'éleva enfin contre cet infâme commerce qui dépeuplait les villes et les campagnes, et en fit révoquer l'ordonnance dans un concile tenu à Toulouse l'an 829 (1). Adalelme, évêque métropolitain de Bordeaux, assista à l'assemblée synodale pour représenter la Vasconie dont les intérêts touchaient gravement à cette question à cause de son voisinage avec la Péninsule. Bordeaux était devenue la capitale des Vascons depuis que son territoire avait été joint à la province pour aggrandir le gouvernement de Totilon, et le métropolitain de cette cité administrait les affaires ecclésiastiques de la Vasconie depuis la destruction d'Eauze par les Sarrasins en l'année 732 (2).

840 Louis-le-Débonnaire descendit dans la tombe sans voir terminer la querelle de ses héritiers et dans laquelle il joua un si triste rôle aux dernières années de sa vie. Obligé de repousser ses fils à chaque instant les armes à la main; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il avait été contraint par eux et le

(1) M. Sismonde de Sismondi, Hist. des Français, t. II, c. VI, p. 472.

(2) Chart. Fontenel., Du Chesne, t. II, p. 389. — Marca Béarn, l. I, c. XXIX, p. 127. Hist. génér. de Lang., t. I, l. IX, p. 498.

clergé de subir la peine humiliante d'une pénitence 840
publique pour ses prétendus crimes. Dépouillé de la couronne, jeté dans un cloître et enfin replacé au pouvoir, il fut tour à tour jouet et victime de son caractère débile et de l'ingratitude de ses enfans. Quelque temps avant sa mort, il avait déchu Pepin, dont il avait le plus à se plaindre, du trône d'Aquitaine qu'il avait donné à Charles-le-Chauve. Pepin étant mort, son fils Pepin II fut reconnu par
les Aquitains qui ne voulurent pas de Charles. Ces 841
causes dynastiques avaient occasionné tant de commotions et de guerres cruelles, qu'une bataille générale fut désirée par tous les partis. Elle eut lieu à Fontenay en Bourgogne. Lothaire, d'accord avec Pepin, marcha contre Charles et Louis réunis. Aucun combat ne fit répandre plus de sang et ne fut plus fatal à l'empire depuis son origine; l'élite des forces militaires périt à Fontenay sans mettre fin aux dissensions des princes, et aucune puissance ne se trouva dans la possibilité d'arrêter les invasions des Normands.

Ces pirates du nord, montés sur de petits bateaux en osier recouverts de peaux contenant chacun de quatorze à vingt hommes, infestaient depuis l'année 800 les côtes des Gaules. Habiles dans la navigation côtière, ils suivaient les bassins fluviaux qui se dirigent vers l'Océan et établissaient, à l'embouchure des grandes rivières, des fortifications



841 destinées à recevoir le butin et à les protéger eux-mêmes dans leur retraite. De ces retranchemens ils se répandaient dans les pays voisins, soit à pied, soit à cheval; ils exerçaient les dévastations, les pillages, et causaient une terreur que les populations s'exagéraient encore par la surprise, et la célérité avec laquelle ils fondaientsur les localités dépourvues de défense.

844 En 844, ils parurent sur la Seine et la Loire; ceux qui avaient pénétré dans ce dernier fleuve montaient soixante-sept bateaux longs. Ils pillèrent Nantes, les contrées d'alentour et déposèrent le butin dans l'île de Noirmoutiers. De là se dirigeant vers les ports de la Péninsule, ils débarquèrent à la Corogne d'où ils furent chassés par les Espagnols, après avoir perdu la moitié de leur flotte (1).

Les Normands renforcés par des navigateurs de leur nation, résolurent de continuer leur expédition et de choisir la Vasconie pour se dédommager des pertes essuyées dans la Galice. Ils firent leur entrée dans la Garonne, attaquèrent Bordeaux, saccagèrent ses faubourgs et furent repoussés par les milices de la ville. Au moment de regagner la mer, un vent contraire les fit rentrer dans le fleuve qu'ils remontèrent jusqu'à la hauteur de Bazas, en passant sous les murs de Bordeaux, sans tenter de nouvelle attaque et sans être dérangés dans leur course.

(1) M. Depping, Hist. des Expéd. marit. des Norm., t. 1, c. IV, p. 82, 131.

Les pirates étant débarqués, ayant assuré leurs 844
moyens de retraite et tout disposé pour la conservation du butin, se dirigèrent vers Bazas en ravageant le pays. La population, prise à l'improviste, fit peu ou point de résistance. La ville tomba en leur pouvoir, le pillage fut méthodiquement opéré, enlevant ce qu'ils pouvaient faire suivre avec eux, détruisant le reste par le fer et le feu. Les habitans qui n'eurent pas le temps de prendre la fuite furent mis à mort; les églises, les monumens, les maisons et les remparts furent rasés et réduits en cendres. Les Normands quittèrent ce théâtre de carnage et s'avancèrent de Sos; les Sociates effrayés de la marche des dévastateurs et dans l'espoir de sauver leur vie et leur cité, offrirent leur soumission. Les barbares l'acceptèrent, mais une fois maîtres de la ville, elle ne fut plus quelques instans après qu'un amas de ruines, de morts et de mourans (1).

La secte d'Odin était encore guidée par le fanatisme et la vengeance religieuse; long-temps persécutée par Charlemagne dans la Saxe et le Danemark pour embrasser le christianisme, elle contraignait à son tour les gens des campagnes à adopter l'idolâtrie, et leur laissait quelquefois la vie sauve à cette condition. Elle exerçait principalement ses déprédations sur les monastères et tournait

(1) Nicolaus Bertrandi, Gesta Tholosanorum.

844 toute sa fureur contre le clergé (1). L'abbaye de Condom florissait alors; ses richesses furent un appas pour les Normands qui fondirent sur elle, la pillèrent, la détruisirent par le feu, massacrèrent, dispersèrent les religieux et les habitans, et en emmenèrent une partie en captivité (2) (*k*). Poursuivant leur système de pillage raisonné et de radicale destruction, ils s'approchèrent de Lectoure dont les citoyens furent mis en fuite, tués ou jetés dans les fers, et la ville abîmée au milieu des flammes. De là, ils portèrent leurs armes contre Dax, en saccageant tout ce qui se rencontrait dans leur marche. Cette ville populeuse, forte par sa situation, abondamment pourvue de toute espèce de ressources, se disposa à une vigoureuse défense. Une bataille s'engagea sous ses murs, et le duc Totilon commandait les milices de la province. Le combat fut des plus acharnés, mais les Normands ayant le dessus, tuèrent ceux qui ne purent fuir, se rendirent maîtres de la place, renversèrent les beaux édifices qui la décoraient, abattirent les antiques et magnifiques thermes de construction romaine, démolirent les églises et brûlèrent les maisons.

La consternation était générale; la ruine, la mort et l'esclavage étaient trois fléaux qui atteignaient

(1) Hist. des Franç., t. III, c. VIII, p. 95.

(2) Historia Abbatiæ Condomensis, apud Achery Spicilegium, t. XIII, p. 632.

de tous côtés les Vascons, fuyant devant les barbares, abandonnant leurs habitations et cherchant un asile dans les forêts et les rochers. Cependant, Totilon parvint, malgré la terreur et la confusion, à rassembler quelques troupes pour opposer à cette horde accoutumée à tout renverser devant elle. Une seconde bataille eut lieu et une seconde défaite des Vascons laissa leurs farouches ennemis possesseurs des derniers cantons de la province. Bayonne, Oléron, furent ensanglantées et dévorées par l'incendie, Benearnum fut rasée; les dévastateurs, employèrent de tels moyens de destruction, qu'il n'y eut point vestige de cette dernière cité dont on croit le sol occupé par celle de Lescar. De toutes les places de la Vasconie, il ne restait plus debout que Tarbes qui semblait le boulevart du pays, et devenir la sauve-garde des derniers débris de tant d'infortunes. De grands apprêts militaires furent faits pour repousser les assaillans, mais une suite continue de maux inouïs avait jeté un tel découragement dans les âmes, que la moindre défection devait paralyser le peu de confiance qui restait. C'est ce qui arriva au moment de l'attaque. Géraud, évêque de Tarbes, qui devait être le premier à combattre les payens et à rétablir par son exemple le courage dans les cœurs chancelans, fut au contraire saisi d'une soudaine terreur à l'approche des envahisseurs, et quitta sa ville épiscopale

844

844 pour aller s'enfermer dans un château voisin. Les Normands donnèrent l'assaut pendant la nuit et usèrent de machines de guerre pour saper les murailles qui étaient très-fortes, très-hautes et entourées de larges fossés. La garnison ne put empêcher l'ouverture d'une brêche pratiquée par les assiégeans, qui pénétrèrent dans l'enceinte de Tarbes, passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva d'êtres vivans et la ruinèrent de fond en comble (1).

La charte de Bigorre qui donne ces détails ajoute que Totilon, après ses deux défaites successives, chassa enfin les brigands de la province. Il est plus vraisemblable que lorsqu'ils n'eurent plus laissé une ville sur pied, eurent égorgé les populations et fait un ample butin, ils se retirèrent de cette terre de désolation sans rencontrer d'obstacles sur leur trajet.

La Vasconie opposa peu de résistance à l'irruption des Normands, à cause de ses forces épuisées par la lutte continuelle soutenue contre les Franks pour le maintien de son indépendance; de la proscription de ses souverains légitimes, qui seuls, avaient le pouvoir de commander et d'être obéis dans le pays; enfin de l'invincible répugnance à se rallier autour de l'autorité carlovingienne, tombée dans la déconsidération et prête à s'anéantir au milieu de ses dissensions

(1) Nicolaus Bertrandi, Gesta Tholosanorum.

dynastiques et de ses guerres civiles. Les lieux saints et leurs ministres trouvèrent peu de défenseurs, parce que les donations faites, par les grands en faveur des églises et au détriment du peuple, avaient diminué la vénération de celui-ci pour le clergé. Les chroniqueurs ecclésiastiques de la Vasconie (1) et ceux des provinces voisines s'accordent à représenter l'invasion normande comme une punition du ciel, à cause de l'impiété et du relâchement des mœurs. La catastrophe que les prêtres prévoyaient à l'approche des barbares et qu'ils ne cessaient d'annoncer, éloigna les citoyens de prendre les armes avec ardeur. Chacun songeait à son propre salut et croyait le gagner en se soumettant avec résignation à la cruelle fatalité. Il y en eut qui s'expatrièrent; d'autres, devenus payens, se joignirent aux sauvages dévastateurs et les surpassèrent même en férocité, en trempant leurs mains dans le sang de leurs amis et de leurs compatriotes (2). 844

La guerre allumée entre les princes royaux, au sujet du partage mal défini de l'empire, n'avait pas cessé. La descente des Normands sur les côtes des Gaules servit à chaque roi de moyen auxiliaire pour affaiblir son ennemi, et aucun sentiment de patriotisme ne s'éveilla en eux pour chasser les pirates,

(1) Histor. Abbat. Condomensis; Charta Bigor.; Charta Lascar.

(2) Hist. génér. de Lang., t. I, Preuves, p. 107. — Hist. des Expéd. maritimes des Norm., t. I, c. VI, p. 240.

844 qui exerçaient leurs brigandages dans l'Aquitaine comme ils venaient de le faire dans la Vasconie. Pepin II fut même accusé d'avoir appelé les Normands et d'avoir embrassé ou feint d'embrasser le culte d'Odin, pour mieux s'attacher l'amitié et la reconnaissance des barbares. Charles-le-Chauve, qui disputait le royaume d'Aquitaine à Pepin, faisait alors le siége de Toulouse. Pendant qu'il était sous les murs de cette ville, il tua de sa propre main Bernard, comte de Barcelonne, l'amant de sa mère et son père putatif, dont il craignait la conduite équivoque entre son parti et celui de Pepin, son neveu. Guillaume, fils de Bernard, songea à venger son père; il se jeta dans Toulouse et soutint le siège contre Charles, qui fut obligé de le lever après avoir vainement attendu de Neustrie des troupes de renforts que Pepin défit auprès d'An-
845 goulême. La longueur des guerres civiles, jointes aux dévastions des hommes du Nord, produisirent la misère et la famine; il fallut céder à l'impérieuse nécessité et mettre bas les armes. Charles et Pepin conclurent un traité de paix par lequel ils se partagèrent le royaume d'Aquitaine. Charles conserva au midi de la Loire les provinces du Poitou, de Saintonges et d'Angoumois, dont il confia le gouvernement aux comtes de Poitiers. Pepin eut le reste de l'Aquitaine avec la Septimanie, qu'il mit sous la garde des ducs d'Aquitaine ou comtes de Tou-

louse, sans renoncer à la dignité royale (1). 845

Totilon étant mort, Sigwin, comte de Saintes, dit Mostellanicus, fut élu duc des Vascons. Ce gouverneur se tint constamment dans les comtés de Saintes et de Bordeaux, pour préserver les côtes des invasions incessantes des Normands; il soutint contre eux une forte lutte dans laquelle il succomba sans pouvoir empêcher la prise de Saintes qui fut pillée et brûlée (2).

A Sigwin succéda Guillaume, qu'il ne faut pas 846
confondre avec le duc d'Aquitaine, et qui continua la garde du littoral de l'Océan. Il ne paraît point que ni lui, ni son prédécesseur aient fait acte de présence dans la Vasconie, dépeuplée par les effets de l'irruption normande qui avait causé la destruction de toutes les cités. L'autorité carlovingienne ne pouvait réellement s'exercer sur cette contrée, n'offrant plus que l'aspect d'un affreux désert et devenue un réceptacle de loups et d'autres bêtes fauves. Bordeaux avait jusqu'alors résisté 848
aux fréquentes agressions des Normands qui l'attaquèrent de nouveau en 848. Le duc Guillaume la défendit valeureusement, mais trahi par les Juifs qui livrèrent la ville aux ennemis, il tomba au pouvoir de ceux-ci et demeura leur prisonnier (3).

(1) Hist. génér. de Lang. t. I, liv. X, p. 537 et suiv.
(2) Chron. Ademari, an. 845, Histor. Franc., t. VII.
(3) Ann. Bertin., an. 848.

848 Les Aquitains furent indignés de la prise de Bordeaux; ne pouvant plus avoir de confiance en un roi, qui, au lieu de combattre pour la défense de ses états, passait son temps dans les vices de l'ivrognerie, résolurent de le déposer. Une assemblée de nobles et d'ecclésiastiques, tenue à Orléans, proclama la déchéance de Pepin et donna la couronne d'Aquitaine à Charles-le-Chauve(1).

L'état d'anarchie où se trouvait l'Aquitaine fit que ni Charles, ni Pepin ne déférèrent à personne la dignité de duc de Vasconie. D'ailleurs, Sanche-Sanchez ne leur donna pas le temps de désigner un dignitaire, parce qu'il s'empara brusquement du patrimoine de ses ancêtres. Sanchez était fils de Loup-Sanche (2), duc de la Basse-Vasconie, neveu d'Adalric, mort à la seconde expédition de Roncevaux. Il possédait dans une absolue indépendance une grande partie de la Navarre et la Vasconie montagnarde que lui avait laissées Aznar, son frère, et il avait même joint à ses états la ville de Pampelune.

850 Charles-le-Chauve voulut lui disputer son pouvoir et l'obliger à le reconnaître; il lui déclara une guerre que Sanchez soutint avec avantage. Maître

(1) Hist. genér. de Lang., t. I, l. x, p. 545. — Hist. des Franç., t. III, c. VIII, p. 92.

(2) Translatio reliq. Sanct. Faustæ, Du Chesne, t. II, p. 400.—Hist. génér. de Lang., t. I, Notes, p. 757.

de tous les défilés qui joignent l'Espagne à la Gaule, 850
il avait intercepté les communications entre l'Aquitaine et les Marches, et porté par conséquent de si graves préjudices au gouvernement de Toulouse, que Charles fut contraint de le laisser paisible dans ses conquêtes et de faire la paix avec lui. Dès lors, la Vasconie, toute ruinée qu'elle fût, recouvra son indépendance politique, et après avoir été gouvernée par des officiers impériaux l'espace de trente-un ans, elle repassa sous l'autorité d'un de ses princes légitimes, qui conserva le caractère de l'amovibilité.

Charles, proclamé roi d'Aquitaine, se trouva dans la nécessité de prendre possession de ses états par la voie des armes ; il mit le siége devant Toulouse qui lui fut livrée par l'infidélité du comte Frédelon, gouverneur de la ville. A peine avait-il quitté ces murs que Pepin, aidé des Normands, reprit la capitale de l'Aquitaine, et la Septimanie lui fut rendue par les Sarrasins avec lesquels il s'était ligué comme avec les pirates. La protection des infidèles et des payens aliéna contre Pepin les populations de l'Aquitaine qui se soulevèrent. Réduit à la fuite, Pepin chercha un refuge dans la Vasconie. Sanchez ne vit dans le prince frank que l'ancien ennemi de sa race, l'allié des barbares qui avaient voué son pays à une complète destruction, un traître à la patrie et à la religion ne méritant pas



850 qu'on respectât à son égard les droits de l'hospitalité. Le duc des Vascons s'empara de la personne de Pepin et le livra à Charles dans le mois de septembre 852. Charles flétrit son rival de la tonsure monacale, et le fit transférer dans le cloître de Saint-Médard de Soissons (1).

854 La *capricieuse* (2) nation aquitaine voulait à tout prix former un état indépendant; ses peuples se rebellèrent contre l'autorité de Charles-le-Chauve, et demandèrent à Louis, son frère, roi de Germanie, de leur donner pour roi son fils Louis. Dans ce moment, Pepin s'évada de son monastère et souleva ses partisans, afin de ressaisir cette couronne d'Aquitanie si souvent ensanglantée. D'un autre côté, Charles-le-Chauve qui sentait que son éloignement le faisait oublier de ses sujets, fit couronner à Limoges son fils Charles, âgé de sept ans, et reconnaître dans une assemblée des états
856 aquitains. Ce royaume fut ainsi offert et rendu tour à tour à Louis-le-Germanique, Pepin II et Charles-le-Chauve; et les peuples se rangèrent alternativement sous les drapeaux de ces princes qu'ils *méprisaient* (3).

863 Sanche-Sanchez était mort sur ces entrefaites; Arnaud, son neveu par sa mère, fils d'Imon, comte

(1) Annal., Bertin., ann. 852.
(2) — *Ibid.*, ann. 854.
(3) — *Ibid.*, ann. 856.

de Périgord, lui succéda. Il semble que l'avènement de ce duc, quoique amovible, ait été effectué en considération [de sa descendance des anciens chefs de la province et confirmé par l'autorité caduque des Carlovingiens, qui ne pouvaient même plus s'opposer à la volonté des Vascons, réduits à la détresse par les désastreux ravages des Normands. Pepin appela de nouveau à son secours ces derniers, qui débarquèrent en grand nombre sur les côtes bordelaises. Arnaud combattit les barbares avec courage, et, malgré des succès obtenus sur eux, il ne put empêcher leur descente ni arrêter leurs incursions. Les pirates, sous la conduite de Pepin, remontèrent la Garonne jusqu'à Toulouse en dévastant sur les deux rives les pays qu'ils n'avaient pas foulés dans leurs premières courses. Ils mirent le siége devant la capitale de l'Aquitaine, dont ils ne purent se rendre maîtres, et Pepin étant tombé dans les mains de Rainulfe, comte de Poitiers, fut envoyé à Charles-le-Chauve. Celui-ci livra le captif à l'assemblée des Franks, tenue à Pistes, où il fut condamné à mort comme apostat, ennemi de la patrie et de la chrétienté. Toutefois la sentence ne fut pas exécutée ; on se contenta de l'enfermer dans un cachot du monastère de Senlis, où il resta détenu jusqu'à la fin de ses jours (1).

863

864

(1) Hist. génér. de Lang. t. 1, l. x, p. 545 et suiv.

864 Arnaud, dernier duc amovible des Vascons, mourut peu de temps après la retraite des Normands. Il voulut, au déclin de sa vie, rendre hommage à la mémoire de Saint-Éloi, fondateur de l'abbaye de Solignac, dépendante de son comté de Périgord et dévastée par les barbares. L'affection particulière qu'il avait pour ce couvent, dans lequel il avait projeté de se consacrer à Dieu, lui suggéra l'idée de faire transporter en ce lieu toutes les reliques qu'il pourrait trouver. Un neveu du duc et l'abbé de Solignac furent envoyés dans la Vasconie pour ces recherches. La mission était dificile, car les restes des saints avaient été dispersés par les payens, ou ceux, qui avaient été préservés de leur contact par les plus zélés catholiques, étaient soigneusement cachés. Cependant, les délégués d'Arnaud tenaient à remplir les vœux de leur maître. Arrivés sur le territoire de Fezensac, où gisaient les ruines d'une église dédiée à Sainte-Fauste, vierge et martyre, et détruite par les envahisseurs, ils pénétrèrent de nuit et à l'insu des habitans au milieu des décombres, pour en retirer des ossemens sacrés qu'ils emportèrent à Solignac. Ainsi la bienheureuse sainte fut depuis honorée d'un double culte dans deux endroits, qui se sont disputé la gloire de posséder ses cendres miraculeuses (1).

(1) Transl. reliq. Sanct. Faustæ.

NOTES ET PREUVES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

(*a*) La qualification de Vascon ou Gascon fut primitivement toute nationale, toute patriotique. Les Franks l'employaient d'une manière injurieuse non-seulement envers leurs ennemis d'outre-Garonne, mais encore envers plusieurs peuples de la Gaule méridionale. En retour, ceux-ci ne considéraient les hommes de race germanique que comme des spoliateurs et des barbares. Le nom des Franks ayant prévalu par les effets de la conquête, celui des vaincus dégénéra en quolibet. On connaît assez la signification qui s'attache aux mots *Gascon, gasconner, gasconisme* et *gasconnade,* que l'Académie même a cru devoir conserver.

(*b*) Des généalogistes classent Aighinan ou Æginan parmi les ducs de la Vasconie; mais le rôle de ce dignitaire de la cour de Clotaire II et de Dagobert indique qu'il ne fut que

le commissaire de ces rois, et il ne paraît pas que pendant l'exercice de ses fonctions dans la province, le duc Amandus ait été révoqué. La ville d'Aignan, selon les uns, doit sa fondation à Aighinan; d'autres l'attribuent plutôt à Anien, référendaire d'Alaric II, qui publia en 506 le Code théodosien dans la cité d'Aire.

(c) Les auteurs qui ont écrit sur l'Aquitaine et la Gascogne, se sont appuyés de la charte d'Alahon pour prouver la généalogie des ducs de Gascogne et leur alliance avec les rois mérovingiens. Cette charte fut rendue par Charles-le-Chauve, en l'an 845, pour confirmer les dons prodigieux que Vandrégisile, descendant de Eudes, et institué comte des Marches de la Vasconie par Louis-le-Débonnaire, avait faits en faveur du monastère d'Alahon qu'il fonda vers 834, au diocèse d'Urgel, en mémoire d'une bataille remportée sur les Sarrasins. Beaucoup de savans, versés dans la science diplomatique, ont émis des opinions contradictoires sur l'authenticité de ce monument; ceux qui suspectent sa valeur, lui opposent les chroniques frankes, antérieures de deux siècles et contemporaines des événemens. D'après ce document, Charibert, roi d'Aquitaine, laissa outre Childéric, deux fils, nommés Boggis et Bertrand, qu'il avait eus de Gisèle, fille d'Amandus, duc des Vascons. Ces deux enfans, protégés par leur aïeul, échappèrent aux embûches du roi Dagobert, leur oncle, et recouvrèrent plus tard l'héritage de leur père, mais seulement avec le titre de duché relevant de la couronne. Il n'est pas question si les deux princes gouvernèrent par indivis. Boggis donna le jour à Eudes, qui posséda le duché en entier. Selon des chroniques espagnoles, Eudes serait fils d'Andeca, duc des Cantabres, de la race des Visigoths, tué à la bataille de Guadalète, en 702 (*Garibay, Compendio Historical. Francisco de Sota*). Quoi qu'il en soit de l'origine des ducs de Vasconie, il est certain qu'ils s'allièrent aux rois mérovingiens par des mariages avec des

princesses mérovingiennes. (Voir *Hist. génér. de Lang.*, t. I, *Note première*, et *Preuves*, col. 85.—*Fauriel, Hist. de la Gaule mérid.*, t. III, ch. XXII, p. 2, et *Append.*)

(*d*) Les Sarrasins ont souvent été confondus avec les Normands, parce que les uns étaient des infidèles comme les autres. C'est ce qui fait que plusieurs auteurs ne font remonter la destruction d'Eauze qu'à l'invasion des Normands; mais on a la certitude que cette métropole n'existait plus au neuvième siècle. Le testament de Charlemagne de l'an 811, la lettre circulaire de l'an 828, de Louis-le-Débonnaire, adressée aux métropolitains des Gaules, et la préface du concile de Paris de l'an 829, ne font nullement mention du nom de l'évêque, ni du siége d'Eauze. L'évêque métropolitain de Bordeaux fut chargé de l'administration ecclésiastique de la Vasconie, comme le plus proche voisin de la province; la charte de Fontenelle désigne Bordeaux sous la dénomination de *Caput regionis Novempopulanæ* (*Duchesne*, t. II, p. 389; *Baluz, capitularia*, t. II, col. 1071). Il n'y a que la charte de Lescar, citée par Marca (liv. I, ch. IX, p. 38), qui fasse mention d'Eauze, d'Auch et de Conserans, détruites par les Normands. Le chroniqueur a commis une erreur par les raisons émises ci-dessus, et qui s'appliquent à la ville d'Auch; elle devient d'autant plus évidente à l'égard de Lugdunum des Convènes qu'on sait que cette cité périt avec la révolution gondovaldienne. Vers le milieu du dixième siècle, la nouvelle ville d'Eauze fut bâtie au bout d'un de ses faubourgs où était l'église de Saint-Pierre, dans laquelle on inhumait les évêques métropolitains. A quelque distance de celle-ci le nom de *Ciutad*, donné à un hameau, rappelle le souvenir de l'antique cité. Des fouilles faites à diverses époques sur ce lieu, ont fait découvrir des monnaies romaines, des mosaïques, des tombeaux en marbre, des inscriptions et beaucoup d'objets pré-



cieux qui attestent des richesses et de la grandeur passées d'Eauze.

ÉVÊQUES MÉTROPOLITAINS D'EAUZE.

Paterne Ier.
303.—Luperculus.
314.—Mamertin.
Servandus.
Taurin.
506.—Clarus.
511.—Léontius.
533.—Aspasius.
573.—Laban.
585.—Didier.
625.—Sénoc.
668.—Paterne II.

(*e*) Voici comment M. Monteil dépeint, dans son *Histoire des Français des divers états,* la cérémonie qui excluait un lépreux du sein de la société :

« Vers l'heure de none, tout le monde étant rendu, la » cérémonie, pour retrancher du milieu du peuple cet in» fortuné jeune homme, a commencé.

» Le lépreux, revêtu d'un drap mortuaire, attendait au » bas de l'escalier. Le clergé de sa paroisse est venu en pro» cession le prendre et l'a conduit à l'église. Là était pré» parée une chapelle ardente, dans laquelle il a été placé. » On lui a chanté les prières des morts; on lui a fait les » aspersions et les encensemens ordinaires. Il a été ensuite » mené par le pont Saint-Ladre hors de la ville, à la mai» sonnette qu'il doit occuper.

» Arrivé à la porte, au-dessus de laquelle était placée » une petite cloche surmontée d'une croix, le lépreux, » avant de dépouiller son habit, s'est mis à genoux. Le

» curé lui a fait un discours touchant, l'a exhorté à la » patience, lui a rappelé les tribulations de Jésus-Christ, » lui a montré au-dessus de sa tête, prêt à le recevoir, le » ciel, séjour de ceux qui ont été affligés sur la terre, où ne » seront ni malades ni lépreux, où tous seront éternelle- » ment sains, éternellement purs, éternellement heureux. » Ensuite ce jeune infortuné a ôté son habit, mis sa tarta- » relle de ladre, pris sa cliquette pour qu'à l'avenir tout le » monde ait à fuir devant lui. Alors le curé, d'une voix » forte, lui a prononcé en ces termes les défenses prescrites » par le rituel :

» Je te défends de sortir sans ton habit de ladre.

» Je te défends de sortir nu-pieds.

» Je te défends de passer par des ruelles étroites.

» Je te défends de parler à quelqu'un lorsqu'il sera sous » le vent.

» Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun » moutier, dans aucune foire, dans aucun marché, dans » aucune réunion d'hommes quelconque.

» Je te défends de boire et de laver tes mains, soit dans » une fontaine, soit dans une rivière.

» Je te défends de manier aucune marchandise avant de » l'avoir achetée.

» Je te défends de toucher les enfans; je te défends de » leur rien donner.

» Je te défends enfin d'habiter avec toute autre femme » que la tienne.

» Ensuite le prêtre lui a donné son pied à baiser, lui a » jeté une pelletée de terre sur la tête, et, après avoir fermé » la porte, l'a recommandé aux prières des assistans : tout » le monde s'est retiré. » (*Tom. I, Epitre VI, p.* 9.)

(*f*) C'est sous le gouvernement de Eudes que Scipion Dupleix suppose la fondation de Condom. Quoique cet historien procède avec méthode et ait le premier avec Vignier



coté en marge ses autorités, il est néanmoins accusé de nombreuses inexactitudes. Il semble, dans le passage suivant dépourvu de citations historiques, avoir voulu donner un relief à la ville qui le vit naître :

« L'alliance qui se forma entre les Aquitains et les Gas-
» cons par la réunion des deux duchés, fut cause qu'Eudes
» (qui se tenait en Aquitaine dans les terres de sa femme
» plus agréables que les Pyrénées) fit avancer les Gascons
» (qui étaient grandement travaillés du côté d'Espagne)
» dans l'Aquitaine, où il assigna des terres aux principaux
» seigneurs de leur nation en cette lisière qui s'étend le
» long de la rivière de la Baïse vers Condom et Nérac
» jusqu'à la Garonne, qui était en ce temps-là couverte de
» forêts, et ayant été depuis défrichée par les Gascons, se
» trouva une des plus agréables et plantureuses contrées
» d'Aquitaine.

» Ces seigneurs gascons ayant bâti de grosses tours les
» unes près des autres pour s'entre-secourir au besoin, à
» l'endroit où le ruisseau de Gèle se décharge dans la Baïse,
» nommèrent le lieu *Condominium*, comme qui dirait l'as-
» semblée des seigneurs, et ce à l'imitation des premiers
» Gascons, lesquels, traduits d'Espagne en Aquitaine par
» Pompée, appelèrent le lieu où ils s'arrêtèrent *Convenæ.*
» Par un mot abrégé, on a dit depuis *Condomium.* Nous
» avons des anciens mémoires (Aymoin, *Histor. Franc.*) con-
» tenant que Areste et Théodoret, délégués du patriarche
» de Jérusalem (induit en cela par une révélation divine,
» laquelle ils communiquèrent au pape Léon III, aveuglé
» par ses ennemis), en passant à Rome, vinrent fonder la
» ville de Condom sur le confluent de la Baïse et de la Gèle,
» la nommèrent de ce nom-là signifiant lieu sublime. Car
» en nulle langue Condom ne veut dire lieu sublime, et
» son assiette (mêmement de l'ancienne ville) est au bas du
» penchant d'une colline entre des montagnes. La fable
» peut être fondée sur ce que ces deux bons prêtres du pays

» ayant fait le voyage du saint-sépulcre, furent réputés à » leur retour pour saints et ayant fondé une chapelle à » l'honneur de Notre-Dame, où l'on montrait leurs sépul- » cres avant que les religionnaires (protestans) eussent ruiné » toutes les églises de la ville; le vulgaire ignorant leur a » attribué la fondation de la ville même. Or, laissant donc » ces contes fabuleux, après que les seigneurs gascons » eurent bâti leurs forteresses, ceux de leur suite bâtirent » aussi des maisonnettes auprès d'eux : et puis enfermèrent » et ceignirent tous leurs édifices de murailles fortifiées de » petites tours massives jusqu'au marche-pied, qui se voient » encore aujourd'hui (1635) tout le long de l'ancien pour- » pris à égale distance de trente pas l'une de l'autre. »

(Dupleix, *Hist. de France*, t. I, p. 241.)

(*g*) Hatton, aveuglé par ordre de son frère le duc Hunold, avait laissé trois enfans : Loup, qui devint duc de Vasconie, Arthalghier et Ithier.

(*h*) Waifarius cum exercitu magno et plurimorum Wasconorum, qui ultrà Garumnam commorantur, qui antiquitùs vocati sunt Vaceti, super prædictum regem venit. Sed statim solito more omnes Wascones terga verterunt, plurimi ibidem à Francis interfecti sunt. (*Fred. Cont.*, c. cxxx.) Les chroniqueurs franks désignent souvent sous le nom de Vascons tous les pays situés entre la Loire et les Pyrénées; mais celui de *Vaceti*, qui se trouve dans ce passage, est plus précis et semble particulièrement s'appliquer aux Basques. On doit se méfier du froid laconisme de ces chroniqueurs dont l'habituelle partialité, touchant les peuples de la Gaule méridionale, est un fait reconnu.

(*i*) Voici comment les Chroniques de Saint-Denis rapportent les faits de ce Roland que l'histoire ne nomme

qu'une fois, et devenu si célèbre dans les romans du moyen-âge, surtout dans la poésie de l'Arioste :

« Lors repaira (demeura) Rollans tous seus (seul) parmi le champ de la bataille las et traveilliez des grans coux (coups) que il avoit donnez et receus : et angoiseux et dolans de la mort de tant de nobles barons que il veoit devant lui occis et detrenchiez, grant dolour demenant s'en vint en tel maniere parmi le bois jusques au pié de la montaigne de Cisaire, et descendit de son cheval dessous un arbre de lez (auprès) un grant perron de marbre, qui illuec (là) estoit dreciez en un moult biau pré au-dessus de la valée de Raincevaus : si tenoit encores Durendal s'espée (Durandal, son épée)..... S'espée estoit esprouvée sur toutes autres, clere et resplendissans (claire et resplendissante), et de bele façon, trenchans et afilée si fort que elle ne pooit ne fraindre ne brisier (ne pouvait fendre ni briser) ; si fine estoit que avant fausist bras que espée. Quant il l'ot grant piece (*grant piece*, long-temps) tenue et regardée, il la commença à regreter aussi comme (quasi) em plorant, et dist en tel maniere : « O espée très bele, clere et resplendissans, que il » ne convient pas fourbir ausi comme autres, de bele gran- » deur, et d'avenant leesche (large), fort et ferme sans nule » maumesture, blanche comme uns yvoires par l'enheu- » deure, entreseignie de crois d'or resplendissans, aournée » de poumiau de berill, sacrée et beneoite des lettres du » saint non nostre seignour J.-C., et avironnée de la force » nostre seignour J.-C. Qui usera plus de ta bonté ? qui » t'aura? qui te tendra? Cils qui te portera, ne sera ja vaincus » ne esbahis, ne ja paour n'aura de ses anemis, ne se sora » sorpris ne deceus par fanthassies ne par illusions ; mes » tous jours aura en s'aide la divine vertu : par toi sont » Sarrazins destruiz, et gens mescreans occis, la foi chré- » tienne essaucie, la loënge de Dieu monteploiée (multiplée) » et acquise..... Je ai trop grant duel (deuil), se mauvés » chevaliers ou perrecheux (paresseux) t'a après moi. Je ai

» trop grant doleur, se Sarrazins ou autres mescreans te » tient et te manie après ma mort. » Quant il ot einsi s'espée regretée, il la leva contremont (tout haut), et en feri trois merveilleux cox ou perron de marbre qui devant lui estoit; car il la cuidoit brisier, parce que il avoit paour que elle ne venist (vînt) ès mains des Sarrazins. Que vous conteroit-on plus? Li perrons fu coupez d'amont (haut) jusques en terre, et l'espée demoura saine et sans nule briseure : et quant il vit que il ne la porroit depecier en nule maniere, si fu trop dolans.

» Son cor d'yvoire mist à sa bouche, et commença à corner par si grant force, comme il pot plus, savoir mon (afin de savoir) se aucuns des crestiens, qui ou bois s'estoient repost (cachés) pour la paour des Sarrazins, venissent à lui, ou que cil qui ja avoient les pors passés retournassent, et fussent à son trespassement, et preissent s'espée et son cheval, et enchauçassent les Sarrazins qui s'enfuioient. Lors sonna l'olifant par si grant vertu que il le fendi par mi (milieu) par la force du vent qui issi de sa bouche, et li rompirent li nerf et les vaines du col. Li sons et la vois du cor ala jusques aus orilles Kallemaine par le conduit de l'angle, qui ja s'estoit logiés en une valée qui jusques aujourd'hui est appelée li Vaus Kallemaine : einsi estoit loing de Rollans entour VIII miles envers Gascoigne. » (*Chroniques de Saint-Denis sur les Gestes de Charlemagne, Histor. Franc.*, t. V, liv. V. c. II, p. 303.)

La déroute de Roncevaux n'a cessé d'être célébrée dans les écrits ou les chants des historiens et des poëtes. Ce souvenir s'est traditionnellement perpétué sous une forme poétique, chez les habitans des Pyrénées; partout l'on retrouve des traces de ce grand événement : on voit la brèche de Roland, qui est la montagne que le fameux paladin entr'ouvrit d'un coup de cimeterre; l'empreinte des pieds ferrés où l'hypogriffe s'arrêta après avoir franchi d'un saut un espace de quatorze lieues; le château du Sarrasin Ferragus auprès

de Bayonne; le tombeau des douze pairs à Roncevaux. Mais ce qui n'est pas moins étonnant, c'est de voir jouer chaque année, en plein air, par des paysans absolument illétrés, des pièces où figurent Charlemagne et ses douze pairs. Le théâtre est le lieu où se passa l'action il y a plus de mille ans; ses décors sont les montagnes qui furent témoins du drame sanglant. Les habitans de Castet, canton d'Arudy, jouent encore *les Douze Pairs de France*, traduits de la langue basque ou romane.

(*V. Hist. litt. de Fr., t. XVIII, p.* 720.)

M. Eugène de Monglave, secrétaire perpétuel de l'Institut historique, a publié un admirable chant national basque conservé dans les papiers de M. le comte Garat, ancien ministre. Ce monument fut recueilli du prieur d'un couvent de Saint-Sébastien durant la campagne d'Espagne, en 1794, par l'illustre Latour-d'Auvergne, premier grenadier de France, qui consacrait ses momens de loisir à l'étude et à la formation d'un glossaire de quarante-cinq langues. L'écriture de cette pièce sur parchemin et en deux colonnes la fait supposer de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle, époque bien postérieure à la bataille de Roncevaux, mais qui retrace avec quel patriotisme les habitans des montagnes se rappellent cette mémorable journée. Nous en reproduisons le texte avec la traduction.

ALTABIÇAREN CANTUA.

Oïubat aïtuia içanda
Escualdunen mendiien artetic;
Eta Etcheco-Jauna, bere atiaren aitcinian chutic,
Idekitu beharriiac, eta errandu : nor da hor? cer nahi dautet?
Eta chacurra bere nausiaren oinetan lo çaguena,
Altchatuda, eta carasiz Altabiçaren inguruiac beteditu.

LE CHANT D'ALTABIÇAR.

Un cri s'est élevé
Du milieu des montagnes des Eskaldunacs;
Et l'Etcheco-Jauna (1), debout devant sa porte,
A ouvert l'oreille, et il a dit : Qui va là ? que me veut-on ?
Et le chien, qui dormait aux pieds de son maître,
S'est levé, et il a rempli les environs d'Altabiçar de ses aboie-
[mens.

(1) Seigneur de la maison, nom que portent les laboureurs-propriétaires.

Ibanetaren lephuan horabostbat agercenda;
Hurbilcenda, arrhokac ezker eta escuin iotcendituielaric.
Horida urrundic helduden armadabaten burruma.
Mendiien capetetaric guriec erepuesta emandiote.
Bere tuuten seinuia adiaaçiute:
Eta Etcheco-Jaunac bere dardac chorochtentu.

Heldudira! heldudira! cer lantzazco sasia!
Nola cernahi colorezco banderac hoïen erdian agertcendiren!
Cer simistac atheratcendiren hoïen armetaric!
Cenbat dira? Haura, condaïtçac ongi!
Bat, biia, hirur, laü, bortz, sei, zatzpi, zortzi, bederatzi, hamar, [hameca, hamabi,
Hamahirur, hamalaü, hamabortz, hamasei, hamazazpi, heme- [çortzi, hemeretzi, hogoï.

Hogoï eta milaca oraïno!
Hoïen condatcia denbora galtcia litake.
Hurbildetçagun gure beso çaï lac, errhotic atheradetçagun arro- [cahoriec,
Bothadetçagun mendiaren petharra behera
Hoïen buruen gaïneraino.
Leherdetçagun, heriioaz iodetçagun.

Cer nahiçuten gure mendietaric norteco giçon horiec?
Certaco iendira gure baakiaren naasterat?
Jaüngoïcoa mendiac endituieman, nahi içandu hec giçonec ez pa- satçia.
Bainan arrhocac biribicoïlca eroztcendira tropac lehertcandituzte.
Odola currutan badoha, haragi puscac dardaran daude.
Oh! cenbat heçur carrascathuac! Cer odolesco it sasua!

Escapa, Escapa! indar eta zaldi ditucuïenac.
Escapa, hadi, Carlomano errege, hire luma beltcekin eta hire [capa goriarekin.
Ire iloba maïtia Rolan çangarrha hantchet hila dago.

Au col d'Ibaneta un bruit retentit;
Il approche en frôlant à droite, à gauche, les rochers :
C'est le murmure sourd d'une armée qui vient.
Les nôtres y ont répondu du sommet des montagnes ;
Ils ont soufflé dans leurs cornes de bœuf,
Et l'Etcheco-Jauna aiguise ses flèches.

Ils viennent ! ils viennent ! Quelle haie de lances !
Comme les bannières versicolores flottent au milieu !
Quels éclairs jaillissent des armes !
Combien sont-ils ? Enfant, compte-les bien !
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze,
[douze,
Treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf,
[vingt.

Vingt, et des milliers d'autres encore !
On perdrait son temps à les compter.
Unissons nos bras nerveux, déracinons ces rochers,
Lançons-les du haut des montagnes,
Jusque sur leurs têtes;
Écrasons-les, tuons-les.

Et qu'avaient-ils à faire dans nos montagnes, ces hommes du
[Nord ?
Pourquoi sont-ils venus troubler notre paix ?
Quand Dieu fait des montagnes, c'est pour que les hommes ne
[les franchissent pas.
Mais les rochers en roulant tombent; ils écrasent les troupes ;
Le sang ruisselle, les chairs palpitent.
O combien d'os broyés ! quelle mer de sang !

Fuyez ! fuyez ! ceux à qui il reste de la force et un cheval.
Fuis, roi Carloman, avec tes plumes noires et ta cape rouge.
Ton neveu, ton plus brave, ton chéri, Roland est étendu mort
[là-bas.



Bere cangarthasuna ieretaco ez tuiçan.
Eta horaï, Escualdunac, utzdiçagun arrhoca horiec.
Jausgiten fite igordetçagun gure dardac escapatcendiren contoa.

Baduaci! baduaci! Nunda bada lantzazco sasi hura?
Nun dira hoïen erdian agericiren cernabi colorezco bandera hec?
Ezta gihiiago simistaric atheratcen hoien arma odolez bethetaric.
Cenbat dira? Haura, condaïtçac ongi!
Hogoï, hemeretzi, hemeçortzi, hamazazpi, hamasei, hamabortz,
[hamalaü, hamahirur,
Hamabi, hameca, hamar, bederatzi, zortzi, zatzpi, sei, bortz,
[laü, hirur, biia, bat.

Bat! ezta bihiric ageri gihiiago.
Akhaboda! Etcheco-Jauna, iuaïten ahaltcia çure chacurrarekin.
Çure emaztiaren, eta çure haurren besarcatcerat,
Çure darden garbitcerat, eta alchatcerat çure tuutekin, eta gero
[heiien gaïnian etçatçat eta locitcat.
Gabaz arrhanuac ienendira haragi pusca lehertu horien iaterat,
Eta heçur horiec oro çuritucodira eternitatean.

Son courage ne lui a servi à rien;
Et maintenant, Eskaldunacs, laissons les rochers,
Descendons vite en lançant nos flèches à ceux qui fuient.

Ils fuient! ils fuient! Où donc est la haie de lances?
Où sont ces bannières versicolores flottant au milieu?
Les éclairs ne jaillissent plus de leurs armes souillées de sang.
Combien sont-ils, Enfant, compte-les bien:
Vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, [treize,
Douze, onze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois, [deux, un.

Un! il n'y en a même plus un.
C'est fini! Etcheco-Jauna, vous pouvez rentrer avec votre chien,
Embrasser votre femme et vos enfans,
Nettoyer vos flèches, les serrer avec votre corne de bœuf, et en- [suite vous coucher et dormir dessus.
La nuit, les aigles viendront manger ces chairs écrasées,
Et tous ces os blanchiront dans l'éternité.

(Journal de l'Institut historique, t. I, p. 178.)

La colonne élevée à Roncevaux, en commémoration de cette journée, fut renversée, en 1794, par les bataillons de la république française.

(*j*) On appela marquis les gouverneurs des marquisats ou marches qui formaient les frontières de l'empire, destinées à préserver les Gaules des irruptions des infidèles; au sud, de l'islamisme; au septentrion, de la doctrine d'Odin.

(*k*) L'historiographe Dupleix, déjà cité, ajoute dans son récit sur Condom: « Que la ville fut lors embrâsée, comme » les marques en demeurent encore (1634) tout le long de » l'ancienne clôture d'icelle, où les maisons d'aucuns par-

» ticuliers aboutissent ; et dans aucunes vieilles tours qui
» sont dans la ville, et appartenant à divers seigneurs du
» pays de Gascogne, lesquels en ce temps-là y faisaient leur
» séjour ordinaire. »

(*Hist. de France, t. I, p.* 468.)

LIVRE TROISIÈME.

872—1204.

Duché héréditaire. — Féodalité. — Auch métropole. — Primatie des archevêques. — Inféodations. — Évêques de Gascogne. — Biens inféodés à l'Église. — Fin des ducs de Gascogne. — Réunion du duché de Gascogne au duché d'Aquitaine. — Guienne. — Affranchissement du Béarn. — Bataille de la Castelle. — Différens du clergé et de la noblesse. — Première réunion du Bigorre au Béarn. — Croisade en Orient. — Expéditions contre les Maures en Espagne. — Paix et trève de Dieu. — Législation du Béarn. — Origine des communes. — La Guienne annexée à la couronne de France. — La Guienne passe sous la domination anglaise. — Révolution de Béarn. — Confédération des Barons. — Expédition de Richard-Cœur-de-Lion. — Secte des henriciens. — Deuxième réunion du Bigorre au Béarn. — L'Agénais passe à la maison de Toulouse.

Il ne s'était pas écoulé un siècle entre l'invasion 872
des Sarrasins et celle des Normands ; les Vascons n'avaient pas eu le temps de réparer les désastres causés par les uns, que les autres étaient venus y

872 mettre le comble. Pas une ville de la province n'échappa à cet effroyable vandalisme; pendant longtemps on vit de grands arbres touffus croître audessus des murs qui n'avaient pas été entièrement abattus (1). Il fallut bien des années pour relever les cités, et quelques-unes même sont demeurées ensevelies sous leurs ruines. La campagne, restée sans culture, ne put reprendre que lentement son aspect ordinaire, et à mesure que des bras s'offraient pour travailler les champs abandonnés. Cet état de misère dura jusque vers l'an 872, trente ans après la catastrophe. Alors la population, rentrée dans ses foyers et en majeure partie renouvelée, reprit sa vie politique.

Les révolutions dynastiques des descendans de Charlemagne, et les irruptions des barbares qu'elles avaient amenées dans toute la Gaule méridionale, annonçaient la fin de l'empire d'occident et présageaient aux peuples une ère nouvelle. La Vasconie, privée par les rois de la deuxième race de ses princes héréditaires dont la vie fut consacrée à combattre les Franks, les recouvra dans la personne de Sanche-Sanchez, puis les reperdit. Elle lutta avec opiniâtreté et se maintint dans une attitude permanente de rébellion contre l'autorité mérovingienne et carlovingienne. Soumise par la force, mais non

(1) Fragm. Agion. Abbat. Vabrens; Hist. génér. de Lang., t. 1, Pr., p. 108.

subjuguée, elle fut administrée peu de temps par 872
des gouverneurs amovibles qui ne furent pas assez puissans pour la préserver des envahissemens des Danois. Elle fut la dernière province de la Gaule méridionale annexée à l'empire et la première qui s'en détacha. Enfin, elle entraîna par son exemple les autres contrées du Midi à vivre dans l'indépendance, et à méconnaître la monarchie tombée sous le poids de ses propres excès.

Après la chute du duché de Vasconie, en 819, les membres de la famille de Eudes s'étaient retirés sur les frontières espagnoles, où ils furent, la plupart, nommés à des gouvernemens par les peuples ou les petits rois de ces divers états. Loup-Centule, dernier duc de Vasconie, dépouillé de son duché par Louis-le-Débonnaire, s'était retiré auprès d'Alfonse-le-Chaste, roi des Asturies et de Galice, qui lui avait confié le gouvernement de Castille. Sanche, petit-fils de Loup-Centule, s'était acquis de la célébrité dans les guerres contre les Musulmans, et le surnom arabe de *Mitarra,* ravage ou dévastateur, lui avait été donné à cause de ses victoires remportées sur les infidèles et de la terreur qu'il inspirait à ses ennemis. Les Vascons, désireux de reconstituer leur ancien duché, songèrent à la famille de Eudes, avec laquelle ils avaient partagé d'innombrables fatigues pendant un siècle et demi. Attachés au principe d'hérédité et séduits par le

872 courage du jeune prince, ils députèrent à la cour de Castille pour lui déférer la couronne ducale, héritage de ses ancêtres (1). Tous les élémens d'instruction ayant été étouffés par les incursions des barbares, il n'est guère resté de monumens historiques qui remontent au-delà du douzième siècle, et encore ne contiennent-ils qu'une généalogie parfois obscure au travers de toute espèce d'absurdités et de fables, ce qui fait que les actes de Sanche-Mitarra et ceux de quelques-uns de ses successeurs n'ont pu être recueillis.

C'est alors que commença la féodalité, mot composé du teuton *Few*, récompense, ou de *Feh*, foi, et de *od*, propriété. Cette institution reposait sur le fief *Feodum*, qui était un bénéfice territorial accordé sous la condition de la fidélité pour prix de services rendus au seigneur (2) (*a*). Cette époque fut populaire à son origine, et saluée comme la délivrance du joug monarchique et des invasions étrangères. Le peuple se serra autour de ses seigneurs, de petits forts multipliés s'élevèrent sur tous les points, et la liberté nationale fut assurée jusqu'à ce que les comtes vinrent se substituer à tous les pouvoirs et anéantir cette indépendance par l'organisation d'un système de gouvernement, qui lia

(1) Genealogia Comitum Guasconiæ, Histor. Franc., t. XII, p. 385.

(2) M. Desmichels, Hist. du Moyen-âge, t. II, p. 542.

toute l'Europe en hiérarchisant les terres et les 872
personnes.

Les fiefs usurpés donnèrent naissance aux maisons aristocratiques et furent confirmés par l'autorité royale elle-même, en vertu de l'édit de Kiersy, rendu par Charles-le-Chauve, en 877, qui légalisa la succession héréditaire. Les noms nationaux furent abandonnés et remplacés par ceux des saints, qui qualifiaient un si grand nombre d'hommes, que, pour éviter cette confusion, on adopta les surnoms, puis les noms de terre qui formèrent ceux de famille. Tous ces noms de lieux, qui ont précédé ceux des individus, avaient été donnés par des hommes de race primitive pour exprimer les accidens, les qualités, les produits de chacun de ces lieux. Enfin l'on commença à distinguer les nobles des ingénus.

Le *roman* ou la *langue romancière* se forma par la confusion des peuples qui s'étaient mélangés depuis la chute de la puissance de Rome. Le nouvel idiome tira ses élémens du latin qui en régularisa les désinences, et plusieurs dialectes, différens entre eux par la nature de certains mots et par la manière de les prononcer, furent en usage dans la Gaule méridionale. Le V, souvent remplacé par G dès le cinquième siècle, fit donner à la province le nom de Gasconie, puis de Gascogne, comme on la désignera par la suite. Le V, à l'imitation de la langue

872 espagnole, fut prononcé comme le B (*b*). Le H aspiré à la place de F, et la terminaison des mots en voyelles fortement articulées : l'A, l'É fermé et l'O ont donné au langage des Gascons une harmonieuse énergie, bien supérieure aux locutions teutoniques dont l'exubérance de consonnes et de diphtongues nuit à la pureté de la diction. Les Basques, seuls, sont demeurés immuables au milieu des Pyrénées ; mis en contact avec les Carthaginois, les Celtes, les Romains, les Visigoths et les Sarrasins, rien n'a pu les faire dévier de la langue nationale et ante-historique (*c*). Le clergé continua d'employer le latin dans les exercices du culte, dans les conciles et même dans les relations sociales; cette langue fut conservée pour toute sorte de rédaction écrite (*d*).

879 Les Normands avaient exercé leurs dévastations dans toutes les parties de l'Aquitaine; Bordeaux, long-temps convoitée, était tombée en leur pouvoir; ils l'avaient pillée et y avait établi un dépôt destiné à recevoir le fruit de leurs rapines journalières. Le clergé avait fui de la ville, et le siége métropolitain occupé par Frothaire fut transféré à Bourges, métropole de la première Aquitaine (1). Les affaires ecclésiastiques de la province avaient jusque-là été dirigées par l'évêque de Bordeaux depuis la ruine d'Eauze, en 732, par les Sarrasins; mais la réu-

(1) Gall. Chr., t. II, col. 797.

nion à Bourges des métropoles de la première et de 879
la deuxième Aquitaine laissait la Gascogne sans chef de l'église; ce fut dans ces circonstances que le pape Jean VIII rétablit le siége métropolitain de la province. Airard le remplit le premier, et fut revêtu de la dignité d'archevêque que l'on commençait à donner aux évêques métropolitains (*e*).

La ville d'Auch fut choisie pour siége de la métropole, et le monastère de Saint-Martin, qui avait servi de résidence aux évêques, redevint la maison pontificale après l'absence séculaire de ses prélats. L'adjonction du diocèse d'Eauze à celui d'Auch, auparavant le plus petit de la province, forma un vaste territoire situé au centre de la Gascogne, et contribua à rendre cet archevêché l'un des plus considérables et des plus riches des Gaules. D'autres siéges furent relevés en même temps que celui d'Auch; Involatus fut institué évêque de Comminges, Vairard de Conserans et Sarstone de Bigorre.

Toute trace de civilisation s'était perdue par l'effet des incursions des barbares; les Gascons vivaient plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'abrutissement; il était résulté de cet état de sauvagerie, qui durait depuis plus de trente ans, un grand relâchement dans les mœurs; les parens s'alliaient entre eux, le frère devenait sans scrupule l'époux de la sœur. Le bruit de ces mariages incestueux étant parvenus jusqu'à Rome, Jean VIII adressa à



879 Airard et à ses trois suffragans une instruction dans laquelle, après avoir dépeint les funestes conséquences de ces désordres, il leur recommande avec instance d'user de toute sorte de corollaires pour ramener les Gascons de leurs erreurs, les faire rentrer dans le sein du christianisme civilisateur, et surtout faire cesser les alliances illicites. Cette lettre démontre à quel degré d'infortunes le peuple était tombé, et on a peine à croire, d'après la mission des quatre pasteurs, qu'ils eussent affaire à un pays christianisé depuis sept cents ans (1).

886 En 886, un clerc des Marches d'Espagne, nommé Selva, s'empara du siége d'Urgel, et voulut le soustraire à l'autorité supérieure de l'église de Narbonne, pour l'élever à la dignité de métropole. Craignant que le clergé espagnol ne sanctionnât pas cette usurpation, il alla en Gascogne, où il se fit ordonner par deux évêques de la province. Plus tard, l'évêché d'Ausonne fut envahi dans des circonstances semblables au détriment de Froia qui en était l'évêque titulaire. L'usurpateur Guadaldus fut ordonné par Odon, archevêque d'Auch. Cette ordination ne fut pas sanctionnée ; le concile tenu à Rome, en 998, par Jean XV, prononça l'excommunication contre l'intrus. Il est à remarquer que lorsque les évêques de la Marche espagnole étaient

(1) Concilia Labbei, Joannis Papæ VIII, Epist. ad Airardum, t. IX, col. 129.

élus contre les règles et qu'ils voulaient secouer 886
l'autorité ecclésiastique de Narbonne, ils recouraient aux archevêques d'Auch pour se faire consacrer. Ceux-ci ont prétexté ces ordinations irrégulières et se sont fondés sur une juridiction qu'ils auraient exercée sur les pays conquis par Charlemagne, dans les Marches d'Espagne, pour établir leur primatie sur la Novempopulanie, la Navarre et l'Aragon (1).

En suivant la division de la Gaule en ses quatre anciennes régions on ne trouverait que quatre primats : ceux de la Belgique, de la Celtique, de l'Aquitaine, et de la Narbonnaise, sans savoir auquel des quatre appartient le titre de primat des primats. Dans des temps postérieurs, plusieurs archevêques des Gaules ont pris le titre de primat; ainsi, celui de Bourges s'est qualifié primat d'Aquitaine, Bordeaux de la deuxième Aquitaine, Auch de la Novempopulanie. Mais les deux premiers ont contesté la primatie aux archevêques d'Auch et ont prétendu l'exercer sur eux; les archevêques de Bordeaux ont soutenu avoir acquis cette prérogative lors de la jonction du gouvernement ecclésiastique de la Novempopulanie à la deuxième Aquitaine après la destruction d'Eauze; les archevêques de Bourges se sont prévalus de la qualité de primat d'Aquitaine, pour mettre sous leur dépendance la Gascogne qui

(1) Marca Hispanica, col. 365, 417.—Pagi Critica, t. IV, p. 140, n. IV.

886 avait formé la troisième partie de l'Aquitaine. Quoi qu'il en soit de ces prétentions dont il est impossible d'établir le droit ni de remonter à l'origine, les archevêques d'Auch ont conservé la dignité de primat et n'ont jamais reconnu d'autre suprématie que celle de la cour de Rome.

920 Sanche-Mitarra laissa le duché de Gascogne à Sanche II, son fils, aussi surnommé Mitarra. Celui-ci le transmit à Garcie-Sanche, son fils, qui fut le troisième duc héréditaire. Garcie-Sanche, surnommé le Courbé, eut trois fils : Sanche-Garcie, l'aîné, succéda à son père. Mais les comtés de Fezensac et d'Astarac furent démembrés de la grande succession du duché de Gascogne, pour apanager ses deux frères. Guillaume-Garcie fut premier comte de Fezensac, qui comprenait la métropole; et Arnaud-Garcie eut l'Astarac ou Estarac, Simorre chef-lieu. Arnaud-Garcie fut surnommé Nonné, *Nonnatus*, parce que Honorette, sa mère, ne put le mettre au monde qu'à l'aide de l'opération césarienne à la suite de laquelle elle mourut (1) (*f*).

Ce partage fut la base du gouvernement féodal établi dans la Gascogne. Lorsque les ducs étaient électifs ou que leur avènement était du moins sanctionné par le peuple, ils se seraient donné bien de garde de fractionner le territoire et de détruire l'unité qui avait fait autrefois la force et sauvé l'indé-

(1) Geneal. Comit. Guasc.

pendance de la province. A présent l'usurpation est 920
consommée : le duc est le maître du sol, il le divise à son gré, le partage entre ses enfans qui le subdiviseront pour former des apanages à leurs descendans; bientôt la Gascogne sera morcellée en comtés, vicomtés, sireries, châtellenies ; hérissée de châteaux-forts entourés des maisons des vassaux qui se presseront autour du seigneur pour le servir et en être protégés. Tous ces petits tyranneaux, au mépris de la redevance féodale, se tiendront indépendans les uns des autres, fortifiés dans leurs manoirs d'où ils se feront la guerre, tandis que le peuple dépossédé de ses droits ne sera plus que le serf de la glèbe.

Déjà des comtés héréditaires étaient institués; l'on a vu que Louis-le-Débonnaire avait investi en 819, deux fils de Loup-Centule, l'un comte de Bigorre, l'autre vicomte de Béarn. La Lomagne avait ses comtés particuliers; le Comminges et le Conserans étaient détachés de la Gascogne par une alliance de familles, dont on ignore les circonstances, et étaient soumis à l'hommage des comtes de Carcassonne. Il paraît que les seigneurs de Comminges ne suivaient pas la même politique que les ducs de Gascogne, et qu'ils reconnaissaient l'autorité carlovingienne, puisqu'on remarque Loup-Aznar, comte de Comminges, monté sur un cheval centénaire (1),

(1) Frodoardi Chron., ann. 932, Histor. Franc., t. VIII, p. 188.

920 allant en 932, avec des feudataires d'Aquitaine et de Gothie faire serment de fidélité au roi Raoul qui avait passé la Loire, pour recevoir l'obéissance de cette partie de la Gaule. La ville de Bordeaux quoique résidence ducale, avait un comte particulier. Les possessions du duc, en dehors de la Gascogne, comprenaient le territoire situé entre la Dordogne et la Garonne.

960 A Sanche-Garcie succéda Sanche-Sanchez, son fils aîné, qui mourut sans postérité. Guillaume-Sanche, second fils de Sanche-Garcie et frère de Sanche-Sanchez, tous deux enfans naturels, fut le sixième duc héréditaire de Gascogne (1).

982 Les Normands avaient cessé leurs incursions sur le territoire des Gaules. Rollon, leur chef, s'était converti au christianisme ainsi que ses guerriers, et avait reconnu la souveraineté de la couronne de France, moyennant la cession de la Neustrie qui lui fut accordée, en 911, par Charles-le-Simple. Mais, quelques hordes de cette nation avaient préféré continuer la piraterie et courir les aventures, que d'embrasser une vie stable et s'attacher à un maître. Ces bandes infestaient parfois les côtes de l'Océan. Une d'elles se présenta, dans l'année 982, au cap de Gascogne, remonta l'Adour et se disposa à traiter le pays comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. Le duc Guillaume, averti de leur des-

(1) Gen. Comit. Guasc.

cente, rassembla en diligence des troupes et marcha contre les barbares dans la plaine de *Taleras*, ancien district des Tarusates. Là, au moment d'en venir aux mains, Guillaume pria sur le tombeau de Saint-Sever pour obtenir la victoire par son intercession ; il fit vœu de consacrer à ce martyr une partie de ses états et de lui élever une église et un monastère. Après cet acte de piété, la bataille s'engagea, « et ce lieu solitaire devint le théâtre d'un » grand carnage où l'on trouvait, bien des années » après, plus d'ossemens de morts que de plantes » végétatives. Ainsi défaits, les barbares ne pénétrèrent pas au-delà des frontières, et la Gascogne » en fut délivrée pour toujours (1). » 982

Guillaume voulut religieusement remplir son vœu en élevant un magnifique monastère à Saint-Sever, son protecteur qui pendant la bataille lui était, disait-il, apparu monté sur un cheval blanc, avait combattu à ses côtés et terrassé des milliers de payens. Il voulut, à cet effet, acquérir un terrain réputé contenir ses restes précieux; mais les possesseurs du clos refusèrent de le céder, se fondant sur ce qu'il était franc et libre de cens. Le duc fut irrité, de voir des sujets invoquer le droit et s'opposer à sa volonté; il respecta cependant la justice à laquelle il se soumit et demanda lui-même l'épreuve de l'eau froide. Ce moyen était employé dans

(1) Hist. Abbatiæ Condomensis, d'Achery, Spicilegium, t. XIII.

982 les cas douteux et consistait à plonger un enfant dans l'eau ; si l'enfant surnageait, la cause était perdue pour la patrie qui avait provoqué ce jugement. Quoique Guillaume prétendît que le lieu réclamé était compris dans l'aleu de son château, il craignit néanmoins la honte d'une condamnation, comme il l'avoue dans sa charte, s'abstint de comparaître devant les juges et envoya sa femme, son fils et ceux qui composaient sa cour pour entendre la sentence. On n'en vint pas à l'expédient de l'eau froide; ceux qui *savaient lire* découvrirent dans un titre, qu'il avait existé autrefois au lieu contesté une église et un monastère détruits par les Franks. Sur cette preuve, la vente s'effectua pour le prix de trois cents sous d'argent, de quarante-cinq vaches et plusieurs autres objets. Le duc de Gascogne appela ensuite à la solennité de la fondation de Saint-Sever tous les grands de la province : les comtes de Bordeaux, d'Agen, de Fezensac, de Lectoure, de Bigorre, les archevêques d'Auch et de Bordeaux avec leurs suffragans; et, de leur consentement, il ordonna la construction d'une abbaye qu'il dota du château de Polastrien et de terres considérables, pour perpétuer le souvenir de la défaite des barbares (1).

On pense que Guillaume, après avoir vaincu les payens, vainquit aussi les infidèles. Ces derniers

(1) Charta fundationis monasterii S. Severi, Marca, Béarn, Pr., p. 223.

causaient toujours des déprédations sur les fron- 982
tières espagnoles lorsqu'ils n'étaient pas assez maintenus par les populations pyrénéennes. En 920, sous la conduite d'Abdérame IV, ils avaient pénétré dans la Gascogne après avoir défait Ordonius roi de Léon, et Garcie roi de Navarre; ils voulurent se représenter sous le commandement d'Almuror récemment descendu d'Afrique, mais ils furent défaits dans les défilés de la Navarre et la province fut préservée de nouveaux dangers. On ne sait positivement auquel du duc de Gascogne ou du roi de Navarre, appartient l'honneur de cette victoire (1).

On a vu dans le différend soulevé par Guillaume, au sujet du terrain de l'abbaye de Saint-Sever, que le litige se jugeait pas l'épreuve de l'eau froide. Celle de l'eau bouillante était aussi en usage; il fallait que celui qui devait la subir trempât sa main dans l'eau en ébullition et la tînt ensuite dans un sac exactement fermé pendant trois jours au bout desquels il la retirait, et était déclaré innocent s'il n'y avait pas trace de brûlure. L'homicide était puni du bannissement et d'une amende; au cas de rupture de ban il était permis aux proches parens de la victime de tuer le meurtrier de leurs mains. Un chevalier, nommé Loupfort, attaché à la cour du duc de Gascogne et de Urraque, sa femme,

(1) Glabri Rodulphi, Histor. Franc., t. x, l. II, c. 9.—Marca, Béarn, l. III, c. x, p. 227.

982 assassina à leur instigation, et on ignore pour quel motif, un vicomte de Gascogne, qu'on croit être Gaston-Centule, vicomte de Béarn. Loupfort expia son crime en choisissant pour retraite un bois où se trouvait une chapelle bâtie sur l'emplacement, antérieurement occupé par la cité de Benearnum rasée par les Normands, et sur lequel s'est élevée la ville de Lescar, après que Loupfort y eut fondé un monastère. Le duc de Gascogne, complice du meurtrier, paya l'amende en enrichissant cette fondation religieuse de plusieurs domaines, pour le rachat du salut de son âme (1).

Les rois Franks étaient entièrement méconnus des Gascons; les Aquitains eux-mêmes, peuple intermédiaire des Gascons et des Franks qu'on commençait à appeler Français, ne les reconnaissaient plus et dataient leurs actes de l'*an de Jésus-Christ en attendant un roi*. Guillaume n'ayant pas à lutter, comme ses prédécesseurs, contre l'autorité royale, vainqueur des payens et des infidèles, ne travailla plus qu'à étendre son autorité suzeraine; dans la charte de Saint-Sever il prétend tenir le duché par droit d'hérédité et ne relever que de Dieu. Il faut remarquer que les ducs de Gascogne ont fondé la féodalité, non au détriment de la royauté à laquelle ils s'étaient soustraits en donnant le signal de l'indépendance aux autres peuples du midi, mais au

(1) Cartharium Lascurrensis; Marca, Béarn, c. VI, l. III, p. 214.

mépris du principe électif qui les avait toujours élevés au pouvoir. Guillaume se qualifiait comte de la Gascogne proprement dite, comprenant l'ancien territoire que les Gascons occupèrent lors de leurs premières descentes au sixième siècle et qui formait alors la vicomté de Béarn, fondée par Louis-le-Débonnaire en faveur de Centulfe, deuxième fils de Loup-Centule dépouillé de ses états. L'empereur ne voulut élever cette partie de la province qu'à la dignité de vicomté, pour en être lui-même le chef immédiat, et établir ainsi un obstacle à ce que les héritiers de Loup-Centule n'eussent pas occasion de revendiquer le duché. Guillaume se substitua aux monarques franks et joignit à sa qualité de duc celle de comte (1). Il ne borna pas là ses usurpations; jouissant d'une manière absolue de la temporalité, il s'efforça de joindre à sa puissance la direction des affaires spirituelles de la province, et se servit, à cet effet, de son frère Gombaud, reçu dans les ordres après son veuvage. Il l'associa à son gouvernement avec le titre de duc et d'évêque de Gascogne, et l'investit, probablement de sa seule autorité, des siéges d'Agen et de Bazas suffragans, l'un de la métropole de Bordeaux, l'autre de celle d'Auch (2). 982

La possession de deux évêchés, cumulée par le

(1) Marca, Béarn, l, IV, c. III, p. 263.
(2) Hist. Abbat. Condomensis.

982 même prélat, était une infraction aux droits canoniques et une usurpation commise au préjudice du pouvoir légitime de l'archevêque d'Auch. Les successeurs de Gombaud étendirent encore cet abus sur les siéges de Lescar, d'Oléron, de Dax, d'Aire et de Bayonne, diocèses qui comprenaient, avec celui de Bazas, le territoire de la Gascogne proprement dite et dont le duc se qualifiait le chef ou comte immédiat. Ces six évêchés furent gouvernés pendant un siècle par les évêques de Bazas, portant le titre d'évêques de Gascogne, jusque sous le pontificat de Léon IX, où Saint-Austinde, archevêque d'Auch, fit cesser cette anarchie en rattachant à la métropole l'administration des prélatures dissidentes. Par cet état de choses, Bazas a prétendu à la dignité de capitale de la province, mais elle ne l'a exercée que sous une forme illégale et purement spirituelle sur les églises, qui méconnaissaient la supériorité métropolitaine. Deux autres villes, Aire et Saint-Sever, se sont disputé l'honneur de capitales de la province; les prétentions de celles-ci, fondées seulement sur ce que chacune d'elles possédait un château ducal, ne pouvaient non plus embrasser que la Gascogne proprement dite. On peut ajouter qu'après les désastres des barbares, la moindre bourgade, demeurée en partie debout au milieu de la destruction générale, était autorisée à se croire le chef-lieu d'un pays converti en désert. Mais ces vaines

prétentions viennent se briser devant les faits historiques ; après la ruine d'Eauze, Bordeaux, résidence ducale, fut le siége de l'administration politique, et l'évêque métropolitain de cette ville gouverna les affaires ecclésiastiques de la Gascogne jusqu'à l'érection de l'archevêché d'Auch vers l'année 879 ; dès lors la province eut deux chef-lieux, l'un temporel, l'autre spirituel. 982

Sous le gouvernement de Guillaume, de nouveaux partages créèrent de nouvelles seigneuries ; Guillaume-Garcie, premier comte de Fezensac, fit trois parts de son comté qu'il distribua à ses trois fils : le Fezensac à Othon, l'Armagnac, qui comprenait la métropole, à Bernard, dit *le Louche,* et la seigneurie de Gaure à Frédelon. Arnaud II, comte d'Astarac, démembra de son comté le Pardiac, qui tira son nom de l'ancienne ville ainsi nommée et sur les ruines de laquelle est bâtie Saint-Justin. Il en forma un apanage avec titre de comté, en faveur de Bernard, dit *Pélagos*, l'un de ses fils puînés (1).

Le duc Guillaume-Sanche laissa, en mourant, 984
un fils, Bernard-Guillaume, qui lui succéda en bas âge, sous la tutelle de Guillaume son cousin. Celui-ci était fils de Gombaud, évêque de Gascogne, frère du duc Guillaume. Gombaud avait eu de son mariage, avant d'entrer dans les ordres, un autre fils,

(1) Oihenart. Utriusque Vasconiæ Notitia, p. 489 seqq. — Comit. Guasc. Histor. Franc., t. XII, p. 386.

964 Hugues, premier abbé de Condom, qui succéda à son père aux évêchés de Bazas et d'Agen. Hugues ne conserva point les deux siéges que son père lui laissa, et se conforma aux lois de l'église en se démettant à Rome, entre les mains du pape, de celui de Bazas. Il garda seulement le siége d'Agen et nomma un certain Pierre à l'abbaye de Condom, comprise dans son évêché, et dont le territoire avait été annexé à celui d'Agen sous l'empereur Honorius. Hugues reconstruisit ce monastère après l'embrasement d'un incendie arrivé de son temps, et en changea la régularité, confiée à la direction de clercs et de prêtres séculiers. L'ordre de Bénédict ou Benoît, fondé par le saint de ce nom à Mont-Cassin, dans la Campanie, étendait déjà ses ramifications dans toute l'Europe et promettait de devenir la congrégation la plus savante; le nouvel évêque d'Agen choisit dans cette société des religieux qu'il introduisit dans la Gascogne et leur donna la direction de l'Abbaye de Condom dont il avait été supérieur. Il laissa aux bénédictins les richesses et les domaines donnés à ce pieux établissement par Honorette, femme du duc Sanche-le-Courbé; il fit de nouveaux dons, et, comme tous ces biens provenaient de l'héritage de la couronne ducale, il transmit aux abbés ses successeurs la qualité de comtes de Condom (1).

(1) Hist. Abbat. Condomensis.

Guillaume-Sanche et Gombaud, son frère, avaient 1002
relevé, en 977, le monastère de Squirs, détruit par les Normands, et l'avaient soumis à l'abbé de Fleury-sur-Loire, qui le fit passer sous la règle des bénédictins en lui donnant le nom de *Regula*, la Réole. Les religieux de ce couvent étaient des Gascons et des Franks venus de Fleury. L'antipathie nationale ne put être maîtrisée chez ces hommes de prière ; elle ne fit au contraire qu'accroître dans cette retraite, où eurent lieu de fréquens désordres. Les Gascons, ne pouvant supporter le contact de la race ennemie de leur pays, voulaient obliger les Franks à abandonner l'abbaye. Bernard-Guillaume, à son avènement au duché de Gascogne, envoya l'abbé Saint-Abbon pour réprimer les fâcheux effets de la haine des moines de la Réole. L'arrivée du supérieur ne calma point cette irritation, qui se réveilla avec plus de fureur et amena une nouvelle rixe. Saint-Abbon tenta de faire rentrer les mutins dans le devoir; mais, soit qu'il donnât la préférence aux Franks, ce qui dut lui aliéner davantage les Gascons, soit fortuitement, il reçut la mort au milieu de l'émeute d'un coup d'épieu porté par un Gascon.

Le duc de Gascogne fut sensible à cet événement, 1004
et résolut d'exercer une sévère vengeance contre les auteurs de la mort d'Abbon. Plusieurs moines de la Réole furent brûlés ou pendus par ses ordres.

1004 Cette condamnation est le seul acte connu de la vie de Bernard-Guillaume; il mourut empoisonné quatre ans après le meurtre de l'abbé de Fleury et de la Réole, le jour de Noël de l'an 1010; un chroniqueur ajoute qu'il fut ensorcelé par les enchantemens des femmes (1).

1010 Il y a lieu de supposer que la mort tragique de Bernard-Guillaume fut le résultat de l'excessive sévérité qu'il avait déployée contre les moines gascons de la Réole, et de sa protection exercée envers les Franks dont la présence répugnait généralement à tous les habitans de la province. On peut conjecturer que le meurtrier du duc était Raimond, seigneur du château de Lamothe, dans le Bazadois. Raimond portait le surnom abécédaire de *Paba* pour désigner un homme lettré; il est désigné, dans les cartulaires de l'église d'Auch, comme ayant ôté la vie au comte de Gascogne. Cette qualification, que le chef de la Gascogne prenait indistictement avec celle de duc et quelquefois celle de marquis, la date coïncidente de sa mort avec le crime de Paba, semblent confirmer cette conjecture. Paba alla demander asile à Guillaume-Bernard, son beau-frère, seigneur de Marambat. Celui-ci le reccomanda à Aimeri (*g*), comte de Fezensac, pour qu'il le protégeât contre les recherches des officiers de la cour de Gas-

(1) Vita S. Abbonis, p. 336. — Ademari Chron., Histor. Franc., t. x, p. 148.

cogne. Le comte de Fezensac accueillit Paba avec 1010
une hospitalité toute princière ; il lui donna le château et la terre de Mazères, afin qu'il pût tenir son rang parmi les chevaliers du pays. De tels procédés, employés à l'égard de l'assassin de Bernard-Guillaume, justifient la supposition que le duc s'était aliéné la noblesse de la province.

Le domaine cédé à Paba par Aimeri était, au dire du clergé, une terre concédée à perpétuité à l'église d'Auch par Clovis, qui en avait dépouillé les Visigoths, lors de ses conquêtes dans le midi des Gaules. Les ducs de Gascogne s'en étaient rendus maîtres aux momens désastreux où les prélats avaient quitté leurs siéges, ou bien l'église l'avait-elle engagé temporairement, selon l'usage, au profit de guerriers qui faisaient vœu d'aller combattre les infidèles en Espagne. Quoi qu'il en soit, Garcie, archevêque d'Auch, demanda la restitution du château de Mazères ; il s'adressa alternativement au comte de Fezensac, au seigneur de Marambat et à Raimond Paba. Ayant vainement prié, réclamé et attendu, il lança une excommunication contre le donateur, le donataire et le beau-frère de ce dernier.

C'était alors la mode des pélerinages à Jérusalem, à Saint-Jacques de Galice et à Saint-Pierre de Rome. On appelait *romeus* ceux qui allaient à cette dernière ville, d'où est dérivé le nom de *romieu* pour désigner toute sorte de pélerins. Paba résolut d'a-

1010 cheter sa faute par un pieux voyage à Jérusalem, et voulut se dessaisir de Mazères contre une somme d'argent destinée à subvenir aux frais de sa longue route. Le comte de Fezensac proposa à Garcie de mettre un terme à leur différend, en satisfaisant les intentions du pénitent. L'archevêque s'obstina à ne rien accorder et à faire valoir ses prétentions, sans se laisser imposer aucune obligation. Paba fut forcé, pour accomplir son vœu, de traiter avec un nommé Garcie, qui devint seigneur de Mazères. L'archevêque, irrité de l'issue de l'affaire en opposition à ses projets, fulmina une seconde excommunication contre le comte de Fezensac, Garcie, acquéreur de la seigneurie de Mazères et contre Paba, qui partit pour l'Orient.

Cinquante ans après, sous l'épiscopat de Guillaume Ier, le domaine de Mazères fut donné à l'archevêché par Pierre de Vic, fils de Garcie. Cette donation ressemble peu à une restitution, puisqu'elle fut faite sous la condition que le fils du donateur serait reçu chanoine au chapitre de l'église d'Auch, et qu'un collége de clercs serait établi dans l'église de Vic (1).

Le dixième siècle, que l'on vient de parcourir avec tant de célérité et au milieu d'obscurités qui dureront encore pendant le onzième, est l'époque la moins féconde en souvenirs historiques. Cette

(1) Bajole, Hist. sacr. d'Aquit., l. II, c. XVII, p. 179.

stérilité fut le résultat de l'ignorance où la Gaule entière se trouva plongée par les invasions des barbares, et ce qui contribua à priver la postérité de documens, fut la croyance générale à la fin du monde en l'an mil, d'après certaines interprétations tirées des prophéties de l'Apocalypse. En approchant de ce terme fatal, la terreur s'était emparée de tous les esprits ; chacun se renferma dans un froid égoïsme, ne songeant plus qu'à son propre salut, sans s'embarrasser de relater les choses passées, puisqu'il ne croyait plus à un avenir terrestre. Cette torpeur passa avec l'année millième et commença à faire place aux passions qui animent le monde ; mais il fallait encore du temps pour qu'on pût ressentir les bienfaits de la renaissance. 1010

La double excommunication, lancée par l'archevêque d'Auch contre le comte de Fezensac, démontre l'énergie que les prélats mettaient à soutenir les droits de l'église. De semblables violences avaient dans les commencemens peu intimidé les seigneurs, qui demeuraient détenteurs de domaines que le clergé prétendait tenir des rois, et n'avoir aliéné que pour un temps limité en faveur des défenseurs de la croix contre les musulmans. Les prétentions de l'église, aussi envahissante que la noblesse, étaient au moins exagérées, si elles n'étaient de mauvaise foi, en se fondant sur la propriété de terres cédées par les rois de la première et de la seconde race. Or, quelle

1010 avait été l'autorité des Franks dans la province? Ils ne s'y maintinrent qu'instantanément et les armes à la main. Comment supposer qu'ils eussent fait des libéralités aux églises avec des biens qu'ils ne possédèrent jamais? S'ils firent de pareils dons, assurément ils donnèrent ce qui ne leur appartenait pas. Les possessions qui formaient l'objet de la lutte d'intérêts matériels entre la noblesse et le clergé, étaient l'héritage du peuple, sur lequel il avait été massacré par les Normands, ou qu'il avait abandonné en fuyant ses féroces ennemis. Tombé ensuite dans une sauvage ignorance, livré à la servitude, méconnaissant les droits de ses pères, il laissa disputer ses dépouilles aux deux aristocraties rivales.

Les seigneurs refusaient ou éludaient souvent de se soumettre aux demandes des prélats, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que presque tous les biens acquis par l'église ne l'étaient pas à titre de restitution, mais de donations conditionnelles et sous forme de testamens. Ce fut alors la création de l'inféodation des dîmes ; les cessionnaires *restituans* se réservaient la nomination à perpétuité d'un de leurs proches à des fonctions ecclésiastiques, dans les églises qu'ils gratifiaient de leurs dons; de là cette multiplicité de seigneurs laïcs héréditaires.

Le prieuré de Saramon avait été donné, soi-di-

sant, par Louis-le-Débonnaire, aux religieux de Sorèze dans le Toulousain, pour les dédommager des ravages que les barbares avaient causés au leur. Les moines de Sorèze, troublés dans la possession de l'abbaye de Saramon, l'aliénèrent pour le prix de mille sous à Garcie-Sanche, duc de Gascogne, sa vie durant. Ce prieuré étant passé dans l'Astarac par la formation de ce comté, les descendans de Garcie, comtes d'Astarac, ne le rendirent que longtemps après, et la fondation d'un monastère, sous l'invocation de Saint-Pierre, semble être la condition de cette restitution (1). Environ l'an 1012, Guillaume, comte d'Astarac, avait épousé une de ses proches parentes, l'archevêque lui infligea une pénitence sans dissoudre le mariage, parce que le comte donna à l'église d'Auch la seigneurie de Saint-Aurens que le clergé prétendait lui avoir été ravie. Ce fief retourna à la maison d'Astarac, en échange du monastère de Pessan (2). Les ecclésiastiques se disputaient aussi les biens temporels et ne faisaient pas difficulté de provoquer et d'accepter le duel (*h*). Aimeric, abbé de Lezat, et Eudes, abbé de Simorre, après s'être donné un défi pour décider leur contestation par un combat singulier, s'en référèrent à une assemblée de clercs et de laïques dans le bourg de Fustignac, sur les frontières 1010

(1) Gall. Chr., t. 1, Instr., p. 170.
(2) Gall. Chr., t. 1, Instr., p. 159.

1010 du comté de Comminges. La propriété de Peyrissas pour laquelle ils plaidaient fut adjugée à l'abbé de Lezat, comme un don anciennement fait à l'abbaye de ce dernier par Aznar, comte de Comminges (1). Le pape intervenait dans les restitutions; Jean XIX écrivit à Guillaume, comte de Fezensac, pour engager Raimond Arnaud, comte de Lomagne, son vassal pour le Gimoëz, de rendre à l'église de Moissac les églises de Riols et de Flamarens qu'il détenait injustement (2). Guillaume Astanove, comte de Fezensac, aida de sa générosité son oncle, Raimond Copa, archevêque d'Auch, à fonder le chapitre métropolitain qui embrassa l'ordre de Saint-Augustin. Séguin de Calsada réclama au comte de Fezensac la terre de Cahuzac que le duc Sanche-Guillaume avait vendue au père du comte, quoiqu'elle eût été comprise dans la donation de Hugues, premier abbé de Condom. La restitution ou plutôt la vente fut faite, sur estimation, moyennant mille sous et un bon cheval. Le même comte donna à l'abbaye de Condom l'église et la terre de Cassaigne et reçut en retour trois superbes chevaux. Deux sœurs du duc de Gascogne restituèrent ou donnèrent des terres à l'abbaye de Condom contre une somme d'argent, ce qui ressemble plu-

(1) Mabillon. Annal. ad ann. 1026, t. IV, p. 322, et Appendix, col. 711.

(2) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XIII, p. 176; Pr. p. 185.

tôt à une vente qu'à une restitution (1). L'énumé- 1010
ration de cessions, donations, testamens en faveur des églises et pour des fondations de monastères, serait prodigieuse; jamais on n'en fit autant qu'au onzième siècle; la puissance du clergé s'étendait alors et se mettait en balance avec celle des seigneurs.

Bernard-Guillaume fut le seul d'entre les ducs de Gascogne qui périt par un assassinat, quoiqu'en ait dit un généalogiste qui avance que les Gascons avaient la coutume de donner la mort à leurs ducs (2). Son frère Sanche-Guillaume lui succéda.
A part quelques actes de piété, la vie de ce seigneur 1017
est aussi ignorée que celle de ses prédécesseurs; on le voit d'abord accourir à la voix de l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, qui avait publié avoir trouvé dans son monastère la tête de Saint-Jean-Baptiste. De tous les coins des provinces des Franks, de l'Aquitaine, de la Gascogne, de l'Espagne, de l'Italie, rois, vassaux et serfs se pressaient à l'envi pour aller adorer la châsse de Saint-Jean, ce qui procura à cette abbaye d'immenses richesses que lui laissèrent ses visiteurs. Sanche assista ensuite à Blaye, où se fit l'élection de l'archevêque de Bordeaux. Cette ville était toujours sous la juridiction ecclésiastique de Bordeaux, quoique le comte

(1) Hist. Abbat. Condomensis.
(2) Histor. Franc., t. XII, N., p. 385.

1017 d'Angoulême l'eût réunie de force, depuis peu de temps, à ses états; elle était auparavant ville neutre où se tenaient les congrès des ducs de Gascogne et d'Aquitaine (1).

La fondation des établissemens religieux était dans les premiers siècles de la féodalité ce qui occupait le plus, et c'est seulement dans ces solennités qu'on peut juger de la puissance des grands et de la formation de leurs cours. Sanche renouvela, en célébrant l'inauguration de l'abbaye de Saint-Pé-de-Génerez, toute la pompe que son père avait déployée à celle de Saint-Sever. Il acquit, à cet effet, à Saint-Hilaire-de-Lassun, sur les frontières du Bigorre et du Béarn, de Raimond de Bas et d'Arnaud de Bénac, une vaste terre allodiale, et déclara en échange ces deux chevaliers indépendans à perpétuité; l'un obtint quatre chevaux et la cuirasse du duc, l'autre eut le domaine de Séméac. Sanche convoqua toute la noblesse de Gascogne, afin d'assister à la pieuse cérémonie où il devait consacrer un vœu pour le recouvrement de sa santé; ses largesses furent magnifiques, plusieurs biens et immunités, des armes, des habits sacerdotaux, toutes sortes de meubles d'un beau travail et d'un grand prix furent donnés à Saint-Pé. Les comtes et vicomtes jurèrent d'être les protecteurs du nouveau monastère, et les noms qui se trouvent au bas

(1) Hist. Franc. Chron. Ademari, t. x.

de la charte sont ceux des pairs du duché de Gascogne, hommagers immédiats de la couronne ducale : c'étaient Garcie, comte de Bigorre; Bernard, comte d'Armagnac; Aimeri, comte de Fezensac; Bernard, comte de Pardiac; Centule, vicomte de Béarn; Forton, vicomte de Louvigny; Guillaume Dat, vicomte de Soule; Odon, vicomte de Montaner; Guillaume, vicomte de Marsan; Arnaud, vicomte de Dax; Forton d'Assos, Raimond de Bas, Arnaud de Bénac, Guillaume Courte-Epée, Loup de Préchat, etc. (1) Sanche-Guillaume passa toute sa vie à doter les églises de ses libéralités, et mourut en 1032, sans laisser de postérité. On a long-temps remarqué à une muraille de l'église de Lescar, qui fut le lieu de sa sépulture, une statue équestre taillée et relevée en bosse, représentant la figure du dernier descendant de Sanche-Mitarra. 1017

Ici finit la race masculine des Sanche-Mitarra, qui 1032
donna huit ducs à la Gascogne, et sur lesquels il est impossible de discourir faute de documens. Le duché de Gascogne tomba au pouvoir d'un certain comte Bérenger, dont on ne connaît ni l'origine ni le titre à cette succession. On suppose qu'il était fils d'Alduin II, comte d'Angoulême, et d'Alausie, fille de Sanche-Guillaume, et que c'est du chef de sa mère qu'il recueillit l'héritage de Sanche.

(1) Charta Fundationis Monasterii S. Petri Generensis; Marca Béarn, l. III, c. XV, p. 247.

1036 Bérenger étant mort sans enfans, l'an 1036, le duché de Gascogne échut à Eudes, comte de Poitiers, fils de Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, et de Brisce, sœur de Sanche-Guillaume, dernier des Mitarra. Eudes se fit investir du comté de Bordeaux et de Gascogne; d'après l'usage féodal, il se rendit à la basilique de Saint-Séverin, suivi de la noblesse du pays, en tête de laquelle étaient Raimond, évêque de Bazas ou de Gascogne; Centule, vicomte de Béarn; Arnaud, vicomte de Dax, et Azelin-Guillem. Il déposa sur l'autel sa bannière et son épée que l'archevêque lui rendit comme marque de l'investiture du comté de Gascogne. Les comtes de Bordeaux imitaient en cela les rois de France, qui allaient au moment de la guerre chercher l'oriflamme à Saint-Denis; les comtes de Bordeaux recevaient à Saint-Séverin, des mains de l'archevêque, l'étendard bénit et protecteur de leurs armes. Comme tout se faisait par imitation et hiérarchiquement, les chevaliers les plus inférieurs empruntaient aux églises de leurs paroisses les bannières processionnelles et les faisaient servir de fanons dans les combats (1). Il n'y avait que les vicomtes de la Gascogne proprement dite qui concourussent au cérémonial de l'investiture du comté de Bordeaux; les comtes de la province en étaient dispensés, parce qu'ils ne relevaient que de la couronne ducale.

(1) Besly, Hist. des Comtes de Poitou et de Guienne, p. 91.

Eudes, après la mort de son frère Guillaume, réu- 1038
nit le duché de Gascogne à celui d'Aquitaine dont il venait d'hériter. Les malheurs qui pesaient sur la maison de Poitiers ne permirent pas à ce prince de jouir long-temps ni paisiblement de ces deux vastes états. Guillaume, duc d'Aquitaine, son frère, avait soutenu une guerre contre le comte d'Anjou qui réclamait la Saintonge, comme lui appartenant du chef de son aïeule; tombé au pouvoir de son ennemi, il ne put se racheter qu'après trois ans de captivité, au prix de la Saintonge et du comté de Bordeaux, et mourut le troisième jour de sa délivrance. Eudes lui succéda, et fut obligé de prendre les armes pour recouvrer les comtés de Saintes et de Bordeaux, que Geoffroy-Martel retenait au mépris des traités. Le sort de la guerre lui fut aussi funeste qu'à son frère. Défait au pays de Gastines, devant le château de Gormond qu'il assiégeait, il fut ensuite tué devant celui de Mauzé, dans l'Aunis, le 10 mars 1039 (1).

Eudes était mort sans lignée; Guillaume VII, son 1039
frère et son héritier naturel pour le comté de Poitiers et le duché d'Aquitaine, fut investi sans aucune contestation de ses états patrimoniaux. Mais il prétendit en outre au duché de Gascogne qui avait été réuni à la maison de Poitiers par la ligne féminine des ducs de Gascogne; laquelle ligne étant

(1) Besly, p. 92.

1039 éteinte dans la personne de Eudes, le duché devait retourner aux collatéraux des Mitarra (*i*). Guillaume voulut se couvrir d'un masque de législation qui avait régi la province du temps des Visigoths; il soutint que le code théodosien, publié à Aire, en 506, n'avait pas été changé par les capitulaires de Charlemagne et de Charles-le-Chauve, et qu'en vertu de la disposition romaine, faisant succéder le frère au frère, il retenait le duché de Gascogne. Ces raisons spécieuses n'étaient émises que pour cacher une usurpation; car, depuis l'établissement des ducs héréditaires ou non héréditaires, ces chefs avaient été tous promus par éléction, sauf ceux amovibles, nommés par les rois franks; et depuis l'institution de la féodalité, la coutume de Gascogne était celle de toutes les autres provinces en matière de successions, consistant à affecter les biens à la ligne et réversibles aux collatéraux à l'extinction de celle-ci.

Les prétentions de Guillaume, duc d'Aquitaine, furent repoussées par deux prétendans au duché de Gascogne. Bernard II *Tumapaler*, troisième comte d'Armagnac, fils de Géraud *Trencaléon*, tranche-lion, surnom qui désigne la hardiesse et la force, mais les exploits de celui qui le porta sont ignorés; et Centule Gaston, dit le Jeune, vicomte de Béarn. On ne sait à quel titre chacun de ces deux compétiteurs revendiquait l'héritage des Mitarra; ce ne peut être comme chef de la maison de Gascogne, puisque la

famille de Fezensac en était la branche cadette; il 1039
est vraisemblable que c'est du chef de leurs femmes parentes plus ou moins rapprochées de Sanche-Guillaume, dernier des Mitarra. La rivalité du comte d'Armagnac et du vicomte de Béarn donna occasion à Gui-Geoffroi, fils du duc d'Aquitaine, de s'investir du comté de Bordeaux. Cependant un traité fut conclu entre les deux seigneurs ; Centule se désista de ses prétentions, reconnut les droits d'Armagnac au duché et au comté de Gascogne. En retour, Bernard affranchit à perpétuité les états du vicomte de toute redevance envers la couronne ducale et comtale de Gascogne; de cette époque date l'indépendance du Béarn. L'accord des deux seigneurs fut scellé par le mariage de Gaston, fils de Centule, et d'Adélaïde, sœur du comte d'Armagnac. Bernard s'occupa ensuite de faire reconnaître son autorité, se rendit maître de tout le pays d'Outre-Garonne et reçut la soumission de ses sujets, en qualité de duc et de chef du comté particulier de Gascogne (1).

Dès que le Béarn fut affranchi de toute suzeraineté, ce qui valut à son souverain la qualification de *Dominateur de la terre,* Arnaud, vicomte de Dax, vassal de Centule, lui déclara la guerre par jalousie de l'accroissement de sa puissance. Le vicomte de Béarn résolut de punir l'audace d'Arnaud; il entra

(1) Marca, Béarn., l. IV, c. VII, p. 276

1039 sur ses terres, s'empara de Salies, enleva l'église de Carresse au chapitre de Lescar et la donna au viguier de Salies, pour s'assurer un allié. Salamace, vicomte de Soule, voulant prévenir une invasion dont il se croyait menacé, envoya une troupe de ses vassaux qui assassinèrent Centule dans une embuscade. Les Béarnais pénétrèrent dans la Soule pour venger la mort de leur seigneur; ils se mirent à la poursuite de Salamace qui s'enfuit sur un de ses fiefs. Ayant ensuite obtenu de l'évêque d'Oléron de passer dans ses terres moyennant la réunion de la Soule à son diocèse, il échappa à la juste punition que les Béarnais lui préparaient. Centule se rendit recommandable à ses sujets par la générosité qu'il mit à se désister des prétentions à la souveraineté ducale, et en préférant assurer l'indépendance du Béarn par l'affranchissement du vasselage. Il fut homme de courage, et même au-dessus de son siècle, par le mépris des menaces des moines qui se plaignaient de l'exiguité de ses libéralités; « aussi mourut-il de ses blessures, et Dieu merci », dit son charitable chroniqueur (1).

1052 L'alliance des maisons de Béarn et d'Armagnac faisaient présager qu'elle serait une garantie pour la Gascogne dans le mantien de ses droits légitimes, et un puissant obstacle à l'ambition du comte de Poitiers. Mais celui-ci sut profiter des troubles

(1) Cartharium Lascurrense; Marca Béarn, l. IV, c. VIII, p. 283.

qui agitaient la Haute-Gascogne, par la querelle du 1052
vicomte de Dax et la mort du vicomte de Béarn. Le fils de Guillaume VII, Gui-Geoffroi, à qui on avait concédé des terres dans la province, fut envoyé par son père pour en prendre possession et pour légitimer par la force les prétentions de sa famille au duché de Gascogne. Il passa la Garonne à la tête d'une armée nombreuse, entra dans le Tursan, où le comte d'Armagnac accepta la bataille qui fut donnée auprès du monastère de la Castelle, sur l'Adour. Le résultat fut en faveur de Gui; secondé par des troupes aguerries dans les campagnes de la Saintonge, il eut l'avantage sur les Gascons affaiblis par leurs discordes intestines, et encore inexpérimentés à combattre en batailles rangées. Cette journée coûta à Bernard la perte de son duché; il y eut entre lui et le vainqueur un traité par lequel il conserva le titre de comte de Gascogne sans pouvoir le transmettre à ses descendans, et il obtint un dédommagement de quinze mille sous que le duc d'Aquitaine s'obligea à compter (1).

Dès ce moment la province dépendit de la maison de Poitiers; la jalousie des seigneurs, leur isolement dans leurs châteaux avaient fait oublier les sentimens de nationalité; fonder des monastères, enrichir le clergé, se quereller entr'eux, était leur unique gloire. Les prêtres ne faisaient pas entendre leur

(1) Cartharium de Sancto Monte, fol. 6, ms, Biblioth. roy., n° 5460.

1052 voix pour réveiller dans cette noblesse ignorante l'amour de l'indépendance, qui autrefois ne s'était jamais éteint même dans les temps les plus désastreux. Fidèles à leur principe d'égoïsme, ils anathématisaient ceux qui ne voulaient pas céder aux églises à titre de restitution une portion de leur patrimoine, et n'accordaient de bénédictions qu'à ceux qui accordaient force immunités. Quant au peuple, il ne comptait plus ; celui qui n'était pas chevalier ou moine était serf. Ainsi abandonnée par l'indifférence des uns, déchirée par les intérêts privés des autres, la Gascogne fut obligée de reconnaître un pouvoir étranger, qui s'était étayé du droit le plus inique pour parvenir à régner sur elle.

La suzeraineté du duc d'Aquitaine ne constitua pas l'établissement d'une autorité entière sur la Gascogne ; elle ne s'étendit point sur le Béarn, qui conserva, malgré cette révolution, l'affranchissement que lui avait concédé le comte d'Armagnac alors portant la couronne ducale. La province, divisée en comtés, formait autant de petits états indépendans dont les seigneurs faisaient hommage au duc suzerain, sans se rendre tributaires, et ne le suivaient à la guerre, quoique obligés d'après les institutions féodales, que lorsque la cause leur convenait. La plupart de ces feudataires n'obéirent jamais d'une manière immédiate aux chefs de la maison de Poitiers. Tels furent ceux de Bigorre, d'Astarac, de Comminges,

de l'Ile et de Lectoure, qui s'affranchirent de la suzeraineté à l'imitation du vicomte de Béarn, et ayant ensuite besoin d'une puissante protection contre les ducs d'Aquitaine, se placèrent sous le vasselage de la maison de Toulouse, érigée en comté depuis la fin des rois d'Aquitaine (*j*). 1052

La réunion de la Gascogne à l'Aquitaine n'accrut pas les rapports des habitans des deux duchés; quant à ceux qui avaient existé avec les Franks et sous une forme toujours hostile, ils avaient cessé depuis avant le règne de Charles-le-Chauve. En général les peuples de la Gaule méridionale, plus civilisés que les septentrionaux, communiquaient peu avec ceux-ci et leur causaient beaucoup de jalousie. Un historien contemporain rapporte, avec la partialité accoutumée des chroniqueurs franks, que le mariage du roi Robert avec Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, contribua à la corruption des mœurs de la cour de ce monarque, par le grand nombre de chevaliers du Midi que la jeune reine y attira. Il ajoute qu'ils étaient vains et légers, qu'ils portaient des bottines, des vêtemens courts et désordonnés, la moitié de la tête et la barbe rasées comme les bateleurs; enfin, que c'étaient des gens sans foi et sans respect pour les promesses de paix (1).

Les réclamations de l'église, au sujet des biens 1041

(1) Glabri Rodulphi, l. III, c. 9; Histor. Franc., t. x.

1041 retenus à son détriment par la noblesse, avaient occasionné dans toutes les provinces des luttes fréquentes et enlevé toute sécurité. Le pillage, l'incendie, le meurtre désolaient les populations. Plusieurs conciles avaient été convoqués dans l'Aquitaine pour remédier à ces maux qui ne purent s'arrêter devant des moyens purement spirituels, appelés *Paix de Dieu*. Des seigneurs du Roussillon et des évêques se constituèrent en assemblée, à Tujules, et substituèrent la *Trève de Dieu* à la *Paix de Dieu*. On régularisa par là les passions de la guerre, en la soumettant aux lois de l'honneur et de l'humanité. On défendit les tentatives contre les églises qui n'étaient pas protégées par des châteaux, contre les cimetières et autres lieux saints, d'attaquer les personnes inoffensives, de s'emparer des bestiaux, de vexer les habitans des campagnes. Ces violences devaient être suspendues depuis le mercredi soir jusqu'au matin du lundi suivant, sous peine de payer cet attentat de sa vie ou du bannissement. Ces mêmes dispositions se retrouveront plus loin dans le code des états de Béarn et de Bigorre, et servirent de premiers élémens à la législation de Gascogne. On convint de donner à ce décret, imposé à tous les chrétiens, le nom aragonais *Trega*, trève. Cette mesure d'ordre fut adoptée par tous les évêques qui la firent publier dans leurs diocèses. A l'occasion de cette institution, dont les ef-

fets furent impuissans, des asiles et lieux de sûreté 1041
s'établirent aux environs des églises ou monastères sous le nom de *Salvitas*, sauvetat ou salvetat (1).

Pendant que le pacte d'alliance entre les seigneurs et les prélats se faisait au nom de la sûreté 1045
publique, et était adopté par tous les chapitres, le clergé de la ville d'Auch donnait le spectacle d'un honteux scandale.

Il s'éleva dans son sein une querelle qui dura soixante-quinze ans; la cause souvent portée à Rome et toujours jugée contradictoirement, l'envenima de plus en plus. La population auscitaine s'était accrue depuis l'établissement de l'archevêché, et jusqu'alors un seul cimetière avait suffi à ses besoins; mais l'archevêque jugeant que ce champ de repos n'était plus assez vaste, ou plutôt voulant empiéter sur la prérogative de l'abbaye de Saint-Orent, désigna, pour en établir un autre, un lieu convenable aux environs de l'église de Sainte-Marie. Les religieux de Saint-Orent avaient possédé de tout temps le privilége d'inhumer dans l'unique cimetière dépendant de leur monastère. Ils virent avec peine que le prélat métropolitain leur ravissait la plénitude d'un droit qui leur avait toujours appartenu. Ils se plaignirent à Raimond et lui firent plusieurs remontrances. L'archevêque passa outre; il annonça aux chrétiens que, du consentement du

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XIV, p. 102; l. XVIII, p. 506.

1045 comte d'Auch ou d'Armagnac et du peuple assemblé, un nouveau cimetière était ouvert, et promit des indulgences aux familles qui voudraient y choisir leurs sépultures. Le cimetière fut donc inauguré; Richarde, comtesse de Bigorre, y fut inhumée la première, une nièce de l'archevêque et quelques personnes des deux sexes y avaient déjà suivi ces deux dames, lorsque les moines de Saint-Orent envoyèrent une députation au pape Léon IX, pour exposer leur différend avec le chef de la métropole et défendre leurs intérêts. Les délégués orientins rapportèrent un bref dont l'absence de date fait supposer qu'il était subreptice. Par cet acte, il était enjoint à Raimond de respecter le privilége des religieux, de le leur laisser exercer librement, enfin de fermer le cimetière de Sainte-Marie. Les moines ne se contentèrent pas de cette victoire, et résolurent de se défaire de leur ennemi; ils accusèrent l'archevêque de simonie, d'avoir vendu plusieurs domaines appartenant à l'Église. Cité devant la cour de Rome, Raimond ne se disculpa pas assez devant ses juges, et fut déposé dans l'année 1049 (1).

1049 Austinde, natif de Bordeaux, ancien religieux de Saint-Orent, succéda à Raimond au siége métropolitain; il trouva la population de la ville d'Auch

(1) Bajole, Hist. sacr. d'Aquitaine, l. II, ch. XIX, p. 206.—Chroniques d'Auch, Preuves, 1re partie, p. 2, 18.

livrée à une grande fermentation, par suite de l'af- 1049
faire des sépultures, et l'insolence des moines de Saint-Orent s'était accrue par le double triomphe remporté sur Raimond. Austinde jugea combien le coup qui venait d'être porté à la prélature serait funeste, s'il la laissait ainsi vaincue et déconsidérée devant le peuple, et devant les prétentions ambitieuses d'un ordre religieux. Il alla à Rome trouver Léon IX, fit comprendre au souverain pontife que sa religion avait été trompée lorsqu'il avait accordé le bref en faveur des Orientins, et lui fit sentir toutes les conséquences qu'un pareil acte pourrait entraîner au détriment du chef du clergé de la Gascogne. Le pape accorda un nouveau rescrit qui annulait le premier et de plus ordonnait la dissolution des religieux de Saint-Orent. A son arrivée à Auch, l'archevêque chassa les moines factieux de l'abbaye de Saint-Orent, fondée par Bernard-le-Louche, premier comte d'Armagnac, qui l'avait acquise du seigneur de Montaut en échange de la terre de Villepeinte, et les frères de Saint-Jean furent remplacés par des religieux de Saint-Benoît venus de Cluny. Austinde fit la réouverture du cimetière de Sainte-Marie par les funérailles de Sanche-Arca, son sacristain, lequel mourut durant l'absence de l'archevêque, après avoir expressément recommandé qu'on ajournât son inhumation jusqu'au retour du prélat, dans l'espoir qu'il aurait

1049 obtenu gain de cause. L'affaire des sépultures ne se renouvela plus sous l'épiscopat d'Austinde ni sous celui de son successeur (1).

Austinde, au début de son épiscopat, annonça
1061 dans l'affaire suscitée par les Orientins une énergie qui ne se démentit pas pendant la durée de son administration. Son voyage à Rome avait eu un autre but que celui de punir l'insubordination des moines de Saint-Orent. On se souvient de la détention inique de plusieurs siéges épiscopaux dans les mains de l'évêque de Bazas; cet état de choses durait depuis environ l'année 977, où Gombaud, frère de Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, avait usurpé les évêchés du comté de Gascogne, et après que la direction métropolitaine de la province eût été retirée à l'archevêque de Bordeaux, et transférée à Auch avec la création de l'archevêché. L'archevêque était depuis lors privé de son droit de juridiction sur les évêchés de Bazas, d'Aire, de Dax, de Bayonne, d'Oléron et de Lescar. La puissance des prélats, qui s'étaient successivement maintenus avec la qualité d'évêques de Gascogne, dans le gouvernement de ces six évêchés, les avait toujours mis à l'abri des censures ecclésiastiques. Néanmoins, ils n'avaient point conservé dans les assemblées synodales cette qualification, et on ne

(1) Hist. sacr. d'Aquitaine, l. II, c. XIX, p. 207 et suiv. — Chron. d'Auch, Preuves, 1re partie, p. 2, 18.

les y voit figurer qu'avec celle d'évêques de Bazas. 1061
Austinde employa tout son zèle à rétablir dans sa plénitude la dignité métropolitaine, en détruisant un pouvoir rival du sien, et fondé au mépris de toutes les lois canoniques. Il obtint en conséquence, en 1057 ou 1058, la déposition de Raimond-le-Vieux, alors possesseur des six siéges, lequel ne conserva que le titre honoraire d'évêque du siége de Lescar, où un coadjuteur fut chargé de la direction diocésaine. Il est regrettable qu'on ne connaisse pas les moyens que l'archevêque dût employer dans cet acte de vigueur; mais il est certain qu'il est digne d'un missionnaire qui avait précédé et deviné l'habile politique de Grégoire VII, dont le but fut de concentrer l'unité de l'Église pour la mieux fortifier. Austinde assista à plusieurs conciles où l'on s'occupait de faire observer la *Trève de Dieu;* il présida notamment, en 1060, celui de Jacca dans l'Aragon, et était accompagné de ses suffragans de Tarbes, d'Oléron et de Lectoure; cet acte exercé dans les Marches d'Espagne rappelle la primatie à laquelle ont prétendu les évêques d'Auch (1).

Austinde, ayant ressaisi le pouvoir spirituel sur les diocèses dissidens, voulut aussi acquérir au profit de l'Église le temporel dont elle se disait dépouillée. Il demanda aux seigneurs les domaines qui leur avaient été inféodés à titre de défenseurs

(1) Marca Béarn, l. IV, c. IX, p. 285, et Preuves.

1061 du catholicisme ; il pressait les nobles avec la même chaleur qu'il avait mise au sujet de la déposition de l'évêque de Gascogne ; il excommuniait les récalcitrans et mettait en interdit toutes les chapelles possédées par des laïques (1). La noblesse, accoutumée depuis près d'un siècle à ces sortes de demandes, les avait écoutées avec indifférence, et y obtempérait parfois par des fondations d'institutions religieuses ; les retardataires ne voulaient s'exécuter qu'à la dernière extrémité ; beaucoup d'autres, fatigués de cette tendance du clergé à envahir toutes les terres, refusaient de se soumettre. Austinde, en redoublant d'efforts contre les seigneurs, s'attira leur haine et leur animosité.

Bernard d'Armagnac, dépossédé de la couronne ducale par la perte de la bataille de la Castelle, prit la résolution, du consentement de sa femme Ermengarde, d'abandonner le monde et d'embrasser la vie claustrale. Il choisit le monastère de Saint-Mont, situé dans son comté. La discipline des religieux qui le composaient était tombée dans une dissolution et un relâchement communs à toutes les maisons monacales de la Gascogne. Le comte voulut, avant de prendre le froc, changer la régularité de ce couvent, et s'adressa à Hugues, supérieur de la fameuse abbaye de Cluny, pour qu'il lui envoyât des frères de l'ordre de

(1) Chroniques d'Auch, 1re partie, p. 94.

Saint-Benoît. Comme Saint-Mont faisait partie de 1061
la manse épiscopale et servait aux assemblées provinciales du clergé, l'archevêque tenta de s'opposer à l'acte d'autorité que Bernard exerçait sur ce lieu; mais ses efforts furent inutiles contre la puissance du comte qui y établit les bénédictins. Austinde se résigna en dressant une protestation écrite, destinée à faire connaître à ses successeurs qu'il ne cédait qu'à des circonstances majeures (1).

L'archevêque n'était pas homme à se contenter d'une simple protestation et à courber la crosse devant la volonté du comte d'Armagnac. Il suscita à Bernard une affaire, qui, à l'aide des embarras qu'elle devait amener, ferait retrouver au prélat sa dignité méconnue et replacer la balance de pouvoir entre lui et le comte. Il acquit d'un nommé Guillaume Raimond, avec promesse de vente, moyennant la somme de soixante sous, la terre de Nogaro qui relevait en hommage du comté d'Armagnac. Il s'empressa d'en prendre possession, sans égard à l'hommage, rassembla des manœuvres, des matériaux, et jeta les fondemens de l'église de Saint-Nicolas et d'un bourg pour l'entourer. Bernard, devenu moine, ne se souciait plus de reprendre la vie politique dont il était dégoûté et ne cherchait que le repos; il évita de nouveaux conflits avec l'archevêque, et lui proposa une transac-

(1) Gall. Chr. Instr., t. 1, p. 160.

1061 tion. C'était l'abandon de Nogaro avec renonciation à tous droits de fiefs et de justice sur ce domaine, promettant de faire valider la vente par Guillaume fils du vendeur qui n'avait pu l'aliéner. Il demandait, en retour, que l'archevêque le reconnût libre possesseur du monastère de Saint-Mont, en conservant le droit des revenus du quart des dîmes de onze églises et villages appelés maisons comtales.

En mettant Nogaro sous sa main, et s'abstenant d'en faire hommage, Austinde avait prévu la composition que Bernard lui proposa; il accepta l'offre qui lui valut plus qu'un échange de terres, mais bien l'occasion d'avoir vaincu et humilié le premier seigneur de Gascogne. Cet accord passé, le comte et l'archevêque convoquèrent toute la noblesse et tout le clergé de la province, pour assister à la dédicace de l'église de Nogaro; on accourut de toutes parts à cette solennité où furent exposées à l'amour du peuple les reliques de Saint-Luper, Saint-Mamet, Saint-Clair et Saint-Austrégésilde qui reçurent la promesse de réconciliation du comte et de l'archevêque (1).

L'orgueil du prélat s'accrut singulièrement par la concession que lui fit le comte d'Armagnac; aussi renouvela-t-il avec plus d'opiniâtreté ses obsessions auprès de la noblesse, afin quelle restituât

(1) Gall. Chr. Instr., t. 1, p. 160, 166, 167.

les biens inféodés ou qu'elle indemnisât l'église. Les excommunications et les menaces, employées avec tant de véhémence, firent sortir les seigneurs des bornes du respect envers le prélat et l'obligèrent à quitter le diocèse. Austinde, après avoir assisté à la dédicace de l'église de Moissac, se retira à Rheims, où l'archevêque Gervais lui donna l'hospitalité (1). 1066

Hugues-le-Blanc, légat du pape Alexandre II, exerçait sa mission dans les provinces méridionales. De nombreux conciles étaient assemblés à l'effet de réformer la discipline ecclésiastique vivement ébranlée par la simonie et le concubinage des prêtres. A la nouvelle que le légat approchait de la Gascogne pour présider un synode, Austinde profita de cette circonstance pour rentrer dans la cité métropolitaine qu'il avait quittée depuis deux ans. Le concile fut assemblé à Auch dans le mois de septembre 1068, tous les évêques suffragans, les abbés crossés et mitrés de la Gascogne y assistèrent. Le seul acte connu sur lequel on statua fut que l'archevêque prendrait le quart des dîmes dans son diocèse. Raimond, abbé de Saint-Orent, ayant réclamé pour les privilèges de son abbaye, on décida que les dépendances de cette abbaye seraient dispensées de la charge commune aux autres paroisses, que cet abbé jouirait du droit d'archidiacre sur toutes les églises soumises à son autorité, en consi- 1068

(1) Chron. d'Auch, 1re partie, p. 94.

1068 dération de Saint-Orent, patron de la ville d'Auch et l'un de ses plus illustres évêques (1).

Austinde mourut à la fin du concile; plusieurs évêques, qui étaient encore à Auch, célébrèrent les funérailles de leur chef, dont la mémoire fut honorée de la sanctification. On eut hâte de procéder à son remplacement, à cause de la nécessaire assistance du métropolitain aux assemblées synodales tenues par le légat du pape. Guillaume Ier, de Montaut, fut élu et alla aussitôt à Toulouse joindre le cardinal légat avec ses suffragans et plusieurs abbés, parmi lesquels était Raimond, supérieur de l'abbaye de Condom au diocèse d'Agen. Il ne reste du concile de Toulouse que le décret relatif au rétablissement de l'église de Lectoure, détruite depuis long-temps, et la réunion à cette église du monastère qui adopta le régime de Saint-Benoît (2).

L'archevêque accompagna le légat au concile de Gironne, puis il rentra dans la province. Parmi les actes de restitutions et de rachats qui occupèrent Guillaume durant son épiscopat, on trouve que Aimeri Forton, comte de Fezensac, céda à la métropole la terre et l'église de Gafalazon, moyennant 80 sous de la monnaie d'Auch. C'est le plus ancien monument qui atteste que les comtes d'Auch bat-

(1) Baluz., Act. Concil., t. VI, col. 1157.
(2) *Ibid.*, col. 1159.

taient monnaie dès le commencement de la féodalité (1). 1068

Le célèbre Hildebrand, prieur de l'abbaye de Cluny, ceignit la tiare sous le nom de Grégoire VII, en formant de vastes projets sur la réformation de l'église. « Quand je regarde l'occident et les autres parties du monde, écrivait-il à Hugues, abbé de Cluny, à peine trouvé-je des évêques dont l'entrée ait été légitime, dont la vie soit pure, et qui gouvernent leur troupeau plutôt par charité que par ambition; et entre tous les princes séculiers, je n'en connais point qui préfèrent l'honneur de Dieu au leur, et la justice à l'intérêt (2). » Ce pontife envoya dans toute la chrétienté des légats afin de seconder ses vues. Géraud, cardinal, évêque d'Ostie, eut mission de visiter la Gascogne, où il tint un concile provincial. Le zèle du légat dépassa les intentions de Grégoire; il excommunia l'archevêque d'Auch et Pons, évêque de Tarbes, sous le prétexte d'avoir communiqué avec un excommunié. Une telle sévérité émut profondément les populations de la province; les suffragans, jaloux de l'autorité archiépiscopale, se réjouirent de cette mesure qui les soustrayait à la suprématie métropolitaine, tandis que le véritable pouvoir de l'église, paralisé et humilié, laissait les affaires ecclésiasti- 1073

(1) Chron. d'Auch, p. 96; Preuves, p. 20.
(2) Baluz., Act. Concil., t. VI, col. 1297.

1073 ques de chaque diocèse au gré et au caprice de chaque évêque. Des plaintes furent portées à Rome touchant la rigoureuse sentence du légat et les conséquences qu'elle entraînait. Grégoire s'étant aperçu que la peine infligée à ces deux princes de l'église n'était point proportionnée au délit imputé, leva l'excommunication. L'évêque de Tarbes, qui était allé à Rome pour solliciter l'indulgence du pape, revint porteur de la lettre d'absolution. Les suffragans de Guillaume persistèrent à ne pas vouloir reconnaître l'autorité du métropolitain, malgré la bulle qui l'absolvait; Grégoire VII leur écrivit, en 1074, avec injonction de se soumettre à l'obéissance de l'archevêque (1).

1074 L'année suivante, la légation de Gascogne et d'Aquitaine fut conférée à Amatus, évêque d'Oléron, qui fit tourner l'influence de ses hautes fonctions au profit des projets ambitieux du vicomte de Béarn. Centule IV, fils de Centule III, assassiné par les ordres d'Asser-Loup, vicomte de Soule, mort sans postérité, avait réuni la vicomté d'Oléron à ses états. Il méditait un plus grand accroissement de puissance. Le Bigorre était alors possédé par la comtesse Béatrix, unique héritière de ce fief; Centule forma le dessein d'obtenir la main de la princesse et de joindre par là le Bigorre au Béarn. Pour parvenir à ces fins, il fallait casser

(1) Baluz., Acta Concilior., t. VI, col. 1207, 1517, 1238.

son mariage avec Gisle, son épouse, dont on ne con- 1074
naît pas la famille, et de qui il avait eu un fils, Gaston, devenu célèbre dans les guerres de la Terre-Sainte et contre les Maures en Espagne. Le motif du divorce fut aisément trouvé ; c'était l'époque où l'église disputait avec les légistes de Florence sur les degrés de parenté affectés au mariage, et trouvait ordinairement des cas de nullité dans les alliances faites sans dispenses. Ceux que le dégoût ou la politique éloignait de leurs femmes légitimes, établissaient d'autant plus facilement un prétexte de proche parenté, que les mariages conclus alors à la porte des églises, subsistaient seulement dans la mémoire des témoins et n'étaient point constatés
sur des registres. Le légat Amatus reçut, proba- 1079
blement après l'avoir demandée, une bulle du pape pour informer sur le mariage du vicomte de Béarn, et ayant procédé selon les formes, le divorce fut prononcé entre Centule et Gisle. Ce qui confirme que le vicomte avait sollicité la dissolution de son mariage, c'est son empressement à se soumettre à la sentence du légat, les magnifiques récompenses dont il gratifia Hugues, abbé de Cluny, auteur de la négociation entre le vicomte et le Saint-Siége; enfin, le mariage de Centule avec Béatrix, célébré peu de temps après. Centule, en se séparant de Gisle, voulut avoir l'air d'expier un crime et de purifier la naissance du fils dont elle l'avait rendu

1079 père ; il fonda à Morlas un monastère, dédié à Sainte-Foi, et sous l'observance régulière des bénédictins qu'il dota de riches immunités. Les témoins qui assistèrent à cette consécration furent : l'archevêque, le légat Amatus, Bernard, comte d'Armagnac, moine de Saint-Mont et oncle de Centule, et Hunaud, abbé de Moissac, frère de Centule. Quant à la ci-devant vicomtesse de Béarn, elle fut conduite par l'archevêque et le légat, avec les honneurs dus à son rang, à cent cinquante lieues, dans la Bourgogne, au monastère de Marcigny, fondé dans les terres et par les soins de l'abbé de Cluny, pour la destination des dames avancées en âge, veuves ou séparées de leurs maris(1).

Bernard d'Armagnac fut surpris de maladie à Morlas, après qu'on eût célébré la fondation de cette abbaye, et mourut le 19 janvier (2). Il avait cédé le gouvernement du comté à Géraud II, son fils aîné, lors de son entrée, en 1062, au monastère de Saint-Jean-de-Saint-Mont. Géraud confirma, en 1073, avec Odon, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, un traité par lequel Arnaud, père de Odon, céda à Bernard, alors duc de Gascogne, son titre de vicomte de Gascogne que ses ancêtres portaient en échange de celui de comtes de Lectoure. Arnaud cédait par le

(1) Baluz., Acta Concil., t. VI, col. 1411. — Marca Béarn, c. XII, p. 295 ; c. XIII, p. 299, et Preuves.

(2) L'année commençait à Pâques. — Chr. d'Auch, p. 519.

même traité la suzeraineté sur les vicomtés de Brulhois (La Plume), de Gimoëz et de Gavarret. Géraud abandonna en dédommagement au vicomte Odon toutes les prétentions qu'il pouvait exercer sur la ville de Lectoure et la vicomté de Lomagne, du chef d'Azeline, sa femme, fille de Odon. La Lomagne formait, dès le commencement du onzième siècle, trois parties distinctes : la première appartenait aux anciens comtes de Lectoure ou vicomtes de Gascogne, parens par les femmes des ducs de Gascogne, et réduits à la qualité de vicomtes; la seconde comprenait le territoire que Hugues, premier abbé de Condom, donna à ce monastère ; la troisième était celle d'Azeline, et dont la suzeraineté passa à la maison d'Armagnac et la propriété demeura à celle de Lomagne, en vertu de l'accord qu'on vient de mentionner (1). 1079

En ce temps de pénible lutte entre la civilisation et la barbarie, le clergé était le corps le moins dépourvu de lumières; il se ressentait néanmoins de l'ignorance qui pesait sur tous les esprits. Les cloîtres étaient souvent le théâtre de scènes scandaleuses, et la plupart des jeunes cénobites n'apportaient guère dans ces retraites de méditation et de travail que la dissolution, la débauche, partant l'insubordination. Les religieux de Sainte-Dode, excités par Sanche, comte d'Astarac, fils du fondateur de ce

(1) Art de vérifier les dates, t. II, p. 280.

1079 monastère, tentèrent de se soustraire à l'obéissance de l'abbé de Simorre. L'archevêque convoqua, dans l'église d'Orre, en Bigorre, un concile provincial qui jugea que l'affaire serait soumise à l'épreuve de l'eau froide. Les mécontens ayant été condamnés par le résultat de l'opération, l'assemblée rendit un décret pour les rétablir sous la dépendance de l'église de Simorre. Le comte d'Astarac adhéra au jugement, ratifia la fondation de son père et la donation des biens qu'il eût voulu sans doute rejoindre à son patrimoine. Les moines de Sarrancolin, ayant à leur tête un de leurs frères, Raimond, fils du comte d'Aure, secouèrent, en 1079, l'autorité du même abbé de Simorre et se rendirent indépendans. Cette révolte, réprimée d'abord par l'évêque de
1085 Comminges et la noblesse du pays, se renouvela en 1085, et fut encore apaisée par le vicomte de Labarthe et plusieurs autres seigneurs qui remirent l'abbé de Simorre en possession de Sarrancolin (1).

Les évêques eux-mêmes étaient loin de donner l'exemple de la modération et de la conciliation; ceux de Tarbes et de Lescar disputèrent longtemps l'abbaye de Saint-Pé, détachée du diocèse de Lescar par le pape Grégoire VII à la sollicitation du vicomte de Béarn, qui la donna à Pons, évêque de Tarbes, pour lui témoigner sa reconnaissance au sujet de son divorce avec Gisle, et de son mariage

(1) Chr. d'Auch, p. 185, 197; Preuves, 2e partie, p. 13.

avec Béatrix, héritière du Bigorre. Le différend des deux évêques traîna soixante ans de concile en concile, et fut abandonné de lassitude par les parties (1). 1085

L'absence du légat Amatus, qui était à Rome pour rendre compte de ses actes apostoliques dans la Gascogne, servit à augmenter ces désordres, que l'archevêque d'Auch, homme faible et peu considéré depuis son excommunication, ne put arrêter.

L'évêque de Tarbes et son chapitre y donnèrent lieu à l'occasion de la sépulture d'un chevalier, qui avait ordonné à sa femme de le faire inhumer dans l'église de Saint-Pé. Les religieux de cette abbaye s'étant rendus à la maison mortuaire, pour célébrer les funérailles, furent attaqués, pendant qu'ils portaient le corps, par l'archidiacre de Azereix, qui le leur enleva de force et l'envoya à Lourde, où l'évêque l'attendait pour le transporter à Tarbes. La plainte de ces violences fut portée à l'archevêque, qui attendit le retour d'Amatus; celui-ci ayant convoqué à Lourde un plaid de la noblesse et du clergé, les moines de Saint-Pé eurent gain de cause après avoir été admis à la preuve par témoins (2).

Deux frères, chevaliers, s'emparèrent, on ne sait pourquoi, du monastère de Saint-Fris de Bassoues, en chassèrent les moines, démolirent une partie des bâtimens, occupèrent les terres, et

(1) Marca, Béarn, l. IV, c. XVII, p. 312.
(2) Marca, Béarn, l. IV, c. XIX, p. 323.

1085 récoltèrent les fruits. L'abbé de Pessan, sous la crosse duquel était l'abbaye de Bassoues, se plaignit à l'archevêque, qui prit des mesures pour remettre le supérieur en possession; d'autres religieux furent installés à Saint-Fris par le chapitre. Quelque temps après, les mêmes usurpateurs se ruèrent sur les nouveaux-venus, en tuèrent, ajoute-t-on, quelques-uns, chassèrent les autres, et détruisirent les réparations qui avaient été faites au couvent. L'archevêque envoya un religieux de Saint-Orent pour dresser une enquête sur les dommages de Saint-Fris de Bassoues. Ce commissaire, au lieu d'instrumenter selon l'équité, s'appropria, pour le compte de l'abbaye de Saint-Orent, les revenus de Bassoues; cette affaire ainsi compliquée, et portée de nouveau devant le tribunal métropolitain, ne put être jugée de quelques années par la survenance de la mort de l'archevêque. Les Orientins jouirent de leur usurpation jusqu'à ce qu'une décision du concile de Bordeaux de l'an 1098 les dépossédât (1). On se trouve naturellement amené à la continuation de la querelle du chapitre métropolitain avec le clergé de Saint-Orent, au sujet du cimetière de Sainte-Marie.

1096 Les bénédictins qui avaient remplacé les religieux de Saint-Jean au monastère de Saint-Orent d'Auch, renouvelèrent les prétentions de leurs prédéces-

(1) Chr. d'Auch, p. 255.

seurs, concernant le cimetière de la ville. L'ordre 1096
de Saint-Benoît était devenu très-puissant ; il avait des rapports immenses dans toute l'Europe, et presque tous les papes sortaient de cette fameuse congrégation. Les nouveaux moines de Saint-Orent voulurent employer le crédit de leur ordre pour restituer à leur abbaye son ancien privilége des sépultures. Ils attendirent le retour de Urbain II, qui était allé tenir le concile de Clermont, où se fit la publication de la première croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Pendant que le pape, ancien bénédictin, visitait l'abbaye de Moissac soumise à cet ordre, les Orientins lui firent entendre leurs plaintes par quelques-uns de leurs frères. Cette démarche eut une réussite complète; Urbain leur accorda un bref qui ratifiait le premier, rendu par le pape Léon; il enjoignit à l'archevêque et au chapitre d'Auch de n'enterrer que dans l'ancien cimetière de Saint-Orent, destiné aussi à recevoir les dépouilles des archevêques et des chanoines.

Le siége archiépiscopal, vacant par la mort de Guillaume, et les affaires ecclésiastiques étant dirigées par le chapitre, celui-ci reçut notification du bref d'Urbain. Aussitôt des chanoines furent envoyés à Toulouse, au passage du pape, pour l'engager à rapporter la décision qui portait une atteinte grave à la dignité du haut clergé. Urbain admit la députation des chanoines d'Auch dans le chapitre



1096 de Saint-Sernin, et après avoir ouï leurs réclamations, il prit le bref, le jeta à terre et ne prononça pas de sentence. Le pontife devait être fatigué des obsessions de ces hommes poussés par la haine, et même confus de s'être associé à cette cause indigne de son caractère. Son silence ne pouvait terminer cette zizanie; interprété d'une manière par les Orientins, d'une façon inverse par les chanoines, l'opiniâtreté des uns et des autres suivit le pape jusqu'à Rome. Ces infatigables plaideurs arrivèrent presqu'en même temps que le pape, en compagnie de deux députations du clergé de Bordeaux, qu'ils rencontrèrent en route, et qui allaient soumettre un cas semblable à la cour romaine.

Chanoines et moines mirent tout en jeu pour obtenir une solution favorable à leur corps respectif; les représentans du chapitre gagnèrent Jean, cardinal de Plaisance, qui les introduisit auprès du pape. Urbain les accueillit avec douceur, leur dit que Saint-Pierre serait pour Sainte-Marie, et leur laissa espérer le rétablissement de la faculté des sépultures. L'affaire de Bordeaux, appelée la première devant le Saint-Siége, fut jugée en faveur de l'archevêque, et celle d'Auch fut ajournée. L'ajournement était probablement motivé sur l'embarras du pape, qui se trouvait déjà engagé dans une voie contraire à raison de son bref, et par la sentence contradictoire donnant gain de cause à l'archevêque de

Bordeaux. Les Orientins et les chanoines restèrent à Rome, poursuivant leurs intrigues et leurs cabales. 1096

Cependant la vacance du siége métropolitain occupait le clergé de la province, et particulièrement celui d'Auch. Le chapitre voulait élire un homme qui lui assurât la franchise des sépultures, maintînt avec fermeté la crosse archiépiscopale, et fît rentrer dans le repos et le devoir les audacieux bénédictins. Ces derniers voulaient que leur chef ecclésiastique fût pris parmi eux, assurer par là leurs prétentions et étendre la domination de leur ordre dans tout le diocèse. Raimond, frère utérin d'Astanove, comte de Fezensac, était le candidat qu'ils proposaient, mais le chapitre le repoussait de toutes ses forces. Le comte de Fezensac fit secrètement promettre au chapitre, par son frère, qu'il le seconderait dans ses intentions relativement au cimetière dès qu'il serait élu, et Astanave lui-même se rendit garant de cette promesse. Les chanoines craignaient le pouvoir des bénédictins, et ignoraient comment la cour de Rome statuerait; ils pensaient que Raimond, étant bénédictin, obtiendrait bien plus facilement la faculté des sépultures qu'un des leurs; en conséquence, ils se résignèrent à l'accepter. Quant aux Orientins, ils étaient loin de croire qu'ils envoyassent un faux frère à l'archevêché. Raimond fut donc élu d'un commun accord. Les Orientins, triomphant de cette élection, expé-

1096 dient à Rome pour annoncer cette nouvelle à leurs députés. Ceux-ci se targuent du choix d'un bénédictin pour prouver que la volonté du clergé est de respecter le privilége de l'abbaye de Saint-Orent. Le pape se laisse persuader, confirme son bref et en fait donner avis à l'archevêque d'Auch. Raimond se voyant pressé par les chanoines qui lui rappelèrent sa promesse, partit pour Rome en déguisant aux religieux de Saint-Orent le motif de son voyage, et prétexta la décoration du pallium que le pape devait lui donner. Il eut, à son départ, la précaution de faire engager les deux partis à n'entreprendre pendant son absence aucune chose qui eut trait à leur différend. On ne sait de quels moyens usa Raimond auprès du pape pour le faire revenir de sa décision favorable aux bénédictins, mais il eut justice pour le chapitre. Urbain lui déféra le pallium (*k*). Il fut le premier archevêque d'Auch revêtu de cet insigne. A son retour, il fut accueilli avec des démonstrations de joie des chanoines et tout le reste du clergé, excepté des moines orientins qui lui reprochèrent sa trahison, et attendirent un moment plus opportun pour faire éclater leur ressentiment (1).

Raimond bâtit le palais archiépiscopal contigu à la cathédrale, sur un terrain donné par Montarsin

(1) Hist. sacr. d'Aquit., l. II, c. XIX, p. 210 et suiv. — Chr. d'Auch., 2[re] partie, Preuves, p. 26.

de Montaut. La résidence des archevêques y fut établie; elle avait été auparavant au monastère de Saint-Martin, d'où les archevêques étaient dans l'usage de n'aller à Sainte-Marie que le jour du Jeudi-Saint pour y célébrer l'office (1). 1096

Tandis que des démêlés d'intérêts mal définis agitaient tour à tour la noblesse et le clergé, une cause populaire et plus légitime animait les habitans de la vallée de Barèges. D'après les réglemens particuliers de ce district, des garanties étaient données aux Barégeois par le comte de Bigorre avant qu'il ne reçût leur serment de fidélité. Cet usage démontre un reste de respet pour l'indépendance montagnarde, et sa violation commise par les seigneurs, qui ne comprenaient point qu'il existât des devoirs envers le peuple, amena de fréquentes collisions. Les comtes qui portaient atteinte ou faisaient des changemens aux coutumes des Barégeois étaient désignés sous le nom de *Capdets*. « Car » per mudansa de costumas sol lo pobles murmurar, » es sol arancurar contre sos capdets. » Béatrix, souveraine de Bigorre, avait associé à son gouvernement Centule son mari, vicomte de Béarn, qui venait de répudier Gisle en vertu de la bulle de Grégoire VII. Ce divorce, opéré dans le but d'étendre la domination béarnaise sur le Bigorre, avait attiré au vicomte beaucoup d'animadversion de la part

(1) Chr. d'Auch, 1re partie, p. 100.

1096 des sujets de sa femme. Centule accompagna Béatrix dans la vallée de Barèges, où les appelaient des affaires d'administration ; leur présence causa une telle irritation parmi les Barégeois, que leur autorité fut méconnue au point que la princesse faillit être prisonnière de ses vassaux. Cette effervescence fut calmée par les habitans les plus modérés de la vallée, et un accommodement s'en suivit, moyennant l'engagement des Barégeois à fournir quarante otages toutes les fois que le vicomte de Béarn et la comtesse de Bigorre se rendraient au milieu d'eux.

Peu après, le vicomte de Béarn, ayant été invité par Sanche-Ramire, roi d'Aragon, à aller combattre les Maures, fut assassiné de nuit chez un chevalier de ses vassaux, dans la vallée aragonaise de Tena, qui relevait en hommage des états de Béarn. Après la mort de Centule, Béatrix n'avait conservé aucun droit sur les états de son mari, dont l'héritage avait été recueilli par Gaston IV, fils du vicomte de Béarn et de Gisle, sa première femme. Elle se trouva dans la nécessité d'implorer le secours des Barégeois, pour contenir des sujets rebelles qui ravageaient ses terres. Les Barégeois refusèrent d'abord et ne se décidèrent à accéder à la demande de la princesse, que lorsqu'elle eut supprimé la condition des quarante otages qu'elle leur avait récemment imposée.

Béatrix mourut en laissant la souveraineté du Bigorre à Centule, son fils. Les Barégeois *raillèrent* le fils comme ils avaient *raillé* la mère. « Apres la » comtessa morta, que avian escarnida la mayre, » escarniron lo fillh. » Le comte alla dans la vallée de Barèges pour lever des impôts et se faire payer des amendes. Cette manière de marquer son avénement souleva contre lui la population de la haute vallée, et c'en était fait de sa vie ou de sa liberté sans les habitans de la plaine, qui accoururent le délivrer du danger où il s'était imprudemment engagé. Malgré les efforts des montagnards à défendre leurs franchises, ils furent obligés de se soumettre au joug de l'envahissante féodalité, et n'eurent que la gloire d'avoir réveillé les sentimens de l'antique liberté pyrénéenne (1). 1096

On ne connaît l'existence généalogique des seigneurs que par les actes de fondations religieuses, et l'on ne rencontre que par intervalle quelques faits peu importans et toujours sous l'influence du clergé, qui avait la direction de l'intelligence. Bernard III avait succédé à son père au comté d'Armagnac; Gaston IV, vicomte de Béarn, occupait la vicomté depuis la mort de son père, assassiné dans la vallée de Tena. Les deux jeunes seigneurs scellèrent, au commencement de leur gouvernement, l'al-

(1) Marca, Béarn, l. IX, c. VII, p. 814; Preuves, Cartharium Bigorritanum.

1096 liance de leur maison, formée par l'aïeul de Bernard et le père de Gaston, à l'époque du différend dynastique entre Bernard II d'Armagnac et le comte de Poitiers. La confirmation de cette alliance, faite en mémoire de Sanche, duc de Gascogne, fondateur de Saint-Pé-de-Génerez, consista en franchises et immunités accordées à ce monastère. La noblesse et le haut clergé de la Gascogne, à la tête desquels étaient l'Archevêque d'Auch, Astanove, comte de Fezensac, et la comtesse de Bigorre, assistèrent à cette cérémonie (1).

Dans l'année 1062, Bernard Ier, comte de Bigorre, avait fait un pélerinage avec Clémence, sa femme, à Notre-Dame-du-Puy, en Velai, où il mit sa personne et son comté sous la protection de la Vierge, avec l'obligation d'une rente annuelle de 60 sous morlas (*l*). A l'imitation du comte de Bigorre, plusieurs seigneurs de la province se vouèrent avec leurs biens à diverses églises et monastères de la province, sans que ces offrandes pussent être assimilées à des redevances féodales. Ainsi, Bernard d'Armagnac soumit son comté à Sainte-Marie d'Auch, et se fit recevoir chanoine honoraire par le chapitre métropolitain, et percevait en cette qualité sa portion canonicale au réfectoire, lorsqu'il assistait à l'office divin dans le chœur du chapitre. Il acquit ce droit, pour lui et ses descendans,

(1) Oihenart, p. 493, 551. — Marca, Béarn, l. v, c. v, p. 356.

moyennant une redevance annuelle de deux muids 1096
de froment, douze septiers de vin, trois porcs et d'un créat ou esturgeon. Ce dernier article fut racheté par son successeur contre le paiement d'une somme de dix sous, à cause de la rareté de ce poisson dans le pays (1). Les comtes d'Armagnac transmirent la dignité de chanoine honoraire aux rois de France, lors de la réunion du comté à la couronne (*m*).

Belleforest rapporte, d'après Émile, historien, et 1061
Meyer, auteur des *Annales de Flandre*, qu'à la mort du roi Henri Ier, la régence du royaume fut dévolue à Beaudouin, comte de Flandre, en qualité de tuteur du jeune monarque Philippe Ier, et que les seigneurs de Gascogne, redoutant l'ambition du comte, qui voulait s'emparer de la couronne, refusèrent de le reconnaître. Beaudouin, dans la crainte que l'insubordination des Gascons ne gagnât dans les autres provinces, simula une grande expédition en Espagne contre les Maures, somma tous les chevaliers d'Outre-Garonne d'y prendre part et de se joindre à lui. Les Gascons, ayant appris l'importance des apprêts de guerre du comte de Flandre, allèrent le trouver à son camp, où ils lui firent serment de fidélité et d'obéissance. C'est par cette ruse, ajoute le même auteur, que Beaudouin établit son autorité dans la Gascogne, qui tendait toujours, ainsi

(1) Chron. d'Auch, p. 518; Preuves, p. 36, 39.

1061 que l'Aquitaine, à repousser toute liaison avec les Franks (1). Ce fait serait d'une haute importance s'il était consigné dans les auteurs contemporains, mais il ne peut être accrédité ; la puissance du duc d'Aquitaine était un obstacle manifeste à ce que Beaudouin étendit la domination royale au-delà de la Loire.

1063 Gui-Geofroi, comte de Poitiers, qui avait réuni le duché de Gascogne à celui d'Aquitaine après la bataille de la Castelle, gouvernait depuis 1058 sous le nom de Guillaume VIII. Ce prince, doué d'un caractère belliqueux, se laissa séduire par les prédications journalières du clergé, qui annonçait qu'aucune offrande n'était agréable à Dieu comme le sang des infidèles. Il marcha en Espagne à la tête de troupes réunies de toutes les provinces méridionales, entra dans l'Aragon, en 1063, attaqua Balbastro qu'il pilla et en massacra les habitans; arrêté bientôt dans son expédition par le manque de vivres, il regagna les Gaules après avoir perdu un grand nombre de soldats. Il ne paraît point que les Gascons, du moins les principaux feudataires, aient pris part avec leur suzerain, à cette action, qui fut le combat d'avant-garde des croisades que l'on méditait contre les infidèles de l'Orient.

1079 La conquête de la Gascogne par le comte de Poitiers n'avait pas amené la soumission générale de

(1) Belleforest, Annales de France, t. I, l. III, p. 419, verso.

la province; la partie sud-est, occupée par les comtes 1079
d'Astarac, de Comminges, les vicomtes de Lomagne, les seigneurs de l'Ile obéissaient à la maison de Toulouse que ces feudataires avaient choisie pour souveraine de leurs états, depuis la fin des ducs de la province. Gui déclara la guerre à Guillaume, comte de Toulouse, pour la suzeraineté qu'il exerçait sur la moitié de la Gascogne, et de la qualification de duc d'Aquitaine que les comtes de Toulouse prenaient depuis l'extinction du royaume de ce nom. Les deux armées se rencontrèrent près de Bordeaux; le comte ayant attaqué le duc d'Aquitaine, lui tua cent chevaliers des plus distingués. On croit vaguement que le comte de Toulouse usa de trahison pour se procurer cette victoire, que le duc vint avec ses vassaux jusqu'à Toulouse pour en tirer vengeance, et qu'ayant pris cette ville, il la rendit bientôt après (1).

A cette époque, tous les esprits étaient tournés
vers le Levant et s'échauffaient aux récits merveil- 1096
leux des pélerins qui revenaient de la Palestine. Le fameux Coucou-Pierre, ou Pierre-l'Ermite, parcourait l'Europe, embrasant les cœurs du zèle dont il était dévoré. Le pape Urbain II voyageait dans les Gaules pour stimuler les peuples; dans son trajet de Bordeaux à Toulouse, il écrivit à Raimond, évê-

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XV, p. 251.

1096 que de Lectoure, afin que ce prélat engageât ses diocésains à s'apprêter à la sainte entreprise. Le mélange du fanatisme et de l'esprit militaire de ce siècle souleva toute l'Europe, et les populations se précipitèrent avec délire vers la Terre-Sainte. La Gascogne fournit avec enthousiasme son contingent de croisés : Gaston, vicomte de Béarn; Centule, son fils; Guillaume Amanieu, sire d'Albret; Raimond-Bertrand, seigneur de l'Ile. Ce furent de vaillans guerriers dont les exploits furent racontés par les historiens des guerres sacrées aux siéges de Nicée, d'Antioche, de Jérusalem, à la bataille d'Ascalon, et dont les noms sont glorieusement placés à côté de ceux de Godefroi de Bouillon, de Tancrède, de Beaudouin. L'ardeur était si grande pour marcher à la délivrance de Jérusalem, que toute espèce de compromis se faisaient pour se procurer l'argent nécessaire à cet acte de piété. Un certain Sanche, seigneur d'Aguin, vendit l'église d'Aguin, dont il était abbé laïque, moyennant la somme de 130 sous (1). Deux amis s'adoptaient récipropuement par un contrat, et mettaient en commun leur fortune et leur vie. Deux jeunes chevaliers de Bezolles et de Beaumont testèrent ainsi en partant pour la Palestine, le premier en revint seul et perçut l'héritage de son frère

(1) Chron. d'Auch, p. 501.

adoptif (1). Alors commença l'usage des armoiries, 1096
répétées sur les armures des chevaliers et sur les caparaçons de leurs chevaux; elles aidaient à les faire reconnaître entre eux pendant que la visière de leur casque était baissée.

Les Gascons croisés s'enrôlèrent sous la bannière de l'illustre Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, dont la puissance surpassait celle de tous les princes Gaulois, même du roi de France, par l'importance de ses états formés des plus belles provinces du midi. Vainqueur, en Espagne, des infidèles qu'il avait combattus de concert avec le Cid, il se voua entièrement au service de la croix et fit d'éternels adieux à sa patrie, contre laquelle un jour l'on devait prêcher une croisade. Raimond partit après s'être démis de ses états en faveur de Bernard, son fils de premier lit, ayant sous son commandement les Gascons et tous les peuples, jusqu'aux Alpes, qui formaient le troisième corps d'armée de la première croisade. Cette multitude passa les monts Apennins, à la fin d'octobre, en l'an 1096, en saluant les Gaules aux cris de *Dieu le veut* (2)!

Raimond de Saint-Gilles était entré en posses- 1098
sion du comté de Toulouse par la mort de son frère Guillaume, qui n'avait laissé qu'une fille, Philippa,

(1) Hist. sacr. d'Aquitaine, c. XVII, p. 437.
(2) Hist. géner. de Lang., t. II, l. XV, p. 289 et suiv.

1098 d'abord mariée à Sanche, roi d'Aragon, plus tard à Guillaume IX, duc d'Aquitaine. Celui-ci fit valoir ses prétentions au comté de Toulouse comme héritage paternel de sa femme; il s'en empara de force, en l'absence de Raimond, et s'établit dans la ville de Toulouse, qu'il dut trouver dépourvue de défenseurs (1).

1100 La prise de Jérusalem était annoncée ainsi que le retour des croisés; le désir de contribuer au soutien du nouvel empire entraîna ceux dont les vœux n'étaient pas encore accomplis, et ceux qui n'avaient point partagé le premier enthousiasme. Guillaume IX, duc d'Aquitaine et de Gascogne, fut désigné pour commander la deuxième expédition. Il prit la croix à Limoges et enrôla principalement ses guerriers dans ses états qu'il avait eu l'intention d'engager entre les mains de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, afin de subvenir aux frais de sa campagne; mais la mort du monarque étant survenue, il restitua, moyennant une somme d'argent, à Bertrand, fils de Raimond de St-Gilles, le comté de Toulouse qu'il lui avait enlevé trois ans auparavant. Guillaume IX, premier troubadour connu, courtois, mais *grand trompeur de dames,* fit ses adieux aux vanités mondaines et partit à la tête de 140,000 combattans, sans compter un nombre prodigieux de femmes et de jeunes filles qui l'ac-

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XV, p. 297, 305.

compagnaient. Cette armée fut détruite avant d'arriver à la terre promise par ses imprudences, son insubordination et son obstination à ne pas écouter les conseils de Raimond de Saint-Gilles (1). 1100

Pendant que l'élite de la noblesse était dans la Palestine, beaucoup de seigneurs se permirent des usurpations de tout genre au détriment des populations. Bernard, vicomte de Bénauges, avait établi à la Réole un droit de péage exorbitant sur la Garonne, de sorte que les peuples des deux rives murmuraient de cet impôt excessif, qui portait une grande gêne à leurs communications et à leurs rapports commerciaux. Les religieux du monastère de la Réole se trouvant les plus lézés, adressèrent leur plainte au duc d'Aquitaine, à son retour de la Terre-Sainte. Guillaume IX accueillit la réclamation et fit donner avis au vicomte de Bénauges de cesser la perception d'un droit onéreux ; le vicomte promit de se conformer à la remontrance du duc, mais il n'en continua pas moins de faire peser la taxe sur chaque passager. De nouvelles plaintes furent portées au duc d'Aquitaine, qui somma le vicomte par des commissaires d'obéir à l'autorité ducale. Sur le refus de cet opiniâtre vassal, Guillaume IX se rendit en personne à La Réole, où il convoqua un plaid de la cour de Gascogne. Les feudataires qui 1103

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XV, p. 327, 334.—Hist. des Français, t. V, c. XI, p. 27 et suiv. — Michaud, hist. des Croisades, t. I, p. 454.

1103 prirent part à la sentence de l'assemblée furent : Astanove, comte de Fezensac; Bernard, comte d'Armagnac; Gaston, vicomte de Béarn, chevalier jérosolymitain; Loup-Aner, vicomte de Marsan; Vezian, vicomte de Lomagne; Pierre, vicomte de Gavarret; Géraud, évêque d'Agen; Étienne, évêque de Bazas. Le péage sur la Garonne fut aboli, et le vicomte de Bénauges s'obligea par devant la cour à fournir caution pour la garantie de l'exécution du jugement; les vicomtes de Béarn et de Gavarret furent ses garans (1).

1104 Dans l'année 1104, le comte d'Armagnac et le vicomte de Béarn jurèrent, en présence de leurs vassaux, sur l'autel de l'église de Saint-Jean-de-Diosse, d'observer à perpétuité la paix et la trève de Dieu. Cet édifiant exemple de concorde, donné par les deux plus puissans seigneurs, eût dû procurer à la province de salutaires effets, mais il fallut que le démenti à la sainte institution fût donné par le chevalier croisé. De graves dissensions existaient entre les maisons de Béarn et de Dax, depuis l'affranchissement du Béarn. Les vicomtes de Dax avaient exercé plusieurs empiétemens sur le territoire de cet état. L'église de Muret, située sur le Gave, avait été envahie, fortifiée par eux, et rendue par un certain Léofranc, après que le concile provincial, tenu par le légat évêque d'Oléron et l'archevê-

(1) Marca, Béarn, l. v, c. XIII, p. 386 et Pr.

que d'Auch, eût lancé les foudres de l'excommu- 1104
nication contre lui. Gaston ne voulut accorder la réintégration de cette église à l'évêque de Lescar, que sur l'indemnité des frais que cette affaire lui avait coûtés. Le vicomte de Béarn avait juré la perte de la maison de Dax et n'attendait qu'une occasion pour la frapper de sa vengeance. Navarrus, vicomte de Dax, avait fait arrêter l'archidiacre de cette ville, parent de Gaston, et exigeait de lui cinq mille sous de rançon. Gaston rassembla des troupes pour châtier ce vassal téméraire, accusé d'autres méfaits, notamment du meurtre d'un de ses cousins, et de n'avoir pas expié ce crime selon la législation du temps; il l'atteignit et le tua dans une bataille qui dut être importante, puisque toute la Gascogne en fut mise en émoi. A la suite de cette victoire, Gaston réunit à ses états une partie de la vicomté de Dax, et la ville d'Orthés qui formait la frontière des deux vicomtés (1).

L'amour des croisades ne se ralentissait point et 1109
les grands seigneurs du Languedoc étaient toujours choisis pour commander ces grandes expéditions. Bertrand, comte de Toulouse, fils de Raimond de Saint-Gilles, mort à Tripoli, dans l'année 1105, suivit l'exemple que lui avait donné son père; il

(1) Marca, Béarn; l. v, c. xiv, p. 396; c. xv, p. 400 et Pr.

1109 s'embarqua pour la Palestine, en 1109, ayant sous ses ordres quatre mille chevaliers, et résolut d'y consacrer le reste de ses jours. Il est probable que Astanove, dernier comte de Fezensac, fut du nombre des croisés qui suivirent Bertrand dans la Palestine où il périt. N'ayant pas laissé d'héritier mâle, le comté de Fezensac fut apporté par sa fille Azaline à Arnaud-Bernard, frère de Géraud II, et oncle de Bernard III, comte d'Armagnac (1).

1114 Le comte de Toulouse mourut à Tripoli, en 1112, après avoir conquis cette ville; ses fils partagèrent ses états : Pons garda la principauté de Tripoli, et Alfonse-Jourdain revint prendre possession du comté de Toulouse et du marquisat de Provence. La jeunesse de ce dernier et l'épuisement de ses états par l'absorption d'hommes et d'argent qu'occasionnait la guerre sainte, profitèrent à Guillaume IX, qui, ne cessant de prétendre, du chef de sa femme, au Toulousain, s'en empara, malgré le désistement qu'il avait fait à son départ pour l'Orient. Le duc d'Aquitaine eut pour auxiliaires dans cette expédition Centule, comte de Bigorre, et Bertrand, évêque de Bazas. Il demeura maître de Toulouse jusqu'en 1120, où Alfonse recouvra ses domaines, pendant que Guillaume marchait contre les Maures d'Espagne avec plusieurs seigneurs de Gascogne(2).

(1) Oihenart, p. 491. — Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVI, p. 372.
(2) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVI, p. 374, 389.

Les exploits de la noblesse de Gascogne dans la 1114
terre sainte avaient eu du retentissement ; l'on citait Amanieu d'Albret comme entré des premiers, à la suite de Godefroi de Bouillon, dans Jérusalem, par dessus les ponts jetés sur les courtines des murailles. On proclamait surtout les hauts faits du vicomte de Béarn, qui avait dirigé un corps d'armée et contribué par ses talens à la prise de Nicée et d'Édesse ; la bataille remportée près d'Antioche lui était principalement attribuée. C'est encore lui qui avait dirigé la construction des machines, destinées à protéger l'approche des murailles de Jérusalem, et entre lesquelles étaient trois énormes tours à trois étages s'élevant au-dessus des remparts ; de leur sommet s'abattait un pont-levis joignant les murs de la ville pour faciliter l'entrée des assiégeans. Habile organisateur de ces immenses travaux, il fut l'un des chefs qui en firent une courageuse application en montant à l'assaut (1), et en allant planter sa bannière, ornée des vaches blasonnées de Béarn, sur la tour du temple de Salomon. Il se signala dans cette action avec Tancrède par un trait d'humanité qui fut peut-être unique dans la croisade ; ces deux princes accordèrent la vie aux Musulmans qui s'étaient jetés en foule dans le lieu saint et leur donnèrent leurs bannières pour leur servir de sauve-garde.

(1) Michaud, Hist. des Croisades, l. IV, p. 388, 407.

1114 Enfin, la victoire d'Ascalon, qui assura la conquête des chrétiens, fut encore due à la bravoure du croisé béarnais. Sur la renommée de tant de gloire, Gaston et plusieurs autres chevaliers jérosolymitains de la province furent conviés à la croisade d'Occident. Alfonse-le-Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, s'était érigé en champion de la chrétienté contre les Maures d'Espagne; il s'était souvent fait aider dans ses expéditions par des seigneurs de Gascogne dont il avait eu à se louer, et en avait témoigné sa reconnaissance par le don à l'abbaye de Grandselve des églises et des dîmes d'Exea, cité du territoire des anciens Vascons. Grandselve, de l'ordre de Citeaux, était une solitude, située dans la vicomté d'Auvillars, à une lieue de la Garonne et environnée de bois. Ce monastère, fondé par Robert d'Arbrissel, prédicateur attaché à Guillaume IX, devint le plus célèbre de la Gascogne. Les rois de France, les seigneurs de la province, de l'Aquitaine, du Languedoc se firent un honneur d'attacher leurs noms à cette pieuse fondation par de riches bienfaits. Alfonse appela les guerriers gascons revenus de la Palestine après la bataille d'Ascalon, pour entreprendre le siége de Saragosse. Les principaux chefs qui passèrent les Pyrénées furent le vicomte de Béarn, Centule, comte de Bigorre, le comte de Comminges, le vicomte de Gavarret, l'évêque de Lescar, Auger de Miramont,

Arnaud, vicomte de Lavedan, un grand nombre de barons, et le comte du Perche qui conduisait des milices frankes (1). 1114

L'armée s'étant rendue sous les murs de Saragosse, le comte du Perche s'en détacha peu après, et marcha à la tête de six cents cavaliers contre Tolède, qu'il prit et obtint du roi d'Aragon la seigneurie de cette ville pour prix de sa victoire. Le siége de Saragosse ne put être poussé avec vigueur à cause des dissensions qui s'élevèrent dans le camp entre les Gascons et les Franks. Deux siècles de paix, ou plutôt d'absence de rapports, n'avaient pas fait oublier les vieilles haines et l'antipathie des deux nations. Il dut être curieux de voir pour la première fois deux peuples, ennemis de tous temps, étrangers de mœurs et de langage, combiner une alliance afin de combattre sous le même drapeau. La religion, qui était l'élément de cette guerre, ne fut pas un levier assez puissant pour opérer ce rapprochement; les Franks quittèrent l'Espagne sous prétexte que le roi d'Aragon ne remplissait pas les engagemens pécuniaires qu'il avait pris à leur égard, tandis que les Gascons, moins ennemis des Sarrasins, avec lesquels ils s'étaient ligués autrefois contre les Franks, levèrent le siége (2).

(1) Zurita, Anal. Arag., t. I, c. XLI.

(2) Zurita, c. XLII.

1114 Quatre années s'écoulèrent sans que les Gascons reparussent dans la Péninsule, et la brusque levée du siége de Saragosse ne s'était effectuée qu'avec l'intention de le reprendre dans un moment plus opportun. Gaston, proclamé général de la nouvelle expédition, donna le signal du départ, et une armée, uniquement composée de Gascons, rentra en Espagne par Sainte-Christine et prit position sous les murs de Saragosse. Le blocus de la ville étant formé, le vicomte de Béarn commanda l'assaut. Les chrétiens battirent les murailles en brèche, pratiquèrent une ouverture par où ils se précipitèrent dans la place; les infidèles, effrayés et n'osant résister aux assaillans, rendirent la ville avec quelques conditions qu'on leur accorda, le 18 décembre 1118. Les habitans des cités voisines, ayant appris la prise de Saragosse, jugèrent inutile de les défendre et les abandonnèrent au vainqueur. La conquête de Saragosse, qui devint l'année suivante le siége de la monarchie aragonnaise, ajouta un relief à la gloire du vicomte de Béarn. Alfonse-le-Batailleur le récompensa en l'élevant à la dignité de premier *ricombre* (riche homme) d'Aragon, ou pair de la couronne. Le talent de ce chef engagea Alfonse à se l'attacher ; le monarque et le vicomte remportèrent ensemble, pendant une série d'années, de brillantes victoires sur les ennemis de la croix (1).

(1) Marca, Béarn, l. v, c. xix, xx, p. 408, 411.

Il importe, pour ne pas rompre la suite des dates, 1119
de reprendre l'affaire du chapitre d'Auch avec les religieux de l'abbaye de Saint-Orent.

A la mort de Urbain II, les moines de Saint-Orent avaient renouvelé l'interminable querelle concernant le cimetière d'Auch, et adressé une requête au nouveau pape Pascal II, qui, en sa qualité d'ancien bénédictin, crut devoir y faire droit. De leur côté, les chanoines envoyèrent au souverain pontife l'exposé de cette question, qui avait acquis pour eux force de chose jugée par la bulle d'Urbain II. Pascal renvoya les parties devant le concile de Poitiers, convoqué pour prononcer l'excommunication de Henri I[er], roi de France, à raison de son mariage avec la princesse Bertrade. Les Orientins ayant succombé devant ce tribunal, voulurent, avec leur ténacité accoutumée, se pourvoir en cour romaine, mais il leur fut enjoint d'acquiescer à la sentence du concile de Poitiers.

Ces hommes intraitables ne se tenant jamais pour vaincus, et dominés par l'esprit de turbulence, attendirent la mort de Pascal pour reproduire leur cause incessante. L'événement arriva à souhait et fut suivi de l'élection d'un ancien bénédictin, Gélase II, qui avait été, durant son cardinalat, le protecteur de l'ordre de Saint-Benoît. Les Orientins obtinrent de lui un bref, daté de Tournay, qui annulait tous ceux qui avaient été rendus anté-

1119 rieurement, et rétablissait les plaignans dans leur privilége des sépultures. Au bout de l'année, qui fut la fin du pontificat de Gélase, Bernard de Sainte-Christine, archevêque d'Auch et successeur de Raimond, alla au Puy porter ses remontrances au pape nouvellement élu. Callixte II, qui réunissait en lui toutes les vertus épiscopales, voulut terminer ce honteux différend et rendit un rescrit apostolique qui condamna les bénédictins. Ceux-ci s'apprêtèrent à protester par le plus violent scandale.

L'archevêque rentra à Auch avec le bref de Callixte qu'il fit signifier aux religieux de Saint-Orent; il convoqua ensuite les suffragans de la province et un nombreux clergé pour assister à la bénédiction du cimetière de Sainte-Marie. Cette solennité devait clore toute dissension et être le pacte de la concorde entre les gens de l'église d'Auch. Le 28 avril fut le jour choisi pour cette fête; pendant que l'évêque de Tarbes célébrait la grand'messe, les Orientins, poussés par des sentimens de fureur et de vengeance, se rendirent à la cathédrale avec des armes, des torches enflammées, et suivis de serviteurs dévoués. Ils lancèrent une grêle de traits et de pierres sur les fidèles; le prélat officiant fut atteint au pied d'un coup de flèche; plusieurs personnes furent blessées, et les projectiles tombant sur l'autel déchirèrent le corporal. On s'empressa

de fermer les portes pour se garantir de la brusque 1119
attaque des assaillans. Alors ces fanatiques mirent le feu à l'extérieur de la basilique construite en bois (n). A la vue des flammes, les assistans sortirent précipitamment pour éteindre l'incendie et repousser par la force les moines farouches, qui furent contraints de faire retraite vers leur monastère.

La plainte de ces excès fut portée au dixième concile de Toulouse, présidé par le pape, le 6 juin suivant, et où assistèrent l'archevêque et ses suffragans. L'évêque de Tarbes récapitula devant l'assemblée les incidens de cette affaire qui durait depuis soixante-quinze ans, et produisit les flèches sacriléges trouvées sur l'autel lors de l'attaque des Orientins contre la cathédrale. La conduite des religieux fut unanimement condamnée et l'érection du cimetière de Sainte-Marie fut enfin confirmée d'une manière irrévocable. Ainsi se termina ce pitoyable procès, prolongé par les sentences des papes, dont les contradictions portèrent de fréquens désordres dans la discipline du clergé du diocèse métropolitain (1).

Au nombre des évêques de Gascogne qui assistèrent à l'inauguration du cimetière de Sainte-Marie, était Saint-Bertrand, évêque de Comminges,

(1) Hist. sacr. d'Aquit., l. II, c. XIX, p. 213 et suiv.— Chron. d'Auch, Preuves, 1re partie, p. 28, 29.

1119 fils d'Othon Raimond, seigneur du château de Setio, que les maîtres de cette châtellenie appelèrent Ile-Jourdain, en mémoire de la part brillante qu'ils avaient prise aux guerres de la Terre-Sainte. Bertrand avait embrassé dans sa jeunesse la carrière des armes, qu'il abandonna pour se consacrer à Dieu. Devenu archidiacre de la cathédrale de Toulouse, il s'acquit une si grande réputation de piété qu'on lui conféra d'un commun accord, en 1073, le siége de Comminges (Lugdunum des Convènes). Il réédifia cette ancienne ville ensevelie sous ses ruines depuis la révolution gondovaldienne, en 585, et engagea ses chanoines à établir leur résidence autour de l'église demeurée debout. Ce groupe de maisons forma le commencement de Saint-Bertrand de Comminges, qui prit le nom de son restaurateur et s'agrandit dans la suite, mais sans pouvoir égaler la splendeur de l'antique cité gallo-romaine. Bertrand mourut en 1123; Guillaume II, archevêque d'Auch, neveu du saint prélat, fit écrire sa vie où sont relatées ses vertus, et le fit canoniser par le pape Alexandre III (1).

1122 Alfonse-le-Batailleur ne discontinuait pas ses guerres contre les Maures, et sentait la nécessité d'avoir un auxiliaire tel que le vicomte de Béarn; il vint trouver Gaston à sa résidence de Morlas, afin de l'engager à cueillir de nouveaux lauriers pour la

(1) Martene, Veter. Script., Vita S. Bertrandi, t. VI, col. 1021.

défense de la foi. La visite du roi d'Aragon eut en- 1122
core un autre but. Au neuvième siècle, Inigo, comte de Bigorre, fut appelé par les Navarrais pour les gouverner; il abandonna à un membre de sa famille le comté qui formait son héritage, sous la réserve de l'hommage pour lui et ses successeurs. L'Aragon ayant été réuni à la Navarre par Sanche, l'un des descendans d'Inigo, ce roi attribua, en 1035, la suzeraineté du Bigorre à la couronne d'Aragon. C'est en qualité de suzerain que le roi d'Aragon reçut, durant sa visite à Morlas, l'hommage de Centule II, comte de Bigorre. Gaston laissa à Centule, son fils, le gouvernement de ses états, et suivit Alfonse en Espagne avec une nombreuse noblesse. D'autres exploits vinrent ajouter à la gloire du vicomte de Béarn; l'intrépide guerrier fit pencher la victoire du côté des chrétiens à la bataille
d'Arinzol, remportée sur le roi de Cordoue, et où 1123
onze émirs, auxquels on donnait le nom de rois, furent défaits. Guillaume IX, duc d'Aquitaine et de Gascogne, était passé dans la Péninsule sur la renommée des beaux triomphes que les chrétiens obtenaient sur les infidèles, et eut part au succès de cette glorieuse journée (1).

Pendant que les chrétiens poursuivaient leurs conquêtes sur l'islamisme, Guillaume d'Andozile (*o*) ou d'Andofièle de Montaut, promu de l'évêché de

(1) Io Marianæ, Hist. Hispan., l. 1. — Zurita, Indices Rer. Arag., l. 1.

1123 Lectoure au siége archiépiscopal, stimulait les populations de la province à porter leurs armes au-delà des monts Pyrénées, les encourageant par des promesses d'indulgences et des rémissions de peines. Il exhortait les seigneurs à entrer dans l'ordre religieux et militaire du Saint-Sépulcre, fondé par le roi Alfonse à l'imitation de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, et vantait les importans bienfaits de cette institution qui n'eut pas de durée, malgré les beaux priviléges dont chaque chevalier était investi. En sa qualité de légat du Saint-Siége, l'archevêque
1126 d'Auch publia la paix et la trêve de Dieu dans la province, ce qui démontre que le brigandage continuait malgré la longue date de cette institution. Il n'est pas inutile, quoiqu'on ait parlé ailleurs de son origine, de voir reproduite en son entier cette pièce, qui aide à faire connaître la législation appliquée aux mœurs de cette époque.

« Guillaume, archevêque d'Auch et légat du Saint-Siége apostolique à ses frères les vénérables évêques et autres prélats, à ses fils bien-aimés les comtes, vicomtes, barons, à tout le clergé et le peuple de la province d'Auch, salut et bénédiction. Ordonne que la paix et la trêve de Dieu soient inviolablement gardées selon la teneur : savoir, depuis le quatrième jour férié après le soleil couché (le mercredi soir de chaque semaine) jusqu'au second jour férié après le lever du soleil (le lundi

matin); depuis le premier jour de l'Avent jusqu'à 1126
l'octave de l'Épiphanie; depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâque. Que si quelqu'un enfreint la présente et refuse réparation, son seigneur et la noblesse, l'évêque, le clergé et le peuple doivent l'y contraindre d'après ce qu'ils statueront à cet égard. Que si le seigneur, barons et le peuple ne s'opposent point à ladite infraction, leurs personnes seront excommuniées et leurs domaines mis en interdit; outre le temps ci-dessus désigné, toutes choses seront sous la sauvegarde et la paix de Dieu, le jour de Notre-Dame, la veille et le lendemain de cette fête; les jours de Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Paul; depuis la veille de la Pentecôte jusqu'à l'Octave, et le jour de la Toussaint. Jouiront d'une paix perpétuelle les chanoines, moines, prêtres, clercs, toutes personnes religieuses et les pélerins; jouiront aussi d'une paix perpétuelle les marchands, les laboureurs, les dames et les gens de leur suite qui ne seront pas revêtus d'armes de guerre; toutes les femmes; les biens des clercs et des religieux; les moulins; les bêtes servant à l'agriculture, sans préjudice, pour les barons, possesseurs des terres, d'user de leurs droits et coutumes. La sauvegarde extérieure des églises s'étendra à trente pas autour de leur enceinte, et sera de soixante pour les monastères. Les comtes, vicomtes, barons et tout le clergé jureront lesdites paix et trève en

1126 présence de leur évêque et du peuple, depuis l'âge de sept ans et au-dessus, poursuivront à leurs dépens les infracteurs, et n'achèteront aucun objet sciemment dérobé sous peine d'excommunication et d'interdiction, par suite desquelles ils ne seront point salués, ils n'auront point les cheveux coupés, ils ne mangeront point sur nappe, et ne seront pas admis à la communion ; seulement on leur accordera la pénitence aux approches de la mort, et le baptême à leurs petits enfans ; de même ceux qui combattront les rebelles à la trève de Dieu auront deux ans d'indulgences, et ceux qui mourront dans ce pieux devoir auront la rémission pleine et entière de leurs péchés, que leur octroie l'archevêque de la part de Dieu, du pape et de l'église universelle » (1).

Le zèle de l'archevêque ne se borna pas à des prédications ; il prit les armes, marcha en Espagne, suivi de plusieurs fidèles, et se fit remarquer par son ardeur religieuse et sa bravoure. Les exploits de Guillaume furent récompensés par le roi d'Aragon, qui donna à la cathédrale d'Auch l'église d'Alagon, située dans le diocèse de Saragosse (2).

1130 Les efforts et l'exemple du clergé n'étaient pas vains ; beaucoup de monde allait en Espagne s'enrôler sous la bannière du vicomte de Béarn qui était l'âme de cette guerre. Partout où il y avait un dan-

(1) Gall. Chr., t. I, Instr., p. 162.

(2) Dupleix, Hist. de France, t. II, p. 150.

ger ou une difficulté à surmonter, on rencontrait Gaston à la tête de ses troupes, les animant par son courage. Ce brave chevalier périt dans une embuscade au mois de septembre de l'année 1130. Son corps fut inhumé à Saragosse, dans l'église de Notre-Dame-du-Pilier, où l'on montrait au peuple, aux jours solennels, les éperons et le cor de guerre du héros qui consacra sa vie à la défense de la foi. Centule, son fils, accompagné du comte de Bigorre, frère consanguin de son père, accourut auprès du roi d'Aragon, pour remplacer Gaston et venger sa mort. Il combattit sous les murs de Bayonne; le motif et le résultat du siége de cette importante place de la Gascogne n'ont jamais été connus d'une manière positive. Le jeune vicomte de Béarn eut une fin digne de son père et mourut, comme lui, les armes à la main, au siége de Fraga; Alfonse-le-Batailleur perdit aussi la vie, durant ce siége, dans un combat soutenu contre les Maures (1).

1130

1131

1134

Gaston IV est le premier héros du moyen-âge dont la Gascogne ait à s'enorgueillir; il est peu d'hommes de son époque qui aient réuni à un si haut degré les talens civils et militaires, et les aient appliqués avec autant de courage et un aussi judicieux discernement. L'un des plus illustres guerriers dans la première croisade d'Orient, il s'est signalé dans

(1) Io Marianæ, Hist. Hispan., l. x, c. xv.—Zurita, Ind. Rer. Arag., l. i.

1134 tous les beaux faits d'armes de cette expédition, dont il fut le génie par la science des constructions de machines de guerre, qui rendirent les chrétiens vainqueurs de Jérusalem et de plusieurs autres villes. Il continua à combattre pour la cause de la croix, en Espagne, où il trouva une mort glorieuse. L'on ne doit pas moins à la sage politique qu'aux sentimens religieux de Gaston, l'établissement dans les vallées des Pyrénées de plusieurs caravanserails à l'usage des pélerins et des voyageurs de commerce. Sainte-Christine, bâtie sur la crête de la montagne, dans les ports d'Aspe, fut le centre de ces dépôts, qui favorisaient les communications avec l'Espagne sarrazine, dont la civilisation commençait, malgré les guerres dissidentes, à influer sur les provinces méridionales des Gaules.

Il est une autre gloire qui recommande Gaston à la postérité ; ce sont les ordonnances qu'il avait rassemblées, avant son départ pour la Terre-Sainte, et dont les dispositions méritent d'être conservées. Jusqu'alors aucune contrée de l'Europe n'avait recueilli de coutumes en un corps de lois ; le code des assises et bons usages de Jérusalem, considéré comme le premier recueil de législation, est moins ancien que le for du Béarn. Bernard, comte de Bigorre, frère consanguin de Gaston et prédécesseur de Centule, suivit de près l'exemple du vicomte de Béarn, en faisant compiler les réglemens et cou-

tumes du Bigorre en un livre qui devint la constitution de son peuple. C'est ainsi que du pied des Pyrénées, se ressentant encore des institutions romaines et visigothiques, jaillirent les premières lueurs d'une législation qui commença à prendre la place des abus violens de la féodalité. Les réglemens et ordonnances du Bigorre, dont la rédaction principale appartient à Guillaume, évêque de Tarbes, et à Grégoire, abbé de Saint-Pé-de-Génerez, sont à peu près les mêmes que ceux du for du Béarn. En voici quelques articles empruntés aux Essais sur le Béarn : 1134

« 1° Avant de recevoir le serment et les cautions des habitans de sa terre, le comte leur jurera de conserver les coutumes sans les altérer : il donnera pour caution quatre nobles de sa terre ; les habitans de Lavedan et ceux de Barèges auront aussi droit d'exiger de lui deux cautions. S'il viole les fors donnés par son aïeul Bernard, il réparera le tort à sa connaissance. »

« 2° Après le serment du comte, tous les chevaliers doivent lui prêter serment de fidélité, et lui donner caution s'il l'exige. Tous les habitans des vallées, soit chevalier, soit fantassin ou roturier, doivent faire le même serment en personne ou par procureur. »

« 3° Nul ne peut élever un fort sans l'aveu du comte ; si le fort existe, nul ne peut le recons-

1134 truire en pierre sans la permission du comte. En cas de contravention, le fort sera démoli ou remis au comte. Les forts bâtis avec son consentement seront livrés une fois chaque année au seigneur apaisé ou courroucé; mais le seigneur ne pourra les retenir au mépris de la loi territoriale. »

« 4° Les domaines aliénés pendant la minorité du comte, ou pour subvenir aux dépenses d'une guerre, seront restitués au comte à la première réquisition. »

« 5° Si quelqu'un prétend avoir reçu quelque tort du comte, au préjudice de la loi, il s'adressera d'abord au comte par le canal de ses secrétaires familiers. S'il n'obtient justice, il aura recours aux gentilshommes du pays, qui semondront le comte deux fois. Si ce moyen est employé sans succès, il portera sa plainte au corps du pays, fera des preuves et laissera s'écouler quarante jours. Après ce délai, s'il n'obtient aucune satisfaction, il pourra se retirer hors du pays. S'il revient dans la suite, après avoir fait sa paix, le comte lui pardonnera les dommages qu'il aura causés, pour se venger du déni de justice, et tous ses biens lui seront rendus. »

« 6° Les franchises, les exemptions, les sauvegardes et la paix seront conservées aux monastères, ainsi qu'aux églises paroissiales, dans les limites fixées. Les voleurs publics seront arrêtés

malgré le droit d'asile. Les monastères, s'ils acquièrent des aleus, seront obligés de fournir un homme d'armes de service. La paix sera gardée en tout temps aux clercs, aux moines, aux voyageurs, aux dames et à leur suite. Si quelqu'un se réfugie auprès d'une dame, il aura sûreté de sa personne en réparant le dommage. » 1134

« 7° Que la paix soit toujours avec le rustique, que ses bœufs et ses instrumens aratoires ne puissent jamais être saisis. S'il est caution de son seigneur, qu'il ne soit jamais contraint de payer audelà de ce qu'il doit lui-même à son seigneur. »

« 8° Le comte aura droit d'exiger des gens libres trois corvées par an, un repas, une poule à Noël, un agneau à Pâque. Les rustiques assujétis au cens, ainsi que les gens libres, ne seront tenus de suivre le comte à la guerre que dans le cas d'une invasion et pour la défense du pays; les habitans des vallées seront tenus de suivre le comte dans les expéditions légitimes. »

« 9° Si les personnes libres reçoivent quelque tort de leur seigneur particulier, elles lui demanderont justice; et, vingt jours après le déni, elles pourront, sans la protection du comte, choisir le seigneur qu'elles voudront. Si quelque homme libre, à la mort de son seigneur, quitte la seigneurie, il sera tenu de choisir un seigneur dans le délai de trois semaines. S'il n'a pas fait un choix après ce

1134 terme, un chevalier, quel qu'il soit, mettra sur lui le plaid du comte, et le dénoncera. Le comte attribuera l'homme libre à l'un de ses chevaliers, qui deviendra le seigneur légitime de cet homme, et le dénonciateur recevra cinq sols. Il est défendu d'acquérir un aleu dont la franchise est ignorée; toute recherche tendant à faire revivre cette franchise est interdite : en cas de contravention, l'acquéreur sera assujéti au service envers le comte. »

« 10° Si quelqu'un trouble la paix et refuse une composition amiable, on s'adressera d'abord au seigneur du délinquant, et si l'on n'obtient pas justice, le recours au comte est ouvert. On ne recevra dans le Bigorre aucun champion étranger. Si quelque Bigordan possède un fief hors du comté, que les Bigordans le tiennent en paix. »

« 11° Défense à tous de pêcher, chasser, avoir autour et tenir taverne, sauf aux monastères et aux chevaliers allant à l'armée et gardant plaids et cour. Ce qui est écrit des chevaliers s'entend seulement de ceux qui suivent par état l'armée, la cour et les plaids. »

« 12° Le comte a seul le droit d'armée et de chevauchée : les amendes au-dessus de cinq sols lui appartiennent, et lui seul exerce la haute justice, même dans les terres de ses barons. La confiscation des biens n'a point lieu, etc. » (1)

Gaston, après son retour de l'Orient, déclara

(1) Faget de Baure, Essais sur le Béarn, l. I, c. V, p. 97.

libre la ville de Morlas, et lui octroya une charte 1134
de communauté, avec exemptions et priviléges. Ce for, conçu en langue romane, confirmé par sa femme et son fils, se termine ainsi :

« Moi, Gaston, vicomte de Béarn, j'ai donné volontairement et de bonne foi, pour moi et pour les miens, pour toujours, les présentes coutumes. Si quelqu'un de mes successeurs osait le contredire, les Morlanais seront crus à leur serment, sans qu'ils soient tenus de le prouver par le combat judiciaire; s'il demandait sur les héritages contenus dans le district du for, autres et plus forts droits que ceux exprimés dans cet acte, les Morlanais seront acquittés par les témoignages de ceux qui vivent dans le district même : témoins, Auger de Miramont, Guillemot d'Andouins, Gassie de Miossens, Bertrand d'Espay, Fortaner son frère, Arnaud de Josses, Bernard de Samsons, Fortis de Pau, Bernard de Tronsen, Doat de Meirac, Sainte-Susanne, R. de Bisanos. Et moi, Talèse, vicomtesse, avec mon fils Centule, je garantis cette charte, et tous les trois nous l'avons posée sur l'autel de Sainte-Foi, promettant à Dieu et aux hommes de ne jamais l'enfreindre. » (*p*)

L'origine des communes et des bourgeois, dont la condition était entre les chevaliers et les serfs, date de cette époque. On ne doit point attribuer cette institution, quant à la Gascogne et aux pro-

1134 vinces voisines, à Louis-le-Gros, qui affranchit Laon, Amiens et quelques autres villes pour reprendre l'autorité dont ses grands vassaux s'étaient emparée. Les communes de la province furent instituées par leurs seigneurs immédiats; elles rentrèrent sous la loi romaine, qui attribuait aux cités le droit de se gouverner par ses magistrats. Les brigandages, que la trève de Dieu n'avait pu réprimer, furent le puissant motif qui engagea les seigneurs à affranchir les villes, soit pour les mettre en état de défense, soit pour les dédommager des maux qu'ils leur avaient causés par leurs guerres fréquentes. Plusieurs feudataires de la Gascogne suivirent l'exemple du vicomte de Béarn et du comte de Bigorre; Suave, abbé et seigneur de Saint-Sever, érigea à la dignité de cité ce bourg dont il régla, avec les habitans, les coutumes et usages qui devaient y être inviolablement observés. L'on trouve dans cette charte, divisée en dix-neuf articles, beaucoup de détails et de justes mesures prises pour bien distinguer les droits respectifs de l'abbaye d'une part, et ceux des bourgeois de l'autre (1). Odon II, vicomte de Lomagne, et Arnaud, son frère, qui fut la tige de la maison de Batz, donnèrent des coutumes à la ville de Lupiac, dépendante de leur châtellenie de Batz, et confirmèrent

(1) Marten., Thes. Anecd., t. 1, col. 277.

des concessions que Odon I[er], leur aïeul, avait 1134
faites aux bourgeois de Lupiac dans l'année 1090, en faisant fortifier leur ville (1). La piété était aussi un moyen d'affranchissement; le même Odon I[er] et Adélaïde, sa femme, affranchirent les habitans de La Roumieu, en soumettant le monastère de ce lieu à celui de Saint-Victor de Marseille (*q*) (2). 1136

Guillaume IX était mort, l'an 1126, laissant ses états à Guillaume X, son fils. Ce dernier prince s'était fait remarquer en persistant à demeurer sous l'obédience d'Anaclet II, antipape, tandis que Louis-le-Gros, les grands seigneurs et le clergé des Gaules reconnaissaient Innocent II. L'église reçut ce coup porté à son unité par les deux factions, qui chacune avait voulu faire prévaloir son candidat à la papauté. Les archevêques et les évêques de l'Aquitaine et de la Gascogne s'étaient déclarés pour Innocent II, dans un concile tenu à Clermont. Guillaume, archevêque d'Auch, usa de sagesse dans cette assemblée en détournant le prévôt de Saint-Étienne de Toulouse, qui voulait exposer ses plaintes sur l'union de l'église de la Daurade à l'ordre de Cluny. Une discussion d'intérêt local eût fait manquer la dignité du synode qui statuait, en quelque sorte, sur la destinée et la majesté du trône pontifical. Le schisme finit dans l'Aquitaine par

(1) Art de vérif. les dates, t. II, p. 281.
(2) Marten., Veter. Script. Miscellanea, t. I, col. 514.

1137 les exhortations de Saint-Bernard qui réconcilia le duc avec l'église (1).

Guillaume X, n'ayant pas d'enfans mâles, institua Éléonore, sa fille aînée, héritière des duchés d'Aquitaine et de Gascogne, et cédant à l'ambition d'accroître la puissance de la maison de Poitiers, il destina la main de sa fille au fils du roi de France. Après avoir pris les dispositions nécessaires au mariage d'Éléonore, Guillaume X partit en pèlerinage, sans attendre la célébration nuptiale; arrivé à Saint-Jacques de Compostelle, il mourut, le 9 avril, dans l'église au moment de la messe. Cependant, le fils de Louis-le-Gros, qu'on nommait Louis Florus ou le Jeune, se dirigea vers l'Aquitaine, accompagné d'une brillante escorte composée de cinq cents seigneurs et chevaliers auxquels il avait été instamment recommandé d'éviter le pillage et toute sorte de violence, de peur de s'aliéner les sujets qui se donnaient volontairement à la couronne de France. Un dimanche du mois de juillet, le mariage fut célébré à Bordeaux avec grande pompe en présence des nobles aquitains et gascons, et les deux époux furent couronnés en même temps. Ils se mirent ensuite en route pour Paris et apprirent en passant à Poitiers que Louis-le-Gros venait de succomber; Éléonore monta aussitôt avec le jeune Louis sur le trône de France. La dot d'Éléonore

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVII, p. 405 et suiv.

était la plus considérable à laquelle pût aspirer un prince royal. Elle apporta à la monarchie cette belle partie de la Gaule maritime, connue sous les noms de Poitou, de Saintonge, de Gascogne, qui s'étendait de la Basse-Loire jusqu'aux Pyrénées (1). 1137

Tandis que la Gascogne passait sous l'autorité de la couronne de France par le mariage d'Éléonore et de Louis-le-Jeune, des mutations dynastiques s'effectuaient aussi dans les grandes familles de la province. Le comté de Fezensac, le plus anciennement fondé avec celui d'Astarac sur les bases féodales, était possédé, comme on l'a dit plus haut, par Azaline ou Adalmur, fille et héritière d'Astanove, dernier comte de Fezensac, mort à la Terre-Sainte. La comtesse Azaline mourut, laissant de son mariage avec Arnaud Bernard d'Armagnac, oncle de Géraud III, comte d'Armagnac, une fille, nommée Béatrix, qui décéda sans postérité. Géraud III, comte d'Armagnac, le plus proche parent, recueillit l'héritage du Fezensac. Ce comté, après une durée de cent quatre-vingts ans, et avoir été occupé par sept comtes et deux comtesses, fut réuni à l'Armagnac, qui en avait été démembré en 960, et sur lequel le Fezensac conserva dans la suite la prééminence aux assemblées des états (*r*). 1140

La ligne masculine de la maison de Béarn étant

(1) Besly, c. XXXVII, p. 134 et suiv.— Hist. des Français, t. V, c. XIII, p. 237-239.

1140 éteinte par la mort de Centule V, les Béarnais reconnurent pour leur souveraine sa sœur Guiscarde, veuve du vicomte de Gavarret, et mère d'un enfant encore en bas âge, nommé Pierre. Le Bigorre tomba aussi en quenouille; Béatrix, fille de Centule, mort en Espagne, succéda à son père. Cette princesse prit pour époux Pierre, vicomte de Marsan (1).

1141 Pierre fut l'auteur de plusieurs fondations utiles; la plus importante, celle de Mont-de-Marsan, date de l'année 1141. La situation de cette ville fut heureusement choisie à la jonction de deux petites rivières, l'Adouse et l'Amidon, pour devenir un entrepôt considérable des productions de la Gascogne. Comme les hommes vivaient dans l'état de servitude, et qu'il ne leur était pas même permis de choisir leurs maîtres, il fut difficile au vicomte de Marsan de peupler sa nouvelle cité. Il invita les habitans des paroisses voisines de Saint-Genez, de Saint-Père à venir s'y établir avec promesse de leur accorder d'avantageuses immunités. Ceux qui désiraient aller résider à Mont, répondirent à Pierre qu'ils appartenaient à l'abbé de Saint-Sever, et qu'ils ne pouvaient se transporter ailleurs sans son autorisation. Le vicomte obtint de Ramon Sanche de laisser aux gens de Saint-Genez la faculté de changer leurs demeures pour Mont, à condition

(1) Oihenart, p. 508, 551.

qu'ils continueraient à reconnaître l'abbé de Saint- 1141
Sever pour leur seigneur et lui paieraient les mêmes redevances. Ramon autorisa de plus la jeune peuplade à élever une église dans la petite colonie. Bonhomme, évêque d'Aire, s'opposa à cette dernière concession, prétendant qu'il n'appartenait qu'à lui seul d'ériger des églises dans son diocèse. Une contestation naquit à ce sujet entre l'évêque et l'abbé de Saint-Sever; portée devant l'archevêque, elle fut renvoyée au synode provincial tenu la même année à Nogaro. Il résulta par suite des débats une transaction, confirmant l'abbé dans son droit au moyen d'une somme de cent trente sous morlas, qu'il s'obligea de payer pour le bien de la paix à l'église d'Aire, et par laquelle l'évêque, l'archidiacre de Marsan et l'archidiacre de Tursan se désistèrent de toutes prétentions sur l'église de Mont-de-Marsan (1).

Louis VII, roi de France, époux d'Éléonore, possesseur des vastes états que lui apporta cette princesse, tenta de faire valoir ses prétentions du chef de sa femme au comté de Toulouse. Les comtes de Poitiers, aïeul et père de la reine, n'avaient jamais voulu reconnaître la cession de Guillaume IV, comte de Toulouse, faite à Raimond de Saint-Gilles, son frère, et n'avaient considéré cet héritage que comme un fief féminin réversible

(1) Marca, Béarn, l. IX, c. VIII, p. 818.

1141 à Philippa, fille de Guillaume IV, et femme de Guillaume IX de Poitiers. Celui-ci s'était maintenu quelque temps dans Toulouse, mais le comte Alfonse Jourdain avait reconquis ses domaines en l'absence du comte de Poitiers, qui combattait en Espagne contre les Sarrasins. Le roi convoqua ses vassaux, marcha vers le Languedoc et entreprit le siége de Toulouse qu'il fut obligé de lever peu de jours après. Alfonse Jourdain, délivré de son ennemi, témoigna sa reconnaissance aux Toulousains et aux habitans des campagnes pour avoir bien défendu la ville et forcé le roi à faire retraite. Il leur accorda plusieurs priviléges, entre autres la première compilation de leurs coutumes, comme avait fait Gaston IV aux Béarnais, l'institution de leurs magistrats municipaux appelés capitouls, du mot *capitulum*, conseil ou assemblée (1).

1147 Dans l'année 1147, le roi, la reine et le comte de Toulouse reçurent la croix à Vézelai des mains de Saint-Bernard qui prêcha la seconde croisade; ils partirent pour la Terre-Sainte, où Alfonse Jourdain mourut, à son arrivée à Césarée, du poison que lui fit donner l'une des deux reines Eléonore de France, ou Melisende de Jérusalem (2). Éléonore avait, durant la croisade, donné beaucoup de sujets de mécontentement à son époux; elle avait déclaré

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVII, p. 436.
(2) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVII, p. 440-451.

dès Antioche qu'elle ne pouvait demeurer la femme 1152
d'un homme dont elle était parente, que d'ailleurs elle ne voulait pas d'un moine pour mari. A leur retour, le divorce de Louis et d'Éléonore fut prononcé dans le concile de Beaugency, le 18 mars 1152. Six semaines après, l'ex-reine de France donna sa main à Henri Plantagenet, duc d'Anjou, bientôt roi d'Angleterre, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie. Ce mariage fit passer sous la domination anglaise les duchés d'Aquitaine et de Gascogne que Louis rendit à Éléonore en la répudiant (s). Si Louis VII eût suivi les conseils de son ministre Suger, ces deux grands fiefs, qui avaient été annexés à la couronne de France l'espace de douze années, n'auraient jamais dépendu de l'Angleterre et auraient évité de longs malheurs aux peuples comme aux chefs de la monarchie. A cette époque l'on commença à confondre l'Aquitaine et la partie de la Gascogne relevant de la couronne d'Angleterre, sous le nom de *la Guienne,* mot qui dérive de l'Aquitaine. Nous l'emploirons dorénavant, quoiqu'il ne date pour la première fois d'une manière authentique que dans l'acte d'hommage d'Édouard III, roi d'Angleterre, rendu à Philippe de Valois, à Amiens, le 6 juin 1329.

Henri, devenu roi d'Angleterre, souleva les pré- 1159
tentions des comtes de Poitiers sur le comté de

1159 Toulouse, partie contestée de l'héritage de sa femme Éléonore. Au commencement du carême de l'année 1159, il rassembla une armée composée de sujets d'Angleterre, de Normandie et de Guienne, entra dans les terres du Toulousain et prit Cahors au moyen d'intelligences pratiquées dans cette place. Plusieurs châteaux tombèrent en son pouvoir, tels que Verdun sur la Garonne et Castelneau d'Estrelefonds où il établit son camp; tandis que Raimond, comte de Barcelonne, qui disputait la Provence au comte de Toulouse et qui s'était ligué avec Henri, franchissait les Pyrénées pour se joindre à celui-ci et entreprendre de concert le siége de Toulouse.

Raimond V avait succédé à Alfonse Jourdain, son père, au comté de Toulouse, et avait épousé Constance, sœur unique de Louis VII, veuve d'Eustache, associé à la couronne d'Angleterre par le roi Étienne, son père. Cette union procura à Raimond l'assistance de Louis, son beau-frère, qui, dix-sept ans auparavant, avait échoué devant les murs de Toulouse pour la même cause que défendait le monarque anglais. Le roi de France, accouru au secours de Raimond, s'était renfermé dans la ville, qu'il avait abondamment pourvue de forces et de vivres. Henri, à l'approche de la saison d'hiver et à la vue de l'imposante attitude de son ennemi, n'osa point continuer le siége et leva le camp, en

faisant dire au monarque français dont il relevait 1159
en hommage pour les états de Guienne, que le respect qu'il avait pour son seigneur l'empêchait de poursuivre l'attaque d'une place défendue par lui en personne. Ce prétexte ne put cacher la honte d'une retraite forcée. Henri prit la route de la Normandie, en s'emparant dans son trajet de quelques
châteaux de la dépendance du comte de Toulouse, 1160
et l'année suivante, au mois de mai, une trêve fut conclue entre les deux rois (1).

Le roi d'Angleterre retourna en 1161 en Aqui- 1161
taine, et alla dans l'Agénais réduire Castillon, dont les habitans avaient secoué son autorité; il prit ce château après un siége de sept jours. De là il se rendit à Toulouse, où le roi de France l'invita à assister à un grand concile. Il s'agissait de détruire le schisme qui déchirait le sein de l'église. Après la mort du pape Adrien IV, arrivée le 1er septembre 1159, les cardinaux, appelés à lui donner un successeur, se divisèrent en deux factions : les uns élurent Roland, qui prit le nom d'Alexandre III, les autres Octavien, qui prit celui de Victor III. Le concile de Toulouse fut convoqué pour statuer sur cette double nomination qui causait des troubles violens dans la catholicité. Les deux rois de France et d'Angleterre, cent prélats des deux nations, les légats des deux papes composèrent cette imposante

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVIII, p. 483.

1161 assemblée synodale, qui ratifia l'élection de Victor et lança l'excommunication contre Alexandre (1).

1164 La trêve étant expirée, Henri, qui ne renonçait point à ses prétentions au comté de Toulouse, chargea l'archevêque de Bordeaux de faire la guerre contre Raimond. L'expédition du prélat consista en brigandages. Des châteaux rasés, des églises détruites, la campagne dévastée et des prisonniers livrés à la mort, telles furent les violences que le farouche ecclésiastique commit aux portes de Toulouse, pendant que le comte s'occupait dans la Gascogne à accorder des exemptions aux abbayes de Grandselve et de Belleperche (2).

1154 La Gascogne, riveraine de la Garonne, agitée par la guerre qui occupait les rois de France, d'Angleterre et les grands seigneurs des deux nations, ne l'était pas moins au pied des Pyrénées par une révolution qui s'opérait dans le Béarn, et dont la cause populaire et nationale offre un caractère assez étrange au milieu de cette époque féodale. Guiscarde, vicomtesse de Béarn, décéda l'an 1154, postérieurement à son fils Pierre, qui avait laissé deux enfans en bas âge, Gaston V et Marie. Des seigneurs béarnais en fort petit nombre, résolurent de donner la minorité de leur souverain à un tuteur puissant; ils portèrent leur choix sur Raimond, comte de Bar-

(1) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVIII., p. 386.
(2) Hist. génér. de Lang., t. II, l. XVIII., p. 506.

célonne, allié de la maison de Béarn, et le même 1154
qu'on a vu ligué avec le roi d'Angleterre contre le comte de Toulouse. L'élection eut lieu au mois d'avril à Campfrancq, en présence des évêques de Lescar et d'Oléron, de quelques chevaliers et habitans du pays. Raimond reçut le serment de fidélité de ceux qui l'élurent et le proclamèrent régent des états en leur nom et en celui des absens. Mais l'assemblée qui investit le comte de Barcelonne de la régence n'eut pas le caractère d'un plaid général, où auraient dû concourir pour un acte aussi important tous les membres des ordres des états. Ceux qui déférèrent le gouvernement du Béarn à un prince étranger, se souciaient peu des conséquences de leur abus de pouvoir, et ne livraient ainsi leur pays que pour satisfaire des intérêts ambitieux et personnels.

Il se forma dès lors deux partis : l'un qui tenait aux coutumes de la vicomté, l'autre voué à la cour de Barcelonne. Une affaire suscitée au chapitre de Lescar, au sujet de la dîme de l'église de Serres, fait connaître cette division des esprits qui eut lieu après l'aliénation du Béarn à l'autorité catalane. Odon de Cadeillan refusa de payer à l'évêque de Lescar la dîme de la terre de Serres, quoique ce droit fût établi depuis cent soixante-dix ans. Ce refus fut de toute probabilité inspiré à Odon en haine de la coopération du prélat à livrer la souve-

1154 raineté béarnaise à un pouvoir étranger. D'après le for du pays, toute contestation territoriale était du ressort de la juridiction vicomtale, cependant les chanoines du chapitre de Lescar adressèrent leur plainte à l'archevêque d'Auch, qui excommunia Odon sans obtenir la restitution de l'église de Serres. La sentence de l'archevêque ne pouvait être exécutée ; elle était non seulement contraire aux dispositions des coutumes, mais elle était encore privée de l'appui de l'autorité souveraine. Les guerres permanentes que le comte de Barcelonne soutenait contre les Maures et contre le comte de Toulouse, touchant la Provence, ne lui permettaient guère de surveiller le gouvernement du Béarn. Il fallut pourtant qu'il se rendît aux instances du chapitre de Lescar ; il alla en personne tenir le plaid des états, dans lequel Odon fut condamné à restituer Serres, et obligé par le comte à se conformer au jugement de la cour (1).

Raimond, comte de Barcelonne, avait fait élever à sa cour les enfans, héritiers du Béarn ; Gaston V, l'aîné, fut créé à sa majorité vicomte de Fraga, et mourut sans postérité à l'âge de vingt ans, sans avoir pris possession de ses états. Alfonse avait succédé à son père, le comte de Barcelonne, et était monté sur le trône d'Aragon. Ce monarque, exerçant déjà le droit de suzeraineté sur le comté

(1) Marca, Béarn, l. v, c. xxxiv, p. 463, et Pr.

de Bigorre, tenta d'étendre sa domination dans toutes les plaines septentrionales des Pyrénées; il avait gardé auprès de lui la sœur de Gaston et unique héritière du Béarn, Marie, dont la jeunesse et l'inexpérience devaient lui servir pour consommer l'usurpation que son père avait commencée sur l'héritage de l'illustre Gaston IV. Il employa en conséquence l'iniquité, revêtue d'une forme légale, en obligeant cette princesse à se dépouiller elle-même de sa souveraineté et à la placer sous la protection de la couronne aragonaise. Voici l'acte de transaction passé entre Alfonse et Marie, événement qui provoqua la révolution des Béarnais. 1154

« Au nom de Jésus-Christ et de sa divine grâce, 1170
soit manifeste à tous les hommes présens et à venir, que moi dame Marie, vicomtesse de Béarn, avec le conseil et par la volonté des barons de ma terre, je fais hommage et promets fidélité à vous, mon seigneur et cousin Alfonse, roi d'Aragon, comte de Barcelonne, et marquis de Provence, pour toute la terre de Béarn et de Gascogne que je possède ou que j'ai droit de posséder du chef de mes prédécesseurs, et que mon père, Pierre, vicomte de Gavarret, m'a laissée, et que mon frère Gaston me donna et m'octroya lors de son décès. Or, je fais le susdit hommage et fidélité à vous, mon seigneur et cousin, en telle sorte que moi, toute ma race et postérité, tenions ladite terre et relevions de



1170 vous et de vos successeurs, et que pour cette raison d'icelle nous soyons vos hommes fidèles et vassaux, que nous vous secourions en temps de paix, à la guerre, de bonne foi et sans tromperie. En outre, moi, susdite Marie, vicomtesse de Béarn, je promets à vous, mondit seigneur et cousin, que je ne prendrai aucun mari sans votre conseil, consentement et ordre, et à la condition que j'y consente de mon gré. »

« Et moi, Alfonse, roi d'Aragon, je vous reçois, vous, dame Marie, vicomtesse de Béarn, ma cousine, toute votre terre et tous les biens que vous possédez maintenant ou que vous aurez droit de posséder, sous ma protection et défense envers tous et contre tous. Je vous confirme, sous la bonne foi, la possession des biens que vous avez dans l'Aragon. »

« Et moi, Bernard, évêque d'Oléron, par commandement de ladite dame Marie, je vous promets de sa part, seigneur roi, et vous assure sur la foi de Dieu, sur ma loyauté, sur mon ordre, et sur le baiser de paix et de vérité, que si ladite dame Marie enfreignait le susdit traité, je me jeterai de votre côté, et je vous aiderai avec tout mon évêché d'Oléron, et de tout mon pouvoir, sauf l'abbaye de Génerez (elle dépendait du Bigorre), et j'emploierai contre ladite dame et tous les violateurs de ces promesses les liens de l'anathème jusqu'à ce qu'ils se

mettent à votre discrétion.» — «Et moi, Sanche, 1170
évêque de Lescar, je vous fais la même promesse, seigneur roi.» — «Et moi, vicomtesse Marie, je veux et j'ordonne que les successeurs de ces deux évêques soient à jamais compris dans ce traité.»

« Et moi, Lescun, par commandement de ladite dame Marie, je promets en cas d'infraction, seigneur roi, de me ranger de votre côté avec tous mes hommes, toute la terre et les serfs que je tiens de madite dame et de ses prédécesseurs. Nous aussi, Fort Dat, Arnaud Garcie de Cadelon, Raimond Ot d'Arbus, et Ogger de Golirs, vous faisons la même promesse et faisons hommage. Nous aussi, Oldebert de Morlas, Peregrin de Bordel, Arnaud d'Olebert et Berner, promettons. Nous aussi, Pierre Arnaud Roux d'Oléron, Brun et Arnaud de Sainte-Croix, Bernard de Brun, Sentbrun, Arnaud de Maslac, Garcie Arnaud et d'Oldeger, et Guillaume de Busi, promettons la même chose par commandement de ladite dame.» — «Et moi, Marie, je m'engage à faire ratifier le présent traité en la même forme qu'il vient d'être ratifié par les personnages susdits; je m'engage à le faire ratifier par cent hommes notables de Morlas, cinquante d'Oléron, cinquante d'Aspe et cinquante d'Ossau, des plus recommandables que je pourrai avoir; et je vous baillerai les châteaux de Gavarret, Manciet et l'un des trois que je possède au Vicbilh; savoir, Cadelon,

1170 Escures et Maubec. Huit seigneurs aragonais dénommés dans le même acte s'engagent par ordre du roi, en cas d'infraction, de défendre Marie avec leurs hommes et leurs honneurs. Et le roi promet et s'engage de faire ratifier le traité par les évêques d'Huesca et de Saragosse;

« Fait à Jacca, etc. (1) »

Ainsi fut livré le Béarn par les deux évêques du pays et quelques chevaliers gagnés par la cour d'Aragon, qui retenait la jeune Marie pour la faire servir à ses projets ambitieux. Cette princesse aliéna à la puissance espagnole non seulement l'indépendance des états du Béarn, mais encore tous les domaines formant son héritage particulier, tels que les châteaux de Gavarret, de Manciet de la mouvance du roi d'Angleterre, et celui du Brulhois de celle du comte de Toulouse. L'usurpation aragonaise, qui eut pour son instrument la faiblesse de Marie, eût passé inaperçue dans d'autres contrées, et l'accord conclu, du consentement d'un petit nombre d'intrigans, eût été pour l'avenir une charte de légitimité acquise au profit d'Alfonse. On trouve dans ce temps de bon plaisir, où les grands disposaient à leur gré de la destinée de leurs sujets, que certaines souverainetés ne s'établissaient pas aussi légalement que celle-ci, et que les vassaux, plus indifférens que respectueux pour le

(1) Marca, Béarn, l. vi, c. 1, p. 467, et Preuves.

pouvoir qui les asservissait, s'y soumettaient sans murmurer, quelle que fût son origine. Il n'en fut pas de même chez les Béarnais. Ce peuple, affranchi depuis 1052 de tout vasselage envers les couronnes royales et ducales, ne reconnaissait d'autre seigneur naturel que le chef de la vicomté. Il était le plus ancien de l'Europe féodale qui eût compris ses droits municipaux, et le premier qui jouît d'une législation basée sur les lois romaines et visigothiques que lui donna son plus grand prince Gaston IV. Avec ces avantages, et pénétrés de l'atteinte portée à leur dignité et à leur liberté, les Béarnais déclarèrent dans un plaid général ne pas vouloir obéir au traité de Jacca, et prononcèrent la déchéance de Marie pour avoir violé et méconnu les devoirs de sa souveraineté. 1170

Cet acte de vigueur, qui semble nous reporter aux temps de l'indépendance des anciens Vascons, fut suivi de l'élection d'un seigneur de Bigorre, désigné pour gouverner le Béarn. Ce nouveau chef, dont on ignore le nom et dont les talens l'avaient recommandé au choix des Béarnais, ne respecta point les fors et les coutumes. Les états lui firent des remontrances; il n'en tint aucun compte, et persistant dans la violation des réglemens et des ordonnances de sa patrie adoptive, il fut, au bout d'un an de souveraineté, frappé à mort en pleine assemblée tenue au château de Pau.

1170 Les barons de la vicomté s'occcupèrent de remplacer le seigneur qu'ils avaient si cruellement puni, et appelèrent un leude d'Auvergne, Centule, qui semble par son nom appartenir à la famille vicomtale. Élevé en Aquitaine d'une manière plus aristocratique que ne l'était la noblesse du pied des Pyrénées, Centule apporta dans son gouvernement des habitudes de despotisme et d'orgueil qui le firent bientôt écarter du code des ordonnances confiées à sa garde. L'imprudent osa braver la terrible leçon donnée à son prédécesseur, et porter une main parjure sur la constitution que les habitans du pays chérissaient et plaçaient au-dessus de toute
1172 autre puissance. Après deux ans d'administration, et avoir méprisé les conseils des barons et les nombreuses exhortations à suivre une marche conforme aux coutumes nationales, les états s'assemblèrent pour arrêter le cours des attentats de Centule. C'est la première fois que l'on voit les trois ordres réunis, les seigneurs, les évêques et les hommes des communes qui formèrent la cour majour. L'assemblée, composée des premiers corps des états, ajouta à sa sentence l'imposante solennité que méritait la gravité de l'affaire; ayant statué sur tous les forfaits de Centule, elle lui appliqua la peine de mort comme violateur des droits nationaux. Un écuyer, chargé de l'exécution du jugement, ôta la vie au condamné en lui perçant le

corps d'outre en outre d'un coup de lance, sur le pont de Saranh aux confins du Béarn et de la Soule (1). 1172

Ces actes, tels violents qu'ils soient, n'en sont pas moins dignes des temps héroïques; il est aussi remarquable pour l'observateur de la marche progressive des peuples, qu'il est glorieux pour ces hommes de race primitive, de les voir isolés dans un coin de la Gascogne, abrités par les montagnes, lutter contre le joug féodal et lui opposer des armes légales. Le germe de l'indépendance républicaine s'était développé au pied des Pyrénées, comme au-delà des Alpes dans les cités Lombardes, et comme il gagna ensuite plusieurs grandes villes de la Gaule méridionale. A l'occasion de leur révolution, les Béarnais mentionnèrent dans leur for que les seigneurs seraient élus et déposés lorsqu'ils violeraient leurs sermens. Ce vieux for, présenté à chacun d'eux à son avènement, était comme une leçon frappante consignée dans un monument public. Les souverains étaient tenus de jurer fidélité aux lois, respect aux priviléges, après quoi les Béarnais juraient de les reconnaître pour chefs de la vicomté, *tant que la cour générale le croirait juste;* leur serment précédait celui des états, et leur autorité ainsi que l'obéissance nationale étaient limitées par le jugement de la cour (*t*).

(1) Marca, Béarn, l. VI, c. VI, p. 484.

1172 Le roi d'Aragon avait marié la jeune vicomtesse de Béarn à Guillaume de Moncade, issu d'une famille qui tenait le premier rang parmi les maisons illustres de la Catalogne, et Moncade avait rendu à Alfonse un vain hommage pour la vicomté de Béarn. Il était né de ce mariage deux enfans jumaux, à peine âgés de trois ans à l'époque finale de la révolution béarnaise, par laquelle les liens, qui attachaient cette nation à la princesse Marie, avaient été totalement rompus. Les Béarnais, mécontens de l'épreuve qu'ils avaient faite des gouverneurs étrangers, et guidés par un sentiment de respect pour les descendans de Gaston IV, d'ailleurs ne considérant dans la personne de Marie qu'une victime des intrigues de la cour d'Aragon, résolurent d'élire un de ses fils. On députa, à cet effet, deux prudhommes. A leur arrivée les deux enfans étaient endormis, l'un avait les mains fermées, l'autre les tenait ouvertes. Les députés choisirent ce dernier, augurant que sa situation était un signe de libéralité. Ce jeune prince, qui fut Gaston VI, surnommé le Bon, justifia l'heureux présage qui le fit préférer à son frère (1).

1173 En 1173, de graves dissensions agitaient la famille des Plantagenets; le célèbre Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, venait de payer de sa vie son opiniâtre obstination à faire prévaloir l'in-

(1) Belleforest, Annales générales de France, t. I, l. IV, f. 664.

fluence de la cour de Rome sur la puissance temporelle, et sa mort tragique avait jété toute la catholicité dans la consternation. A peine Henri II était-il absous par le pape du meurtre commis sur la personne de l'archevêque de Cantorbéry, que des discordes domestiques embrasèrent l'Angleterre, l'Écosse et toute la Gaule. Le roi d'Angleterre avait fait entrer en partage de la dignité royale Henri au Court-Mantel, son fils aîné, qui se plaignait d'être roi sans terre et sans trésor, et demandait l'exercice de la souveraineté; Richard, Cœur-de-Lion, comte de Poitiers, réclamait le gouvernement de la Guienne dont son père l'avait nommé duc; enfin, Geoffroi, le troisième enfant, fondait les mêmes prétentions sur la Bretagne. L'ambition des jeunes princes était excitée par la reine Éléonore, leur mère, qui voulait se venger d'avoir été délaissée par son époux pour entretenir des maîtresses, après son entrée en possession du bel apanage qu'elle lui avait apporté en dot. 1173

Le roi d'Angleterre, craignant que la demande de Henri au Court-Mantel ne causât des troubles parmi les sujets de son royaume, l'amena avec lui en Guienne et vint tenir sa cour à Limoges. Il borna alors ses prétentions à la suzeraineté sur le comté de Toulouse, et inspira assez de crainte à Raimond pour l'y faire consentir au grand mécontentement du roi de France. Le comte de Toulouse,

1173 obligé de céder au temps, se rendit à Limoges et fit hommage de ses états à Henri II et à son fils Richard, comte de Poitou et duc de Guienne ; il se soumit au service militaire pour le compte du monarque et du duc avec cent chevaliers entretenus quarante jours à ses frais, quarante autres à ceux du roi d'Angleterre ; il s'obligea à une redevance annuelle de dix chevaux ou cent marcs d'argent, jura de ne pas trahir le secret de son suzerain, de lui révéler celui de ses ennemis, l'avertit de mettre en sûreté ses châteaux de Poitou et de Guienne, et de se défier de sa femme et de ses enfans. Cette recommandation annonçait le projet de ligue formé contre l'autorité anglaise par les gentilshommes d'Aquitaine et de Gascogne. Les discordes, qui ne tardèrent pas à déchirer le sein de la famille royale, dispensèrent Raimond de remplir les conditions de ce vasselage (1).

En vertu de ce traité, la partie sud-est de la Gascogne, distincte de celle appelée Guienne, et de celle formant le Béarn, et qui n'avait pas reconnu l'autorité de la maison de Poitiers ni d'Angleterre, fut soumise à la suzeraineté anglaise, mais non d'une manière immédiate, parce que le comte de Toulouse demeura son seigneur naturel.

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, l. XIX, p. 32. — M. Aug. Thierry, Hist. de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, 4e éd., t. III, l. X, p. 263.

Louis VII, dont la politique était de susciter des 1173
entraves au gouvernement anglais, favorisa la mésintelligence qui régnait entre Henri II et ses enfans ; il engagea ceux-ci à venir à sa cour. Henri au Court-Mantel, l'aîné, qui avait épousé Marguerite sa fille, s'y rendit le premier avec elle et y fut reçu avec pompe. Le roi de France, considérant l'association de ce prince à la couronne comme un acte d'abdication de la part de son père, le reconnut seul roi d'Angleterre, et lui promit l'appui de ses armes pour conquérir ses états (1).

Eléonore alla avec ses deux autres fils dans la Guienne, son ancien héritage, où elle était sûre de trouver de la sympathie pour sa cause, en haine de la domination étrangère. Dernier rejeton des ducs Guillaume, elle était un objet de vénération et de regret pour les Aquitains et les Gascons, qui lui devaient d'avoir réuni leurs intérêts politiques et de ne plus former qu'un seul peuple. Cette princesse, en s'érigeant la protectrice des troubadours dont elle recevait les hommages, et qui accouraient de toutes parts pour assister aux cours d'amour qu'elle présidait, avait puissamment contribué à rétablir les relations éteintes depuis l'invasion des barbares, entre les gentilshommes des duchés d'Aquitaine et de Gascogne confondus sous le nom de Guienne, et à répandre les arts et les lumières

(1) Hist. de la Conquête des Normands, t. III, l. X, p. 259 et suiv.

1173 dans toute la Gaule d'Outre-Loire, appelée Provence, *Proensa*, ou pays des preux. C'était dans ces cours d'amour, qui furent le berceau de nos académies, et par la poésie qui jouait alors un grand rôle, que l'intelligence prenait un vaste essor en critiquant ou louant les actes gouvernementaux, parvenus à la connaissance des hommes au moyen de la circulation rapide des pièces de vers (1). Richard et Geoffroi précédèrent leur mère à la cour de France, où Louis VII reconnut leurs prétentions et leur fit jurer, comme à leur frère aîné, de ne conclure ni paix ni trève avec Henri II sans le consentement des barons français. Eléonore se disposait à les suivre, lorsqu'elle fut surprise, sous un habit d'homme, par des partisans de son mari et jetée dans la captivité d'où elle ne sortit qu'au bout de dix années (2).

1174 Chacun des fils du monarque anglais s'étant déclaré indépendant dans les états qui lui avaient été assignés pour héritage, après la mort de Henri II, la guerre fut aussitôt allumée en Normandie, dans le Poitou et la Bretagne. Richard eut de nombreux partisans chez la noblesse de Guienne, qui se rallia autour de lui, moins par amour de sa personne

(1) Raynouard, Choix des Poésies originales des Troubadours, t. II, p. LXXVII et suiv.

(2) Hist. des Franç., t. V, c. XIX, p. 500. — Hist. de la Conq. des Norm., t. III, p. 272.

que par haine du roi son père. Cependant, Henri passa en France, battit les troupes de Louis VII et obligea ses fils à faire leur soumission, moyennant des concessions de terres et des revenus considérables (1). 1174

Le duc de Guienne, ayant fait la paix avec son père, retourna dans le Poitou, où les barons se déclarèrent contre lui à l'instigation du roi de France et à cause de la dureté de son gouvernement. Il reprit les armes contre son père et se soumit de nouveau. Les sujets de Richard, qui avaient franchement embrassé son parti, lorsque la reine mère était venue implorer leur appui, fatigués des tergiversations de ce prince, levèrent l'étendard de la révolte et formèrent une vaste ligue à laquelle s'associèrent les gentilshommes aquitains et gascons. Raimond, comte de Toulouse, en avait fait pressentir le projet, en prêtant hommage au roi d'Angleterre et au duc de Guienne, son fils.

1176 A la tête de la ligue était un homme fort extraordinaire par son courage, son esprit, son ardeur infatigable dans les intrigues comme dans les combats, Bertrand de Born, vicomte de Hautefort, dans le diocèse de Périgueux. Il joignait à son rare mérite le talent de la poésie, qu'il employait à animer encore davantage les actes dont il était le héros ou

(1) Hist. des Francç., t. v, c. xix, p. 515. — Hist. de la Conq. des Norm., t. III, p. 276, 278.

1176 l'instigateur. Toute sa vie se passa à susciter des querelles entre les rois de France et d'Angleterre, entre ce dernier et ses trois fils, entre ceux-ci, et contre leur père. Tour à tour leur partisan, il excitait leur haine et leur vengeance par des chants satiriques appelés *sirventes*, les aidait de son épée, abandonnait un drapeau pour relever celui qui était près de tomber; enfin, il entretenait une guerre sans relâche pour que le résultat fût la ruine de ses acteurs. Cette conduite démontrerait l'humeur d'un forcené, si on ne reconnaissait dans la politique de de Born le but de détruire les ennemis de son pays les uns par les autres, et d'affranchir par cette habileté la Guienne du pouvoir monarchique (1).

Les seigneurs de Gascogne au nombre desquels on remarque Bernard, comte d'Armagnac, Gaston, vicomte de Béarn, Vezian, vicomte de Lomagne, et le vicomte de Tartas (2), se joignirent à l'intrépide seigneur de Hautefort, avec la résolution de
1177 secouer la domination anglaise. Richard s'empressa de réprimer cette confédération qui devenait de plus en plus menaçante dans la Gascogne. Il se mit à la tête de troupes mercenaires que Henri II lui envoya d'Angleterre, partit en 1177 de Bordeaux, siége du gouvernement des deux duchés, et marcha

(1) Rayn., Troub., Biogr. B. de Born., t. v, p. 76.— Hist. de la Conq. des Norm., t. III, p. 289.

(2) Rayn., Troub. Born., t. v, p. 84.

sur Dax, où Centule III, comte de Bigorre, et Pierre 1177
son gendre, vicomte de Dax, s'étaient renfermés et fortifiés. Le duc de Guienne assiégea cette place le lendemain de Noël, et la força de se rendre au bout de dix jours. Continuant son expédition, il prit Bayonne, défendue par Arnaud Bertrand, seigneur de cette ville, détruisit le château de Saint-Pierre, démolit plusieurs forts, et pénétra chez les Basques et les Navarrais qui firent leur soumission (1).

Cependant le comte de Bigorre avait désavoué 1178
son acte de vasselage envers Richard; il s'était de nouveau renfermé dans la ville de Dax et bravait l'autorité anglaise. Le duc, au retour de son expédition des Pyrénées, revint mettre le siége devant Dax qu'il réduisit. Les habitans remirent au vainqueur Centule qu'ils détenaient en prison. On ne peut s'expliquer la captivité du comte au milieu des citoyens de Dax, que par l'improbation de ceux-ci à l'occasion du renouvellement d'hostilités ordonnées par un seigneur dont ils n'étaient pas les sujets. Centule traita de sa délivrance avec Richard, par l'entremise du roi d'Aragon dont il était hommager, et l'obtint en cédant les châteaux de Clermont et de Montbrun, sous la caution du monarque espagnol (2).

(1) Rogeri Hovedeni, Scriptores rer. anglicar., p. 560.
(2) Roger. Hoveden., p. 582. — Peterborough, p. 167.

1178 A l'autre extrémité de la Gascogne, Vezian II, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, refusait de s'avouer vassal du duc de Guienne. Son voisinage avec le comte de Toulouse, dont la paix avec l'Angleterre ne paraissait pas devoir durer long-temps, et l'importance de sa place le rendaient redoutable. Richard dirigea son armée contre lui, l'assiégea dans Lectoure, l'obligea à se rendre et à lui jurer fidélité. Le mois d'août suivant, le vicomte de Lomagne fut nommé chevalier par le duc, en récompense de l'observation de son serment. Richard reçut, la même année, l'hommage de Jean de Roquelaure pour la seigneurie de Bolauc (1).

Les populations de la Gascogne avaient souffert considérablement de l'expédition anglaise; le duc de Guienne avait traité le pays comme il avait coutume de faire en Aquitaine dans ses guerres fréquentes. Les villes étaient accablées d'exactions; les principaux habitans, qui ne pouvaient se racheter par une forte rançon, étaient livrés à la servitude, et des femmes et des filles étaient enlevées pour servir aux plaisirs des officiers qui les distribuaient ensuite en présent à leurs soldats. La noblesse de la province, qui, cent vingt-six ans auparavant, avait par sa désunion laissé usurper le territoire au profit de la maison de Poitiers, sentit

(1) Oihenart., p. 480. — P. Anselme, Hist. généalog. de Fran., t. VII, p. 402.

en elle se réveiller l'amour national à la vue des 1178
actes tyranniques commis par ses maîtres. Ceux d'entre elle qui n'avaient pas encore pris part à la ligue formée contre les Plantagenets, se hâtèrent de s'y enrôler, et bientôt une plus vaste conspiration
fut dirigée contre l'ennemi commun par les comtes 1180
de Toulouse, Centule, comte d'Astarac, Gaston, vicomte de Béarn, qui devint dans la suite comte de Bigorre, et le comte de Dijon. Les comtes de Barcelonne et de Flandre prirent part à la confédération des Gascons, ainsi que des Aquitains qui comptaient parmi eux les comtes de Périgord et d'Angoulême, les vicomtes de Limoges et de Ventadour. Le roi de France Philippe-Auguste, successeur de Louis VII, continua la politique de son père en aidant cette rébellion, mais d'une manière indirecte, et fournit des troupes mercenaires appelées *Paillars*. Les conjurés reconnurent Bertrand de Born pour leur chef et se rangèrent sous la bannière de Henri au Court-Mantel, désigné sous le nom de jeune roi, qui voulait profiter de l'élan national dirigé contre l'autorité de son père et celle de Richard son frère, pour se saisir du pouvoir royal auquel il était nominalement associé.

Alfonse, roi d'Aragon, s'était déclaré pour Richard; traversant la Gascogne pour porter des secours à l'armée anglaise, les Gascons et les Languedociens l'attaquèrent, le battirent et firent prison-

1180 niers cinquante de ses chevaliers. Le roi d'Angleterre ayant traité avec le comte de Toulouse de la rançon des captifs, remit au roi d'Aragon l'argent destiné à leur délivrance pour être compté à Raimond. Mais le monarque espagnol, peu scrupuleux sur la délicatesse de cette affaire, s'appropria la somme, de sorte que les barons aragonais furent obligés de se racheter à leurs dépens (*u*).

1182 L'Aquitaine fut le principal théâtre de cette guerre qui consista en toute espèce de dévastations, et la défection de la ligue n'eut lieu qu'au bout de deux années, après que les seigneurs, épuisés par des combats permanens et la ruine de leurs terres, se trouvèrent dans la nécessité de faire leur soumission à Richard. De Born osa seul résister dans son château de Hautefort; pendant qu'il repoussait l'ennemi par les armes, il se vengeait par des satires contre Henri au Court-Mantel, qui avait abandonné les confédérés et pour lequel il avait tiré l'épée; il flétrissait ses alliés pour s'être parjurés en traitant de la paix sans son concours. Enfin, serré de près par les assaillans, il se rendit au pouvoir du duc qui le reçut en ami, lui pardonna et l'embrassa (*v*).

Malgré la défection de la ligue, la guerre se prolongea jusqu'en 1189, et son résultat fut de procurer de la gloire aux plus valeureux, sans affranchir le pays de la domination étrangère.

Tout porte à croire, d'après l'élan patriotique qui 1182
avait animé les barons d'Aquitaine et de Gascogne ; qu'ils avaient songé à rendre le sud-ouest de la Gaule indépendant, et à créer des gouvernemens démocratiques comme le Béarn. Les grands feudataires ne furent pas secondés dans ce dessein par les classes inférieures, qui croyaient généralement que l'Angleterre seule pût servir de débouché à leurs vins formant la plus importante production du sol de la Guienne. Une autre cause, plus dégagée d'intérêt matériel, à laquelle s'associèrent les nobles et les bourgeois des villes pour le maintien de l'autorité anglaise, fut la crainte de tomber sous la souveraineté de la couronne de France, et de compromettre leurs franchises municipales par ce changement de maîtres. L'éloignement du monarque anglais, qui les laissait se gouverner eux-mêmes, était une garantie pour leurs coutumes locales, tandis que, placés sous la puissance d'une couronne voisine de leurs états, ils avaient à redouter une omnipotence qui eût anéanti toutes leurs libertés (1).

La cause nationale, que les gentilshommes de 1170
Gascogne avaient défendue contre l'autorité anglaise, ne les avait pas empêchés d'employer leurs armes au profit d'intérêts privés, et d'augmenter

(1) Math. Paris, Hist. Angliæ, p. 806.—Hist. de la Conq. des Norm. t. IV, p. 147, 167.

1170 les malheurs des populations par les effets de la guerre civile. De sanglantes collisions eurent lieu principalement avec le clergé au sujet des empiétemens que la noblesse commettait sur les biens de l'église, et des prétentions souvent exagérées des ecclésiastiques.

Géraud de la Barthe, de la famille des comtes d'Aure, descendant par les comtes de Fezensac des Mitarra, ducs électifs de Gascogne, passa, en 1170, de l'évêché de Toulouse à l'archevêché d'Auch. Ce prélat s'était signalé par de bons antécédens; quelques années avant sa prise de possession du siége de Toulouse, Raimond Aimeri, baron de Montesquiou, étant en guerre avec Géraud, seigneur d'Arbeissan, celui-ci fit son ennemi prisonnier, le renferma chargé de fers dans le château de Lavardens, et le mit à rançon. Le seigneur de Montesquiou demeura dans la captivité malgré les sollicitations de Bernard, son oncle, évêque de Tarbes, jusqu'à ce que Géraud de la Barthe, frère de sa mère, alors archidiacre d'Auch, se fût mis à sa place pour lui procurer les moyens de faire sa rançon. En quittant Toulouse, Géraud marqua sa libéralité dans cette ville envers le chapitre auquel il fit revenir les biens aliénés et donna le cens annuel que les juifs habitans de Toulouse devaient lui compter. Il partit pour Rome, après son élévation à l'archiépiscopat, pour recevoir le pallium de la

main du pape. Bernard IV, fils de Géraud III qui avait 1170
réuni les deux comtés, était alors comte de Fezensac et d'Armagnac, et bèau-frère de l'archevêque; il avait vainement tenté de placer l'un de ses quatre fils sur le siége métropolitain, et le ressentiment qu'il en avait conçu se tourna entièrement contre Géraud. Il profita de ce que l'archevêque était à Rome, pour s'emparer de l'église métropolitaine et ravager les biens de l'archevêché. A son retour, Géraud employa ses prières et celles de ses amis pour engager le comte à lui rendre son église. Bernard répondit par de nouvelles déprédations; il fit abattre les tours qui servaient de fortifications au cloître des chanoines, mit l'archevêque en fuite, pilla ses meubles ainsi que ceux des chanoines; il mit le feu à l'église de Saint-Martin, et alla au château de Lamaguère, où s'était réfugié Géraud, l'en chassa et livra ce château aux flammes. Le prélat métropolitain et son chapitre furent obligés de mener une vie errante pendant plus de deux années. Au bout de ce temps des amis communs opérèrent entre les deux beaux-frères un rapprochement au moyen duquel Géraud fut rendu à la cathédrale. Mais Bernard, au mépris de la conclusion du traité, recommença ses entreprises sur les terres de l'archevêché et du chapitre; aidé de Géraud, son fils, il saccagea, pilla tous les domaines de l'église, qui étaient considérables, et fit prisonnier le secrétaire de l'arche-

1170 vêque, qu'il ne rendit à la liberté que sur une rançon de vingt sous.

L'archevêque se détermina à repousser la force par la force ; et secouru de quelques fidèles, il opposa de la résistance aux furieuses tentatives du comte d'Armagnac et de son fils. Ceux-ci en furent plus irrités ; ils engagèrent Raimond V, comte de Toulouse, alors à Lectoure avec une armée qu'il destinait sans doute contre le roi d'Angleterre, à soutenir leur cause. Les deux comtes réunirent leurs troupes, assiégèrent le cloître de Sainte-Marie, dont ils se rendirent maîtres sans beaucoup d'efforts, brûlèrent le palais archiépiscopal, les maisons des chanoines, démolirent la moitié de la cathédrale et s'emparèrent des objets précieux. Toutes les dépendances de l'archevêché furent saccagées, et ces actes de brigandages, qui se succédèrent encore pendant l'espace de deux ans, causèrent la ruine des campagnes voisines. Un nouvel accommodement vint mettre un terme à cette querelle de famille, mais n'empêcha point les deux beaux-frères de vivre dans une continuelle mésintelligence (1).

1181 De semblables désordres se commettaient en même temps dans le Conserans. Une contestation existait entre les comtes de Comminges et les évêques de ce diocèse au sujet de la seigneurie de la

(1) Histor. Franc., t. XII, p. 387, seqq.

ville de Conserans, appelée Saint-Lizier, de Glycé- 1181
rius ou Licerius qui en fut évêque dans le huitième siècle. Ce fief, autrefois comté, avait souvent changé de maître, sans aliéner le droit de suzeraineté de la branche aînée de la maison de Comminges, qui l'avait possédé à différentes époques soit en totalité, soit en partie. Il était successivement passé, durant l'espace d'un siècle, aux familles comtales de Carcassonne, de Bigorre, de Foix, d'Albi et de Barcelonne ; comme il ne servait plus d'apanage qu'aux branches cadettes, il déchut de sa dignité et devint vicomté. Ce fut à la faveur de ces mutations que les évêques acquirent, on ne sait en vertu de quel titre, le droit de seigneurie sur la ville que les comtes de Comminges leur disputaient en qualité de suzerains immédiats. Vers 1120, Bernard III, aïeul de Bernard IV, fit valoir, le premier, ses prétentions les armes à la main.

Il était entré furtivement, à la tête de troupes, dans Saint-Lizier, qu'il avait livrée aux flammes, avait jeté l'évêque en prison et emmené les habitans avec leurs effets dans le bourg de Saint-Gérons dépendant de ses états. Saint-Lizier était restée sept ans déserte, et le siége épiscopal avait été transféré par son pasteur aux environs, dans un lieu appelé Austrasie, jusqu'à ce que l'évêque, touché du sort de son troupeau, se fût soumis, malgré les avis de son chapitre, aux volontés du comte.

1181 Bernard jouit pendant vingt années du fruit de sa victoire, mais ayant été mortellement blessé, en 1150, dans un combat donné près de Saint-Gaudens, il avait éprouvé des remords qui l'avaient déterminé à restituer les biens envahis sur l'église de Saint-Lizier, et légué vingt chevaux à l'évêque pour le dédommager des préjudices qu'il lui avait causés.

Cette affaire était terminée depuis trente ans, lorsque Bernard IV, fils de Dodon, et petit-fils de Bernard III, l'auteur de la querelle, fit revivre, au début de son gouvernement, les prétentions de son aïeul. S'étant mis à la tête de bandes de routiers soudoyés, il pénétra dans la ville, d'où il expulsa l'évêque Auger et ses chanoines, pilla leurs châteaux et leurs domaines. Arnaud et Laurent, successeurs d'Auger, mort en 1190, subirent tour à tour les mêmes vexations de la part du comte de Comminges. Laurent engagea, en 1195, son château de Tortose à un chevalier de Tersne, pour qu'il repoussât les attaques de Bernard. Celui-ci se maintint néanmoins dans les possessions conquises par ses armes, jusqu'à ce qu'il fût contraint à s'en dessaisir, en l'an 1216, par le fameux Simon de Montfort, général de la croisade contre les Albigeois (1).

Au douzième siècle, l'activité de la pensée prit de grands développemens chez les hommes de la Gaule méridionnale, avec leur amour pour l'indé-

(1) Gall. Chr., t. 1, col. 1128; Instr., p. 185.

pendance patriotique. L'enseignement de l'église, 1181
qui jusqu'alors s'était transmis sans exciter aucun doute, provoqua un examen de la part de novateurs flétris du nom d'hérétiques. Ces opinions, répandues dans la Gascogne sous la dénomination de henriciens; dans le Languedoc, de bonshommes; à Lyon, de vaudois, patérins, publicains, étaient l'indice de la réformation que les protestans devaient effectuer plus tard. Pierre de Bruys fut le premier sectaire qui, en 1147, paya de sa vie, sur un bûcher, à Saint-Gilles, son opposition à la doctrine de l'église. Il soutenait que le baptême était inutile avant l'âge de puberté, niait la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie, condamnait l'adoration de la croix, les prières pour les morts, la croyance du purgatoire et le culte des reliques. Henri, originaire d'Italie, l'un des disciples de Pierre de Bruys, doué de talent et de courage, continua les prédications de son maître dans la Gascogne, le Toulousain, le Bordelais et le Poitou. Sa vie austère lui gagna la confiance des peuples, et ses partisans quittèrent le nom de *pétrobusiens* pour celui de *henriciens* (1).

Les henriciens firent de grands progrès, l'année 1151, dans la Gascogne. « Dieu suscita une jeune » fille qui disputa contre eux, dit un auteur (2), » et en ramena plusieurs à la foi catholique. » Leur

(1) Hist. des Franç., t. v, c. xvii ,p. 369.
(2) Math. Paris, Hist. Angliæ, p. 81.



1181 doctrine eut son foyer principal dans la province et fut répandue, avant 1160, dans toute la Gaule, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre, où elle fut condamnée au concile d'Oxford. Le concile de Tours, présidé par le pape Alexandre III, ordonna aux ecclésiastiques de la Gascogne d'interdire aux catholiques toute communication avec les hérétiques, de ne pas les recevoir dans leurs maisons, de confisquer leurs biens, de supprimer leurs conventicules. « Ces faux prophètes, ajoutait-on, prétendent imiter les apôtres; ils prêchent sans cesse, marchent nu-pieds, prient à genoux sept fois par jour et autant dans la nuit, refusent l'argent qu'on leur offre, se privent de viande et de vin, ne font pas cas de l'aumône, parce qu'ils soutiennent qu'on ne doit rien posséder; leurs chefs sont au nombre de douze, etc., » ce qui les fit appeler *apostoliques*. Le concile de Lombers les condamna, en 1165, et ils furent ensuite désignés, lors de la croisade publiée contre eux en 1208, sous le nom d'Albigeois, à cause de leur condamnation prononcée dans le diocèse d'Albi (1).

Philippe-Auguste et Henri II, vivant dans une paix apparente, entreprirent, en 1178, d'extirper l'hérésie de la Gascogne et du Languedoc. Les deux rois communiquèrent leur dessein au pape

(1) Concilia Labbei, t. x, col. 1404, 1419. — Hist. génér. de Lang., t. III, l. XIX, p. 2.

Alexandre III, qui investit Pierre, cardinal de Saint-Chrysogone, légat en France, du pouvoir d'excommunier tous ceux qui refuseraient de rentrer dans le sein de l'église. Géraud de La Barthe, archevêque d'Auch, l'évêque de Toulouse et plusieurs autres prélats eurent mission d'informer sur les opinions religieuses des habitans de Toulouse. A leur entrée dans la ville, ces ecclésiastiques furent accueillis par de nombreuses marques de mécontentement de la part du peuple qui les hua, les traita d'hypocrites et d'apostats. Le légat, à la tête du clergé, fit toute espèce de recherches pour découvrir et confondre les bonshommes. Alors eut lieu le célèbre procès de Pierre Maurand, l'homme le plus puissant et le plus considéré de Toulouse, qui fut proscrit et eut ses biens confisqués sur l'accusation mal fondée d'avoir embrassé l'arianisme, d'avoir entraîné plusieurs de ses concitoyens dans son erreur, et malgré ses protestations de vrai chrétien et d'homme d'honneur (1). 1181

L'église prenait de plus en plus des mesures énergiques contre les henriciens ; le cardinal légat, Henri d'Albano et l'archevêque d'Auch tinrent à Bazas, le 8 décembre 1182, un concile où assistèrent tous les évêques et abbés de la province, et dans lequel on renouvela contre les sectaires de 1182

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, l. XIX, p. 47.

1182 la Gascogne les moyens de répression, adoptés dans les assemblées précédentes (1).

1190 L'accord passé entre le comte d'Armagnac et l'archevêque d'Auch, après une guerre de quatre années, à l'occasion des envahissemens que Bernard avait commis sur les domaines de l'église métropolitaine, n'avait pu rétablir l'harmonie entre les deux beaux-frères, et les hostilités étaient sur le point de recommencer. Géraud, toujours victime des violences du comte, préféra abandonner les affaires de la métropole et s'en aller dans la Terre-Sainte, que de faire encourir de nouveaux désastres à son diocèse. Il régla d'abord une contestation soulevée par l'évêque de Saragosse au sujet de l'église d'Alagon, que Alphonse II, roi d'Aragon, avait donnée à la cathédrale d'Auch, en récompense des services que l'archevêque Guillaume avait rendus à ce monarque dans les expéditions en Espagne contre les Maures. Il fut arrêté que l'évêque de Saragosse garderait l'église d'Alagon et que la métropole de Gascogne jouirait de celles de Pédrola et d'Azoër. Géraud assista avec la haute noblesse et plusieurs ecclésiastiques de la province à l'acte de confirmation des priviléges accordés par le roi d'Angleterre à l'abbaye de Sauve-Majeure, dans le diocèse de Bordeaux. Le comte d'Armagnac, le vicomte de Béarn, le sénéchal de Gascogne, Amanieu d'Al-

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, Preuves, col. 156.

bret, Arnaud Guillaume de Marsan, l'évêque de Bazas 1190
et un nombre considérable de personnages accompagnèrent l'archevêque à cette solennité. Ensuite il se rendit avec Bernard, évêque de Bayonne, son suffragant, auprès de Richard Cœur-de-Lion, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre après la mort de Henri II, pour l'accompagner dans la croisade que ce monarque devait exécuter avec le roi de France. Les talens de Géraud de La Barthe l'avaient fait distinguer dans plusieurs missions que lui avait confiées le Saint-Siége, pour réprimer la doctrine des novateurs de la Gascogne et du Languedoc. Dans son trajet en Orient, il fit preuve de beaucoup d'érudition en réfutant victorieusement les erreurs de Joachim, célèbre abbé de Florence, et contribua par son habileté à conclure un arrangement entre Richard et Tancrède, roi de Sicile, au sujet d'un différend que les deux monarques eurent pendant le séjour des croisés à Messine. Le roi d'Angleterre, jugeant l'archevêque chomme le plus apte à diriger l'expédition, lui donna le commandement de ses troupes. Mais il ne le garda pas long-temps, car il mourut, l'année 1191, peu après son arrivée dans la Palestine (1).

Géraud de La Barthe laissa dans la province une sœur, nommée Condorine, supérieure du monastère du Brouilh, fondé environ l'an 1140, pour

(1) Gall. Chr., t. 1, col. 987.—Chron. d'Auch, p. 113

1190 l'un et l'autre sexe. L'institution des maisons claustrales pour les femmes, dans la Gascogne, ne remonte guère avant ce temps et fut d'abord mixte. Celles du Brouilh, de Vaupillon, établie à la même époque par le seigneur de ce lieu, et celle de Bolauc, dont la première prieure, vers l'an 1151, fut Longue-Brune, veuve de Bernard Ier, comte d'Astarac, étaient dirigées par des femmes. La directrice de Bolauc jouissait du droit de recevoir les religieux à la profession et à la prise d'habit. Ces doubles communautés durèrent ainsi jusqu'au quinzième siècle. On vit aussi des moinesses et des chanoinesses, la plupart vivant dans le siècle, et soumises au régime des abbayes d'hommes. Les chapitres d'Auch, de l'église collégiale de Nogaro, de Lombez, lorsque ce monastère fut érigé en évêché, comptèrent dans leur sein plusieurs dames appartenant aux familles nobles de Gascogne. Avant que les femmes fussent admises à se cloîtrer et à prier avec les hommes dans les retraites religieuses, les mœurs, alors plus sévères et plus pures, leur interdisaient l'entrée des couvens; il leur était seulement permis de se recueillir dans des oratoires construits en dehors de la clôture de ces lieux saints (1).

Géraud IV, dit Trencaléon, fils aîné de Bernard IV, hérita du Fezensac et de l'Armagnac, sauf du Fe-

(1) Chron. d'Auch, p. 423, 441, 484, 593. — Fleury, Hist. ecclés., t. VII, p. 209.

zensaguet, qui en fut détaché pour former l'apanage 1190
de Roger, frère puîné de Géraud (1). Ce dernier entra en possession de ses états au moment du départ de Géraud de La Barthe pour la Terre-Sainte. L'archevêque se laissa capter par les promesses d'une paix sincère que lui fit le jeune comte d'Armagnac, son neveu, et lui abandonna en partant le gouvernement temporel de l'église métropolitaine, malgré les nombreuses déprédations qu'il avait commises avec son père sur les biens qui en dépendaient. Géraud IV abusa de la confiance de son oncle, en se rendant coupable dans son administration de toute sorte d'exactions, et en renouvelant les ravages qui avaient naguère ruiné le diocèse métropolitain. Il s'empara de force de la cathédrale de Sainte-Marie, qu'il fortifia et entoura de larges fossés, détruisit d'autres églises, profana les sépultures en faisant exhumer les corps, et priva, pendant une année, la ville d'Auch de ses pasteurs. Il porta ensuite la dévastation dans tous les domaines de l'archevêché, se rendit maître du château de La Serre, qu'il ne restitua point et que l'archevêque avait engagé à Raimond d'Arcamont pour une somme de mille et trente sous. Le chroniqueur, qui rapporte ces faits, ajoute que Géraud et son père furent les tyrans d'Auch, et les accuse encore d'avoir favorisé la fausse monnaie.

(1) Oihenart., p. 497.

1190 Un employé à la fabrication des pièces d'argent, ayant donné la mort à un de ses confrères, fut condamné par le comte d'Armagnac à une amende de trois cents sous; cette sentence extrajudiciaire irrita beaucoup les esprits contre Géraud, parce qu'il ne déféra pas l'affaire au peuple et à l'archevêque, selon l'ancienne coutume de la ville. Les violences du comte eurent un terme à l'avénement de Bernard III au siége archiépiscopal, en 1192; des arrangemens furent pris entre les parties et procurèrent enfin la tranquillité aux habitans de la cité et du diocèse d'Auch (1).

1191 D'un autre côté, le comte de Toulouse s'efforçait de rétablir l'harmonie entre deux grands seigneurs de Gascogne, ses vassaux, qui se faisaient une guerre implacable. Bernard, comte de Comminges, neveu de Raimond, connu par ses différends avec l'évêque de Conserans, voulait obtenir par la force, de Jourdain III, seigneur de l'Ile-Jourdain, les châteaux de Castera, de La Serre et de Monfiel, avec le droit de guides sur la route Saint-Jacques, conduisant de Toulouse à Auch. Jourdain s'opposait aux prétentions du comte de Comminges et réclamait, en outre, le château de Saint-Thomas, possédé par le comte. Raimond parvint à faire cesser les hostilités, assembla les parties à Verdun, dans le mois de janvier 1191, et les fit transiger par le

(1) Histor. Franc., t. XII, p. 390.

désistement de leurs demandes réciproques (1). 1191

La troisième croisade en Orient, conduite par 1192
les rois de France et d'Angleterre, n'avait pas cimenté d'une façon bien sincère l'alliance des deux monarques. Philippe-Auguste était rentré le premier dans son royaume, avec la croyance que son rival en voulait à ses jours et lui faisait tendre des embûches; il lui gardait rancune à cause d'une supériorité qu'on lui accordait pour certaines qualités chevaleresques qui faisaient alors le premier mérite d'un prince féodal. En passant à Rome, le roi de France se fit exempter du serment prêté à Richard, pour la garantie et la protection des duchés de Normandie et de Guienne, dont le roi d'Angleterre avait confié le gouvernement à Éléonore, sa mère, et à Jean, comte de Mortain, son quatrième frère. Ce dernier avait tenté de soulever les sujets de Richard et de s'emparer de ses états pendant qu'il était dans la Palestine et durant la captivité, où Léopold, duc d'Autriche, l'avait jeté lorsqu'il traversait l'Allemagne pour retourner en Angleterre. Philippe-Auguste profita de la révolte du comte de Mortain pour pousser les seigneurs de la Guienne à l'insurrection, en réchauffant les vieilles haines nationales pour lesquelles ils avaient toujours combattu contre leur maître suzerain. Élie de Taley-

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, l. XX, p. 84; Pr., col. 169.

1192 rand, comte de Périgord, le vicomte de la Marche, et Raimond, comte de Toulouse, se mirent à la tête des milices et attaquèrent avec vigueur les garnisons des châteaux qui tenaient pour Richard. Le sénéchal de Gascogne, lieutenant du roi d'Angleterre, ne put d'abord opposer de résistance à cette brusque agression pour cause de maladie; mais ayant recouvré la santé et reçu des secours que lui amena le fils du roi de Navarre, il battit les rebelles, se rendit maître de plusieurs forteresses et se signala même par des avantages remportés sur le comte de Toulouse (1).

1196 Les deux maisons de Béarn et de Bigorre furent réunies de nouveau par le mariage de Gaston VI, surnommé le Bon, élu chef des états de Béarn, après la révolution de 1173, avec Pétronille, fille de Bernard III, comte de Comminges, et petite-fille de Centule III, comte de Bigorre, unique héritière de ce comté (2). Cette union se fit sous les auspices d'Alfonse, roi d'Aragon, et cousin de la jeune comtesse, avec la réserve de l'hommage du Bigorre. On a vaguement avancé que Gaston avait aussi fait acte de vasselage pour le Béarn entre les mains du monarque espagnol; mais on ne possède rien d'authentique sur ce serment, et il est certain

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, l. XX, p. 85.—Hist. des Franç., t. VI, c. XXII., p. 134-146.

(2) Oihenart., p. 509.

que si le vicomte avait livré sa principauté à un 1196
pouvoir étranger, les Béarnais n'auraient pas montré plus d'indulgence pour lui qu'ils n'en eurent pour sa mère, déposée de sa souveraineté dans un plaid général, et que pour ses deux prédécesseurs qui payèrent de leur vie l'attentat porté aux coutumes nationales.

Raimond VI, ayant succédé à Raimond V au comté de Toulouse, continua pendant quelque temps la guerre que son père avait soutenue avec les confédérés de la Guienne contre Richard Cœur-de-Lion. Il sut profiter du moment où les hostilités allaient se renouveler entre les rois de France et d'Angleterre, pour obliger celui-ci à conclure un traité de paix. Richard, voyant qu'il lui était impossible de faire prévaloir l'ancienne prétention des comtes de Poitiers sur les états de la maison de Saint-Gilles, et que l'hommage de Raimond V, fait en 1173, au roi Henri II et à lui-même n'était qu'une pure fiction, renonça à tous ses droits sur le comté de Toulouse; il restitua le Quercy à Raimond VI, lui donna en mariage sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume II, roi de Sicile, à laquelle il constitua en dot l'Agénais. Pour s'allier à la famille royale d'Angleterre, Raimond répudia sa femme Bourguigne de Luzignan, sous le prétexte ordinaire de proche parenté, fit hommage de l'Agénais pour lui et ses héritiers, et s'engagea à un service d'un

1196 mois avec cinq cents hommes, entretenus à ses dépens, pour le compte du prince anglais lorsqu'il ferait la guerre en Gascogne (1). Le comte de Toulouse affranchit ainsi ses états de la souveraineté de l'Angleterre, à laquelle son père avait fait hommage vingt-trois ans auparavant. La partie de la Gascogne, de la mouvance de Raimond, continua à demeurer sous le vasselage immédiat de ce comte, et à être distincte du Béarn et du nord-ouest de la province, qui formait avec l'Aquitaine le duché de Guienne, relevant du roi d'Angleterre. Le comte de Toulouse, comme on vient de le dire, fut hommager de Richard seulement de l'Agénais, dont la moitié, située sur la rive gauche de la Garonne, comprenait le comté de Condom et la vicomté du Brulhois.

1197 Raimond VI s'occupa, l'année suivante, de faciliter le mariage de Bernard III, comte de Comminges, son cousin, avec Marie, fille de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier et veuve de Baral, vicomte de Marseille. Ce mariage se fit du vivant de deux femmes que Bernard avait épousées ; la première, Béatrix III, comtesse de Bigorre, qu'il avait répudiée sous le prétexte banal de parenté, après en avoir eu une fille ; la seconde, Comtors, fille d'Arnaud de La Barthe, de laquelle il se sépara pour le même motif. Bernard et Comtors de La Barthe se

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, l. XX, p. 102.

présentèrent à l'église au mois de novembre de 1197
l'an 1197, pour faire prononcer leur divorce d'un commun consentement. Raimond-Arnaud, évêque de Comminges, rendit la sentence de séparation en présence des deux familles, du peuple et du clergé, en s'appuyant sur ce que les conjoints étaient alliés au quatrième ou cinquième degré et que le *mariage avait duré peu de temps*. Cet acte ayant été confirmé par Bernard, archevêque d'Auch, le comte convola aussitôt en troisièmes noces (1).

Bernard, par l'effet de sa légèreté naturelle, vou- 1200
lut aussi se séparer de Marie, et présenta en conséquence une requête à l'archevêque d'Auch et à l'évêque de Comminges, qui refusèrent de défaire une alliance qu'ils venaient de bénir. Bernard usa alors de mauvais traitemens envers la comtesse qui se retira à la cour de Montpellier auprès de son père. Guillaume, seigneur de Montpellier, s'adressa à Innocent III, se plaignit de l'oubli des devoirs de son gendre envers Marie, supplia le pape d'employer son autorité pour contraindre le comte à reprendre son épouse et l'exhorter à vivre à l'avenir en bonne paix avec elle. On pense que Guillaume agit ainsi moins par amour de sa fille, que par crainte d'un divorce qui eût fait rentrer Marie dans la succession de ses états, auxquels elle avait renoncé par son contrat de ma-

(1) Hist. génér. de Lang., t. III, l. XX, p. 107; pr. col. 185.

1200 riage. Innocent déféra à la prière du seigneur de Montpellier et donna ordre à l'archevêque de Narbonne, aux évêques de Toulouse, de Comminges et au chapitre d'Auch d'obliger le comte de Comminges à rappeler sa femme, et en cas de refus d'user de toutes les censures ecclésiastiques. Bernard se conforma à la volonté du Saint-Siége et reprit Marie
1204 qu'il garda jusqu'à la mort de son beau-père. A peine Guillaume de Montpellier fut-il décédé, que le comte de Comminges renouvela sa demande en cassation de mariage. Le comte de Toulouse avait puissamment contribué à former ce lien et travaillait alors à le rompre dans les intérêts de Pierre, roi d'Aragon, son allié, qui avait le dessein d'épouser Marie pour réunir la seigneurie de Montpellier à sa couronne. La dissolution du mariage, refusée deux ans auparavant par l'église, fut ensuite prononcée dans toutes les formes canoniques et sous le prétexte ordinaire de consanguinité et d'affinité (1).

Il était de la destinée de Marie d'être le jouet du caprice des grands seigneurs et des gens d'église. Devenue la femme du roi d'Aragon, son nouveau mari fit tous ses efforts pour la répudier, afin d'épouser une fille du roi de France; cependant la cour de Rome déclara le mariage indissoluble après des débats qui durèrent plusieurs années. Les puissans feudataires abusaient d'une étrange

(1) Hist. génér. de Lang.. t. III, l. XX, p. 124.

façon de l'institution sociale la plus sacrée ; ils 1204
la faisaient servir de marchepied à leur ambition, et l'église, loin de réprimer ce désordre, en tirait son profit en exigeant de grosses dispenses. Ainsi l'on a vu en 1079, Centule IV, vicomte de Béarn, rendre le pape Grégoire VII son complice pour l'exécution de son divorce, afin de réunir le Bigorre à ses états ; le comte de Comminges eut trois femmes à la fois et qu'il répudia toutes trois ; le comte de Toulouse se sépara de Bourguigne de Luzignan pour épouser la sœur du roi d'Angleterre, qui lui apporta l'Agénais en dot, et affranchit ses domaines de la suzeraineté anglaise. Un chroniqueur (1), qui n'est pas favorable à ce comte, l'accuse d'avoir eu un harem dès son enfance et d'avoir recherché de préférence les concubines de son père. Enfin, l'on trouvera plus loin un comte d'Armagnac devenir l'époux de sa propre sœur.

Raimond VI fut appelé, dans l'année 1204, à soutenir sur le Rhône une guerre contre les barons de Baux et d'autres seigneurs de ces contrées qui relevaient de lui en hommage. En son absence, il s'éleva des contestations entre la commune de Toulouse et le vicomte de Lomagne, au sujet d'une taxe féodale que ce dernier devait percevoir. Ce droit, mal réglé, avait souvent excité

(1) Petri Vallis Cernensis, Histor. Albigensium, c. IV. — Du Chesne, Script. Franc., t. V.



1204 des troubles, et les populations mécontentes en étaient venues aux mains en ravageant leurs campagnes respectives, le Toulousain et la Lomagne. Le conseil commun de la cité et des faubourgs de Toulouse était une corporation de citoyens libres, formée depuis 1141 par le comte Alfonse Jourdain, en récompense de la bravoure des habitans de Toulouse qui obligèrent Louis VII, roi de France, à lever le siége de leur ville. Il jouissait du privilége de dresser des ordonnances, conclure des traités et faire la guerre sans le concours de leur seigneur. C'est en vertu de ces prérogatives que les consuls de Toulouse, au nombre de vingt-cinq, marchèrent, en corps, à la tête de leurs milices et allèrent assiéger Vezian, vicomte de Lomagne et Odon, son fils, dans le château d'Auvillars, situé sur la rive gauche de la Garonne. Le 14 juin, on en vint à un accommodement par lequel les parties se pardonnèrent réciproquement leurs diverses entreprises, et les Toulousains s'obligèrent à payer la rente réclamée par le vicomte de Lomagne. Les témoins du traité furent d'une part : Pierre Raimond, frère du comte de Toulouse ; Raimond, évêque de Toulouse et les consuls ; de l'autre : Géraud, comte d'Armagnac ; Odon de Lomagne son cousin ; Bernard Jourdain de l'Ile ; Jourdain de l'Ile, son frère, et Bernard d'Orbeissan. Ce dernier conclut un accord particulier avec

les consuls, à raison d'une guerre de rapines et de 1204
brigandages que son père avait faite et que lui avait continuée sur les terres de la commune de Toulouse. Le seigneur d'Orbeissan s'engagea par cet acte de paix à servir dans l'armée consulaire avec une suite de quatre chevaliers (1).

CONFIGURATION DIOCÉSAINE, COMTALE ET VICOMTALE DE LA GASCOGNE AU TREIZIÈME SIÈCLE, ARMES DES MAISONS SEIGNEURIALES.

Le diocèse de Bazas était borné au nord par celui de Saintes, au sud par celui d'Aire, à l'est par celui d'Agen, et à l'ouest par celui de Bordeaux (x). Il dépassait la limite naturelle de la Gascogne, et embrassait au-delà de la Garonne le château de La Réole avec ses dépendances. Son siége avait été occupé dans le dixième siècle par Gombaud, frère de Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, qui tenait en même temps celui d'Agen. Les successeurs de Gombaud exercèrent pendant plus de cent ans leur autorité sur les évêchés de Lescar, d'Oléron, de Dax, d'Aire et de Bayonne avec le titre usurpé d'évêques

(1) La Faille, Annales de Toulouse; Preuves, t. I, p. 55, 56.



de Gascogne. On a expliqué ailleurs combien Saint-Austinde, archevêque d'Auch, mit d'habileté à rétablir la discipline ecclésiastique et rattacher ces suffragans à la métropole. Les châteaux de Bazas et de Cazenave, situés dans le territoire de ce diocèse, et possédés par les sires d'Albret, étaient de la mouvance de la vicomté de Gavarret, appartenant à la maison de Béarn. L'investiture de ces deux châteaux se faisait par les vicomtes de Béarn en faveur des sires d'Albret, sous l'hommage d'un fer de lance, et à la charge par ceux-ci de livrer à leur seigneur suzerain, une fois en sa vie, les châteaux qu'il leur remettait aussitôt.

Le diocèse de Dax, le plus vaste de la province, était borné au nord par celui de Bordeaux, au sud par ceux de Bayonne et d'Oléron, à l'est par ceux d'Aire et de Lescar (*y*). Acqs, *Civitas Akensis*, ainsi nommée dans les douzième et treizième siècles, et qu'on a ensuite appelée Dax, par la jonction du pronom possessif, était une place très forte avec un château flanqué de plusieurs tours et fortifications. Son district formait une vicomté, nommée l'*Honneur d'Acqs*; ses seigneurs soutinrent de longues guerres contre la maison de Béarn. Navarrus ayant été tué dans un combat par Gaston IV, une portion du territoire de Dax fut incorporée avec la ville d'Orthez aux états de Béarn. Cette vicomté fut réunie, au commencement du treizième siècle, à celle de

Tartas, située dans le même diocèse, par le mariage de Navarra, vicomtesse de Dax, et de Raimond, vicomte de Tartas. C'est entre ces deux châteaux, dans la paroisse de Pouy, que naquit, trois siècles plus tard, le vertueux Saint-Vincent-de-Paule, l'un des plus illustres bienfaiteurs de l'humanité. La résidence des vicomtes de Béarn, qui avait été au château de la Fourquié de Morlas, fut transférée à Orthez, dans le magnifique édifice bâti, vers 1243, par Gaston VII, et dont la description remarquable a été faite par Froissard. Cette forteresse, appelée Château-Noble ou de Moncade, fut élevée sur les frontières de Guienne pour préserver le Béarn des envahissemens de l'autorité anglaise. En 1460, le château de Pau fut choisi pour le palais seigneurial.

Le diocèse d'Aire était borné au nord par ceux de Bordeaux et de Bazas, au sud par celui d'Oléron; à l'est par celui d'Auch, et à l'ouest par celui de Dax (z). Il comprenait dans son territoire les vicomtés de Tursan, dont la ville d'Aire était le chef-lieu, de Marsan, de Gavarret qui en fut détachée pour dépendre du diocèse d'Auch; ces deux dernières étaient du domaine des vicomtes de Béarn; la Chalosse avec Saint-Sever, son chef-lieu, et la sirerie d'Albret à l'écu blasonné de gueules. La maison destinée à donner des rois à la France, avait, dit-on, son nom originaire de *Lepus*, Lebret ou Lebrit désignant

l'abondance de lapins et de lièvres qui peuplaient les landes, où était située la résidence des sires d'Albret (*aa*).

On ne peut faire remonter l'existence du siége épiscopal de Bayonne avant l'an 900, époque où il était occupé par Saint-Léon, dont les successeurs et lui-même ne sont désignés jusqu'au douzième siècle que sous le nom d'évêques de Labourd, *episcopi lapurdenses*. Il n'est fait mention qu'en 1177, pour la première fois, de Bayonne, *Baiona civitas* par l'annaliste anglais Roger de Hoveden, au sujet du siége et de la prise de cette ville par Richard, duc de Guienne, sur le vicomte Arnaud Bertrand. Malgré cet événement, elle n'en persista pas moins à garder sa devise, *Numquam Polluta*, qu'elle conserva pour désigner sa constance dans la foi chrétienne prêchée par l'évêque Saint-Léon. Son nom national, formé de deux mots basques *Baia* port ou baie, *ona* bonne, succéda à celui de Labourd *Lapurra*, signifiant lieu désert, exposé aux larrons, nom qui demeura au canton renfermé entre l'Adour et la Bidassoa. Il est vraisemblable que le diocèse de Bayonne fut un démembrement de celui de Dax, et qu'il ne fut formé qu'après l'extinction de celui des Boïes. Les Boïes avaient été l'un des douze peuples de l'ancienne province romaine, dont le territoire, au captalat de Buch, fut incorporé au diocèse de Bordeaux, après la ruine de leur

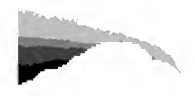
chef-lieu. Les Gaules ne reconnaissaient d'autres limites de ce côté des Pyrénées que le sommet des plus hautes montagnes. Nous devons une description de l'étendue du diocèse de Bayonne à Arsius, qui en était évêque en 980 ; il était borné à l'est par le diocèse d'Oléron, au nord par celui de Dax, au sud par celui de Pampelune, en Espagne, se prolongeant jusqu'à Saint-Sébastien, dans le Guipuscoa, comprenant les vallées de Labourd, d'Arberoue, d'Orsais, Cize, Baigorri, Bastan, Lérin et Hernani (*bb*). La ville de Bayonne avait eu ses vicomtes particuliers, dont les domaines s'étendaient jusqu'au port espagnol d'Oyarsun ; cette race était éteinte depuis 1193. Jean, duc de Guienne, roi d'Angleterre, donna aux citoyens de Bayonne des coutumes par lesquelles ils se gouvernaient sous une forme républicaine. La principale baronnie comprise dans ce diocèse et dont la lignée se perpétua long-temps, était celle des vicomtes d'Orsais ; elle avait pour chef-lieu Peyrehorade (1).

Le diocèse d'Oléron était borné au nord par ceux de Lescar et de Dax, au sud par le diocèse de Jacca en Aragon, à l'est par celui de Tarbes, et à l'ouest par ceux de Dax et de Bayonne (*cc*). Il comprenait les vicomtés de Soule et d'Oléron ; cette dernière seigneurie n'avait plus au treizième siècle ses vicomtes particuliers, et les souverains de Béarn

(1) Oihenart, p. 539. — Marca, Béarn, l. I, c. VIII, p. 29.

se qualifiaient quelquefois vicomtes d'Oléron. La cité épiscopale d'Oléron, détruite par l'invasion des Normands, fut relevée de ses ruines vers l'an 1080 par Centule IV. Ce vicomte fit d'abord bâtir la cathédrale dans le bourg de Sainte-Marie d'Oléron, dont la seigneurie fut accordée à l'évêque et au chapitre par Gaston V, qui porta ensuite tous ses soins à rebâtir la ville, où elle était auparavant, pour en former un centre de rapports commerciaux entre les Gaules et l'Espagne sarrasine. Sept hommes de Campfranc furent les premiers habitans de la nouvelle cité qui ne tarda pas à annoncer, par son rapide accroissement, qu'elle deviendrait la plus considérable du Béarn, au moyen des priviléges et franchises que Centule lui octroya (*dd*).

Le diocèse de Lescar était borné au nord par celui d'Aire, au sud par celui d'Oléron, à l'est par ceux de Tarbes et d'Auch, et à l'ouest par celui de Dax (*ee*). Le château de la Fourquie de Morlas, ou Morlaas, ville célèbre par ses monnaies, fut, jusque vers 1243, la résidence des vicomtes de Béarn, qui portaient d'or à deux vaches de gueules couronnées, accolées et clarinées d'azur. Les deux diocèses d'Oléron et de Lescar formaient les états de Béarn, qui se régissaient eux-mêmes d'après leurs fors et coutumes. Les princes de Béarn ne reconnaissaient aucune suzeraineté depuis que Centule-Gaston, dit le Jeune, fut affranchi de



vasselage dans le onzième siècle, par Bernard II d'Armagnac, alors duc de Gascogne. Les seigneuries de Montaner, d'Oléron, de Dax, de Tartas, de Soule, d'Ossau étaient sous l'obéissance de la maison de Béarn. Les Ossalois n'étaient tenus, d'après leurs fors, de ne faire *ost* ou porter les armes hors du Béarn que deux fois par an pour le compte de leur seigneur. Ils étaient obligés à un troisième service de guerre sans dépasser les limites de la Garonne, lorsque le vicomte marchait sous la bannière du duc de Guienne auquel il devait hommage des vicomtés de Marsan et de Gavarret. Les vicomtes de Béarn ne jouissaient que d'une autorité nominale sur les populations montagnardes, les Eskaldunaks, plus connus sous le nom de Basques. Ces hommes, de race primitive, étaient restés sans ambition, indifférens pour leurs voisins, toujours jaloux de leur liberté nationale et prêts à combattre pour le maintien des coutumes héréditaires et des fors, décrétés dans leurs assemblées appelées Bilsâr. Naturellement insoucians, ils s'étaient laissé englober, à l'époque de l'institution féodale, dans les états des rois de Navarre et des vicomtes de Béarn, en leur laissant prendre les titres de seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif. Les trois cantons basques réunis au Béarn, étaient le Labourd, la vallée de Soule et la Basse-Navarre. Les

seigneurs de Béarn s'étaient illustrés de bonne heure par la législation dont ils avaient doté leurs peuples, dans les croisades de la Terre-Sainte, dans plusieurs expéditions en Espagne, et dans l'intérieur de la province où ils s'occupèrent à étendre leur domination. Ils possédaient encore dans les pays espagnols d'immenses domaines pour lesquels ils étaient hommagers de la couronne d'Aragon. Malgré la puissance de la maison de Béarn, dont la politique entraînait ordinairement celle de toutes les autres, ses chefs n'ambitionnèrent jamais de s'élever au-dessus de la dignité vicomtale.

Dans le diocèse de Lescar était situé le château de Pau, où l'on a vu siéger pour la première fois la cour majour composée des trois ordres réunis qui condamnèrent, en 1172, le vicomte Centule, comme violateur des fors et coutumes nationales. Ce château fut bâti, au dixième siècle, par l'un des souverains du Béarn, à l'extrémité méridionale de la plaine du Pontlong dépendante de la vallée d'Ossau, afin de surveiller les fréquentes incursions que les Maures faisaient de ce côté. Les Ossalois cédèrent le terrain sur lequel s'éleva la construction seigneuriale à condition qu'eux et leurs descendans auraient, pendant la tenue de la cour majour, la première place au haut de la salle. On planta, pour marquer les limites du terrain concédé, deux pieux aux extrémités et un au milieu, où fut



construit le château nommé *Pal* et puis Pau. Ses armoiries étaient trois pals; sur celui du milieu était perché un paon faisant la roue. Les pals étaient joints par un traversier sous lequel étaient deux vaches se regardant, et séparées par le pieu qui surmontait l'oiseau emblématique. Le fond des armes était d'azur avec deux palmes pour supports. Pau ne marque pas comme ville dans le moyen-âge, et ne fut honorée de ce titre qu'au commencement du seizième siècle.

Le diocèse de Tarbes était borné au sud par les Pyrénées espagnoles, au nord par le diocèse d'Auch, à l'est par celui de Comminges, et à l'ouest par ceux de Lescar et d'Oléron (*ff*). Le siége épiscopal établi dans l'ancien *Castrum Bigorra*, Tarbes, était appelé *La Sede*. L'étendue de ce diocèse était la même que celle comprise par le district romain des Bigerrions. Le comté de Bigorre était, avec la vicomté de Béarn, les deux premières inféodations faites dans la Gascogne par les rois francks. Louis-le-Débonnaire les avait donnés à titre d'hérédité aux descendans des anciens princes de la province. Les comtes de Bigorre portaient d'or à deux lions lampassés et couronnés de gueules, passant l'un sur l'autre. Ils recevaient l'hommage des vicomtes d'Aster, qui étaient tenus envers eux à la redevance annuelle d'un épervier qu'ils leur apportaient le jour de Notre-Dame, et qu'ils perchaient sur un

ormeau de Lourde. L'objet de ce tribut pouvait se remplacer par la somme de six sous. La vicomté de Lavedan, autrefois appelée Castelloubon, les châtellenies de Mauvezin, avec une portion du Nébouzan, de Rivière-Basse, situées dans le diocèse de Tarbes, étaient sous la mouvance des comtes de Bigorre, qui exerçaient encore le droit d'hommage sur les seigneuries d'Aure et de La Barthe. Ils avaient leur résidence ordinaire au château de Tarbes et possédaient celui de Lourde, l'une des plus fortes places de la Gascogne, et qui annonçait par ses fortifications être une œuvre romaine.

Le diocèse de Comminges était borné au nord par celui de Toulouse et d'Auch, au sud par celui de Huesca et de Balbastro en Aragon, et d'Urgel en Catalogne, à l'est par celui de Conserans et de Toulouse, et à l'ouest par celui de Tarbes (*gg*). La ville de Saint-Bertrand, élevée sur les ruines de l'antique Lugdunum des Convènes, était la cité épiscopale. La Garonne séparait ce diocèse, dont une moitié, qui faisait partie du Toulousain, formait, avec le Conserans, le Haut-Comminges. Il comprenait les états des comtes de Comminges aux armes d'argent, à la croix pâtée de gueules, et qui avaient leur résidence au château de Samathan. Ces seigneurs étaient des premiers grands vassaux et alliés de la maison de Saint-Gilles, dont l'autorité s'étendait sur les états du comté de Toulouse, du duché de

Narbonne, sur une grande partie de la Gascogne, et sur une infinité d'autres fiefs considérables qui la rendaient la plus puissante des Gaules. Le riche territoire diocésain de Comminges embrassait encore une portion de l'Astarac ; la vallée d'Aran, tout espagnole qu'elle fût par sa nature, et la baronnie des quatre vallées d'Aure, Magnoac, Nestes et Barousses, formant le domaine des seigneurs de La Barthe. Cette famille, vassale des comtes de Bigorre, portait trois pals dans son écu ; réunie en 1326 à celle de Fumel, elle porta écartelé au 1 et au 4, trois pals qui était La Barthe, au 2 et 3 de Fumel, sur le tout une bande chargée de trois lions.

Le diocèse de Conserans était borné au sud par les Pyrénées espagnoles, à l'est et au nord par celui de Toulouse, et à l'ouest par celui de Comminges (*hh*). Son territoire, situé sur la rive droite de la Garonne, était une dépendance des états des comtes de Toulouse, et se trouvait placé sous la juridiction de la métropole d'Auch, en sa qualité d'ancien district d'un des douze peuples de la province romaine. Les diocèses de Comminges et de Conserans portèrent le nom du comté au lieu de celui de la cité épiscopale, selon la commune observation. Ce dernier fut désigné par la dénomination de siége d'Austrasie, lieu où il avait été transféré pendant que la ville de Saint-Lizier demeura privée de ses pasteurs, à qui les comtes de Com-

minges disputaient les droits de seigneurie. Les seigneurs de Conserans, déchus de la dignité comtale, n'étaient plus, au treizième siècle, que des vicomtes relevant de la maison de Comminges.

Le diocèse de Lectoure était borné au nord et à l'ouest par celui d'Agen, au sud par celui d'Auch, et à l'est par celui de Toulouse (*ii*). L'évêque était seigneur de la ville de Lectoure, conjointement avec le vicomte. Les seigneurs de Lectoure, plus connus sous le nom de vicomtes de Lomagne, avaient été investis de la dignité comtale, qu'ils abandonnèrent pour prendre la qualité de vicomtes de Gascogne avec la lieutenance-générale de la province, que leur conférèrent les ducs de Gascogne dont ils descendaient. Mais, dès le onzième siècle, ils ne sont plus désignés que comme vicomtes de Lomagne, vassaux des comtes de Toulouse. Leur puissance était encore fort étendue, puisqu'ils exerçaient le droit de suzeraineté sur un grand nombre de baronnies : les vicomtés de Brulhois, de Gimoëz, d'Auvillars, une portion du Gabardan, des châtellenies de Batz, de Rivière, de Fimarcon, de Terride, de Montagnac; ces trois dernières semblent descendre de la maison de Lomagne parce qu'elles portaient les mêmes armes d'argent au lion de gueules, et sur la maison d'Esparbès, d'argent à la face de gueules, accompagnées de trois merlettes de sable; les domaines de celle-ci étaient situés auprès du célèbre

monastère de Grandselve au diocèse de Toulouse.

Le diocèse métropolitain était formé de celui d'Eauze, qui n'existait plus depuis la destruction de cette ville par les Sarrasins, en 732, et de celui d'Auch, où Ayrard fut institué premier archevêque, en 879, sous le pontificat du pape Jean VIII. Il était borné au nord par les diocèses de Lectoure et d'Agen, au sud par ceux de Comminges et de Tarbes, à l'est par celui de Toulouse, et à l'ouest par celui d'Aire. Sa superficie, la plus étendue après celle du diocèse de Dax, était de dix-sept lieues de l'est à l'ouest, et de vingt-trois du sud au nord. La métropole, dédiée à Notre-Dame, comme l'avait été aux premiers temps du christianisme celle d'Eauze, avait aux quatre extrémités du diocèse quatre chapelles sous la même invocation : Cahusac, Garaison, Aignan et Pibbèque d'Eauzan, entre lesquelles se trouvaient deux cents églises vouées au culte de Marie. Les cathédrales des évêchés suffragans avaient la même consécration, excepté celle de Bazas, placée sous la dédicace de Saint-Jean-Baptiste, et celle de Lectoure, sous Saint-Gervais et Saint-Protais. Cet hommage de dévotion, exercé dans toutes les parties de la Gascogne, la mettait ainsi sous le patronage particulier de la vierge.

Le chapitre d'Auch était l'un des plus considérables des Gaules, tant par ses richesses que par les dignités de ses membres. Il fallait faire preuve de

noblesse pour y être admis, *vel sanguine vel litteris*. Trente chanoines, qui furent réduits à vingt-cinq dans l'année 1331, composaient le chapitre métropolitain; cinq d'entr'eux étaient honoraires séculiers : le comte d'Armagnac et ses quatre premiers barons, les seigneurs de Montaut, de Montesquiou, de Pardailhan, et de l'Ile qui était aussi grand vassal du comte de Toulouse; ils avaient rang et séance au chœur, y portaient l'aumusse et avaient part aux distributions canonicales. Bernard III avait acquis cette prérogative dans le onzième siècle en soumettant le comté d'Armagnac à Sainte-Marie d'Auch, moyennant une redevance annuelle. De nobles dames faisaient aussi partie du chapitre de la métropole; elles avaient le titre de chanoinesses et avaient place au chœur. Étaient attachés au chapitre : un prieur claustral, un prévôt, un doyen, quatorze archidiacres, savoir : d'Armagnac, d'Astarac oriental, d'Astarac occidental, d'Anglez, de Corrensaguez, d'Eauze, des Affites, de Magnoac, de Pardailhan, de Pardiac, de Sabanez, du Saint-Puy, de Sos et de Vic. Les fonctions inférieures étaient celles de précenteur, de sacristain, d'ouvrier, de célérier, d'infirmier, de portier et d'hortolain ou jardinier.

Le chapitre de la cathédrale d'Auch avait sous sa dépendance huit chapitres : Saint-Martin-lez-Auch, Idrac, Saint-Frajou, Saint-Ferréol, Nogaro, Sos, Vic et Jégun. Le bas chœur était composé de

douze prébendes, qui s'élevèrent dans la suite au nombre de trente-quatre. Outre les deux chapitres de Notre-Dame et de Saint-Martin, il y en avait un troisième dans la cité métropolitaine, celui de Saint-Orent, le plus ancien et qui était passé de la règle de Saint-Jean à celle de Saint-Benoît, observée par onze prieurés conventuels du même diocèse. Les chanoines de Saint-Orent, long-temps rivaux du chapitre de Sainte-Marie, à qui ils suscitèrent de nombreuses querelles, ne reconnurent jamais son autorité.

Les chanoines métropolitains fournissaient, chaque jour, à quinze pauvres, un repas sur une table bénie par le prêtre qui avait célébré la grand'messe. Cette pieuse institution, appelée *mandat*, avait été fondée, l'an 1175, par le chanoine Hérard Dupin qui racheta, à cet effet, moyennant la somme de cent quarante sous, les pains que les fidèles apportaient journellement à l'offrande, et qu'on affectait auparavant au salaire de quelques serviteurs.

L'archevêque prenait la qualité de primat de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine et de la Navarre; il jouissait de la seigneurie d'Auch en paréage avec le comté d'Armagnac. Les armes de la ville étaient, parti au premier de gueules à un agneau d'argent portant la croix d'or, à l'honneur de Saint-Jean, patron de son ancienne paroisse; au second, d'argent, au lion de gueules, qui était d'Armagnac.

Lorsque l'archevêque allait prendre possession du siége métropolitain, le baron de Montaut l'attendait à une porte de la ville, revêtu d'une tunique blanche, sans manteau, une jambe et tête nues; il prenait les rênes de la mule du prélat qu'il conduisait à la cathédrale. L'archevêque prêtait serment au chapitre devant la porte de l'église, puis le baron le menait par la main à la porte du chœur, où le chapitre venait le reconnaître et lui jurer fidélité. Le seigneur de Montaut continuait à accompagner l'intronisé, l'aidait à prendre place dans la chaire pontificale, se tenant toujours à ses côtés. Après l'intronisation, il le menait au palais de l'archevêché, le servait à table, et remplissait enfin auprès de sa personne, durant cette journée, toutes les fonctions de chef des servants. La cérémonie achevée, la monture de parade de l'archevêque, la vaisselle d'or, d'argent et tous les accessoires du buffet, qui avaient servi au festin, étaient donnés au baron et envoyés chez lui.

La baronnie de Montaut, la première en dignité de la mouvance des comtes de Fezensac et d'Armagnac, acquit, à ce qu'il paraît, la prérogative de faire hommage aux archevêques, depuis que Montarsin, seigneur de cette maison, donna, vers l'an 1100, un terrain contigu à l'église de Sainte-Marie, pour construire le palais archiépiscopal (1) (*jj*).

(1) Chron. d'Auch. p. 6 et suiv.

L'Armagnac était la plus puissante seigneurie du diocèse métropolitain et de la Gascogne après celle de Béarn. Il était divisé en haut ou *blanc* Armagnac, Auch, chef-lieu ; et bas, *noir* ou *nègre* Armagnac, Nogaro, chef-lieu. Il était séparé par le Fezensac, ancienne inféodation des ducs de Gascogne, dont il avait été démembré au commencement du dixième siècle pour former l'apanage de la branche cadette des comtes de Fezensac. Les deux fiefs furent réunis après l'extinction de la maison de Fezensac, vers 1140, par Géraud III, comte d'Armagnac, qui fit précéder ses dignités de celle de comte de Fezensac et qui fut imité en cela par tous ses successeurs. Les domaines seigneuriaux relevant de l'Armagnac étaient le comté de Gaure, et la vicomté de Fezensaguet ou petit Fezensac, qui et en avaient été détachés pour doter des cadets de famille. Les vicomtes de Fezensaguet avaient le chef-lieu de leur seigneurie à Mauvezin, et portaient d'argent au lion de gueules avec un lambel. Venaient ensuite les quatre haut barons de Montaut, d'azur, à deux mortiers de gueules d'argent, passés en pal ; de Montesquiou, d'or à deux tourteaux de gueules l'un sur l'autre ; de Pardailhan de Gondrin, d'argent à trois faces ondées d'azur ; de l'Ile, pour une portion de ses terres. Les chefs de ce grand vasselage n'étaient encore que comtes de Fezensac, d'Armagnac et vicomtes de Magnoac ; mais

destinés à remplir un rôle important dans les deux derniers siècles du moyen-âge, on les verra grandir, accroître et étendre leur autorité bien au-delà des limites de leurs états.

Le même diocèse comprenait le comté d'Astarac qui formait, avec celui de Fezensac, les deux premières inféodations faites par les ducs de Gascogne à l'origine de la féodalité. Les seigneurs d'Astarac portaient écartelé d'or et de gueules; leur résidence était Castelnau-de-Barbarens, fort château situé sur les flancs d'une montagne, aux armes de gueules à un rocher sommé de trois tours d'argent. Le château et la ville de Barbarens furent élevés au douzième siècle par les soins du comte Bernard II et du seigneur Guillaume-Arnaud Desbarats. Les seigneurs de l'Ile-de-Noé, losangé cimier et bannière losangée avec légende, étaient sous la mouvance de l'Astarac. Le comté de Pardiac, qui avait pour chef-lieu Montlezun, avait l'écu d'argent au lion de gueules, et un orle de corbeaux de sable. Le vicomte de Béarn possédait encore dans le territoire diocésain de la métropole deux seigneuries dépendantes de la vicomté de Gavarret : c'étaient le château de Manciet, et celuid'Eauze, construit de débris de l'antique capitale de la province. Le fort qui servait à défendre ce dernier, était en même temps réservé comme palais à l'archevêque d'Auch, en souvenir de la primitive résidence métropolitaine.

Il restait deux vastes territoires de la province, qui furent érigés en évêchés dans le siècle suivant, et qui n'étaient pas soumis à la juridiction ecclésiastique de la métropole d'Auch. Le premier, que Oihenart désigne sous le nom de Gascogne toulousaine, dépendant du diocèse de Toulouse, comprenait la seigneurie de l'Ile-Jourdain, dont l'écu était de gueules à la croix clichée, vidée et pometée d'or; la vicomté de Gimoëz; la portion du Fezensaguet, située sur la rive droite du Ratz; les châtellenies de Verdun, de Muret, et de Samathan qui avait dans son ressort l'abbaye de Sainte-Marie de Lombez. Le second territoire était une dépendance du diocèse d'Agen; il comprenait les fiefs du riche monastère des bénédictins de Condom, dont l'abbé était seigneur de la ville conjointement avec le duc de Guienne. Le Condomois était de l'ancien domaine de la couronne ducale. Au dixième siècle, Gombaud, frère de Guillaume-Sanche, duc de Gascogne et associé au gouvernement, embrassa, après son veuvage, l'état ecclésiastique et posséda les évêchés de Bazas et d'Agen. Hugues, son fils, premier abbé de Condom, en lui succédant au siége épiscopal d'Agen, laissa le district de Condom avec des franchises à ses successeurs qui en jouirent sous la suzeraineté immédiate des ducs de Gascogne, puis des comtes de Poitiers, devenus ducs de Guienne et rois d'Angleterre. La vicomté de Brulhois, le Vic-

bilh ou La Plume, détachée de ce domaine ducal, était passée à la maison de Béarn, qui en rendait hommage à l'évêque d'Agen, puis à celui de Condom après la création de cet évêché, sous la redevance d'une lance à l'avénement de chaque nouveau seigneur (1).

Ainsi la Gascogne, qui représentait l'Aquitaine de César, formait, dans le treizième siècle, onze évêchés, fondés d'après la division territoriale des Romains. Chaque cité eut son évêque, chaque district devint un diocèse, et le siége métropolitain fut établi dans la capitale de la province (*kk*). L'on a expliqué comment Auch fut substituée à Eauze pour chef-lieu de la catholicité dans la Gascogne, comment le douzième peuple de l'ancienne province, les Boïes, était passé au diocèse de Bordeaux et avait été remplacé par celui de Bayonne. On doit ajouter que la Gascogne toulousaine, qui forma ensuite la plus grande partie du territoire diocésain de Lombez, ne fut pas incorporée aux états de la métropole d'Eauze ni d'Auch, parce qu'il avait toujours dépendu du district romain de Toulouse, et qu'il en fut de même du Condomois, réuni sous l'empereur Honorius aux états de la cité d'Agen.

La Gascogne, après la fin de sa race ducale, fut réunie à l'Aquitaine en 1052, par Guillaume VII,

(1) Doat, Collection manuscrite, biblioth. roy., t. VII, f. 131.

comte de Poitiers. Un siècle plus tard, en 1152, tous les domaines de cette maison furent apportés à Henri II, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre, par Éléonore, sa femme, fille de Guillaume IX, comte de Poitiers, et épouse répudiée de Louis VII, roi de France. Les états de cette princesse formèrent le duché de Guienne, et la Gascogne embrassait à peu près la moitié de ce riche apanage qui portait de gueules au léopard d'or, armé et lampassé de gueules. Les grands feudataires de la Gascogne, qui avaient sous leur mouvance toute la noblesse de la province, étaient au nombre de huit : quatre avaient leurs terres dans la partie sud-est, et n'étaient pas vassaux directs des ducs de Guienne; ils relevaient des comtes de Toulouse, à la croix clichée, vidée et pometée d'or, faisant eux-mêmes hommage aux princes de la maison de Guienne. C'étaient les comtes de Bigorre, d'Astarac, de Comminges, les vicomtes de Lomagne, et les seigneurs de l'Ile-Jourdain. Ceux qui obéissaient immédiatement aux comtes de Poitiers et ducs de Guienne occupaient le nord-ouest : les comtes d'Armagnac, de Pardiac, et les sires d'Albret. Les vicomtes de Béarn, indépendans dans les états béarnais, prêtaient serment de fidélité aux comtes de Toulouse pour le Brulhois, et aux ducs de Guienne pour le Marsan et le Gabardan.

NOTES ET PREUVES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE TROISIÈME.

(*a*) « La concession d'un fief était accompagnée de trois cérémonies principales ; l'hommage, la foi et l'investiture. 1° La première n'était autre chose que l'expression énergique de la soumission et du dévouement du vassal à l'égard de son seigneur. Le vassal, lorsqu'il rendait hommage, avait la tête découverte ; il était sans baudrier, sans épée ni éperons ; il se tenait à genoux, mettait ses mains entre celles du seigneur, et promettait d'être désormais son homme, et de le servir fidèlement et loyalement aux dépens de sa vie, par son bras et son honneur, en considération des terres qu'il tenait de lui. Nul autre que le seigneur en personne ne pouvait recevoir l'hommage, qui se terminait ordinairement par un baiser. 2° Le serment de fidélité était indispensable pour tout fief, mais la cérémonie en était moins personnelle que celle de l'hommage, et ce ser-

ment pouvait être reçu par procureur. Il était prêté par les ecclésiastiques, et non par les mineurs, et les expressions qu'on y employait différaient peu de la formule d'hommage. 3° L'investiture, ou la cession du fief, était de deux espèces, l'une réelle et l'autre non réelle. La première était la mise en possession effective, soit par le seigneur, soit par son délégué ; l'autre était symbolique, et consistait dans la présentation d'un morceau de gazon, d'une pierre, d'une baguette, d'une branche d'arbre, ou de tout autre objet dont l'usage avait été introduit par le caprice des coutumes locales. »

(HALLAM, *l'Europe au moyen-âge, t. I. ch. II, Ire partie*, p. 168.)

(*b*) Ce qui a fait dire à Scaliger : *Felix populus, cui bibere est vivere !*

(*c*) Un Montmorency disait à un Basque : « Savez-vous que nous datons de mille ans ? — Et nous, nous ne datons plus, » répondit le montagnard.

(*Iharce de Bidassouet.*)

(*d*) Le latin éprouva graduellement une décadence qui amena les ténèbres du moyen-âge. Le quatrième concile de Tours, tenu en 813, décida que chaque évêque aurait des homélies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, et qu'il devait les traduire clairement en langue romane vulgaire. Le peuple commençait à perdre l'usage de la langue latine dès le sixième siècle, car Saint-Augustin disait aux lévites chargés d'enseigner le catéchisme : « Lorsque parmi vos élèves vous en verrez qui répondront en latin élégant et recherché, et qui, s'écoutant avec plaisir, prouveront qu'ils veulent faire parade de leur élocution, vous les corrigerez en cessant de les interroger ; autre-

ment ces beaux parleurs ne manqueront pas de se moquer des prêtres qui font des barbarismes et des solécismes. »
(*Lib. de catechisandis rudibus.*)

(*c*) ÉVÊQUES D'AUCH.

Citerius.
Anfronius.
Aprunculus.
Ursinianus.
439. — Saint-Orent.
451. — Armentaire.
Minerve I.
469. — Justin.
506. — Nicetius.
Minerve II.
Alecius. I.
Amelius.
Salvius.
Porcarius.
Proculeianus I.
Pricius.
533. — Proculeianus II.
Marcellus.
Vigilius.
Polemius.
Alecius II.
Eonius.
Paulinus.
585. — Faustus.
Fabius.
Cithorius.
Tithonius.
Dracoaldus I.
625. — Audericus.
Perpetuus.
Dracoaldus II.
Leothadius.
674. — Paternus.
718. — Patricius.
Tontonius.
Anerius.
Erinaldus.
757. — Lupus.
Aster.
Asnarius.
Revelius.
Galinus.

Johannes.
Ardoinus.
Isambertus.

Les chronologistes ne sont pas d'accord sur le nombre ni sur le classement des évêques d'Auch; Oihenart en compte quarante-quatre, Brugèles quarante-neuf, le Gallia Christiana quarante-six, et donne Isambertus comme douteux. Il est certain que ce dernier n'a pu occuper le siége d'Auch à l'époque qu'on lui désigne, c'est-à-dire au temps de

Charlemagne. Cette ville n'offrait alors qu'un amas de ruines depuis l'invasion des Maures.

(*f*) Dans les deux éditions du P. d'Achery, on lit *verò natus* au lieu de *nonnatus* comme le porte le manuscrit de la charte de Condom, coté à la bibliothèque royale sous le nº 5652. On apprend par cette chronique que Honerotte, femme de Garcie-Sanche-le-Courbé, duc de Gascogne, restaura l'abbaye de Condom ruinée par les Normands. Cette princesse lui rendit son ancienne splendeur, et la dota de riches domaines. L'inauguration de l'église dédiée à Saint-Pierre fut faite à cette époque, avec pompe, en présence d'un nombreux clergé et de la noblesse du pays. Plusieurs maisons, qui s'élevèrent autour du monastère pendant sa construction, formèrent le noyau de la ville.

(*g*) La maison de Montesquiou-Fezensac a fait publier sa généalogie en 1784, en un volume in-4o, dont Chérin est l'auteur. Elle prétend descendre d'Aimeri 1er, quatrième comte de Fezensac, d'après deux cartulaires de l'église d'Auch, l'un appelé *Blanc*, l'autre *Noir*. Le Blanc dit qu'Aimeri n'eut qu'un fils, Guillaume-Astanove, qui fut cinquième comte de Fezensac. Le Noir dit qu'il en eut deux : Guillaume-Astanove, et Raimond Aimeri qui serait la tige des barons de Montesquiou. Le peu d'accord des deux cartulaires, appartenant à la même église et écrits tous deux dans le treizième siècle, est au moins fait pour répandre de l'obscurité sur cette origine généalogique.

(*h*) La jurisprudence de ce siècle avait adopté le combat singulier; il était quelquefois permis aux parties de louer des champions qui s'engageaient à se laisser couper le poing s'ils étaient vaincus. Les plaids n'ordonnaient pas toujours de croiser le fer, car il fut décidé à Béziers, en 1053, que deux seigneurs videraient leur différend avec des bâtons.

(i). GÉNÉALOGIE CHRONOLOGIQUE DES DUCS DE GASCOGNE.

DUCS ÉLECTIFS.

602. — Génialis.
615. — Aighinan (commissaire royal).
626. — Amandus (souche féminine des rois d'Aquitaine; Gisèle, fille d'Amandus, avait épousé Charibert.)
637. — Loup 1er.
768. — Loup II (race des ducs et rois d'Aquitaine).
774. — Loup III.
778. — Adalric.
812. — Loup-Centule et Scimin.

DUCS AMOVIBLES.

819. — Totilon.
845. — Siguin.
846. — Guillaume.
848. — Sanche-Sanchez.
864. — Arnaud.

DUCS HÉRÉDITAIRES.

872. — Sanche-Mitarra.
Sanche II.
904. — Garcie-Sanche.
Sanche-Garcie.
Sanche-Sanchez.
977. — Guillaume-Sanche.
984. — Bernard-Guillaume.
1010. — Sanche-Guillaume.
1032. — Bérenger.
1036. — Brisce, femme de Eudes, comte de Poitiers.

(*j*) ROIS ET DUCS D'AQUITAINE.

630.— Charibert, roi.
631.— Childéric, roi.
637.— Boggis et Bertrand, ducs.
688.— Eudes, duc.
735.— Hunold, duc.
745.— Waifre, duc.
814.— Pepin Ier, roi.
839.— Pepin II, roi.
865.— Charles, fils de Charles-le-Chauve, roi.
867.— Louis-le-Bègue, roi.

(*k*) Le *pallium* était dans l'origine un manteau de laine, signifiant la brebis sur les épaules du saint pasteur. Les empereurs d'Orient l'envoyaient aux grands prélats. Cet honneur passa des primats aux métropolitains, à quelques évêques et même à certains abbés. Aujourd'hui les *pallium*, que le pape envoie aux métropolitains, sont tissus avec de la laine des agneaux élevés par des religieuses, et qu'on bénit chaque année sur l'autel de Sainte-Agnès-Hors-Les-Murs. En France, le seul évêque du Puy en Vélai est décoré de droit du *pallium* des métropolitains.

(*l*) 60 sous morlas équivalaient à 485 fr. de la monnaie d'aujourd'hui.

(*m*) Marguerite de Valois, sœur de François Ier, reine de Navarre, devenue comtesse d'Armagnac, assista en octobre 1547 à l'office divin, dans le chœur de la cathédrale d'Auch, et le syndic des chanoines lui paya son droit de présence le premier jour, pour complies, six deniers tournois et le pain

accoutumé ; le lendemain, pour matines, laudes, petites heures et grand'messe, trois sous, cinq pains et deux soques de vin. En 1660, Louis XIV, à son retour de Saint-Jean-de-Luz, venant d'épouser l'infante Marie-Thérèse, passa à Auch et assista au service divin dans le chœur de Sainte-Marie. Il occupa la place du comte d'Armagnac, qui était la première du côté de l'évangile, et perçut sa portion des distributions, en sa qualité de chanoine.

(*n*) Ce ne fut que dans le treizième siècle que l'architecture, si improprement appelée gothique, brilla de son grand éclat ; avant cette époque les églises et les monastères étaient construits en bois.

(*o*) Deux archevêques d'Auch, au douzième siècle, ont porté le nom de Guillaume, et se sont suivis de si près qu'on les a long-temps confondus. Les auteurs du *Gallia Christiana* les ont distingués, en plaçant entre l'un et l'autre, Sanche de Fenogreto qui cessa de gouverner la métropole en 1148.

(*p*) « Et io Gastoo vescomte de Bearn ac confirmi volunterosamens, et ab bona fee, et de agradable voluntat, per mi, et per tota ma generation, per tostemps entro la fin deu segle. Et si nulh autre senhor apres mi, contredise totes aquestes costumes, que iuren sober sants, et qu'en debin esser creduts sees bataille far : et totes las autres heretats, qui son dens los vostres decxs, si lo senhor y domane mays son dret, que debin esser quitas ab segrament, que fassen dens los decxs. Testimonis en Auger de Miramont, en Guilhamot d'Andonhs, en Guillem Gassie de Miucents, B. d'Espæi, Fortaner son Frai, Ar. de Iasses, B. de Samsons, Forts de Pau, B. de Tronsen, Doat de Meirac, R. de Senta Susane, R. de Bisanos. Io Talesa vescomtessa ac

confermi, et io Centog lor filh ac confermi. Aquesta carta pausam nos tots tres sober l'autar de sancta fee, prometem à Diu, et à tots los homis d'esta biele que aixi com escriut es, per nos, et per nostre linadge sie tiencut, et observat aixi com es promes. » (*Marca, Béarn, liv. V, ch. I, p.* 336.)

(*q*) Voir le *Coutumier général de Richebourg, t. IV, partie II,* où sont recueillies plusieurs anciennes coutumes locales qui furent réformées aux seizième et dix-septième siècles.

(*r*) GÉNÉALOGIE DES COMTES DE FEZENSAC.

920. — Guillaume-Garcie, fils de Garcie-Sanche dit le *Courbé*, duc de Gascogne.
960. — Othon.
Bernard-Othon.
983. — Aimeri Ier.
1030. — Guillaume-Astanove.
1050. — Aimeri II.
1096. — Astanove II.
1109. — Azaline.
1140. — Béatrix.

(*s*) GÉNÉALOGIE DES COMTES DE POITIERS ET DUCS D'AQUITAINE QUI ONT RÉGNÉ SUR LA GASCOGNE.

1038. — Eudes.
1039. — Guillaume VII.
1058. — Guillaume VIII.
1087. — Guillaume IX.
1127. — Guillaume X.
1152. — Éléonore de Guienne.

(*t*) Cette forme de serment a toujours été religieusement observée ; aucun souverain n'a régné sur le Béarn sans l'a-

voir remplie. Louis XVI a, comme ses ancêtres, juré l'observation de ce privilége avant d'avoir reçu le serment des Béarnais. (*Faget de Baure, Ess. hist. sur le Béarn, liv. I, ch. VII, p.* 145.)— Voir les fors et coutumes de Béarn, réformées et rédigées en langue béarnaise en 1651, dans le *Coutumier général de Richebourg, t. IV, partie II, page* 1071. On lit en tête : « Los habitans de la senhoria de Bearn, au » comensament se regiban per fors et costumas. Et per se » entretenir en libertat et observation d'aqueras, elegin » successivament divers cavaleês, en senhors, lò prumê de » Bigorre, l'autre d'Auberni, et lò ters filh deu prince de » Catalonhà, qui regnà, et entertengo lò poble en fors, costumas et libertas, et segon aqueras lòs administrà justicià; et après luy sons descendens per ordi et succession » hereditari. »

(*u*) « Quant lo reis venc al servizi del rei Henric, lo coms de Tolosa si 'l desconfis en Gascoingna, et tolt li ben cinquanta cavalliers; e 'l reis Henrics li det tot l'aver que ill cavallier devian pagar per la reenson, et el no 'l paguet l'aver als cavallier, ans l'enportet en Aragon; et ill cavallier isseron de preisson e pagueron l'aver. » (*Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours; Biographie de Bertrand de Born, t. V, p.* 90.)

(*v*) « Al temps qu'en Richartz era coms de Peitieus, anz qu' el fos reis, Bertrans de Born si era sos enemics, per so qu'en Bertrans volia ben al rei jove que guerreiava adoncs ab en Richart qu'era sos fraire. En Bertrans si avia fait virar contra 'n Richart lo bon vescomte de Lemogas que avia nom n Aemars; e'l vescomte de Ventedorn; e'l vescomte de Gumel; e'l comte de Peiragors e son fraire; e'l comte d'Engoleime e sos dos fraires; e'l comte Raimon de Tolosa; e'l

comte de Flandres; e'l comte de Barsolona; en Centoill d'Estarac, un comte de Gascoingna; en Gaston de Bearn, comte de Bigora; e'l comte de Digon. E tuich 'aquistz si l'abandoneron e feiron patz ses lui, e si s perjureron vas lui. En Aemars, lo vescoms de Lemogas, que plus l'era tengutz d'amor e de sagramen si l'abandonet et fetz patz ses lui. En Richartz cant saup que tuich aquist l'avion abandonat, e'l s'en venc denant Autafort ab la soa ost, e dis e juret que jamais no s'en partiria si 'l no ill dava Autafort, e non venia a son comandamen. Bertrans quant auzi so qu' en Richartz avia jurat, e sabia qu' el era abandonatz de totz aquetz que vos avetz auzit, si 'l det lo castel, e si venc a son comandamen. E 'l coms Richartz lo receup, perdonan li e baisan lo... » (*Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours*; *Biographie de Bertrand de Born, t, V, p.* 84.)

(*x*) Dans le dix-huitième siècle, le revenu de l'évêché de Bazas était de 20,000 livres, et sa taxe en cour de Rome, pour l'expédition des bulles, était de 600 florins. Le chapitre était composé de trois archidiacres, d'un chantre, d'un sacristain, d'un ouvrier et de dix-huit chanoines. Ce diocèse comprenait 234 paroisses, 37 annexes, ce qui faisait 271 clochers.

(*y*) L'évêché de Dax jouissait dans le dix-huitième siècle de 18,000 livres de rente, et payait en cour de Rome 500 florins pour l'expédition des bulles. L'évêque avait le privilége de présider aux états de la Basse-Navarre, quand ils se tenaient à Saint-Palais. Le chapitre était composé de dix chanoines sans dignités, le plus ancien présidait aux délibérations.

(*z*) L'évêché d'Aire jouissait dans le dix-huitième siècle

de 30,000 livres de rente, et payait 1200 florins en cour de Rome pour l'expédition des bulles. Ce diocèse était divisé en deux archidiaconés, et six archiprêtrés, contenant ensemble 241 paroisses. Le chapitre était composé de deux dignités et de vingt chanoines. Le grand archidiaconé était la première dignité.

(*aa*) On donne à d'autres contrées la même origine ; ainsi le nom d'Espagne découlerait de *span* ou *sphan*, qui veut dire lapin en phénicien et dans quelques langues de l'Asie. Strabon, dit du reste, que ce pays était très fertile en lapins.

(*bb*) Philippe II, roi d'Espagne, fit détacher de l'évêché de Bayonne, dans le seizième siècle, sous prétexte des progrès de l'hérésie en France, les vallées de Bastan et de Lérin qui étaient sous sa domination, et les confia provisoirement à l'administration de l'évêque de Pampelune, sous le titre de vicaire apostolique en cette partie. Dans le dix-huitième siècle, le revenu de l'évêché de Bayonne était de 20,000 livres, et sa taxe en cour de Rome, pour l'expédition des bulles, était de 100 florins. Ce diocèse comprenait 100 paroisses.

(*cc*) L'évêché d'Oléron avait dans le dix-huitième siècle, 13,000 l. de rente, et payait 600 florins pour l'expédition de ses bulles en cour de Rome. Le chapitre était composé d'un archidiacre, de douze chanoines et de huit chapelains. Il y avait dans ce diocèse environ 280 paroisses ou annexes.

(*dd*) « Io Centhol per la gracia de Diu, vescoms de Bearn, et coms de Begorre, bulh que aqueste ciutad que ere des-

poplade, per coseil et adjutori de mons baroos de Bearn, a ma honor et proficit et de touts mons successors fosse poplade; à la qual poblation vienco homis de diverses partides, et aperats lor ensemps, plago à mi, que io departis tot pleneraments ab lor las leis et los drets, et los fors de questa ciutad. » (*Marca, Béarn, liv. IV, chap. XVII, p.* 316.)

(*ee*) L'évêché de Lescar avait dans le dix-huitième siècle 15,000 livres de revenu; sa taxe était de 1300 florins en cour de Rome pour l'expédition des bulles. Le chapitre était composé de seize chanoines et de huit prébendés. Le diocèse comprenait 240 paroisses ou annexes.

(*ff*). L'évêque de Tarbes jouissait dans le dix-huitième siècle de 8,000 livres de revenu, et avait le privilége de présider aux états de Bigorre. Le chapitre était composé de huit archidiacres, d'un chantre et de quatre chanoines. Le territoire diocésain comprenait 300 paroisses sans les annexes.

(*gg*) L'évêché de Comminges jouissait dans le dix-huitième siècle de 30,000 livres de revenu et payait 4000 florins en cour de Rome pour l'expédition de ses bulles. Le chapitre était composé d'un grand archidiacre qui avait 4,000 livres, de quatre petits archidiacres qui avaient chacun 1800 livres, d'un pénitencier et de quatorze canonicats de 800 livres, d'un sacristain qui en avait 600, et de vingt-quatre semi-prébendes de 300 livres.

(*hh*) L'évêché de Conserans avait dans le dix-huitième siècle 18,000 livres de revenu. Il y avait dans Saint-Lizier deux cathédrales qui avaient le même nombre de chanoines et de dignités.

(*ii*) L'évêché de Lectoure jouissait dans le dix-huitième siècle de 20,000 livres de rente et payait 1600 florins en cour de Rome pour l'expédition de ses bulles. Le chapitre était composé de quatre archidiacres, dont deux n'avaient pas de revenus; les deux autres avaient, l'un, 1600 livres; l'autre, 800 livres; d'un préchantre ou précenteur, de douze chanoines, et de quatorze semi-prébendés. Le diocèse comprenait 79 paroisses.

(*jj*) Tous les usages concernant le clergé du diocèse d'Auch existaient encore, à quelque différence près, aux dix-septième et dix-huitième siècles. Dans le mois de décembre 1547, le cardinal François de Tournon, archevêque d'Auch, fit servir à son jour de réception de la vaisselle de verre; le baron de Montaut, indigné de la parcimonie du prélat, la brisa en sa présence et de celle de tous les seigneurs et ecclésiastiques conviés au festin. François de Tournon ressentit une peine si vive de cet acte qu'il quitta Auch peu de jours après pour n'y pas rentrer; il se retira à Rome. En 1600, à l'investiture de Léonard de Trapes, le baron de Montaut, voulant se préserver du froid, recouvrit sa jambe d'une etoffe couleur de chair. L'archevêque se plaignit avec aigreur devant les assistans de ce que l'hommager dérogeait aux usages; celui-ci représenta que c'était moins à cause de la rigueur de la saison que par respect pour sa personne qu'il avait cru ne découvrir aucune nudité. Le prélat n'accueillit cette excuse qu'à condition qu'elle ne tirerait pas à conséquence pour ses successeurs. Autant les archevêques tenaient à l'hommage, autant les seigneurs de Montaut se rendirent exigeans sur la valeur des meubles qui leur revenaient à titre de récompense. L'on fixa dans le dix-septième siècle à 3,000 livres le prix de leur service. Le revenu de l'archevêché dans le dix-huitième siècle s'élevait à 150,000 livres, mais il était réduit à 90,000 à cause de charges considérables. Les chanoines du

chapitre de Sainte-Marie avaient ensemble 80,000 livres. Les chanoines de Saint-Orent avaient 8,000 livres, toutes charges déduites.

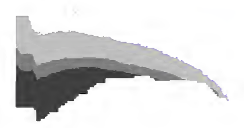
(*kk*) Les chrétiens fondèrent sur les districts romains la division administrative et territoriale des diocèses, qui se maintint en France jusqu'à la formation des arrondissemens dont les chefs-lieux sont presque tous d'anciennes cités épiscopales. C'est ce que présente la Gascogne à l'exception de Saint-Lizier et de Saint-Bertrand.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE.

LIVRE PREMIER.





LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.





FIN DU TOME PREMIER.



ERRATA.

Page 14, ligne 16, lisez: tomber les armes de mains, au lieu *des* mains.

Page 34, ligne 20, lisez: martyre de Saint-Taurin, au lieu de *martyr.*

Page 94, ligne 8, lisez : tirer de la mort de sa sœur, au lieu de *tirer de sa sœur.*

Page 101, ligne 10, lisez : ferai au lieu de *ferais.*

Page 156, ligne 5, lisez : auxiliaire au lieu de *auxiliaire.*

Page 157, ligne 5, lisez : pas le temps, au lieu de *par.*

Page 178 note 1, lisez : Simonde, au lieu de *Sismonde.*

Page 220, ligne 26, lisez: ses, au lieu de *leurs.*

Page 268, ligne 24, lisez: ajournement, au lieu de *ajournément.*

Page 269, ligne 18, lisez : Astanove, au lieu de *Astanave.*

Page 278, ligne 10, lisez : sont, au lieu de *furent.*

Page 314, ligne 25, lisez : donner à la minorité de leur souverain un tuteur puissant, au lieu de *donner la minorité de leur souverain à un tuteur puissant.*

Page 323, ligne 3, lisez : quelque, au lieu de *tels.*

Page 345, ligne 20, lisez ; comme, au lieu de *chomme.*

Page 371, ligne 7, lisez : conventuels, au lieu de *couventuels.*

Page 381, ligne 8, lisez : Lithorius, au lieu de *Tithonius.*

Id. — ligne 24, lisez : Eliseus.

Page 382, ligne 6, lisez : Honorette, au lieu de *Honerotte.*

